









LE  
**CABINET SECRET**  
DE  
**L'HISTOIRE**



DOCTEUR CABANÈS

---

LE

**Cabinet Secret  
de l'Histoire**

---

*Nouvelle Edition, revue et très augmentée*

---

TROISIÈME SÉRIE

---

Avec sept gravures hors texte



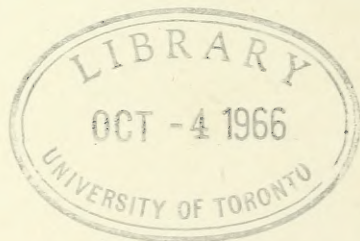
PARIS

DORBON AINÉ, ÉDITEUR

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

—  
1905

DC  
3  
C3  
1905  
L.3



1130151



# LE CABINET SECRET DE L'HISTOIRE

(TROISIÈME SÉRIE)

---

LE CUL-DE-JATTE SCARRON

## I

Il n'est pas d'homme qui ait mis moins de pudeur à étaler ses misères, moins de vergogne à découvrir sa personnalité ; il n'en est pas cependant qui soit resté plus inconnu que le poète burlesque Scarron. Cela tient surtout à l'étrangeté du personnage, qui a prêté, plus qu'aucun autre, à la légende.

Tout a contribué à faire de Scarron un être extraordinaire et presque mystérieux : sa bizarre maladie, qui lui a valu tant de gloire et tant de mépris ; ce contraste surprenant entre les horribles souffrances du corps et la gaieté intarissable de l'esprit<sup>1</sup> ; cette

<sup>1</sup> « Je dis... que j'ai bien vu, écrivait Balzac à Costar, en plusieurs lieux de l'antiquité, des douleurs constantes, des douleurs modestes, voire des douleurs sages et des douleurs éloquentes, mais que je n'en ai point vu de si joyeuse que celle-ci... il ne s'étoit point encore

poésie contrefaite sortant d'un auteur estropié..., voilà de quoi dérouter le jugement des contemporains<sup>1</sup>.

Quel était ce mal étrange, et quelle en fut l'origine, c'est ce qu'il semblerait, de prime abord, aisé à déterminer, en utilisant les informations de biographes mieux renseignés<sup>2</sup> que les anecdotiers et autres fabricants d'historiettes ; le problème est cependant d'une solution relativement ardue.

C'est en 1638 que Scarron ressentit les premiers assauts de son mal. Cette date, il l'a fixée lui-même dans les vers du premier chant du *Typhon*. Il dit que la maladie le persécuta, dès lors

Que du très adorable corps  
De notre reine, que tant j'aime,  
Sortit Louis le quatorzième.

Or, Louis XIV est né le 15 septembre 1638 ; à la fin

trouvé d'esprit qui sût danser la sarabande et les matassins dans un corps paralytique. »

Scarron lui-même raillait son mal, dans un placet adressé au roi :

Je suis depuis quatre ans atteint d'un mal hideux  
Qui tâche de m'abattre ;  
J'en pleure comme un veau, bien souvent comme deux,  
Quelquefois comme quatre.

<sup>1</sup> Cf. MORILLOT, *Scarron, étude biographique et littéraire* ; Paris, 1888.

<sup>2</sup> Ed. Fournier, V. Fournel, Jusserand, Morillot et, le dernier en date, M. Chardon.

de cette même année, le 8 novembre, était célébré le mariage du comte de Tessé; dans un épithalame consacré aux nouveaux époux, Scarron revient sur ses maux :

En danger d'être cul-de-jatte <sup>1</sup>,  
 Pour moi, je suis dans un grabat,  
 Sans manchettes ni sans rabat,  
 Sans remuer ni pieds ni patte.  
 Je n'ai plus de force au jarret,

Quoique je sois plus gras qu'un engraisé gorret <sup>2</sup>.

Les malveillants, il s'en trouve toujours dans la gent lettrée, eurent vite fait d'étiqueter la maladie.

<sup>1</sup> Il mettait quelque coquetterie à ne pas s'avouer *cul-de-jatte*. « Mille gens, écrit-il, se sont figuré que Scarron étoit véritablement un cul-de-jatte, tel que nous en voyons dans les places publiques et à la porte des églises. Ils ont pris trop littéralement ce mot, qu'il emploie en parlant de soi-même burlesquement dans ses poésies, et dont ses ennemis se sont quelquefois servis comme d'une injure très humiliante. On a poussé la chose si loin, qu'il y a eu des portraits de Scarron où il étoit représenté de face, ayant les jambes rangées autour d'une jatte de bois dans laquelle le bas de son corps étoit enchâssé, ou même sans cuisses absolument. Le tout étoit posé sur une table. Au-dessus de sa tête étoit une ficelle à laquelle pendoit à plomb un bonnet, qu'il ôtoit en baissant la tête, et qu'il se remettoit en se plaçant perpendiculairement dessous, et le laissant tomber par le moyen de la ficelle qui étoit passée dans une poulie. Il n'a pas lui-même ignoré ces plaisanteries, et il s'en est divertie le premier dans le portrait qu'il a fait de lui-même. » *Œuvres de Scarron* (Amsterdam, 1752), t. I, p. 113-114.

<sup>2</sup> *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 208.

Cyrano de Bergerac, entre autres, qui n'était ni charitable ni toujours équitable dans ses appréciations, désigne la maladie de Scarron sous son nom, imprimé tout vif, ce que les commentaires dont il l'accompagne auraient pu le dispenser de faire. Il se livre aux plaisanteries du goût le plus douteux sur le dieu Mercure, sur l'archet où l'on faisait suer les malades, sur la drogue de Naples, etc., toutes expressions plus claires que des rébus<sup>1</sup>. Gilles Boileau<sup>2</sup>, ennemi personnel de Scarron, fait naturellement chorus, et aussi le ma-

<sup>1</sup> *Lettre XI contre Scarron* (Oeuvres complètes de Cyrano de Bergerac, nouvelle édition, par P.-L. JACOB ; Paris, Delahays, 1858). Le passage vaut la peine d'être cité :

« ... A propos de son infirmité, on croit comme un miracle de ce saint homme, qu'il n'a de l'esprit que depuis qu'il en est malade ; que, dans ce que la maladie a troublé l'économie de son tempérament, il étoit taillé pour être un grand sot, et que rien n'est capable d'effacer l'encre dont il a barbouillé son nom sur le front de la mémoire, puisque le mercure et l'archet (appareil sudorifique dans lequel on enfermait le malade condamné au *grand remède*) n'en ont pu venir à bout. Les railleurs ajoutent à cela qu'il ne vit qu'à force de mourir, parce que cette drogue de Naples, qui lui a coûté bon, et qui l'a fait monter au nombre des auteurs, il la revend tous les jours aux libraires. Mais, quoi qu'ils disent, il ne mourra jamais de faim, car, pourvu que rien ne manque à sa chaire (sa chaire roulante), je suis assuré qu'il roulera jusqu'à la mort... » Et Cyrano termine son apostrophe par ce trait enfiellé : « ... A le voir sans bras et sans jambes, on le prendroit, si sa langue étoit immobile, pour un Terme planté au parvis du Temple de la Mort. Il fait bien de parler : on ne pourrait pas croire, sans cela, qu'il fût en vie ; et je me trompe fort, si tout le monde ne disoit de lui, après l'avoir oui tant crier sous l'archet, que c'est un bon violon... »

<sup>2</sup> SCARRON, *Lettre à Fouquet*, I, 272.

licieux Tallemant, qui estime plus discret, sinon plus honnête, de l'appeler une « maladie de garçon »<sup>1</sup>.

Sur quelles bases reposaient ces hypothèses injurieuses ? Sur ce seul fait que, dans sa jeunesse, Scarron était un gai compagnon, que ses équipées galantes, plus que sa gloire littéraire, avaient rendu de bonne heure célèbre dans la petite ville du Mans où il séjournait. On se souvenait notamment, dans la patrie des chapons, d'un certain carnaval, où l'« abbé » Scarron, car il portait à l'époque le petit collet, avait mis toute la ville en émoi, dans des circonstances qu'il ne sera pas inutile de rappeler.

Au Mans, comme dans la plupart des villes de province, le carnaval finit par des mascarades publiques. L'abbé Scarron voulut en être. Mais sous quel déguisement s'envelopper ? Il avait à sauver à la fois la singularité de son caractère et la décence de son état, l'Église et le burlesque. Qu' imagine-t-il ? Il s'enduit de miel toutes les parties du corps, ouvre un lit de plumes, s'y jette et s'y retourne jusqu'à ce que le sauvage soit bien empenné. Il court à la foire, les femmes l'entourent. Les unes s'enfuient, les autres le déplument.

<sup>1</sup> « ... Il dansoit des ballets, dit-il de Scarron, et étoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guérir d'une *maladie de garçon*, lui donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près... » *Historiettes*, t. IX, p. 123.

On devine dans quel état est mis notre bon chanoine. Le peuple s'attroupe, crie au scandale. Scarron réussit malaisément à se dégager, et « poursuivi, dégouttant de miel et d'eau, partout relancé, aux abois, il trouve un pont, le saute héroïquement et va se cacher dans les roseaux. Ses feux s'amortissent. *Un froid glaçant pénètre ses veines et met dans son sang le principe des maux qui l'accablèrent depuis.* Une lymphe âcre se jeta sur ses nerfs et se joua de tout le savoir des médecins. La sciatique, la goutte, le rhumatisme arrivèrent tantôt successivement, tantôt ensemble.<sup>1</sup> »

Scarron, à la suite de ce refroidissement, aurait éprouvé des douleurs, très probablement des douleurs rhumatismales, dont le froid, ce facteur pathogénique si fréquemment méconnu, fut, à n'en pas douter, l'agent provocateur.

Scarron croyait, en tout cas, ou voulait laisser croire à l'origine rhumatismale de ses souffrances.

<sup>1</sup> LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, t. I, p. 129 et suiv. Le duc de Noailles (*Histoire de Mme de Maintenon*, t. I) a révoqué en doute le récit de La Beaumelle, sous prétexte que Scarron n'avait obtenu le canonicat du Mans qu'en 1646, et qu'à cette date il était déjà malade depuis huit ans (1638). Or, sa nomination date du 18 décembre 1636, comme l'a établi M. Henri Chardon (*Scarron inconnu et les types des personnages du Roman Comique*, t. I, p. 39). Néanmoins, d'après le même critique, le récit de la mascarade serait de pure invention : aucun contemporain n'en a soufflé mot. L'origine de la maladie doit donc être cherchée ailleurs (IDEM, *ibid.*, p. 41 et suiv.).

Parlant un jour de sa maladie à un chanoine de ses amis, il lui conta qu'il était « tombé dans une fièvre continue, qui fut suivie d'un violent rhumatisme. Il commençoit à se guérir de ces deux grandes maladies, et fatigué de chagrin et d'ennui d'avoir été si longtemps retenu dans sa chambre, il crut sans peine ceux qui étoient auprès de lui, qui lui disoient qu'un peu d'exercice dissiperoit le reste de l'humeur qui l'incommodoit encore et serviroit à lui faire recouvrer ses forces ». Il s'en alla donc, s'appuyant sur un bâton, entendre la messe à Saint-Jean-en-Grève : il n'étoit point logé loin de cette église. Passant par le marché, qui en étoit proche, il y rencontra un jeune médecin qu'il connaissait et qui étoit « domestique » de la marquise de Sablé. Après l'avoir salué et lui avoir demandé de ses nouvelles, cet « empoisonneur de volonté ou probablement par ignorance » lui promit de lui envoyer, dès le lendemain, un remède qui mettrait fin à ses souffrances. Mais, au lieu de le guérir, la drogue « lui brûla les nerfs, et il sentit une si horrible contraction que jamais homme n'a été plus estropié ni plus contrefait que lui<sup>4</sup>... »

Ce médecin, on connaît son nom : c'est Pillet de la Mesnardière, un favori du grand Cardinal, qui le fit entrer à l'Académie, en dépit ou peut-être à cause de sa très médiocre suffisance.

<sup>4</sup> *Vie de Costar*, p. 243 du t. VI des *Historiettes*, de TALLEMANT DES RÉAUX (édit. de 1834).

Nous ne savons rien de la composition du remède dont fit usage ce praticien, plus malhabile à soigner les malades qu'à composer des madrigaux. On nous parle de « pilules », qui auraient aggravé le mal, très léger au début, de l'infortuné qui avait eu l'imprudence de se confier à un ignare. C'est là bien grave reproche et bien immérité, ajouterons-nous, car nous ne connaissons pas, dussions-nous être taxé à notre tour d'ignorance, de médicament capable de produire de tels effets. La victime ne garda pas, dit-on, rancune au bourreau<sup>1</sup>, et c'était justice : elle eût dû plutôt maudire son mauvais sort que son médecin. Peut-être Scarron ne mettait-il sa maladie sur le compte de ce dernier que pour faire taire les méchants bruits qui couraient, ou pour se chercher une excuse à lui-même. Dans ses échappées de sincérité, il convient, du reste, qu'il ne connaît ni la cause, ni la nature de son mal<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> M. Henri Chardon ne croit pas, quant à lui, que le médecin qui avait remis à Scarron la pilule néfaste puisse être La Mesnardière. Le poète entretenait, toute sa vie, les meilleures relations avec celui qui lui aurait joué ce vilain tour. « Comment concevoir que Scarron, si rancunier de sa nature, n'eût pas prodigué des douceurs de sa façon à La Mesnardière, s'il avait été la triste victime de l'ineptie de ce confrère de M. Purgon ? » Ne doit-on pas plutôt mettre en cause Guénaut, le Guénaut stigmatisé par Boileau, et que Scarron indique comme son docteur, lorsqu'il était à l'apogée de ses souffrances ? (CHARDON, t. I, p. 55).

<sup>2</sup> Parlant de Dieu, qui a comblé de ses biens le grand Cardinal, il s'écrie mélancoliquement :

Lors en moi seul rigoureux il assemble  
Tous les malheurs qu'on peut avoir ensemble,



En vain il se lamente <sup>1</sup>, en vain il cherche un soulagement :

J'ai mainte province couru  
 Pour trouver quelque allègement,  
 Mais hélas ! toujours vainement.  
 Vainement je bats la campagne,  
 Toujours ma douleur m'accompagne,

En permettant qu'il me soit avvenu  
 Mal dangereux, puisqu'il est inconnu.

Et, dans ses *Stances chrétiennes*, il est obsédé de la même préoccupation :

Et, s'il est vrai qu'un mal, lorsqu'il est inconnu,  
 Trouve rarement ou jamais son remède,  
 J'ai raison d'assurer qu'au mal qui m'est venu  
 Il faut que tout autre mal cède.

<sup>1</sup> Cloué sur sa chaise, il restait, comme il l'a dit dans son *Épître à Sarrazin*, un abrégé des souffrances de l'humanité :

*Un pauvret  
 Très maigret  
 Au col tors,  
 Dont le corps  
 Tout tortu,  
 Tout bossu,  
 Suranné,  
 Décharné,  
 Fut réduit,  
 Jour et nuit,  
 A souffrir,  
 Sans guérir,  
 Des tourments  
 Véhéments.*

Toujours de ma douleur chargé,  
Je crie comme un enragé <sup>1</sup>.

On lui dit que les eaux de Bourbon sont souveraines contre le rhumatisme : il y court, autant qu'un paralytique peut courir, y séjourne six semaines et revient au bout de ce temps aussi malade sinon plus qu'auparavant.

Il y retourne l'été suivant et se loge devant les sources pour avoir moins de chemin à faire. Il a la consolation, si c'en est une, de voir défiler sous ses yeux princes et grands seigneurs, venus comme lui dans l'espoir, souvent chimérique, d'y trouver la guérison. Il s'y rencontre avec Gaston d'Orléans, accompagné de son médecin Brunier et venu là pour

<sup>1</sup> Il souffrait tellement, à certaines heures, qu'il ne parlait de rien moins que de se suicider.

« Quand je songe, écrivait-il à Marigny, que j'étois né assez bien fait pour avoir mérité les respects des Bois-Roberts de mon temps... Quand je songe que j'ai été assez sain jusqu'à l'âge de vingt-sept ans pour avoir bu souvent à l'allemande ; que j'ai encore le dedans du corps si bon que je bois de toutes sortes de liqueurs et mange de toutes sortes de viandes, avec aussi peu de retenue que feroient les plus grands gloutons. Quand je songe que je n'ai point l'esprit faible, pédant ni impertinent, que je vis sans ambition et sans avarice, et que si le ciel m'eût laissé des jambes qui ont bien dansé, des mains qui ont su peindre et jouer du luth, et enfin un corps très adroit, que je pouvois mener une vie heureuse, quoique peut-être un peu obscure, je vous jure, mon cher ami, que, s'il m'étoit permis de me supprimer moi-même, il y a longtemps que je me serois empoisonné. » SCARRON, *Œuvres*, t. I (édit. de 1752), p. 232 ; cf. CHARDON, *op. cit.*, t. I, p. 296.

y soigner sa goutte ; la veuve du maréchal de Schomberg, la duchesse de Rohan, enfin toute la fleur de la société du temps <sup>1</sup>.

Le séjour de Scarron se prolongea bien plus cette année-là à Bourbon que la fois précédente, mais il ne semble pas lui avoir été plus profitable. Il rentra à Paris plus infirme qu'il n'en était parti.

Alors, comme tous les désespérés, il recourt aux charlatans <sup>2</sup>. Il quitte la petite chambre qu'il occupait vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais, pour venir habiter à quelques mètres de l'hôpital de la Charité, où un empirique, dont on lui a conté merveilles, exerce ses talents. Il s'y fait transporter, cahin-caha, dans sa chaise <sup>3</sup>, trouvant encore le moyen de narguer son mal : sa façon à lui de l'oublier.

<sup>1</sup> MORILLOT, *op. cit.*

<sup>2</sup> Scarron demandait à tous les échos un remède à ses maux. « Le pauvre homme, écrivait Mme de Maintenon à M. de Villette, avait toujours quelque chimère dans la tête et mangeait tout ce qu'il avait de liquide en l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée. » *Bulletin du Bibliophile*, mars 1862.

En 1654, Scarron écrivait à son ami le chevalier de Méré, qui se piquait de fortes connaissances en chimie, astrologie et autres sciences : « Je me trouve depuis quinze jours plus mal que je n'ai jamais été, et n'ai plus d'espérance qu'en l'or potable... Envoyez-moi tout ce que vous trouverez de Raymond Lulle ; je vous en rendrai l'argent à Paris... » MORILLOT, p. 116.

<sup>3</sup> On lit dans le *Segraisiana* : « Scarron mourut au mois de juin 1660, pendant que j'étois au voyage du roi pour son mariage, et je n'en avois rien su. La première chose que je fis à mon retour, fut de l'aller voir ; mais quand j'arrivai devant sa porte, je vis que l'on emportoit de chez

Il avait quelques compensations à ses misères : cet auteur, qu'on ne voyait dans aucun des cercles à la mode, qui n'allait, et pour cause, ni à la cour ni à la ville, était devenu, sans bouger de chez lui, le poète le plus populaire de la capitale<sup>1</sup>. Une atmosphère de légende s'était créée autour de cet éternel infirme, qui inspirait autant de sympathie que de pitié.

Comme on le voyait peu, il prêtait à toutes les suppositions, même et surtout les plus absurdes.

Si le portrait était parfois poussé à la charge, c'était bien un peu la faute au modèle qui, loin d'atténuer ses maux, mettait comme un point d'honneur à les exagérer<sup>2</sup>. A l'entendre, ce n'était pas une ma-

lui la chaise sur laquelle il était toujours assis, que l'on venoit de vendre à son inventaire ; cette chaise étoit à bras avec d'autres bras de fer qui se tiroient en avant pour mettre devant lui une table sur laquelle il écrivait et mangeoit. » Qu'est devenue la chaise de Scarron ?

<sup>1</sup> Si le corps tombait en ruine, la verve survivait intacte : le moribond continuait à tenir tête aux amis qui venaient faire chez lui des « petits repas de pièces rapportées » ; il se promettait d'écrire une bonne satire contre le « hoquet », venu par surcroît à son martyr ordinaire ; il racontait de sa plume la plus alerte une joyeuse partie de campagne de ses amis à Charenton, ou rimait cette épître chagrine à d'Elbène, dans laquelle Molière a peut-être pris les traits les plus piquants de son Oronte, le fâcheux homme de lettres, et que les critiques estiment le meilleur morceau de son œuvre. (A. de BOISLISLE, *Paul Scarron et Francoise d'Aubigné*, p. 91 ; Paris, 1894.)

<sup>2</sup> Émile COLOMBEY (*Ruelles, Salons et Cabarets*, 2<sup>e</sup> édit., 1888, t. I, p. 184) a reproduit un fragment de cette sorte d'autobiographie :

« Les uns disent, écrit Scarron, que je suis cul-de-jatte, les autres que je n'ai pas de cuisses et que l'on me met sur une table dans un étui, où

ladie, c'était la boîte de Pandore de tous les maux, qu'on avait laissé parmégarde choir sur son chef mal abrité.

Par exemple paralysie  
 J'en ai, mais de la mieux choisie ;  
 De fièvre, toujours quelque accès ;  
 De rhume, toujours par excès ;  
 Des yeux, je ne vois quasi goutte ;  
 Aux jointures, j'ai toujours goutte ;  
 Aux nerfs, souvent contorsion,  
 Et partout ailleurs, fluxion.

Le mal avait gagné successivement toutes les parties du corps qu'il avait jusque-là épargnées. Peu de mois avant sa mort, Scarron écrivait à son ami d'Elbène cette épître désolée :

J'étois seul l'autre jour dans ma petite chambre,  
 Couché sur mon grabat, souffrant en chaque membre,  
 Triste comme un grand deuil, chagrin comme un damné <sup>1</sup>...

je cause comme une pie borgne ; et les autres, que mon chapeau tient à une corde qui passe dans une poulie, et que je le hausse et baisse pour saluer ceux qui me visitent. Je pense être obligé en conscience de les empêcher de mentir plus longtemps, et c'est pour cela que j'ai fait faire la planche que tu vois au commencement de mon livre (il est, en effet, représenté dans la posture qu'il indique)... Tu trouveras à redire que je ne me montre que par le dos. Certes, ce n'est pas pour tourner le derrière à la compagnie, mais seulement à cause que le convexe de mon dos est plus propre à recevoir une inscription que le concave de mon estomac, qui est tout couvert de ma tête penchante, et que, par ce côté-là aussi bien que par l'autre, on peut voir la situation ou plutôt le plan irrégulier de ma personne.... »

<sup>1</sup> Dernière épître chagrine, dans les *Œuvres*, t. VII, p. 175.

et au comte de Vivonne, dont il avait fait depuis peu la connaissance : « Je vais toujours m'inspirant et je me sens entraîné vers ma fin plus vite que je ne voudrais. J'ai mille douleurs, ou plutôt mille légions de diables, dans les bras et dans les jambes <sup>1</sup>. » Les doigts eux-mêmes furent pris à leur tour <sup>2</sup>.

L'infortuné malade allait voir bientôt finir ses tourments. Le 12 octobre 1660, Gui Patin écrivait à son confrère Belin : « Le pauvre Scarron, le patron des vers burlesques, est ici mort ; il était tout estropié de gouttes et de débauches <sup>3</sup>. » Sans nous arrêter au commentaire malveillant dont il accompagne la nouvelle, retenons seulement la date indiquée par le chroniqueur. C'est quelques jours avant le 12 octobre que succomba Scarron ; on sait aujourd'hui, et ce point est désormais acquis à l'histoire littéraire, que la mort du poète arriva dans la nuit du 6 au 7 octobre 1660 <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Idem*, t. I, pp. 198 et 265, épître moitié vers et moitié prose.

<sup>2</sup> *Le Burlesque malade, ou les colporteurs affligés de la grièue et périlleuse maladie de M. Scarron* ; 1660. Tallemant dit, lui aussi, que Scarron « n'a de mouvement libre que celui des doigts, dont il tient un petit bâton pour se gratter. » *Historiettes*, loc. cit.

<sup>3</sup> *Lettres de Gui Patin*, édition Reveillé-Parise, t. I, p. 255.

L'avant-veille, le 10 octobre, le même Gui Patin avait écrit à Falconet : « ... Nous avons ici perdu Scarron, le poète burlesque, qui ne vivoit presque que des libéralités de la reine et du cardinal Mazarin, tant qu'il en pouvoit tirer, et de quelques dames libérales qui lui faisoient présent de quelques bijoux et d'argent comptant... » *Lettres de Gui Patin*, t. III, p. 275.

<sup>4</sup> M. Chardon précise : vers les 3 à 4 heures du matin (t. I, p. 364).

Pour le récit détaillé de la fin du pauvre infirme, voir l'ouvrage de

## II

Ainsi que l'a fort bien remarqué Gérusez, dans ses *Essais d'histoire littéraire*, « c'est sa déchéance physique et financière qui fit de Scarron un auteur, et même un auteur burlesque ; car, autre bizarrerie, la forme de son corps semble avoir déterminé tout à fait celle de son esprit. Il prit en gaieté laid et difformité ; comme pour se venger en riant du mauvais tour que lui jouait la maladie, il s'institua juré parodiste, se donnant désormais pour tâche de faire des œuvres du génie ce que l'ironique nature avait fait de son être chétif<sup>1</sup>. »

C'est un de nos plus grands sujets d'étonnement — et d'admiration, — qu'au milieu de toutes ces affres douloureuses, de ces tortures tristement réelles, le malade ait conservé son intarissable gaieté.

Il en est qui ont des douleurs résignées, d'autres des douleurs déchirantes ; Scarron avait la douleur gaie. Jamais accès ne paralysa sa verve ; jamais cri de désespérance ne s'échappa de ses lèvres. Bien plus, il exploita ses maux, jusqu'à devenir « une sorte

Colombey, qui semble avoir puisé aux sources originales (t. I, p. 205 et suiv.).

<sup>1</sup> Cf. CHARDON, t. I, p. 87-89.

de Triboulet de la poésie <sup>1</sup> ». Il a ri de ses propres maux, il en a ri haut et fort, pour que personne ne pût se moquer de lui autant qu'il le faisait lui-même ; il s'est abreuvé de ses propres sarcasmes, pour échapper à ceux d'autrui.

On a mis Scarron en parallèle avec Rabelais et Molière. Il fait encore figure à côté, bien qu'à quelque distance de ces deux puissants génies. Mais, alors que Rabelais « épanche dans son rire le trop-plein de santé et de vie qui bouillonne en lui » ; que Molière rit en philosophe, « qui pourrait tout aussi bien pleurer », Scarron rit parce que c'est sa fonction de rire : « la continuité du rire, voilà un des traits essentiels du talent de Scarron ; le caractère *maladif* et un peu puéril de ce rire, en voilà un autre fort important <sup>2</sup> ».

Il a le caractère du malade et en particulier du malade estropié, mal façonné. Il est impossible de comprendre l'œuvre burlesque, si l'on oublie l'état du paralytique. Ses accès de rire font songer involontairement à des accès de toux. La poésie de Scarron porte donc profondément l'empreinte de son mal ; et c'est ce qui, à notre sens, fait l'intérêt du « cas » pathologique que nous allons soumettre à une analyse plus serrée.

<sup>1</sup> MORILLOT, *op. cit.*, p. 61.

<sup>2</sup> MORILLOT, *op. cit.*



## III

Sur la nature de la maladie de Scarron, il nous paraît qu'on est bien fixé aujourd'hui. Comme l'a établi avec beaucoup de netteté le professeur Brissaud<sup>1</sup>, dont nous donnons ci-après l'avis fortement motivé, le poète burlesque était atteint du mal que nous nommons aujourd'hui « rhumatisme chronique déformant ».

Nous devons toutefois signaler les opinions divergentes.

Et d'abord — à tout seigneur tout honneur ! — celle de M. le professeur Lannelongue, qui, consulté par M. Jusserand, lui répondait en ces termes :

*« Scarron me paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un mal de Pott<sup>2</sup>. »*

<sup>1</sup> Dans une brochure tirée à un très petit nombre d'exemplaires (tirage à part, sans date, de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*), que nous reproduisons plus loin *in extenso*, avec l'agrément de l'auteur, qui a bien voulu nous la communiquer.

<sup>2</sup> Voici le texte complet de la lettre envoyée par M. le professeur Lannelongue à M. Jusserand :

« Je ne veux pas faire attendre un jour le malheureux qui depuis deux cents ans n'a pas pu trouver remède à son mal. Ma consultation me paraît être d'autant plus utile qu'elle blanchira sa mémoire d'une accusation portée sur lui par des contemporains.

« On accuse d'autant plus aisément les gens qu'on est plus ignorant.

M. le docteur Thébault, dans une lettre qu'il nous adressait à la date du 15 juillet 1900, soulevait une autre hypothèse, qui offre tout au moins une certaine vraisemblance :

« ... Ayant l'intention de faire un travail important sur la *spondylose rhizomélisque de Marie*, je voudrais savoir si le célèbre Scarron n'était pas atteint de cette ankylose bizarre de la colonne vertébrale et des racines des membres... Je lis dans sa biographie, qu'au moment de son mariage avec Mlle d'Aubigné, il n'avait plus de mobiles que la main, la langue et les yeux. Je sais, en outre, qu'à la suite de son bain forcé dans la Sarthe, à l'époque du Carnaval, « sa tête se penchant sur son estomac » et ses cuisses fléchissant sur le tronc, il prit l'attitude en Z qu'il garda toute sa vie. Si vous pouviez me procurer des renseignements plus précis sur l'origine (*blennorrhagique* ?), sur la marche progressive de l'affection,

Scarron me paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un mal de Pott. A l'âge où il en a été atteint, c'est-à-dire alors qu'il était homme fait, cette affection présente d'habitude un caractère insidieux ; elle revêt une forme lentement progressive et elle entraîne fréquemment des troubles paralytiques suivis de contracture, qui placent les membres des sujets comme vous me les avez dépeints ; les douleurs sont encore un signe important de la maladie. Scarron a dû mourir dans le marasme en conservant intacte son intelligence. » Valmont, 30 septembre 1891. (Cf. JUSSERAND, *The comical romance and other tales*, by Paul Scarron, etc. ; 2 vol. in-8°, 1892 ; t. I, pp. VIII et IX, note).

sur le degré d'ankylose vertébrale, vous me rendriez vraiment un service très agréable... »

Qu'entend-on par les mots : *spondylose rhizomélique* ? D'après le parrain de ce vocable, « la spondylose rhizomélique se caractérise par la coïncidence d'une soudure complète du rachis avec l'ankylose plus ou moins prononcée des articulations de la racine des membres, les *petites extrémités des articulations demeurant intactes* ». Ce dernier terme de la définition est le plus important, puisqu'il légitime, pour le docteur Marie, la création d'une entité morbide distincte des formes ordinaires du rhumatisme chronique. Or, la littérature médicale, assez abondante sur ce chapitre depuis 1898, ne semble pas étayer beaucoup par les faits cette opinion, ainsi que l'a très justement fait observer M. Jalaber (de Nantes) <sup>1</sup> : nombre d'auteurs croient que, si la forme clinique isolée par Marie est assez typique, elle n'est cependant qu'une modalité du *rhumatisme chronique déformant*, dans la forme vertébrale.

S'il était tenu pour certain que les pilules administrées à Scarron étaient destinées à le guérir d'une cystite post-blennorrhagique<sup>2</sup>, on pourrait, à la rigueur, admettre le diagnostic de *maladie de Marie*, puis-

<sup>1</sup> Séance de la Société médico-chirurgicale des hôpitaux de Nantes, du 9 mars 1905 (*Gazette médicale de Nantes*, 1905, p. 268 et suiv.).

<sup>2</sup> Cf. *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> avril 1905.

que notre confrère Forestier a signalé la présence du gonocoque chez des sujets atteints de cette affection vraiment bien spéciale.

En réalité, il est souvent très difficile de distinguer de la spondylose rhizomélisque et le mal de Pott, et les pachyméningites, cervicales ou autres ; et ce que Poncet a désigné sous le nom de *rhumatisme tuberculeux*.

Le savant chirurgien lyonnais, reprenant l'observation de Brissaud <sup>4</sup> et se basant sur notre première publication, admet bien que Scarron était un rhumatisant chronique, mais il se refuse à reconnaître, dans le mal du célèbre cul-de-jatte, un rhumatisme ordinaire.

« ... Entre le rhumatisme diathésique vrai et la maladie de Scarron, écrit-il, il y a bien quelques légères différences. Le rhumatisme diathésique commence rarement d'aussi bonne heure, ne marche pas d'ordinaire aussi vite et surtout n'ankylose pas, comme il l'avait fait de Scarron. De plus, il débute d'ordinaire par les articulations des phalanges. Chez Scarron, elles furent les dernières touchées.

« A l'époque où écrivait Brissaud, ces divers documents que nous venons de citer, ne permettaient guère, en effet, que d'admettre un rhumatisme chronique déformant, avec évolution plus ou moins anor-

<sup>4</sup> V. celle-ci à l'Appendice.

male. En 1885, le bloc du rhumatisme chronique était compact et il ne s'y montrait pas la moindre fissure. Aujourd'hui, il n'en va plus de même, et l'on se méfie des rhumatismes à allures normales et de ceux qui marchent vite. D'autre part, ce sont surtout les pseudo-rhumatismes qui ankylosent, et parmi ceux-là c'est avant tout le rhumatisme tuberculeux.

« Nous avons nous-même montré<sup>4</sup> qu'il devait être rendu responsable de la plupart des ankyloses dites rhumatismales, mono ou poly-articulaires, et qu'en particulier la spondylose, rhizomélisque ou non, l'avait, dans le plus grand nombre des cas, comme agent.

« Spondylosique et ankylosé des quatre membres, Scarron n'était-il pas tuberculeux? Il est difficile d'être très affirmatif; on était encore loin de Laënnec à cette époque. Mais bien des détails permettent de le penser. Sans parler des allures de son rhumatisme, qui sont toutes celles du rhumatisme ankylosant, et pour ne pas faire de pétition de principe, ne nous dit-il pas, dès 1641, à l'âge de trente et un ans, qu'il a :

*De fièvre toujours quelques accès,*

*De rhume toujours par excès.*

. . . . .

*Aux nerfs souvent contorsion*

*Et partout ailleurs fluxion.*

<sup>4</sup> PONCET et LERICHE, Rhumatisme tuberculeux ankylosant (*Revue de chirurgie*, 1905, n° 1).

« Il n'est guère dans les habitudes du rhumatisme chronique habituel de donner des élévations thermiques. Les contorsions de ses nerfs pourraient bien être ces troubles nerveux à distance si fréquents chez les tuberculeux. Enfin il tousse, et cela depuis longtemps. L'auteur de la *Vie de Costar* parle, lui aussi, de ce rhume persistant, sur lequel les détails manquent. D'autre part, malgré un appétit assez bien conservé, il est amaigri, « décharné ». Bref, sa mort dans des accès de suffocation ne s'expliquerait-elle pas plus aisément par des lésions pulmonaires que par « de la compression du pneumogastrique » ?

« Avec ces quelques présomptions, et étant donnée l'allure même de sa maladie, nous dirons volontiers que Scarron était atteint de : *rhumatisme tuberculeux ankylosant*.

« La chose paraît plus que vraisemblable. Il était intéressant de le faire remarquer. Du reste, dans sa fameuse lettre qu'il a écrite contre *Ronscar* (lire Scarron), Cyrano de Bergerac n'avait-il pas pressenti ce diagnostic, lorsqu'il parlait *des bras pétrifiés sur ses hanches* du poète et de sa « carcasse vidée ?<sup>4</sup> ».

On ne peut méconnaître que l'hypothèse de Poncet soit séduisante. Elle a cet avantage de mettre d'accord ceux qui, comme le professeur Lannelongue,

<sup>4</sup> *Gazette des Hôpitaux*, 6 avril 1905.

ont diagnostiqué un *mal de Pott* (de nature tuberculeuse, comme chacun sait) et ceux qui, avec Brissaud et nous-même, se rallient au *rhumatisme déformant*.

Quant à l'*ataxie locomotrice* ou *tabes*, un littérateur<sup>1</sup> peu versé dans la médecine pouvait seul se permettre de l'évoquer à propos de Scarron. Le *tabes* a, en effet, une allure symptomatique qui ne rappelle en aucune façon celle que présente l'affection, dont on lira ci-après la si vivante et si magistrale reconstitution, due au professeur Brissaud.

---

<sup>1</sup> H. CHARDON, *op. cit.*, t. I, p. 184, n.

## APPENDICE

---

### LA MALADIE DE SCARRON

Par M. le docteur E. BRISSAUD <sup>1</sup>.

Pour les curieux qui se sont intéressés à l'histoire pathologique des rois de France, nous publions l'observation médicale du joyeux et malheureux Scarron, le prédécesseur de Louis XIV <sup>2</sup>.

... Scarron était cul-de-jatte, il nous l'a dit tout le premier. Les historiens et les biographes l'ont répété, mais personne, que nous sachions, même de son vivant, n'a trouvé le fin mot de cette infirmité pitoyable. Il ne manquait pas de bonnes raisons pour cela, comme nous allons voir. Toutefois, ce dont l'historien ne se soucie que médiocrement peut intriguer le médecin. Au dix-neuvième siècle, le substantif com-

<sup>1</sup> Tirage à part de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*. Brochure de 14 p.

<sup>2</sup> La langue française, souligne malicieusement Brissaud, ne possède pas d'autre mot pour désigner le degré de parenté approximative dont il s'agit ici.



posé « cul-de-jatte » ne désigne point une maladie ; il ne figure pas dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Dechambre.

La plupart des renseignements de nature à nous édifier sur ce cas singulier nous sont fournis par l'auteur même du *Roman comique*. Nous dirons immédiatement que Scarron fut atteint, selon toute vraisemblance, d'un *rhumatisme chronique généralisé progressif*. Dans les centaines de ces poésies à rimes plates, sonnets ou satires, qu'il écrivait au courant de la plume avec une verve inimaginable, il existe plus d'un millier de vers consacrés à ses misères. Il a même pris le soin de se dépeindre des pieds à la tête aux différentes époques de la vie, conformément, en quelque sorte, aux progrès de son mal, et chaque fois avec une exactitude telle que les traits essentiels du tableau s'accordent parfaitement avec ceux que font ressortir les meilleures descriptions cliniques des auteurs actuels : sur beaucoup de points, notre illustre et cher maître, M. Charcot, n'a fait que répéter Scarron. Voici l'observation :

Scarron naquit à Paris en 1610. Nous ne savons rien de ses antécédents héréditaires. Nous pourrions dire seulement, pour les exigeants, que son père, conseiller au Parlement, vécut jusqu'à un âge assez avancé et que sa mère mourut jeune. Pendant son enfance, Paul Scarron eut, paraît-il, un tempérament bilioso-sanguin. Le tenait-il de son père, sujet peut-être à quelques manifestations de goutte acquise, comme tous les gens de robe d'alors, sédentaires endurcis et grands faiseurs de bonne chère ? Ce n'est, nous l'avouons, qu'une hypothèse tirée d'un peu loin.

Aussitôt après la mort de sa mère, Scarron fut confié à des

parents qui résidaient à Charleville ; c'est là qu'il passa les années de son enfance et de son adolescence. Il ne revint à Paris que pour y terminer ses études. Après quoi, il prit le petit collet. Dès lors, et jusqu'à son mariage, on ne l'appela plus que l'abbé Scarron.

L'existence du jeune abbé n'avait rien de monacal. Il brillait dans le monde, cherchait non sans succès les bonnes fortunes, et voyageait en Italie pour son agrément. En revint-il par hasard avec le mal napolitain ? Si généreux qu'il soit de confidences, c'est un aveu qu'on ne peut exiger de lui. Mais n'a-t-il pas des amis pour nous instruire ? Cyrano de Bergerac nous raconte que l'abbé passa sous l'archet<sup>4</sup>, c'est-à-dire qu'il eut à subir ce qu'on appelait alors le *grand remède*, la grande *suée* ou *suerie*, destinée à chasser le mercure. Ce n'est peut-être qu'une calomnie. Ce qui est certain, toutefois, c'est que, dès 1634, à son retour de Rome, Scarron eut à souffrir d'une « maladie longue et douloureuse qui vint l'avertir de l'affaiblissement de sa complexion ». Il avait alors près de vingt-cinq ans.

La nature de cette maladie est problématique ; mais, si la syphilis n'y était pour rien (ce qui est fort probable, sans cela les historiographes, que la médisance n'a jamais arrêtés, n'eussent pas dit *maladie longue et douloureuse*, mais tout simplement *vérole*), on a tout lieu de soupçonner un rhumatisme articulaire aigu, d'autant que le rhumatisme chronique, qui survint peu de temps après, se montra, par la fixité de ses localisations initiales, tel qu'on l'observe le plus souvent à la suite de la fièvre articulaire.

<sup>4</sup> L'archet n'était autre que l'arc ou arceau sur lequel reposent les couvertures pendant le bain de vapeur.

D'autre part, cette maladie anonyme survenait, par une coïncidence singulière, juste à l'époque où le rhumatisme aigu, jusqu'alors méconnu, allait enfin, grâce à l'exhumation des œuvres de Baillou, compter pour quelque chose dans la nosologie. Le 6 février 1634, Gui Patin écrivait : « On commence à imprimer des conseils de médecine de feu M. Baillou... Je crois que ce sera une fort bonne pièce, car il était fort savant, et ce que j'en ai vu m'a beaucoup plu. » Il est vrai que six mois plus tard, et précisément à propos de la dernière partie de l'ouvrage qui renferme les trois pages fameuses relatives au rhumatisme, Gui Patin marchandait un peu ses éloges : « Ce livre me déplait pour le fatras qu'il y a, tiré des Arabes et de la pharmacie de ce temps-là ; mais néanmoins il y a de fort bonnes choses. » Qui sait si, parmi ces fort bonnes choses, il ne faut pas compter la maladie *longue et douloureuse* du pauvre abbé Scarron ? Son médecin seul aurait pu nous l'apprendre, mais nous ignorons quel était ce médecin ; et puis avait-il acheté l'œuvre de Baillou, la nouveauté du jour, deux beaux volumes grand in-4°, bien reliés, au prix de cinquante sols ?

Une anecdote souvent racontée justifie encore l'hypothèse que la maladie en question fut un rhumatisme aigu....

Si cette aventure est authentique<sup>1</sup>, l'étiologie commande le diagnostic ; car, pour ne pas gagner un rhumatisme à un tel jeu, il faut en vérité supposer une intervention toute spéciale de la Providence. Bref, à dater de cette première atteinte, la santé de Scarron, malgré l'appétit et l'embon-

<sup>1</sup> V. plus haut les doutes émis sur la véracité de l'anecdote [A. C.]. Les notes accompagnées de ces deux initiales sont du docteur Cabanès.

point, fut sérieusement compromise. Mais deux années encore s'écoulèrent avant que le mal s'affirmât dans toute sa rigueur.

Ce furent d'abord des douleurs aiguës dans les pieds et dans les jambes, qui le condamnèrent à l'immobilité; et, comme ses amis le voyaient à regret désertier la société mondaine dont il était le plus gai champion, c'était encore à une « maladie de garçon » qu'on attribuait sa retraite. D'ailleurs les médecins ne se prononçaient pas. Silence d'autant plus significatif ! Cependant les jambes maigrissaient, se déformaient, s'affaiblissaient. Peu après, les orteils se tordent, les pieds se raccourcissent, et les deux jambes s'infléchissent sur les cuisses à angle obtus.

Tout cela s'accomplit en quelques semaines. Alors on s'adressa à Guénaut, le fameux Guénaut, le grand consultant en vogue ; et Guénaut proclama que Scarron avait la goutte. Mais quelle goutte singulière ! En moins d'un an, les pieds sont devenus « tout tordus » et lui font endurer « des maux aussi cuisants que des coups d'étrivières » ; « once de chair aux jambes il n'a plus » ; et ces jambes pliées sur les cuisses, à angle droit maintenant, l'obligent à garder sans cesse « la posture d'un pénitent ». Ne reconnaît-on pas là le rhumatisme déformant à marche rapide, compliqué d'atrophie musculaire ? Et ce mode de début par les membres inférieurs, *avec flexion à angle droit de la jambe sur la cuisse*, n'a-t-il pas été, quoique peu ordinaire, signalé et décrit par M. Charcot ?

Le malheureux abbé n'était pas au bout de ses peines. Bientôt, en effet, les cuisses fléchissent à leur tour sur le tronc : « Je ne ressemble pas mal, dit-il, à un Z » (encore une

comparaison de Charcot). Et le voilà à tout jamais impotent. Les douleurs deviennent incessantes, atroces, s'exaspérant parfois, surtout la nuit, sous forme de paroxysmes, que l'opium ne parvient pas à apaiser. Et, malgré cette lamentable situation, Scarron garde sa bonne humeur, son intarissable gaité. Sans effort, il accomplit la parole de saint Paul : « Soyez toujours joyeux. »

Une grande consolation lui restait. Le rhumatisme chronique n'influence pas les fonctions digestives ; l'appétit se maintient. Chez Scarron, il ne se démentit pas un seul jour, et la gourmandise fit le reste. Les menus de ses repas, rédigés souvent en vers charmants, sont aussi plantureux que variés. Maintes fois, il vante « le plaisir qu'on a quand on masche, le seul que ses maux lui ont laissé », et savoure par la pensée « la douceur de branler le menton ». Cette association d'une infirmité vraiment cruelle avec l'humeur la plus bouffonne et le plus heureux estomac faisait de notre malade un *cas pathologique* tout à fait intéressant. Non seulement les médecins, qui d'ailleurs y avaient perdu leur latin, mais les gens de qualité, et jusqu'à la reine Christine, voulaient voir de leurs yeux ce paradoxe vivant. Aussi bien, à cette occasion, il distingue entre les vrais amis et les autres : ainsi M. l'abbé Ménage, M. Sublé, avocat au Parlement, le visitaient par amitié, au lieu que d'autres grands seigneurs, les d'Albert, les Vivonne, les Lude, les Villarceaux l'allaient voir « comme on va voir l'ours ou l'éléphant ou quelque bête semblable <sup>4</sup> ».

<sup>4</sup> On ne défendait sa vue qu'aux femmes grosses. V. *Lettre à M. de Brienne*, 5 août 1657 [A. C.].

Malgré des soins empressés, Guénaut n'obtenait pas d'amélioration. Qui de nous aujourd'hui lui passera la première pierre ? Pis que cela, le mal s'aggravait. En 1641, l'hiver fut rigoureux et suscita de nouvelles crises. Comme tous les rhumatisants, Scarron redoutait le froid par-dessus tout. Il fit deux requêtes en vers, l'une au surintendant Fouquet, l'autre à son ami Pellisson, pour obtenir du bois de chauffage.

Avec le froid, les déformations articulaires se prononçaient. Aucun mouvement ne lui était plus possible, puisqu'il était perclus de tous ses membres, « aux mains et à la langue près ». Aussi fallait-il qu'on le portât de son lit à sa chaise et de sa chaise à son lit. Cette chaise, comme on en a pu voir quelques-unes à la Salpêtrière, destinées aux privilégiés, avait deux bras de fer, auxquels on fixait une planchette à volonté. C'est dans ce meuble, moulé d'avance à ses formes, que l'abbé, solidement encastré, passa vingt années à manger et écrire. Mais un jour, par malheur, il fut décanté sans précaution. On le laissa choir, et (voici venir l'influence du traumatisme sur la localisation diathésique) les articulations cervicales furent prises à leur tour. La tête s'inclina sur l'épaule, et le cou devint un foyer de souffrances aussi vives que celles des pieds et des genoux. Cette complication est rare, nous dit M. Charcot; elle ne devait pas épargner Scarron. Voyez, pourtant, comme il est philosophe :

Mon pauvre corps est raccourcy,  
 Et j'ay la teste sur l'oreille;  
 Mais cela me sied à merveille,  
 Et parmy les torticolis  
 Je passe pour des plus jolis.

Guénaut n'en pouvait mais. Avec la protection de Mlle de Hautefort, il fit obtenir à Scarron la charge de *malade en titre de la reine* : emploi nouveau, comme on dit si souvent aujourd'hui, auquel était attribué un petit revenu. Mais un médecin dans la situation de Guénaut sentait bien qu'il y avait à faire plus encore. Pour rester dans son rôle et sauver les apparences, il fallait imaginer un traitement, instituer une thérapeutique, inventer enfin quelque chose qui entre-tint l'espérance. Et qui sait ? le hasard peut beaucoup. Guénaut avait un frère à Gien-sur-Loire, médecin comme lui, qui, chaque année, faisait la saison de Bourbon-l'Archambault. Il lui adressa son client.

La cure de Bourbon n'amena point le résultat espéré. Elle valut seulement à notre malade de hautes protections parmi les baigneurs de sang royal qu'il y rencontra, « et dont tous les maux joints ensemble étaient peu de chose auprès des siens ». Pourtant, l'année suivante, il voulut essayer encore ; nul n'ignore que les eaux minérales ne réussissent qu'après deux saisons. Cette fois, le désenchantement fut complet. Le retour à Paris fut marqué par des crises terribles. Alors, ne sachant plus à qui croire (et il ne manque pas de gens pour donner d'excellents conseils aux incurables), Scarron se laissa persuader qu'un empirique, habitant vers l'hôpital de la Charité, le guérirait en peu de temps par de certains bains de tripes et de gélatine. Le pauvre infirme, qui logeait au Marais, à deux pas de la place Royale, ne recula pas devant ce nouveau déplacement. Il retint donc un petit appartement à l'hôtel de Troyes<sup>4</sup>, juste vis-à-vis la Charité, et s'y fit

<sup>4</sup> Scarron habitait hôtel de Troyes, rue d'Enfer (et non rue des Saints-Pères, comme d'aucuns l'ont écrit), lors de son mariage avec Françoise

transporter en chaise par deux solides gaillards, dont il ne se lassait de contempler, chemin faisant, les robustes jarrets. Dans cette pénible traversée de Paris (il était au plus fort d'une crise), ne trouva-t-il pas moyen d'improviser un impayable morceau : *Le trajet du Maret au faux-bourg Saint-Germain?* Tous les jours, consciencieusement, pendant de longs mois, il se résigna à baigner « dans des tripes son très sec parchemin ». Inutile d'ajouter que cette repoussante thérapeutique (à la mode de Caen) fut vaine, tout comme les précédentes.

La maladie durait depuis six ans déjà, et les membres supérieurs étaient encore à peu près libres. En 1643, l'amaigrissement des jambes avait pris d'effrayantes proportions : leurs jointures étaient disloquées ; les épiphyses proéminaient en tous sens ; « déjà l'os la peau lui perce ». Quelques mois de plus, et Scarron ressent dans les mains des douleurs qu'il ne reconnaît que trop bien, car il les a jadis éprouvées aux pieds et aux chevilles. Elles lui sont d'un sombre présage. Jusqu'à présent, il n'était que cul-de-jatte ; il va devenir manchot ; et il se désespère, mais il rit encore à travers ses larmes.

Je suis un recueil d'accidents  
 Qui n'ay plus rien que le courage  
 Et quelque force encore aux dents,  
 Que souvent je grince de rage.

d'Aubigné. L'hôtel de Troyes était situé probablement dans la partie de la rue d'Enfer qu'a fait disparaître la rue Soufflot. Cet hôtel devait se trouver à l'endroit où est ménagé actuellement un vaste terre-plein, entre la grille du jardin du Luxembourg et la rue Soufflot (CHARDON, *op. cit.*, t. I, p. 198 et suiv. ; *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, p. 120) [A. C.].



La date de ce rhumatisme tardif des poignets et des métacarpes est nettement indiquée dans une requête au roi, bien scandée et de large tournure :

Depuis que je languis sous des maux si pressens  
Le soleil a six fois vu l'un et l'autre monde.

A mesure que l'arthropathie progressait, l'atrophie musculaire des bras et de l'avant-bras faisait son œuvre. Seulement les doigts étaient épargnés. Notre « pauvre très maigre » pouvait donc tenir encore la plume et ne s'en faisait pas faute.

La main dont j'écris cette épître  
Tient au bout du plomb d'une vitre.  
Je ne puis, sans mon bras flatter,  
Autrement le représenter.  
Ma poitrine est toute convexe ;  
Enfin je suis tout circonflexe.

Mme de Hautefort appuya la requête de Scarron : « Sa paralysie bien déclarée dans les bras et dans les jambes en avait fait un homme sans conséquence, à qui les dames pouvaient témoigner une extrême amitié sans risquer leur réputation. » Ce ne fut toutefois qu'après des démarches répétées et pressantes que l'abbé devint chanoine. Il comptait trente-six ans d'âge et huit ans de maladie.

Quel piteux chanoine il dut être ! Et peu propre à justifier la comparaison proverbiale ! Décharné, contrefait, ankylosé des quatre membres à l'exception des phalanges, réduit à la plus douloureuse inertie :

Hôpital allant et venant,  
Des jambes d'autrui cheminant,

il ne peut plus rien par lui-même, sinon rimer. Ainsi, dans une épître à la comtesse de Fiesque, il se plaint d'une mouche établie sur son nez, et qu'il ne peut faire déloger parce que ses gens viennent de sortir. Il s'ingénie à élargir le champ d'action de ses doigts encore valides. Il invente ces petits bâtons dont se servent couramment les infirmes de la Salpêtrière affligés du même mal que lui. Mais ce qui l'exaspère, c'est l'obligation de rester toujours assis :

Non que s'asseoir sur le derrière  
Soit laide situation ;  
Car parmi toute nation  
On s'assied en cette manière,

mais parce que « son derrière pointu, qui n'a plus d'embonpoint », lui transperce les chairs. A maintes reprises il revient sur l'atrophie des muscles fessiers et sur le ratatinement de cette partie intermédiaire dont Mme de Sévigné n'a pas dédaigné d'écrire le nom.

Chaque année, le retour du froid ravive ce genre d'onglée intolérable... Alors il lui vient une idée, une idée fixe : passer en Amérique<sup>4</sup>, où le ciel plus clément lui évitera le supplice de l'hiver. « Il n'y aura là, dit-il, ni faux béats, ni filous de dévotion, ni d'inquisition, ni d'hyver qui m'assassine, ni de défluxion qui m'estropie ». Il apprend sur ces entrefaites qu'une vieille dame et sa nièce, revenant d'Amé-

<sup>4</sup> Scarron était persuadé qu'il trouverait la guérison en Amérique (H. CHARDON, t. I, p. 202-203.) [A. C.].

rique, se sont récemment installées dans une maison toute proche de la sienne, et il les fait prier aussitôt de lui donner quelques renseignements sur le bienheureux pays de ses rêves. Une intimité de bon voisinage s'établit entre Scarron et les nouvelles venues. La vieille dame s'appelait Mme de Neuillant, et la jeune fille de quinze ans n'était autre que Françoise d'Aubigné, la future Mme de Maintenon <sup>1</sup>.

La première fois que Mlle d'Aubigné vint chez Scarron, elle fut obligée de se baisser pour apercevoir son visage. A cette époque, en effet, l'arthropathie vertébrale du pauvre infirme faisait de rapides progrès. « Son dos s'arrondissait en dôme », et, pour regarder autour de lui, il inclinait très légèrement la tête, à droite ou à gauche, comme le font les oiseaux. Il ne nous appartient pas de rechercher quel genre de séduction notre chanoine fut en état d'exercer sur la « belle Indienne ». Qu'il nous suffise de dire que, vers la fin de 1649, peu de mois après la première entrevue, le mariage était consommé.

Consummé n'est cependant pas le mot de la situation. Si la psychologie de cette union bizarre est encore un problème d'histoire ou de philosophie, la physiologie en est assez limpide. Assurément le mariage de Scarron et de Françoise d'Aubigné fut une communion blanche <sup>2</sup>. Les pathologistes ont beau nous dire que les fonctions conjugales, chez les rhumatisants chroniques, restent longtemps

<sup>1</sup> Sur la façon dont Scarron entra en relation avec sa future femme, cf. CHARDON, t. I, pp. 206-212, 224. [A. C.]

<sup>2</sup> Mme Scarron devint veuve, sans avoir été femme (Id., *Ibid.*, p. 268). [A. C.]

intactes ; dans le cas particulier, les déclarations des intéressés l'emportent sur les règles générales. Ninon de Lenclos trouvait Mme Scarron « trop gauche pour l'amour <sup>1</sup> ». Que pensait-elle donc du mari ? Celui-ci d'ailleurs ne semble s'être fait à l'avance la moindre illusion sur ses aptitudes personnelles. Qu'on en juge par ce passage d'une lettre qu'il écrivait à sa fiancée : « Quelle apparence y avait-il qu'une jeune fille dût troubler l'esprit d'un vieil garçon, et qui l'eût soupçonnée jamais de me faire assez de mal *pour me faire regretter de n'être plus en état de me revancher* ? » Une autre fois, parlant d'elle à son ami Segrais, il lui disait : « Je ne lui ferai point de sottises, mais je lui en apprendrai beaucoup. » Et Segrais s'empresse d'ajouter que, dans ce même temps, Scarron n'avait d'autre mouvement libre que celui des doigts, de la langue et des yeux.

La nouvelle, aussitôt ébruitée, fit jaser comme on pense. A la cour on s'en amusa beaucoup. La reine s'écria : « Que fera Scarron de Mlle d'Aubigné ? Ce sera le meuble le plus inutile de sa maison ! » La reine avait tort et raison. Mme Scarron ne fut point inutile en toutes choses, attendu que « la première nuit fut marquée par de violentes douleurs... *qu'éprouva le mari* » ; et la nouvelle épouse débuta, sans plus tarder, dans son premier rôle de garde-malade. Sans nul doute, celui qu'elle joua plus tard, non plus sous le règne de Scarron, mais sous celui de Louis XIV, lui fut

<sup>1</sup> On a beaucoup glosé sur la vertu de Mme Scarron. Certains ont prétendu qu'elle se conserva pure jusqu'à son second mariage (Cf. CHARDON, t. I, p. 276, n. 2). Il y a cependant telle lettre, publiée par Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un Curieux*, t. II, pp. 576-577, 581-594, qui la compromet singulièrement [A. C.].

beaucoup plus à charge. Elle l'a presque avoué elle-même.

Quelques jours après le mariage du poète, ses anciens amis le vinrent visiter, et, comme il leur racontait les mesures qu'il avait prises pour arranger ses petites affaires, Segrain, qui était de la compagnie, lui dit que ce n'était pas assez de s'être marié, qu'il fallait avoir au moins un enfant; et là-dessus il lui demanda s'il croyait être en état de le faire. « Est-ce, lui répondit-il en riant, que vous prétendez me faire ce plaisir-là ? J'ai ici, ajouta-t-il, Maugin, qui me fera cet office à point nommé. » Ce Maugin était son valet de chambre, bon garçon, et qui était fait à son badinage. « Maugin, lui dit-il en présence de la compagnie, ne feras-tu pas bien un enfant à ma femme ? » Maugin lui répondit avec un air de simplicité : « Oui-dà, Monsieur, s'il plaît à Dieu. »

Vers la fin de sa vie, quand il rédigea ce fameux testament, la plus enjouée de ses œuvres, Scarron supputait la possibilité qu'après sa mort il lui survint un « posthume », et il ajoutait : « ce que pourtant je ne crois pas. » N'était-ce pas se vanter un peu ? En tout cas, mieux que personne, il savait à quoi s'en tenir. Le bon Loret, l'auteur de la *Muse historique*, parlant du ménage Scarron, a exprimé sous ce rapport l'opinion générale des contemporains :

C'étoient deux beaux esprits ensemble ;  
 Mais pour la grâce et les appas.  
 Le reste ne ressembloit pas ;  
 L'épouse avoit grand avantage  
 Et je croy que leur mariage  
 S'entretenoit par les accords  
 Bien mieux de l'esprit que du corps.

Bref, Mlle d'Aubigné ne fut pour « son pauvre estropié » que ce qu'on appelle une camarade, et le modèle des camarades ; et Scarron put être le prédécesseur du grand roi, sans être pour cela son précurseur.

Il vécut encore onze années misérables, les plus productives au point de vue de ses œuvres. Les douleurs ayant banni le sommeil, il veillait jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ses serviteurs s'en plaignaient fort. Mais il fallait bien que quelqu'un fût là pour modifier son attitude de temps à autre et selon son gré ; car il souffrait de l'immobilité prolongée :

J'ai beau quitter place pour place,  
Je ne quitte pas mes douleurs !  
Partout je me souhaite ailleurs.

L'opium n'agissait même plus, « sinon pour l'hébéter ».

Nous avons vu comment les arthropathies s'étaient successivement développées. Par bonheur, les phalanges restaient saines. Leur tour vint cependant peu de jours avant la fin. Nous le savons exactement par un petit libelle devenu fort rare, mais qui se trouve à la réserve de la Bibliothèque nationale. Le public de Paris, qui était il y a deux cents ans aussi *parisien* qu'aujourd'hui, s'intéressait beaucoup à Scarron et à sa maladie, « mal dangereux puisqu'il est inconnu ». Or, vers le milieu de l'année 1660, on criait par les rues : « Demandez le *Burlesque malade, ou les colporteurs affligés de la griève et périlleuse maladie de M. Scarron !* » C'est ce factum qui nous apprend

Qu'en effet depuis quelques mois,  
Il est entrepris de ses doigts  
Et qu'il gît en son lit malade.

C'était complet. Le pauvre Scarron n'avait plus qu'à mourir. Il succomba, en effet, au mois d'octobre de la même année, à l'âge de cinquante ans.

Ici les détails manquent. Nous savons seulement que des accès de suffocation, accompagnés d'un violent hoquet, avaient failli l'emporter quelques jours auparavant. Vu l'état de ses articulations cervicales, et étant donné ce genre d'accidents, on peut admettre que la mort eut lieu par la compression lente des pneumogastriques à leur origine.

Vingt ans après, paraissait le *Traité de la goutte*, de Sydenham. Pour la première fois le rhumatisme chronique était distrait de la classique podagre ; et, par une coïncidence assez remarquable, l'illustre observateur anglais manifestait, malgré certaines réticences, quelque velléité de considérer le rhumatisme chronique comme une maladie nouvelle. — Peut-être alors Scarron en eût-il été la première victime !

Pareille opinion n'est plus admise, ni admissible. Nous savons que le rhumatisme chronique est un mal aussi vieux que l'histoire, et qu'il n'a présenté au dix-septième siècle aucune particularité nouvelle, si ce n'est la description même de Sydenham.

Pour le cas du poète Scarron, c'est autre chose. Sa particularité, vraiment exceptionnelle, consiste dans la gaité sincère et l'inaltérable bonté de ce malheureux que la douleur torture et qui tient encore à vivre. Sous ce rapport, notre observation est peut-être unique dans son genre ; mais ne nous arrêtons pas à ce point de vue qui n'a rien de médical.

La Fontaine, pour montrer par un exemple frappant le

prix que l'homme attache à l'existence, ne pouvait songer à un être plus disgracié, ni plus maltraité que Scarron; aussi-pensons-nous que c'est bien notre rhumatisant que le Bon-homme a mis dans la morale célèbre :

. . . . . Qu'on me rende impotent,  
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme  
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.

Dr BRISSAUD.

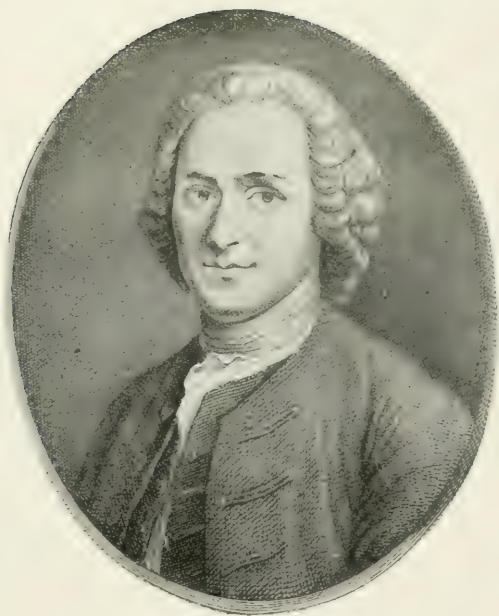
---





J.-J. ROUSSEAU





J.-J. ROUSSEAU



## LE CAS PATHOLOGIQUE DE J.-J. ROUSSEAU

### I

« Ce serait une étude curieuse, intéressante et digne du moraliste et du philosophe que celle qui consisterait à rechercher, dans la vie des hommes illustres, les maladies chroniques qui ont tourmenté leur existence, et l'influence qu'elles ont eue sur les actes de leur vie publique et privée <sup>1</sup>. »

La maladie qui a affligé le philosophe de Genève doit être déterminée avec d'autant plus de soin, que la psychologie du personnage y gagnera en clarté et que nous acquerrons, par sa connaissance, une vision plus nette d'un état d'âme dont la complexité n'est qu'apparente.

Nous n'ignorons pas qu'on a attribué plus d'importance, dans la composition successive du caractère et

<sup>1</sup> *Relation de la maladie qui a tourmenté la vie et déterminé la mort de Jean-Jacques Rousseau*, par le docteur DESRUELLES (Paris, 1846), p. 3.

dans le développement ultérieur de la folie de Rousseau, à un manque d'éducation première<sup>1</sup>, qu'à certain défaut de conformation physique sur lequel nous allons être appelé à nous expliquer : c'est un point de vue respectable, mais qui a tout juste la valeur d'une opinion littéraire<sup>2</sup>. C'est en homme de science que nous étudions un problème de psychologie morbide, et c'est ce qui nous donne peut-être plus d'assurance.

Un critique d'un pénétrant jugement reprochait déjà, il y a quelques années, à ceux qui ont étudié le caractère de Jean-Jacques de n'avoir pas examiné d'assez près la nature de sa maladie<sup>3</sup>. Cette maladie tient, lui répliqua-t-on, assez de place dans les *Confessions* pour qu'on soit dispensé d'y insister. Bien au contraire, dirons-nous à notre tour, c'est une bonne fortune dont ne peut que se féliciter le physiologiste, le clinicien, quand le malade est le plus intelligent de ses auxiliaires : combien en est-il, parmi ceux qu'une incommodité tourmente, qui peuvent nous la décrire avec quelque précision ? Combien, par contre, qui égarent le diagnostic dans un dédale d'explications embrouillées !

Avec Rousseau, rien de semblable ; c'est le plus

<sup>1</sup> V. *Revue des Cours littéraires*, 5<sup>e</sup> année, p. 218.

<sup>2</sup> V. *la Folie de Rousseau*, par M. F. BRUNETIÈRE (*Revue des Deux Mondes*, 1890).

V. *Critique philosophique*, de RENOUVIER.

assuré des guides. Ses aveux, dépourvus d'ambiguïté, ses *Confessions*, dont la naïveté parfois déconcerte, sont un garant de sa sincérité<sup>4</sup>; et on ne saurait regretter qu'il n'ait pu décrire les symptômes qu'il a éprouvés, car son défaut de compétence n'aurait pas manqué de le pousser à des interprétations erronées.

Depuis l'âge de 37 ans jusqu'à l'heure de sa mort, Jean-Jacques fut atteint d'une affection dont il ignora les véritables causes, non pas tant qu'il fût incapable d'en juger d'après ses propres lumières, que parce que les méthodes d'investigation scientifique étaient, à son époque, encore fort imparfaites. Sommes-nous plus avancés aujourd'hui? Nous hésitons presque à répondre par l'affirmative. Cependant, c'est en considérant le « cas pathologique » de Rousseau, que nous mesurons le chemin parcouru par la science depuis le temps où le philosophe vivait, bien que soit grande encore la distance qui nous sépare de la perfection de l'art médical.

« Je regrette que vous soyez si timide, quand il vous faut conclure sur l'un des points essentiels, nous écrivait, à la suite de la lecture de notre premier tra-

<sup>4</sup> Encore faut-il, à cet égard, faire quelques réserves. On a pu le prendre souvent en flagrant délit d'erreur, et d'aucuns disent d'erreur volontaire, en maintes circonstances. (Cf. *Jean-Jacques Rousseau*, par Eugène ASSE; Paris, Fontemoing, s. d. Bibliothèque des Bibliographies critiques, publiée par la *Société des études historiques*.)

vail sur Jean-Jacques, un des plus distingués professeurs de la Sorbonne. Vous incompetent ! Qui sera compétent, si les médecins se récusent?... »

Entendons-nous bien : nous n'avons jamais eu l'intention de nous dérober, mais nous nous sommes gardé de nous aventurer sur un terrain plein d'embûches, sans nous munir de soutiens. Le malade dont nous avons cherché à préciser les infirmités est loin d'être un malade banal : les urologues, les aliénistes, les otologistes l'ont tour à tour réclamé pour client ; son observation clinique est d'autant plus malaisée à établir ; c'est néanmoins à cette tâche, entre toutes difficile, que nous allons nous essayer.

En dépit de multiples travaux<sup>1</sup> parus en ces dernières années, nous sommes imparfaitement renseignés sur l'ascendance de Jean-Jacques, au point de vue spécial qui nous occupe.

On ne sait que fort peu de chose sur la santé des ancêtres de Rousseau et sur les maladies qui pourraient avoir été héréditaires dans sa famille. On ne trouve dans les écrits de Jean-Jacques qu'un passage s'y rapportant : « Un premier ressentiment de sciatique, *mal héréditaire* dans ma famille, m'effrayait avec rai-

<sup>1</sup> E. RITTER, *la Famille et la Jeunesse de Jean-Jacques* ; Paris, Hachette, 1896, édit. revue et augmentée de celle parue à Genève en 1878 ; DUFOUR-VERNE, *Recherches sur J.-J. Rousseau et sa parenté*, 1874 ; *Bulletin de l'Institut genevois* ; GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises* ; *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, t. IX, etc.



son », écrit Rousseau à Milord Maréchal ; or, la sciatique est une névralgie rhumatismale, qui peut déterminer une irritabilité plus ou moins excessive du caractère chez qui en est atteint, mais qui ne se transmet pas généralement aux descendants.

Le grand-père paternel de Rousseau mourut presque centenaire. Il était de caractère instable et avait la manie ambulatoire qui se retrouvera chez son petit-fils.

Son grand-père maternel succomba à peine âgé de 32 ans, épuisé, dit-on, par les excès.

La mère de Rousseau était de haute culture et d'esprit distingué, justifiant cette théorie, qui s'appuie sur de si nombreux exemples<sup>1</sup>, que les fils héritent des qualités intellectuelles et morales de la mère, alors que les filles reflètent plutôt les dispositions et les idées du père.

Un des frères de Jean-Jacques, de sept ans plus âgé que lui, fit de nombreuses escapades. Il partit pour l'Allemagne et on perdit complètement sa trace. Cette tendance aux fugues se manifesta également chez un de ses oncles et le fils de celui-ci.

Un autre cousin du philosophe — ceci mérite de retenir autrement l'attention — aurait eu, à Fontainebleau, un véritable accès de folie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. *La Génération*, par GIROU de BUZAREINGUES, p. 283 et suiv. Nous avons cru devoir supprimer cet extrait, qui figure dans les premiers tirages du *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série, le livre cité pouvant se trouver encore, tout au moins dans les bibliothèques publiques.

<sup>2</sup> MUSSET-PATHAY, *Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau* ;

Jean-Jacques vint au monde en état de débilité congénitale<sup>1</sup>. Son enfance s'en ressentit ; elle fut traversée par de nombreuses crises morbides.

J'étais né presque mourant, écrit-il (vers 1766) ; on espérait peu me conserver. J'apportai le germe d'une incommodité, que les ans ont renforcée et qui maintenant ne me donne quelquefois des relâches que pour me laisser plus cruellement souffrir d'une autre façon<sup>2</sup>.. Un vice de formation dans la vessie me fit éprouver, durant mes premières années, une rétention d'urine continuelle, et ma tante Suzon, qui prit le soin de moi, eut des peines incroyables à me conserver. Elle en vint à bout cependant ; ma robuste constitution prit enfin le dessus, et ma santé s'affermi tellement, durant ma jeunesse, que, excepté la maladie de langueur dont j'ai raconté l'histoire<sup>3</sup> et de fréquents besoins d'uriner, que le moindre échauffement me rendit toujours incommodés, je parvins jusqu'à trente ans sans presque ne rien sentir de ma première infirmité...

Avant d'aller plus loin, faisons une remarque.

Le vice de formation auquel Rousseau fait allusion ne peut être ni un *phimosis*, ni un *hypospadias*, car

*Journal de Paris*, an VI, t. II, nos 259, 260, 261 ; reproduit dans la 1<sup>re</sup> édition du *Cabinet secret*.

<sup>1</sup> V. aux tables de la *Chronique médicale* (années 1895 et suiv.) la rubrique : *Débiles* (grands hommes nés).

<sup>2</sup> *Confessions*, liv. I (Cf. ses lettres des 10 juillet 1759, 22 juillet et 10 novembre 1761, 9 février 1770).

<sup>3</sup> Dans le livre V des *Confessions*.

il s'agit bien, dans le passage qu'on vient de lire, de la vessie et non point de l'urèthre : ceci dit pour répondre à Rousseau lui-même, qui laisse entendre, dans tel autre passage que nous citerons <sup>1</sup>, qu'il était atteint de quelque défaut *externe*.

Dès sa plus tendre enfance, Rousseau avait eu une *dysurie*, qui n'avait fait que s'accroître avec les années ; il restait persuadé qu'il avait apporté en naissant le germe d'une incommodité qui ne disparaîtrait qu'avec la vie. Ces besoins d'uriner, qui, d'après le rapport d'autopsie, auraient été provoqués par un état nerveux spasmodique des parties voisines du col de la vessie ou du col de la vessie lui-même, n'annonçaient-ils pas que Rousseau avait une affection congénitale de la prostate, du col vésical ou de la portion prostatique de l'urèthre ? Cet état, presque permanent pendant tout le cours de son existence tourmentée, n'a-t-il pas rendu excessive la sensibilité

<sup>1</sup> En réponse à un pamphlet, qu'il attribuait à Vernes, et qu'on a reconnu depuis être de Voltaire, pamphlet portant pour titre : *Sentiments des citoyens*, etc., Jean-Jacques écrit ces lignes : « On m'accusait d'être usé de débauches, pourri de v... et d'autres gentillesse semblables..., moi qui non seulement n'eus de mes jours la moindre atteinte d'aucun mal de cette espèce, mais que des gens de l'art ont même cru conformé de manière à n'en pouvoir contracter. » *Confessions*, liv. VII et XII.

Les « gens de l'art » se trompaient évidemment, car, à supposer même que Jean-Jacques ait eu un phimosis ou un hypospadias, il aurait été de ce fait, plus exposé que tout autre à contracter une affection vénérienne.

native de ses organes génitaux et vivement impressionné son imagination avant l'âge ? L'aventure suivante, rapportée par Rousseau, répond affirmativement.

Jean-Jacques venait d'être mis en pension à Bossey, chez le ministre Lambercier, pour y apprendre le latin. Il était alors âgé de huit ans : ceci n'est pas indifférent à noter, pour qui sait combien les perversions sexuelles se manifestent précocement. Mlle Lambercier, sœur du ministre protestant, avait, pour une peccadille, infligé une correction manuelle à l'enfant. Jean-Jacques, loin de s'en montrer désolé, témoigna de la vive satisfaction, de la jouissance même qu'il avait éprouvée, et il fit naître les occasions de l'éprouver à nouveau ; mais on risquerait de dénaturer ses déclarations en les analysant.

Je me souviendrai toujours, écrit-il, qu'au temple, répondant au catéchisme, rien ne me troublait plus, quand il m'arrivait d'hésiter, que de voir sur le visage de Mlle Lambercier des marques d'inquiétude et de peine.

Mlle Lambercier, sœur du ministre, avait alors une trentaine d'années.

Cela seul, poursuit Rousseau, m'affligeait plus que la honte de manquer en public, qui m'affectait pourtant extrêmement, car, quoique peu sensible aux louanges, je le fus toujours beaucoup à la honte ; et je puis dire ici que l'at-

tente des réprimandes de Mlle Lambercier me donnait moins d'alarmes que la crainte de la chagriner... Comme Mlle Lambercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, qui la portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des enfants, quand nous l'avions méritée. Assez longtemps, elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châtiment tout nouveau pour moi, me semblait très effrayante ; mais après l'exécution, je la trouvai moins terrible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été, et ce qu'il y a de plus bizarre est que ce châtiment m'affectionna davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait même toute la vérité de cette affection et toute ma douceur naturelle pour m'empêcher de chercher le retour du même traitement en le méritant, car *j'avais trouvé dans la douleur, dans la honte même, un mélange de sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte de l'éprouver derechef de la même main.*

Il est vrai que, comme il se mêlait sans doute à cela quelque instinct précoce du sexe, le même châtiment reçu de son frère ne m'eût point du tout paru plaisant.

Dans ses *Études de psychologie expérimentale*<sup>1</sup>, M. Alf. Binet a très judicieusement mis en évidence la finesse de pénétration du philosophe, doublé, en la circonstance, d'un très subtil psychologue.

Il importe, dit M. Binet, de souligner avec quelle précision Rousseau indique la genèse de la perversion sexuelle<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> *Le Fétichisme dans l'amour*, par Alf. BINET ; Paris, 1891.

<sup>2</sup> Edmond de Goncourt, possédait (Cf. *la Maison d'un artiste*, t. II,

dont il va maintenant exposer les détails. Ce qui a donné naissance à cette perversion, ou du moins ce qui lui a donné sa forme, c'est un événement fortuit, un accident : la correction reçue des mains d'une demoiselle. En termes psychologiques, on peut dire que cette perversion est née d'une association mentale.

Jean-Jacques, d'ailleurs, n'est pas loin d'avoir pensé à cette corrélation :

Qui croirait que ce châtiment d'enfant, reçu à huit ans par la main d'une fille de trente, a décidé de mes goûts, de mes désirs, de mes passions, de moi pour le reste de ma vie, et cela précisément dans le sens contraire à ce qui devait s'ensuivre naturellement?... Tourmenté longtemps, sans savoir de quoi, je dévorais d'un œil ardent les belles personnes : mon imagination me les rappelait sans cesse, uniquement pour les mettre en œuvre à ma mode et en faire autant de demoiselles Lambercier.

Ce travail d'imagination, c'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *ruminatio erotica des fétichistes*<sup>1</sup>;

p. 18-19) « un recueil manuscrit de lettres secrètes, année 1783 », sur lequel se trouvait cette annotation : « M. Naigeon, ami de Diderot, tenait ce manuscrit de Grimm. » Or, dans ce récit resté inédit, était indiquée « la maison rue Maubuée, où Rousseau se faisait fouetter pour son petit écu ». Quel a été, à la vente Goncourt, l'acquéreur de cette curieuse pièce, c'est ce que nous ignorons.

<sup>1</sup> BINET, *loc. cit.*, p. 52. Max Nordau serait plutôt tenté d'en faire du *passivisme*, Kraft-Ebing, du *masochisme*. (Cf. *Dégénérescence*, par Max NORDAU, t. II ; Paris, 1894. p. 303, note ; R. von KRAFFT-EBING, *Nou-*

car cette aberration génésique est classée, étiquetée par les modernes nosologues. Elle est mise tout à fait en évidence dans ce qui va suivre :

Même après l'âge nubile, ce goût bizarre, toujours persistant et porté jusqu'à la dépravation, jusqu'à la folie, m'a conservé les mœurs honnêtes qu'il semblerait avoir dû m'ôter. Si jamais éducation fut modeste et chaste, c'est assurément celle que j'ai reçue... Non seulement je n'eus jusqu'à mon adolescence aucune idée distincte de l'union des sexes, mais jamais cette idée confuse ne s'offrit à moi que sous une image odieuse et rebutante.

C'est ainsi que, avec un sang brûlant de sensualité presque dès ma naissance, je me conservai pur de toute souillure, jusqu'à l'âge où les tempéraments les plus froids et les plus tardifs se développent.

Habituellement, le fétichisme, quand il est poussé à l'extrême, tend à produire la continence<sup>1</sup> : c'est ce qui s'est réalisé chez Rousseau. Il a joué avec l'amour dès ses premières années, mais il est resté continent jusqu'à trente ans passés. Encore fallut-il que Mme de Warens, nouvelle Putiphar, tirât par le manteau ce moderne Joseph !

*velles recherches dans le domaine de la « Psychopathia sexualis », étude médico-psychologique, 2<sup>e</sup> édition, Stuttgart, 1891, reproduit dans le Cabinet secret, 3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> tirage, p. 109 ; et FÉRÉ, Pathologie des émotions ; Paris, 1892, p. 445.)*

<sup>1</sup> BINET, *op. cit.*, p. 53.

Jusque-là, Jean-Jacques se flatte de s'être conservé chaste (c'est de la chasteté du corps qu'il entend parler). Son auto-observation est des plus instructives à cet égard.

Mon ancien goût d'enfant, au lieu de s'évanouir, s'associa tellement à l'autre, que je ne pus jamais l'écarter des désirs allumés par mes sens ; et cette folie jointe à ma timidité<sup>1</sup> naturelle m'a toujours rendu très peu entreprenant près des femmes, faute d'oser tout dire ou de pouvoir tout faire, l'espèce de jouissance dont l'autre n'était pour moi que le dernier terme ne pouvant être usurpée par celui qui la désire, ni devinée par celle qui peut l'accorder. J'ai passé ainsi ma vie à convoiter et à me taire auprès des personnes que j'aimais le plus. N'osant jamais déclarer mon goût, je l'amusais du moins par des rapports qui m'en conservaient l'idée. Être aux genoux d'une maîtresse impérieuse, obéir à ses ordres, avoir des pardons à lui demander, étaient pour moi de très douces jouissances ; et plus ma vive imagination m'enflammait le sang, plus j'avais l'air d'un amant transi. On conçoit que cette façon de faire l'amour n'amène pas des progrès bien sensibles et n'est pas

<sup>1</sup> « Il avait de la timidité poussée au plus haut degré, au point où elle devient morbide et confine à l'éreutophobie (obsession de la rougeur), étudiée par Pitres et Régis, dans les *Archives de Neurologie*, 1897, n° 13. » Lettre de M. Espinas, professeur à la Sorbonne, à M. P. Janet, obligeamment communiquée par M. le docteur J. Janet. Cf. DUGAS, *la Timidité* ; Paris, 1898, et le docteur P. HARTENBERG, *les Timides et la Timidité* ; Paris, 1901. M. Dugas surtout a « disséqué » le cas de Rousseau avec beaucoup de soin (V. son ouvrage, notamment aux pp. 9-11, 36, 39, 46-48, 54, 57-59, 61-63, 78-80, 87-89, 111, 129-130, 143).



fort dangereuse à la vertu de celles qui en sont l'objet. J'ai donc fort peu possédé, mais je n'ai pas laissé de jouir beaucoup, à ma manière, c'est-à-dire par l'imagination. Voilà comment mes sens, d'accord avec mon humeur timide et mon esprit romanesque, m'ont conservé des sentiments purs et des mœurs honnêtes.

Rousseau fut, en somme, un passionné timide ; c'est un type d'amoureux tiré à des milliers d'exemplaires. Il avait tous les désirs, mais le défaut de confiance en soi, peut-être aussi un éréthisme trop prononcé, paralysait ses moyens : le volcan venait mourir au pied du glacier.

Mais enregistrons jusqu'au bout la confession :

On peut juger de ce qu'ont dû me coûter de semblables aveux, parce que, dans tout le cours de ma vie, emporté quelquefois près de celles que j'aimais par les fureurs d'une passion qui m'ôtait la faculté de voir, d'entendre, hors de sens, et saisi d'un tremblement convulsif dans tout mon corps, jamais je n'ai pu prendre sur moi de leur déclarer ma folie et d'implorer d'elles, dans la plus intime familiarité, la seule faveur qui manquait aux autres. Cela ne m'est jamais arrivé qu'une fois dans l'enfance avec une enfant de mon âge, encore fut-ce elle qui me fit la première proposition.

Rousseau éprouvait ce que nous appellerions de l'*inhibition génitale*, mais il eut plus : nous avons l'aveu du philosophe, qu'en 1728, il allait chercher

des allées sombres, des réduits cachés, où il pût s'exposer de loin aux personnes du sexe, dans l'état où il aurait voulu être auprès d'elles.

Ce qu'elles voyaient, dit-il, n'était pas l'objet obscène, je n'y songeais même pas, c'était l'objétridicule. Le sot plaisir que j'avais de l'étaler à leurs yeux ne peut se décrire. Il n'y avait de là plus qu'un pas à faire pour sentir le traitement désiré, et je ne doute pas que quelque résolue ne m'en eût, en passant, donné l'amusement, si j'eusse eu l'audace d'attendre.

Ce dernier trait est caractéristique : c'est bien ce que l'on nomme aujourd'hui l'*exhibitionnisme*, la *folie exhibitionniste* <sup>1</sup>. Rousseau était manifestement atteint de cette perversion.

Pour aimer, disent les mystiques, il faut souffrir ; mais pour prendre plaisir à la souffrance, pour éprouver la volupté de la douleur, il est de toute nécessité qu'il y ait association d'idées ou de sentiments. « Directement, la blessure faite par la main aimée sera douloureuse — et indirectement, par association d'idées, elle sera voluptueuse ; de là ce double caractère opposé et contradictoire du même fait <sup>2</sup>. » C'est bien le cas de Rousseau : *du fétichisme amoureux, compliqué d'exhibitionnisme*.

<sup>1</sup> Cf. l'article : *Un neveu de Cyrano de Bergerac exhibitionniste*, dans la *Chronique médicale* du 15 mars 1905.

<sup>2</sup> Alf. BINET, *op. cit.*, p 62.

Comme la psychologie de Rousseau s'éclaire de ces données ! Comme nous comprenons mieux maintenant que « son imagination seule était satisfaite, au souvenir du plaisir que la correction de Mlle Lambercier lui avait fait éprouver ; qu'il ne sentait que ce plaisir, malgré des effervescences de sang très incommodes, de fortes fantaisies, d'érotiques fureurs, des actes extravagants auxquels il se portait quelquefois » !

Il ne cherchera pas à en demander davantage, trois ans plus tard, à cette Goton, qui se permettait avec lui de si grandes privautés, sans lui en permettre aucune. Il restait tremblant et agité devant elle, même à l'instant où les familiarités de la fillette dépassaient les bornes permises. « Les rendez-vous durèrent peu, dit-il, très heureusement pour elle et pour moi. »

Mlle Goton était un peu plus âgée que Rousseau, de quelques années ; elle allumait ses sens au moment où une certaine demoiselle de Vulson excitait seulement son imagination. Le résultat de ces « passionnettes », on le pressent : Rousseau fit de bonne heure abus des plaisirs solitaires, et comme il est fanfaron de vices, il ne cherche pas à dissimuler son travers. « Séduit par ce funeste avantage, écrit-il, je travaillais à détruire la bonne constitution qu'avait établie en moi la nature. » On ne saurait être plus explicite.

## II

Rousseau était alors chez Mme de Warens. Celle qui, de son propre aveu, fut pour lui « la plus tendre des mères », allait bientôt remplir toute son existence.

Mme de Warens prit son rôle au sérieux, jusqu'au jour où elle se décida, pour soustraire « son petit » aux « dangers de son âge », à lui accorder ses faveurs. Elle imagina un moyen, que Rousseau lui-même qualifie du plus singulier dont jamais femme se soit avisée en pareille occasion : elle prévint Jean-Jacques une semaine à l'avance<sup>1</sup> de se préparer à lui témoigner sa virilité. « Je goûtai le plaisir, dit-il, mais je ne sais quelle invincible tristesse en empoisonnait le charme. » C'est que Jean-Jacques avait rien moins que du penchant<sup>2</sup> pour une femme qui

<sup>1</sup> Pendant ces huit jours, il a un certain effroi mêlé d'impatience, redoutant ce qu'il désirait, jusqu'à chercher quelquefois tout de bon, dans sa tête, quelque honnête moyen de ne pas être heureux. Cependant il le dit lui-même, « il était ardent, lascif, enflammé, enivré d'amour, plein de vigueur, de santé... Il était tellement agité à la pensée du bonheur qui l'attendait, que s'il avait pu s'y dérober avec bienséance, il l'eût fait de tout son cœur. »

<sup>2</sup> Rousseau s'était épris, en l'absence de Mme de Warens, de sa chambrière, la Merceret, mais il n'alla pas au delà d'une certaine familiarité, reconnaissant lui-même que les couturières, les filles de chambre, les petites marchandes, ne le tentaient guère : il lui fallait des *demoi-*

jouait à la maman avec lui<sup>1</sup> et qui y avait quelque droit (elle avait bien douze ans de plus que lui). Il reconnaissait en elle « une amie chérie », mais non point une maîtresse, surtout une maîtresse telle que la lui faisait concevoir son imagination exaltée.

Il est d'observation courante, qu'à fréquence égale, l'acte sexuel provoque d'autant plus de fatigue, qu'on éprouve moins d'élan pour la personne qui le partage. Or, Rousseau n'allait que contraint vers Mme de Warens : rien de surprenant à ce qu'il ait éprouvé, peu après ses premières courses amoureuses, une fatigue de l'organisme, une maladie de langueur, dont il a conté les moindres phases avec sa minutie habituelle<sup>2</sup>.

*selles.* « Ce n'est pourtant pas du tout la vanité de l'état et du rang qui m'attire, c'est la volupté ; c'est un teint mieux conservé..., une robe plus fine et mieux faite, une chaussure plus mignonne, des rubans, de la dentelle, des cheveux mieux ajustés. Je préférerais toujours la moins jolie ayant plus de tout cela. »

« Une affaire non de vanité, mais de volupté » : ce dernier trait mérite d'être noté.

<sup>1</sup> L'apathie sexuelle de Mme de Warens pourrait bien n'être que de l'anaphrodisie, plus commune qu'on ne le pense chez la femme. Comme l'a fait remarquer avant nous un biographe de Rousseau, le docteur Morin, il n'existe pas un rapport nécessaire « entre les penchants aimants et l'instinct essentiellement brutal qui produit le rapprochement des sexes. Il n'est pas rare de rencontrer des âmes très tendres, sans désirs charnels bien prononcés, sans *tempérament*, comme on dit vulgairement. »

<sup>2</sup> « J'avais la courte haleine, je me sentais oppressé, je soupirais involontairement, j'avais des palpitations, je crachais du sang, la fièvre

Est-il besoin d'invoquer des pertes séminales excessives<sup>1</sup>, pour donner raison de ces palpitations, de cet essoufflement, de ces vertiges, de cette faiblesse des membres au moindre exercice ? nous ne le pensons pas, mais cette pathogénie est plausible ; on ne saurait en rien dire de moins.

De ce que Jean-Jacques a connu la jouissance des plaisirs partagés, peut-on induire qu'il dût renoncer à ceux qu'il goûtait dans la solitude ? Qui sait, au contraire, s'il ne goûta pas l'ivresse en ces seuls moments ?

Quoi qu'il en soit, il tomba malade, et son hypochondrie commença à se dessiner. Il resta plongé dans une mélancolie inexplicable, se lamentant sans motif, se laissant aller au plus profond découragement. Il aurait connu le bonheur parfait dans ce délicieux séjour des Charmettes, sans des maux d'estomac persistants, des battements insupportables dans les artères, des bruits d'oreille avec sifflement aigu, qu'il entendait constamment, et surtout sans la perte presque absolue du sommeil<sup>2</sup>.

lente survint. Comment peut-on tomber en cet état, à la fleur de l'âge, sans avoir rien fait pour détruire sa santé ? » Il s'interroge, mais se garde de répondre à sa propre interrogation. Est-ce ignorance ou pudeur ?

<sup>1</sup> P<sup>r</sup> LALLEMAND (de Montpellier), *Pertes séminales*, t. II, p. 265-292 (reproduit dans la 3<sup>e</sup> série du *Cabinet secret de l'histoire*, premières éditions, p. 112 et suivantes).

<sup>2</sup> Il était passionné pour le jeu d'échecs, et il passait très souvent des

Certains biographes ont voulu expliquer cette première maladie sérieuse de Rousseau par un accident qui lui serait arrivé, lors de son séjour à Chambéry. Ayant fait connaissance, dans cette ville, d'un bon homme de moine, qui souvent imaginait de petites expériences de physique et de chimie, pour son divertissement particulier, il voulut, à l'exemple de ce maître, faire de l'encre de sympathie.

Pour cet effet, dit-il, après avoir rempli une bouteille plus qu'à demi de chaux vive, d'orpiment et d'eau, je la bouchai bien. L'effervescence commença presque à l'instant très violemment. Je courus à la bouteille pour la déboucher, mais je n'y fus pas à temps ; elle me sauta au visage comme une bombe ; j'avalai de l'orpiment, de la chaux. J'en faillis mourir. Je restai aveugle plus de six semaines, et j'appris ainsi à ne plus me mêler de physique expérimentale sans en savoir les éléments.

Rousseau venait de s'empoisonner à l'intérieur et à l'extérieur avec de l'arsenic ; il faillit en mourir et, à son dire<sup>4</sup>, il resta aveugle pendant six semaines.

nuits entières à jouer à ce jeu, soit seul, soit en compagnie. D'autres fois, il copiait de la musique pour tromper les longs ennuis de l'insomnie. Il avait une horreur, une phobie véritable de l'obscurité.

<sup>4</sup> Le témoignage de Rousseau est d'autant plus suspect qu'un mois après il était à Genève pour y recueillir l'héritage de sa mère. (Cf. Henri BEAUDOUIN, *la Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, 1891, t. I, p. 99, note.)

Le jour même de l'accident (27 juin 1737), il écrivait son testament, preuve qu'il était réellement persuadé d'une fin prochaine.

Grâce à des soins vigilants, Jean-Jacques se rétablit, mais pour retomber peu après. L'étude, qui était encore la distraction la plus douce à ses souffrances physiques, ne fit qu'ajouter à ses angoisses morales : un livre de médecine étant tombé entre ses mains, à force d'y chercher quelque chose qui ressemblât à sa maladie, il crut y découvrir qu'il devait être affecté d'un *polype au cœur*, et son médecin, Salomon, sembla partager cette idée.

Ce fut un trait de lumière pour Mme de Warens. Elle avait entendu dire qu'un docteur de Montpellier avait guéri un malade d'une tumeur analogue ; aussitôt tout fut arrangé pour que Jean-Jacques eût recours aux lumières de ce savant.

De Chambéry à Montpellier, la distance était longue à parcourir en ce temps-là ; Jean-Jacques eut tout loisir d'avoir diverses aventures<sup>4</sup>, une entre autres que nous ne tarderons pas à narrer. Mais, avant d'en arriver à cet épisode, il nous faut noter les péripéties de ce voyage accidenté.

En passant par Grenoble, Jean-Jacques assiste à une représentation d'*Alzire*, au théâtre de la ville :

<sup>4</sup> Cf. *Jean-Jacques Rousseau à Montpellier*, par A. GRASSET, vice-président du tribunal civil de Montpellier, 1854 ; et *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1847, p. 553.



ce qui augmente ses palpitations de cœur, tant il était sensible « aux choses pathétiques et sublimes<sup>1</sup> ». On vient heureusement lui offrir une chaise de poste qui retournait à Montpellier. Sa santé délabrée le détermina à accepter l'offre ; jusque-là, il était venu à cheval.

En route, Jean-Jacques fait la rencontre d'autres voyageurs, d'une voyageuse notamment, dont les beaux yeux tournent la tête à notre jeune homme. La femme qui avait eu le don de captiver ce sauvage était une grande dame. Mme de Larnage, pour vaincre la timidité de cet adorateur muet, avait eu recours à une mimique sur laquelle ne se méprennent pas même les plus ignorants.

« Un tendre baiser a expliqué à Jean-Jacques ce que n'avaient pu lui faire entendre les phrases les plus claires<sup>2</sup>. » Il cède aux agaceries de Mme de Larnage, et cette fois il est amoureux : son imagination est d'accord avec ses sens. Il dit que « jamais ses yeux, ses sens, son cœur et sa bouche n'ont si bien parlé ; jamais il n'a si pleinement réparé ses torts, et si cette petite conquête avait coûté des soins à Mme de Larnage, il est bien loin de croire qu'elle n'y avait point regret ». La « bonne maman » Warens et ses sages recommandations étaient loin.

<sup>1</sup> Lettre à Mme de Warens, datée de Grenoble, 13 septembre 1737.

<sup>2</sup> *La Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, par BEAUDOUIN, t. I, p. 104.

Au début de sa liaison avec sa nouvelle maîtresse, Jean-Jacques avait fait preuve d'une certaine réserve, réserve qui lui était, du reste, imposée par la présence d'un vieux marquis jaloux, attaché aux pas de Mme de Larnage. Le barbon parti, il n'eut plus de retenue.

Loin de brûler les étapes, on s'attardait à plaisir en route : on resta trois jours entiers à Montélimar ; enfin, on arriva au Pont-Saint-Esprit. Mme de Larnage habitait près de là ; il fallut se séparer. Il était temps ; le malheureux, épuisé de plaisirs, n'aurait pu résister plus longtemps à une telle vie.

Rousseau ne se rappela qu'il était malade qu'en arrivant à Montpellier<sup>1</sup>. A peine a-t-il mis pied à terre qu'il court les cabinets de consultation ; il se met même, par surcroît de précaution, en pension chez un médecin. Ce médecin était un Irlandais, du nom de Fitz-Moris<sup>2</sup>, qui tenait une table assez nombreuse d'étudiants en médecine, et chez lequel il y avait, dit Rousseau, cela de commode pour un malade, que M. Fitz-Moris se contentait d'une pension honnête pour la nourriture<sup>3</sup> et ne prenait rien de

<sup>1</sup> La première lettre, datée de Montpellier, que nous trouvons dans sa *Correspondance*, est du 23 octobre ; l'on y lit ces mots : « Voici un mois passé de mon arrivée à Montpellier. » C'est donc entre le 18 et le 22 septembre qu'il faut placer la date de son arrivée.

<sup>2</sup> Sur ce personnage, cf. les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. I, p. 558-565, et le *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série, premier tirage, p. 135-138.

<sup>3</sup> « ... Quant au régime, on ne gagnait pas d'indigestions à cette pen-

ses pensionnaires pour les soins qu'il leur donnait.

Les médecins de Montpellier, qui n'avaient pas mieux compris sa maladie que son docteur Salomon, le regardèrent comme un malade imaginaire et le traitèrent au moyen de leur squine, de leurs eaux et de leur petit-lait<sup>1</sup>. « Ces messieurs, dit-il, ne connaissent rien à mon mal, donc je n'étais pas malade ; comment supposer que des docteurs ne sachent pas tout<sup>2</sup> ? » Voyant que « ces messieurs » ne cherchaient qu'à l'amuser, il partit de Montpellier à la fin de décembre<sup>3</sup>, après trois mois passés dans cette ville, où il avait laissé une douzaine de louis (près de 300 francs), sans aucun profit pour sa santé.

son-là ; et quoique je ne sois pas fort susceptible aux privations de cette espèce, les objets de comparaison étaient si proches, que je ne pouvais m'empêcher de trouver quelquefois en moi-même que M. de Torignan (M. de Torignan était un voyageur que Jean-Jacques avait rencontré dans la compagnie de Mme de Larnage, et qui remplissait, durant la route, les fonctions de maître d'hôtel) était un meilleur pourvoyeur que M. Fitz-Moris. Cependant, comme on ne mourait pas de faim non plus et que toute cette jeunesse était fort gaie, cette manière de vivre me fit du bien réellement et m'empêcha de retomber dans mes langueurs. » *Confessions*, t. I, p. 379.

<sup>1</sup> Il consulta Mme de Warens sur son projet d'aller, pendant deux mois, prendre du lait d'ânesse à deux lieues du Pont-Saint-Esprit, dans une famille dont il venait de faire la connaissance.

<sup>2</sup> *Confessions*, livre VI.

<sup>3</sup> Il y était arrivé vers le milieu de septembre et n'en partit qu'après le 14 décembre. Un moment, il avait formé le projet d'y rester jusqu'à la fin de février, mais il paraît que le manque d'argent le força à partir plus tôt. (V. la *Correspondance*, t. I, p. 51). Sa dernière lettre datée de

Pendant son séjour à Montpellier, il s'était attaché à rechercher les causes de son mal, et, dans ce but, il s'était mis à faire de l'anatomie ; mais la puanteur des cadavres n'avait pas tardé à le dégouter de cette étude<sup>1</sup>. Il préféra occuper son temps de plus agréable façon<sup>2</sup>.

S'il est relativement sobre de détails sur les relations qu'il avait pu faire à Montpellier, il s'étend, au contraire, avec complaisance, sur la description de la ville, son climat, les mœurs des habitants, etc.<sup>3</sup>

Vous faites, écrit-il à Mme de Warens (lettre du 23 octobre), un détail si riant de ma situation à Montpellier, qu'en vérité je ne saurais mieux rectifier ce qui peut n'être pas conforme au vrai, qu'en vous priant de *prendre tout le contre-pied*.

Je ne sache pas d'avoir vu de ma vie un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci, ni de séjour plus ennuyeux, plus maussade que celui de Montpellier.

### L'état maladif de Rousseau et son extrême disette

Montpellier est du 14 décembre 1737. Il se trompe donc quand il dit, dans ses *Confessions*, t. I, p. 381 : « Je partis de Montpellier vers la fin de novembre, après six semaines ou deux mois de séjour dans cette ville. » C'est trois mois qu'il fallait dire (GRASSET, *op. cit.*).

<sup>1</sup> Mme de Warens l'avait poussé un moment vers la profession de médecin, mais il n'avait jamais voulu en essayer (V. la *Notice de M. de CONZER*, des Charmettes, sur *Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau*, 1856 ; et la lettre de Jean-Jacques Rousseau à son père (1736).

<sup>2</sup> Cf. les *Confessions*, t. I, p. 381.

<sup>3</sup> *Correspondance*, t. I, p. 51.

d'argent n'étaient pas étrangers à ces accès de misanthropie. Ses impressions se ressentait, sans même qu'il s'en doutât, du mal réel ou imaginaire dont il était tourmenté ; et l'impuissance des médecins à le guérir, jointe au manque d'argent pour exécuter leurs ordonnances, ne contribuèrent pas médiocrement à assombrir son caractère et à lui faire voir toutes choses en noir.

Au départ de Montpellier, Jean-Jacques retourne aux Charmettes, où, malgré un accueil un peu froid dès l'abord, il va retrouver le calme de l'esprit, si ce n'est celui des sens. Ses inquiétudes de santé n'ont pas complètement disparu, mais le séjour à la campagne, un régime lacté presque exclusif, amènent une notable amélioration. Fatigué d'absorber du lait, il l'abandonne bientôt, pour se mettre à l'eau, dont il se prend à boire des quantités énormes. Ce régime débilitant ne fit que le rendre plus malade. Son estomac, qui avait été bon jusque-là, lui refusa son service. Il se crut mort, se mit au lit, appela l'homme de l'art et, finalement, ne se sentant pas mieux, renonça au médecin et à ses drogues.

Nous retrouvons Jean-Jacques à Paris : il y fait son entrée « dans l'automne de 1741, avec quinze louis d'argent comptant, sa comédie de *Narcisse* et un projet de musique pour toute ressource ».

Il descend, en arrivant, rue des Cordiers, près de la Sorbonne, à l'hôtel de Saint-Quentin, aujour-

d'hui hôtel Jean-Jacques Rousseau. Pour se rapprocher d'un ami, Francueil<sup>1</sup>, amateur, comme lui, de musique et de chimie, Rousseau quitte son hôtel de la rue des Cordiers et vient habiter rue Verdelet, dans le quartier Saint-Honoré. Il y tombe bientôt malade, d'une fluxion de poitrine<sup>2</sup>, qui fut rapidement guérie, car il n'y fait qu'une fugitive allusion.

C'est à cette époque, ou peu après, qu'il partait pour Venise, où il devait remplir les fonctions, assez mal définies, de secrétaire d'ambassade ou quelque chose d'approchant<sup>3</sup>. Il eut, dans la cité des Doges,

<sup>1</sup> Beau-fils de Mme Dupin, l'aïeule de G. Sand, laquelle a écrit, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1<sup>er</sup> juin 1841, une intéressante étude sur le philosophe genevois, intitulée : *Quelques réflexions sur Jean-Jacques Rousseau* ; dans la même *Revue*, numéro du 15 novembre 1863, G. Sand a publié un second article sous ce titre : *A propos des Charmettes*.

<sup>2</sup> « Par suite d'un rhume négligé, écrit-il, je gagnai une fluxion de poitrine dont je faillis mourir. J'ai eu souvent dans ma jeunesse de ces maladies inflammatoires, des pleurésies et surtout des esquinancies, auxquelles j'étais très sujet, et qui toutes m'ont fait voir la mort d'assez près pour me familiariser avec son image. » *Confessions*, liv. XIII.

<sup>3</sup> « Comme il était à bout de ressources, on lui offrit d'être secrétaire du comte de Montaigu, qui venait d'être nommé ambassadeur à Venise. Il accepta avec 1.000 francs d'appointements, et le voilà quasi secrétaire d'ambassade à Venise, où il n'y avait rien à faire, sous un ambassadeur qui ne savait rien faire. » *J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres* par SAINT-MARC GIRARDIN, t. I, p. 21.

Sur le séjour de Rousseau à Venise, outre une lettre de Jean-Jacques, du 31 mai 1765, on consultera utilement : l'*Art*, t. VIII, p. 132 ; les *Débats*, du 22 janvier 1862 ; *Archivio Veneto*, XIII, p. 384 ; le *Correspondant*, 10 et 25 juin 1888 ; enfin CERESOLE, *J.-J. Rousseau à Venise, notes et documents*, publiés par TH. de SAUSSURE ; Genève, 1885, in-8.

une aventure ou plutôt une mésaventure avec deux courtisanes, qui lui auraient laissé, à ce qu'il fait entendre, de cuisants souvenirs.

Il avait jusqu'alors oublié ce *vice de conformation* auquel il attribuait ces « fréquents besoins d'uriner, que le moindre échauffement rendit toujours incommodes ». Il était parvenu jusqu'à trente ans sans presque se ressentir de sa première infirmité. « Le premier ressentiment » qu'il en eut fut à son arrivée à Venise.

La fatigue du voyage et les terribles chaleurs que j'avais souffertes, consigne-t-il dans ses *Confessions*, me donnèrent une ardeur d'urine et des maux de rein que je gardai jusqu'à l'entrée de l'hiver. Après avoir vu la Padoana (une des deux courtisanes), je me crus mort et n'eus pas la moindre incommodité. Après m'être épuisé plus d'imagination que de corps pour ma Zulietta (la seconde victime, ou le second bourreau, comme on voudra l'entendre), je me portai mieux que jamais..

Singulière médication, on en conviendra, pour une affection des voies urinaires ! Ce qui devait se produire arriva fatalement : à peine de retour à Paris, Jean-Jacques éprouvait les suites de sa funeste aventure. Il écrivait (le 26 août 1748) à Mme de Warrens cette lettre, toute empreinte de mélancolie :

Je n'espérais plus d'avoir le plaisir de vous écrire ; l'intervalle de ma dernière lettre a été rempli coup sur coup de deux maladies affreuses. J'ai d'abord eu une attaque de

colique néphrétique, fièvre, ardeur et rétention d'urine. La douleur s'est calmée à force de bains, de nitre et d'autres diurétiques, mais la difficulté d'uriner subsiste toujours, et la pierre qui des reins est descendue dans la vessie ne peut en sortir que par l'opération<sup>1</sup>.

Au moment où il se lamentait de la sorte, Jean-Jacques venait de reprendre, chez Mme Dupin et M. de Francueil, ses fonctions de secrétaire, aux appointements annuels de 8 ou 900 francs. Il avait, depuis peu, fait la connaissance de celle qui devait avoir sur sa vie une si grande influence<sup>2</sup> : Thérèse Levasseur venait de succéder, dans le cœur (?) de Rousseau, à la « maman » de Warens. La chute était grande ! Thérèse était bonne à l'hôtel de la rue des Cordiers, quand Jean-Jacques la remarqua ; la jeune servante était employée à raccommoder le linge de la maison. Comme c'était l'usage, elle mangeait avec les hôtes et servait constamment de cible

<sup>1</sup> Rapporté par MERCIER, *Explication de la maladie de Rousseau*, p. 27-28.

<sup>2</sup> « Thérèse Levasseur, a écrit Jules Levallois, a été, de bien des manières, fatale à J.-J. Rousseau : d'ombrageux qu'il était, elle l'a fait méfiant ; de méfiant, misanthrope ; de misanthrope, elle l'a rendu fou. » Cf. sur Thérèse Levasseur : la *Revue des documents historiques*, janvier 1874 ; *Le Livre*, 1884, p. 151 ; l'*Introduction* de Jules Levallois à l'ouvrage de STRECKEISEN-MOULTOU : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, p. XXXI à XXXII ; et surtout la lettre, capitale, de Rousseau, du 12 août 1769, avec les commentaires qui l'accompagnent (*Correspondance de J.-J. Rousseau*, édition Musset-Pathay, t. V).



aux quolibets des pensionnaires. Rousseau se constitua son défenseur, et Thérèse lui en manifesta sa reconnaissance à sa façon.

On comprend combien il dut être pénible à Jean-Jacques d'abandonner, toutes les nuits, sa nouvelle conquête, pour aller coucher sous un autre toit. Mais les ordres de M. de Francueil étaient formels : Rousseau dut prendre un logement dans le quartier Saint-Honoré (rue Jean-Saint-Denis, près de l'Opéra); pour se rapprocher de son maître, il n'en conserva pas moins le logement qu'il avait loué pour Thérèse, dans le haut de la rue Saint-Jacques.

C'est pendant qu'il était chez M. de Francueil qu'il fut pris d'une indisposition, un retour de sa vieille affection, assez grave pour le retenir pendant plusieurs semaines à la chambre. Il était, depuis quelques mois seulement, en relations avec Diderot<sup>1</sup>, qui venait d'être enfermé au donjon de Vincennes, à la suite de la publication de sa *Lettre sur les aveugles*. Plein d'enthousiasme pour les doctrines du philosophe, il ne se passait presque pas de jour qu'il ne lui rendit visite. Ces courses répétées à Vincennes, pendant les terribles chaleurs qu'il faisait alors, eurent un effet des plus néfastes sur la santé de Jean-Jacques : il sentit se réveiller « une violente néphrétique », dont il n'avait pas éprouvé depuis longtemps les douloureux symptômes.

<sup>1</sup> V. *Revue des Cours littéraires*, 5<sup>e</sup> année, p. 218 et suiv.

Après avoir lutté contre le mal, il dut bientôt s'avouer vaincu. Il retomba plus bas qu'auparavant et demeura dans son lit « cinq ou six semaines, dans le plus triste état que l'on puisse imaginer ». Mme Dupin dépêcha auprès de lui le célèbre Morand. Morand, malgré sa dextérité, lui fit endurer des souffrances incroyables, sans venir à bout de le sonder ; il déclara à Mme Dupin <sup>1</sup> que, dans six mois, le malade ne serait plus en vie <sup>2</sup>. Ces paroles, qui revinrent à Jean-Jacques, décidèrent de ses habitudes ultérieures, en le faisant réfléchir « sur la bêtise de sacrifier le repos et l'agrément du peu de jours qui lui restaient à vivre, à l'assujettissement d'un emploi pour lequel il ne se sentait que du dégoût ».

Dès ce moment, il dit adieu au monde et se fait copiste de musique pour suffire à ses besoins : qu'avait désormais à faire dans le monde un malade condamné par les sommités de la Faculté, et peut-être plus maltraité encore par la Faculté que par la maladie, comme il le déclare lui-même <sup>3</sup> ?

<sup>1</sup> Sur les relations de Rousseau avec les Dupin, cf. Comte G. de VILLENEUVE-GUIBERT, *le Portefeuille de Mme Dupin* ; Paris, 1884, in-8.

<sup>2</sup> Le 13 février 1753, il écrivait à Mme de Warens : « Votre fils s'avance à grands pas vers sa dernière demeure ; le mal a fait un si grand progrès cet hiver, que je ne dois plus m'attendre à en voir un autre. »

<sup>3</sup> « Je vis successivement, dit-il, Morand, Daran, Helvétius, Malouin, Thierry, qui, tous très savants, tous mes amis, me traitèrent chacun à sa mode, ne me soulagèrent point et m'affaiblirent considérablement.

Combien regrettait-il de s'être livré sans défense, pendant tant d'années, aux médecins ! Sans soulager son mal, ils n'avaient réussi qu'à épuiser ses forces et à détruire son tempérament. Décidé désormais à guérir seul ou à mourir « sans médecins et sans remèdes », il leur dit adieu à tout jamais et se mit à vivre au jour le jour, restant au lit quand il ne pouvait plus aller et marchant sitôt qu'il en avait la force<sup>4</sup> ».

Son infirmité lui imposant de fréquents besoins de sortir, fut la principale cause qui le tint éloigné des cercles et l'empêcha d'aller se renfermer dans la société des dames ; l'idée seule de l'état où ce besoin pouvait le mettre, était capable de le lui donner, au point de se trouver mal. Rien ne pouvait l'en distraire, pas même le succès de la représentation de

Plus je m'asservissais à leur direction, plus je devenais jaune, maigre, faible. Mon imagination qu'ils effarouchaient, mesurant mon état sur l'effet de leurs drogues, ne me montrait, avant la mort, qu'une suite de souffrances, les rétentions, la gravelle, la pierre. Tout ce qui soulage les autres, les tisanes, les bains, la saignée, empirait mes maux. M'étant aperçu que les sondes de Daran, qui seules me faisaient quelque effet, et sans lesquelles je ne croyais plus pouvoir vivre, ne me donnaient cependant qu'un soulagement momentané, je me mis à faire, à grand frais, d'immenses provisions de sondes, pour pouvoir en porter toute ma vie, même au cas que Daran vint à manquer. Pendant huit ou dix ans que je m'en suis servi si souvent, il faut, avec ce qui m'en reste, que j'en aie acheté pour cinquante louis (1.200 fr.). On sent qu'un traitement si coûteux, si douloureux, ne me laissait pas travailler sans distraction et qu'un mourant ne met pas une ardeur bien vive à manger son pain quotidien. » *Confessions*, liv. VIII, partie II.

<sup>4</sup> *Confessions*, liv. VIII

son *Devin du village*<sup>1</sup>, où il occupait une loge en face de celle où se trouvait le roi. Alors que son œuvre, qui fit révolution en musique, soulevait, dès la première scène, un murmure de surprise et un tonnerre d'applaudissements, jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces; alors qu'il entendait autour de lui des femmes, qui lui semblaient belles comme des anges, s'entre-dire à demi-voix : « cela est charmant, cela est ravissant; il n'y a pas un son là qui ne parle au cœur, » tous ces suffrages flatteurs, cet empressement des gens du monde à l'accaparer ne réussissaient qu'à lui faire désirer plus ardemment un lieu de retraite, où il fût à l'abri des malencontreuses importunités.

Mme d'Épinay, qu'il avait rencontrée dans le salon de Mme Dupin, vint au-devant de ses secrets désirs. Tandis que le philosophe, visitant un jour en compagnie de la grande dame les environs de la Chevette-avait contemplé avec une complaisance marquée un site ravissant sur les lisières de la forêt de Montmorency, Mme d'Épinay devina ce que recélait le silence de son compagnon de route. Rentrée à Paris, elle donnait des ordres pour restaurer l'antique demeure,

V. l'article sur *J.-J. Rousseau musicien*, dans la *Nouvelle Revue de Paris*, 1864, octobre-novembre, p. 117, et *J.-J. Rousseau als Musiker*, par Alb. JANSEN; Berlin, 1884. J.-J. déclarait que la musique était pour lui « un vrai remède ». (V. *Lettres inédites de J.-J. Rousseau; Correspondance avec Mme Boy de La Tour*, p. 193.)

dont il ne subsistait que des ruines, et, quelque temps après, elle l'offrait sans condition à Jean-Jacques.

### III

En attendant son installation, Rousseau persistait dans l'indécision. Les Genevois, qu'il avait visités quelques mois auparavant, méditaient de se l'attacher. Un de ses amis lui offrait la jouissance gratuite d'une campagne sur les bords du lac de Genève. La place de bibliothécaire de cette ville lui fut même proposée par le docteur Tronchin, qui en avait reçu mission de ses compatriotes. On lui garantissait 1.200 francs d'appointements, simple prétexte pour lui faire un sort, car jusque-là cette position n'avait été payée que cent écus et était plutôt honorifique<sup>4</sup>.

Cela valait mieux, à tout prendre, que le commerce du monde, et cependant Rousseau hésitait : l'hésitation était son vice natif. Peut-être aussi son refus lui était-il dicté par l'appréhension de se trouver dans le voisinage trop immédiat de son plus mortel ennemi, le patriarche de Ferney.

En lui rappelant son offre, Mme d'Epinaÿ fit dis-

<sup>4</sup> GABEREL, *Rousseau et les Genevois* ; RITTER, *Nouvelles recherches sur les Confessions et la Correspondance de J.-J. Rousseau*, p. 317-320.

paraître ses derniers scrupules. « Si vous refusez d'aller à Genève, lui écrivait-elle, j'ai une petite maison qui est à vos ordres, à l'entrée de la forêt de Montmorency : vue superbe, cinq chambres, une cuisine, une cave, un potager d'un arpent, une source d'eau vive et la forêt pour jardin. Vous êtes le maître de disposer de cette habitation, si vous vous déterminez à rester en France<sup>1</sup>. » Rousseau n'accepta l'offre qu'avec un enthousiasme modéré ; il entendait ne pas être asservi, et il tenait à ce qu'on n'en ignorât ; sa farouche misanthropie reprenait le dessus.

Il se décida néanmoins à accepter l'hospitalité de l'Ermitage pendant les fêtes de Pâques. « J'y resterai, avait-il dit à sa bienfaitrice, tant que je m'y trouverai bien et que vous voudrez m'y souffrir. Mes projets ne vont pas plus loin que cela<sup>2</sup>. »

Le jour vint où il fallut s'exécuter. Le 9 avril (1756), une charrette envoyée par Mme d'Epinaÿ venait prendre les effets de Rousseau, tandis que la dame arrivait peu après avec son carrosse pour emmener Rousseau et ses deux « gouverneuses<sup>3</sup> ».

Jean-Jacques passa l'été tant bien que mal, heureux, à l'entendre, et néanmoins s'aigrissant de tout, gémissant sur sa santé, mécontent de tout le monde,

<sup>1</sup> *Mémoires de Mme d'Epinaÿ.*

<sup>2</sup> *Lettre de Rousseau à Mme d'Epinaÿ, mars 1756.*

<sup>3</sup> Thérèse Levasseur et sa mère.

se plaignant surtout de l'isolement où le laissaient ses amis. Il n'y avait plus que deux personnes qui eussent des égards pour lui : Mme d'Epinaï et Gauffecourt<sup>1</sup>.

M. de Gauffecourt était un des fidèles de Mme d'Epinaï, d'aimable et gaie société, bien que toujours infirme. Sa maladie ayant empiré, Mme d'Epinaï vint s'installer auprès de lui et resta assidue à son chevet, aux dépens de sa propre santé. Elle écrivit à Rousseau de venir la relever de sa garde. La réponse ne se fit pas attendre, mais non telle que devait l'espérer Mme d'Epinaï.

Nous sommes ici trois malades, répondit Jean-Jacques, dont je ne suis pas celui qui aurait le moins besoin d'être gardé... Les chemins sont affreux, et l'on enfonce de toutes parts jusqu'au jarret. De plus de deux cents amis qu'avait M. de Gauffecourt à Paris, il est étrange qu'un pauvre infirme, accablé de maux, soit le seul dont il ait besoin. Je vais encore donner ces deux jours à ma santé et aux chemins pour se raffermir<sup>2</sup>...

Dès que Gauffecourt parut entrer en convalescence, Rousseau se hâta de quitter l'Ermitage. Peu après, il écrivait à Mme d'Epinaï ce court billet, qui en dit

<sup>1</sup> *Mémoires de Mme d'Epinaï*, t. II, chap. IV et V.

<sup>2</sup> Cité dans la *Jeunesse de Mme d'Epinaï*, de L. PERET et G. MAUGRAS, p. 444.

long sur son aversion pour un art qu'il trouvait conjectural :

Vous ne m'avez pas marqué si l'on avait congédié les médecins ; qui pourrait tenir au supplice de voir chaque jour assassiner son ami sans y pouvoir porter remède ? Eh ! pour l'amour de Dieu, balayez-moi tout cela, et les comtes, et les abbés, et les belles dames, et le diable qui les emporte tous<sup>4</sup>...

Quelle diatribe contre les médecins ! et, pour comble, Gauffecourt succombait quelques jours plus tard. Rousseau dut se féliciter de ne pas être aux prises avec ceux qu'il traitait de parti pris en ennemis.

La santé de Mme d'Epinaÿ, déjà très ébranlée, reçut une nouvelle atteinte de la mort de son ami. Pour dissiper les ennuis de sa solitude, elle décida le comte d'Houdetot, avec qui elle entretenait d'amicales relations, de laisser sa femme, sinon à l'Ermitage même, à Eaubonne, entre l'Ermitage et la Chevrette ; quant au comte, il dut partir, pour au plus tôt rejoindre l'armée, par ordre supérieur.

#### IV

Dès que Rousseau se trouva en présence de Mme

<sup>4</sup> *La Jeunesse de Mme d'Epinaÿ*, p. 446.



d'Houdetot, il en devint éperdument épris : c'est au printemps de l'année 1757 que s'ébaucha ce nouveau roman. Là encore, l'imagination devait être plus forte que les sens ; c'est toujours ce fétichisme que nous avons signalé en d'autres circonstances. « Je la vis. J'étais ivre d'amour *sans objet*, déclame Rousseau ; cette ivresse fascina mes yeux, cet objet se fixa sur elle ; je vis ma Julie en Mme d'Houdetot, mais *revêtue de toutes les perfections* dont je venais d'orner l'idole de mon cœur. »

L'imagination de Jean-Jacques, excitée par la composition de sa *Nouvelle Héloïse*<sup>1</sup>, lui faisait voir toutes choses « au travers d'une espèce de délire ».

Sophie La Live de Bellegarde, comtesse d'Houdetot, était née en 1730 : elle avait donc à peu près vingt-sept ans quand Rousseau en avait quarante-cinq.

Mme d'Houdetot n'était rien moins que jolie ; ce ne fut donc pas par les charmes du visage qu'elle séduisit Rousseau. En revanche, il n'y a qu'une voix pour vanter son esprit et son caractère<sup>2</sup>. « Elle n'a

<sup>1</sup> Cf. sur la *Nouvelle Héloïse* les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, t. IX, p. 47.

<sup>2</sup> Rousseau dit lui-même qu'elle n'était pas belle : « Son visage était marqué de petite vérole, son teint manquait de finesse, elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds ; mais elle avait l'air jeune avec tout cela, et sa physionomie, à la fois vive et douce, était caressante... Elle avait l'esprit très naturel et très agréable ; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement ; elle abondait en saillies char-

de laid que le visage », disait d'elle son amant Saint-Lambert. Elle n'avait pas seulement la vue basse<sup>4</sup> et les yeux ronds, selon les expressions mêmes de Rousseau, mais elle louchait à l'excès. Son front était bas, son nez dépourvu de finesse. La petite

mantes, qu'elle ne recherchait point et qui partaient quelquefois malgré elle... Pour son caractère, il était angélique; la douceur d'âme en faisait le fond. »

Mme d'Houdetot n'était pas seulement bonne, elle était spirituelle. Un jour, a conté M. Hochet à Saint-Marc Girardin, on causait chez elle des femmes, de leurs qualités, de leurs défauts, et comme c'était sous le Directoire, le temps faisait qu'on médissait plus qu'on ne louait. Mme d'Houdetot finit la conversation, qu'elle n'avait pas contrariée, en nous disant : « Sans les femmes, la vie de l'homme serait sans assistance au commencement, sans plaisir au milieu, et sans consolation à la fin. » SAINT-MARC-GIRARDIN, *op. cit.*, t. I, p. 232.

<sup>4</sup> « En 1820, rapporte le docteur Morin, dans un remarquable *Essai sur la vie et le caractère de Jean-Jacques Rousseau*, p. 516, j'ai passé un été à Montmorency chez un vieux peintre en bâtiments, qui tenait des appartements garnis. Il avait travaillé dans sa jeunesse au château de Sannois, dernière résidence de Mme d'Houdetot. Il me contait que cette dame causait volontiers avec ses ouvriers. Il hasarda un jour quelques mots sur J.-J. Rousseau. Mme d'Houdetot parut blessée et l'interrompit avec humeur, en lui disant : *Ne me parlez pas de ce petit misérable!*

« Une circonstance de cette anecdote me fait croire à sa réalité. Rousseau dit, dans ses *Confessions*, que Mme d'Houdetot avait la vue très basse. Lorsqu'elle tint le propos dont il s'agit, elle était, suivant le vieux peintre, occupée à examiner un parquet qu'on venait de poser dans son salon, et pour cela, elle s'était mise à genoux, les mains appuyées sur le parquet, que son front touchait presque : attitude parfaitement expliquée par son extrême myopie. Je me suis assuré que le vieux peintre, très ignorant et très sot du reste, n'avait jamais lu une ligne des *Confessions*. Ce trait me frappa. »

vérole avait laissé une teinte jaune dans tous ses creux, et les pores étaient marqués de brun<sup>1</sup>. Telle était la femme sur qui Rousseau avait jeté son dévolu.

On a dit, non sans raison, que Mme d'Houdetot traita son adorateur « à la fois en ami, en malade<sup>2</sup> et en maniaque ». Les trois termes sont l'expression de la vérité pure. « Je l'aimais trop pour vouloir la posséder », déclare Rousseau, qui se trompait lui-même, à moins qu'il n'ait cherché à tromper ceux à qui il livrait cette confiance. S'il n'a pas joué son rôle de séducteur jusqu'au bout, ce fut plus la faute des circonstances<sup>3</sup> que la sienne propre.

<sup>1</sup> *Anecdotes pour faire suite aux Mémoires de Mme d'Epinay*, par la vicomtesse d'Allard; cité par H. BEAUDOUIN, *op. cit.*

<sup>2</sup> « Que dire de cet amour qui finit par une hernie et de l'homme qui le raconte et qui croit nous toucher par ce détail d'hôpital? Il y a de tout dans l'amour de Rousseau, de l'enthousiaste et du séducteur, du satyre et du malade: il n'y manque que l'amour vrai, simple, et par conséquent décent. » SAINT-MARC GIRARDIN, *op. cit.*, t. I, p. 241.

<sup>3</sup> Mme d'Houdetot a raconté, dans sa vieillesse, à Népomucène Lemercier, qu'elle courut, en effet, du danger certain soir, mais qu'elle fut sauvée par le juron inattendu d'un charretier qui suivait le mur du jardin et qui faisait relever sa bête. « Un de ses jeunes éclats de rire, si vifs, si francs, partit de sa bouche; Rousseau frémit de colère et de honte, et la poésie resta seule maîtresse de la nuit. » Cf. les *Mémoires de Mme d'Epinay*, t. II, chap. VII; note de l'éditeur. Nous avons trouvé une confirmation de cette tradition dans ce passage des *Mémoires de VILLENAVE*, publiés par la *Revue rétrospective* (1894, t. I, p. 131-132):

« On voit encore, à Eaubonne, dans le jardin de Mme Pérignon, et sur le bord de la voie publique, les vieux acacias sous lesquels

On a prétendu que la violence de son amour venait se briser, chaque fois, dans les plus ardents tête-à-tête, contre le souvenir d'un ami absent et chéri des deux amants : l'image de Saint-Lambert aurait préservé Rousseau et Mme d'Houdetot d'une défaillance qu'ils auraient regrettée tous deux, comme un acte de félonie. En réalité, si l'incident n'eut pas de suites, ce fut plutôt la faute de cette frigidité génésique qui paralysait les moyens de Jean-Jacques, dans les moments où ils avaient le plus lieu de s'exercer. Il sortait de ces entrevues dépité, anéanti, parce que le feu de l'amour consume d'autant plus qu'il est sans issue.

Toutes ces déperditions de l'organisme<sup>1</sup> devaient avoir le résultat prévu : Jean-Jacques retomba bientôt malade d'épuisement, et cet épuisement fut d'autant plus marqué, que le terrain était mieux préparé par l'affaissement moral qui avait succédé à sa rupture avec Mme d'Houdetot.

Pour fuir les lieux témoins de son amour, Rousseau venait de louer à un M. Mathas, procureur fiscal du

**J.-J. Rousseau tomba aux genoux de Mme d'Houdetot. Le mur de l'enclos sépare seul les arbres du chemin. La tradition porte que, tandis que le philosophe soupirait aux pieds de Mme d'Houdetot, un charretier vint à passer, en criant : Eh ! avance donc, b... ! » Mme d'Houdetot ne put s'empêcher de rire, et Jean-Jacques se releva furieux et déconcerté. » M. Gobier, ajoute Villenave, me contait cette anecdote sur les lieux, juin 1826.**

<sup>1</sup> Cf. l'étude du professeur Lallemand (de Montpellier), citée plus haut.

prince de Condé, une petite maison, que celui-ci possédait dans sa propriété de Mont-Louis<sup>1</sup>, à Montmorency. Jean-Jacques emménagea dans sa nouvelle demeure le 15 décembre 1757. En attendant que la maisonnette de Mont-Louis fût réparée, le philosophe résida quelques semaines dans le petit château du parc de Montmorency, dont le maréchal de Luxembourg lui avait donné la clef<sup>2</sup>.

Pendant tout ce temps, Jean-Jacques fut d'une santé chancelante ; si l'air était pur à Montmorency, les eaux y étaient très mauvaises, et le malade leur

<sup>1</sup> « La maison de Mont-Louis était petite, mais bien suffisante pour notre ermite. Elle avait, de ses chambres ou de sa terrasse, une belle vue, tant dans la direction du Mont-Valérien que sur Paris, Montmartre, la forêt de Saint-Germain. Elle existe encore aujourd'hui presque sans changement, ainsi qu'un donjon, qui servit souvent à Rousseau de cabinet de travail. » *La Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, par H. BEAUDOUIN, t. I, p. 446.

<sup>2</sup> Le maréchal de Luxembourg, qui connaissait Rousseau depuis peu, lui avait rendu visite, dans sa bicoque de Mont-Louis, « au milieu de ses assiettes sales et de ses pots cassés ». Le maréchal était accompagné d'une suite de cinq ou six personnes. Rousseau, craignant que son plancher vermoulu ne pût supporter leur poids, les emmena dans son donjon. Touché de ce dénûment, le maréchal pria Rousseau d'accepter un logement dans son château, en attendant que le plancher fût réparé. Mais il dut réitérer ses offres avant de les voir accepter. Entre plusieurs appartements qui lui furent proposés, Jean-Jacques choisit le plus petit, le plus simple, mais aussi le plus coquet et le plus propre. Quand les réparations furent terminées à Mont-Louis, il n'en garda pas moins son appartement chez le maréchal, ainsi qu'une chambre que celui-ci lui avait réservée à l'hôtel du Luxembourg, à Paris.

attribuait, peut-être pas tout à fait sans motif, la recrudescence de ses maux<sup>1</sup>. Dès l'automne de 1758, ses douleurs habituelles l'avaient repris. Il passa toute l'année dans un état de langueur qui lui fit redouter une fin prochaine ; de nouveau, il dicta ses dernières volontés. Son ami, le médecin Thierry, avait beau le rassurer, il n'en restait pas moins sceptique à l'égard des ressources de la science. « Les sondes, les bougies, les bandages, tout l'appareil des infirmités de l'âge, rassemblé autour de lui, lui fit durement sentir qu'on n'a plus le cœur jeune impunément, quand le corps a cessé de l'être<sup>2</sup>. »

Les retours fréquents de ses rétentions d'urine s'étaient compliqués d'une *descente* (une hernie inguinale), qu'il ne manqua pas d'attribuer aux « trois mois d'irritation continuelle et de privations » qu'il avait dû subir pendant sa continence forcée auprès de Mme d'Houdetot. Il est plus probable que les premiers symptômes s'en étaient déclarés auparavant, sans qu'il s'en fût douté.

Mais c'est surtout en 1761 que son état s'aggrava tout à fait. Sur les instances amicales de son protec-

<sup>1</sup> « Par les raisons que nous avons développées au sujet des eaux des Flandres, les sources de Montmorency ne doivent point donner une eau pure et saine, car Montmorency est perché sur une colline sablonneuse et gypseuse à une grande profondeur ; tout passe avec l'eau à travers un pareil filtre. » Note de Raspail (*Revue complémentaire*, loc. cit.).

<sup>2</sup> *Confessions*, liv. X.

teur, le maréchal de Luxembourg, Rousseau consent enfin à consulter le frère Côme, le plus habile lithotomiste du temps, que le maréchal amena avec lui, voulant assister lui-même à l'opération.

Rousseau n'avait jamais pu être sondé, même par Morand ; le frère Côme réussit à introduire une très petite algalie (sonde d'argent), après deux heures de tentatives douloureuses.

Au premier examen, le frère Côme avait cru sentir une pierre ; à un second, il ne perçut plus rien ; à un troisième, il déclara positivement que la vessie ne renfermait point de pierre, mais que la prostate était squirrheuse et d'une grosseur « surnaturelle » ; il trouva la vessie grande et en bon état ; finalement, il déclara que son malade souffrirait beaucoup, mais qu'il vivrait longtemps.

C'est ainsi, poursuit Rousseau, qu'après avoir été traité successivement, pendant tant d'années, de vingt maux que je n'avais pas, je finis par savoir que ma maladie, incurable sans être mortelle, durerait autant que moi. Mon imagination, réprimée par cette connaissance, ne me fit plus voir en perspective une mort cruelle dans les douleurs du calcul. Je cessai de craindre qu'un bout de bougie, qui s'était rompue dans l'urèthre il y avait longtemps, n'eût fait le noyau d'une pierre... Il est constant que, depuis ce temps, j'ai beaucoup moins souffert de ma maladie que je n'avais fait jusqu'alors<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Confessions*, liv. XI.

L'accident auquel Rousseau fait allusion — ce fragment de sonde dans la vessie — lui était arrivé au commencement de l'hiver de 1761. Dans une lettre écrite à un ami, au mois de décembre de cette même année, il entrait, à ce sujet, dans les détails les plus... techniques.

Un bout de sonde molle, sans laquelle je ne saurais pisser, est resté dans le canal de l'urèthre et augmente considérablement la difficulté du passage ; et vous savez que dans cette partie-là, les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment en devenant les noyaux d'autant de pierres.

Quelques jours après, il terminait une lettre à ce même ami par cette phrase navrée :

C'en est fait, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé devant <sup>1</sup>.

Rousseau exagérait évidemment. Frère Côme après l'avoir fait beaucoup souffrir par ses explorations, avait réussi à lui procurer du soulagement <sup>2</sup> ; soulagement de courte durée, car, l'hiver suivant, ses souffrances redoublaient.

<sup>1</sup> Ces deux lettres ont été rapportées, telles que nous les reproduisons, par Mercier, dans son *Explication de la maladie de Rousseau*, p. 34.

<sup>2</sup> Rousseau, dans une lettre du 30 octobre 1761, dit que le frère Côme est venu le voir deux fois (MERCIER, *op. cit.*).



C'est vers cette époque qu'il revêtit ce fameux costume d'Arménien qu'on lui a tant de fois reproché<sup>1</sup>. L'idée de ce vêtement (qui se composait d'une veste, d'un cafetan et d'un bonnet fourré) lui était venue maintes fois<sup>2</sup>.

S'il l'avait adopté, c'est qu'il préférait l'habit étranger qui cachait son infirmité, à l'habit français qui la mettait en évidence ; l'habit qui conservait à l'homme la noblesse de son port et l'aisance de ses allures, à celui qui lui donnait la raideur d'un mannequin et la tenue d'un laquais de cérémonie. Jean-Jacques, qui n'hésitait pas à rompre avec toutes les tyrannies, rompit avec celle de la mode.

<sup>1</sup> La confection de son costume fut pour le philosophe une affaire capitale ; outre la question de commodité, il y attachait beaucoup de coquetterie. (Cf. *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau*, par Gaston MAUGRAS ; Paris, 1886, p. 317-321.)

<sup>2</sup> « Cette idée me revint souvent à Montmorency, où le fréquent usage des sondes, me condamnant à rester souvent dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long. La commodité d'un tailleur arménien, qui venait souvent voir un parent qu'il avait à Montmorency, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipement, au risque du qu'en dira-t-on, dont je me souciais très peu. Cependant, avant d'adopter cette nouvelle parure, je voulus avoir l'avis de Mme de Luxembourg, qui me conseilla fort de le prendre. Je me fis donc une petite garde-robe arménienne ; mais l'orage excité contre moi m'en fit remettre l'usage à des temps plus tranquilles, et ce ne fut que quelques mois après que, forcé par de nouvelles attaques de recourir aux sondes, je crus pouvoir, sans aucun risque, prendre ce nouvel habillement à Motiers, surtout après avoir consulté le pasteur du lieu, qui me dit que je le pouvais porter au temple même sans scandale. » *Confessions*, liv. XII, partie II.

Sa résolution eût été ridicule, sans doute, si elle n'avait été motivée ; de son temps même, elle ne fut considérée que comme une singularité par ceux qui en ignoraient la nécessité secrète<sup>1</sup>. On ne songea bientôt plus à s'étonner de voir Jean-Jacques sous cet accoutrement bizarre.

## V

A partir de 1765, les renseignements sur sa santé sont de plus en plus rares ; est-ce parce qu'il souffre

<sup>1</sup> Marmontel prétend, dans ses *Mémoires* (liv. VII), que Rousseau, « pour attirer la foule », se donnait « un air de philosophe antique ». Le prince de Ligne dit, au contraire, qu'il a paru en France avec ce costume pour n'être pas reconnu. (*Œuvres choisies*, par de Propiac, p. 247). Mylord Maréchal paraît avoir cru que son ami s'était fait mahométan (MUSSET-PATHAY, *Histoire de Jean-Jacques Rousseau*). Grimm dit, dans sa *Correspondance littéraire*, que Rousseau avait déposé sa peau d'ours avec l'habit d'Arménien, pour redevenir galant et doucereux ; et plus tard, en 1778, il ajoutera que Rousseau avait quitté ce costume, parce que, « ayant surpris sa femme avec un moine, il comprit enfin qu'il était dans la classe commune ! »

Jean-Jacques a donné, pour nous, la vraie raison qui lui avait fait adopter ce vêtement. Il est inutile d'aller toujours chercher des prétextes extraordinaires aux actions simples, comme Musset-Pathay, qui prétend que Rousseau avait voulu, ce faisant, « se séquestrer de la société », et qui ajoute que, pour n'avoir pas la tentation d'y rentrer, il avait adopté « un costume qui n'y est pas admis, ou plutôt qu'on n'y voyait pas ». MUSSET-PATHAY, t. I, p. 56. Ne voilà-t-il pas une explication quintessenciée ?

moins ? Cependant on le voit se plaindre, dans quelques lettres, d'une sciatique qui le tourmente fort<sup>1</sup>.

En novembre 1770. Dussaulx lui écrit : « Vous souffrez, mon cher Rousseau, vous dépérissez<sup>2</sup>. » Il convient, néanmoins, que ses incommodités « *ordinaires* » ne l'ont pas trop maltraité<sup>3</sup>.

Sur les derniers temps de sa vie — car nous approchons de la fin — Rousseau ne dit mot de son affection urinaire ; sans doute, en était-il moins tourmenté. Il était atteint plutôt de rhumatismes<sup>4</sup> que de dysurie (difficulté d'uriner).

Ses souffrances vésicales ne reparaissaient plus que dans certaines circonstances : à la suite, par exemple, d'un long voyage dans une voiture rude. Son médecin et ami intime, Lebègue de Presle, a écrit que « les douleurs dans la région de la vessie et les difficultés d'uriner, que Rousseau avait éprou-

<sup>1</sup> MERCIER, *op. cit.*, p. 38 ; Lettre du 25 août 1764 à Mme Boy de La Tour (*Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau* ; Paris, 1892). Il eut un moment l'intention d'aller à Aix-les-Bains pour se traiter de sa sciatique, mais il dut s'arrêter à Thonon, par suite d'une indisposition.

<sup>2</sup> *De mes rapports avec Jean-Jacques Rousseau*, in-8, 1793, p. 39.

<sup>3</sup> Lettre du 2 avril 1771. « Je vais cahin-caha », écrivait-il à Mme Boy de La Tour (*op. cit.*, p. 214).

<sup>4</sup> « Vous rallumez un lumignon presque éteint, écrivait-il le 3 février 1778, l'année même de sa mort ; mais il n'y a pas d'huile à la lampe, et le moindre air de vent peut l'éteindre sans retour... En ce moment, je suis demi-perclus de rhumatismes... ; vieux, infirme, je sens à chaque instant le découragement qui me gagne. »

vées dans différents temps de la première moitié de sa vie, se sont dissipées, en même temps que le corps s'est affaibli et a maigri en vieillissant<sup>1</sup> ».

C'est le 2 juillet 1778 que Rousseau succombait, âgé de soixante-six ans. Sans nous attarder à discuter les causes de cette mort, dont la soudaineté a donné lieu à tant de conjectures<sup>2</sup>, nous relèverons dans le procès-verbal d'autopsie ces seules lignes, qui se rapportent à notre sujet :

L'examen des parties externes du corps nous a fait voir un bandage qui indiquait que M. Rousseau avait deux hernies inguinales peu considérables... Nous avons cherché avec attention à découvrir la cause des douleurs de reins et difficultés d'uriner qu'on nous a dit que M. Rousseau avait éprouvées en différents temps de sa vie... Mais nous n'avons pu trouver ni dans les reins, ni dans la vessie, les uretères et l'urèthre, non plus que dans les organes et canaux séminaux, aucune partie, aucun point qui fût maladif ou contre nature... Ainsi il y a lieu de croire que les douleurs dans la région de la vessie, et les difficultés d'uriner que M. Rousseau avait éprouvées en différents temps de sa vie, venaient d'un état spasmodique des parties voisines du col de la vessie, ou du col même, ou d'une augmentation du volume de la prostate<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Relation des derniers jours de Jean-Jacques Rousseau* ; Londres, 1778.

<sup>2</sup> La mort de J.-J. Rousseau constituera un chapitre de nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*.

<sup>3</sup> Rapport de M. Casterès, chirurgien à Senlis, de l'ouverture du corps

! Vous voulez que je vous parle comme votre mes-  
sieurs. Hélas! mon cher Concitoyen vous les  
connoissez, elles viennent de mes maux qui -  
me mettent hors d'état de supporter le voyage  
et de me rendre dans la patrie. Je souffre de  
ma pauvre vieillesse, à cela près je serois heureux,  
et j'accepterois pour être vos offrandes, si je  
crois qu'une fondre d'on me fait mieux  
piper qu'une autre.

Rousseau



! Vous voulez que je vous fasse connaître mes  
peines. Hélas! mon cher Coustoyer vous les  
connoîtrez, elles viennent de mes maux qui -  
me mettent hors d'État de supporter le voyage  
et de me rendre dans la patrie. Je souffre de  
ma pauvre vieillesse, à cela près je serois heureux,  
et j'accepterois pour être vos offrandes, si je  
croyois qu'une fondre d'on me fût mieux  
piquer qu'une aigle.

Rousseau





*Hypertrophie de la prostate, rétrécissement de l'urèthre* au niveau du bulbe, à l'entrée de la portion membraneuse, voilà bien le diagnostic qui paraît s'imposer, tout d'abord, après lecture de l'observation que nous avons reconstituée sur des documents dont l'authenticité est hors de conteste.

Ce gonflement anormal de la prostate devait remonter à l'enfance ; peut-être même était-il congénital. Dès son plus jeune âge, Rousseau éprouva de la strangurie : la miction était embarrassée, pénible ; il avait des pertes séminales intermittentes. Cependant il n'est fait mention, dans aucune partie des ouvrages où Rousseau parle de ses maux, d'écoulement de muco-pus par l'orifice urétral, ni même de suintement habituel ; mais il faut savoir qu'un grand nombre de malades atteints de gonflement du bulbe, de lésions dans la région prostatique de l'urèthre, ne s'aperçoivent de cet écoulement, de ce suintement, que lorsqu'on fixe leur attention sur ce point.

Si Rousseau avait examiné ses urines, il aurait vu qu'elles contenaient des filaments ou des pelotons glaireux que le premier jet chassait, et il aurait remarqué que les dernières gouttes étaient troubles, sédimenteuses, blanchâtres ou crayeuses. S'il avait uriné sur un morceau de linge, il eût

vu des flocons et des filaments qui s'y seraient déposés comme sur un filtre. Il n'y avait point d'obstacle au cours des urines dans le canal de l'urèthre, peut-être n'y en avait-il pas dans la portion prostatique, si ce n'est la saillie qu'y faisaient sans doute les lobes latéraux de la prostate, et probablement aussi le gonflement du verumontanum <sup>1</sup>.

Contrairement à l'opinion de Desruelles, que nous venons de reproduire, Sœmmering<sup>2</sup> est porté à croire que Rousseau n'avait qu'une « affection spasmodique de l'urèthre ».

Amussat estime, quant à lui, qu'il existait dans le canal un rétrécissement, produit par le gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse <sup>3</sup>.

Bien que Mercier<sup>4</sup> ait soumis à l'analyse la plus rigoureuse le cas pathologique de Rousseau, il ne nous paraît pas avoir donné une solution satisfaisante. Nous allons néanmoins, pour ne négliger aucun élément de critique, résumer son argumentation.

Rousseau se tait sur l'origine de son mal ; en ayant

<sup>1</sup> DESRUELLES, *Relation de la maladie qui a tourmenté la vie de Rousseau*, p. 12.

<sup>2</sup> SœMMERING, *Maladies de la vessie et de l'urèthre chez les vieillards*, traduction française, p. 171; *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série, premier tirage, p. 144-145.

<sup>3</sup> *Gazette médicale de Paris*, 13 février 1836 (Cf. *Cabinet secret*, loc. cit., p. 145-146).

<sup>4</sup> MERCIER, *Explication de la maladie de Rousseau* (Paris, 1846).

souffert si jeune, il l'attribue à un vice naturel de conformation ; mais ce qui fait nécessairement douter de la justesse de cette supposition, c'est la rémission qu'il a éprouvée à différentes époques de sa vie. L'état sédentaire exaspère son mal : c'est ce qui arrive, par exemple, alors qu'il remplit les fonctions de caissier, chez Francueil. De même, les accidents reparaissent au moment de sa funeste passion pour Mme d'Houdetot, passion d'autant plus fâcheuse dans ses effets qu'elle était sans résultat.

Pendant tout le temps de la virilité, c'est-à-dire en un temps « où tout venait mettre en jeu l'irritabilité des organes sexuels », Rousseau souffre presque sans relâche. Est-ce à dire que l'inflammation chronique soit toujours le fruit d'une vie licencieuse ? Mais à tout âge, notamment chez les enfants, une foule de causes, et particulièrement certaines altérations de l'urine qui se manifestent dans les affections fébriles, pendant le travail de la dentition, etc., déterminent l'inflammation des voies qu'elles parcourent.

Peut-être que si nous connaissions la conformation extérieure dont se plaint Rousseau, sans la préciser, elle nous donnerait l'explication que nous cherchons. Ainsi l'étroussure trop grande du prépuce est une cause fréquente d'urétrite : qui ne connaît la fréquence des inflammations des muqueuses chez l'enfant ? Alors que les muqueuses des yeux, des

oreilles, du pharynx, de la plèvre (et Rousseau a été très sujet, dans sa jeunesse, aux maladies inflammatoires, aux pleurésies et surtout aux esquinancies) <sup>1</sup>, seraient prises, la muqueuse de la vessie aurait-elle seule le privilège de rester indemne? On est d'autant moins disposé à le croire que, dès l'âge de huit ans, le jeune Jean-Jacques, à la suite des corrections de Mlle Lamercier, éprouva une jouissance spéciale, preuve d'une irritabilité excessive des organes; irritabilité que démontrent encore les « douleurs incroyables » que la main, pourtant exercée, de Morand déterminait, en passant une sonde dans le canal uréthral.

Il n'est pas jusqu'aux plus petits détails de l'histoire de Jean-Jacques qui ne viennent à l'appui de l'opinion de Mercier (nous poursuivons l'argumentation de ce pathologiste) : les mauvais effets d'aliments trop excitants, notamment des asperges, des tisanes et des bains ; la voiture, la position assise ; l'influence néfaste de l'hiver et des fortes chaleurs, tout concorde avec ce que l'on a observé sur des malades atteints d'inflammation chronique de l'urèthre.

Comment cette inflammation gênait-elle le cours de l'urine ? On ne peut admettre, dans le cas de Rousseau, ni *tumeurs*, ni *abcès*, ni *végétations* : le

<sup>1</sup> Cf. *Confessions*, liv. VII ; *Correspondance*, lettres du 16 novembre 1761 et du 16 juin 1765.

rapport rédigé *post mortem* n'en fait pas mention. Ce qui est le plus positif, c'est que l'obstacle avait son siège dans la partie profonde du canal. Cette circonstance, jointe aux résultats négatifs de l'autopsie, exclut l'idée d'un *rétrécissement organique*, altération excessivement rare au delà du bulbe. Elle exclut également toute *contraction spasmodique de la région spongieuse*, quand même la possibilité de ce trouble fonctionnel serait mieux démontrée. Elle exclut même presque autant un resserrement et une déviation de la région membraneuse, déterminés par un spasme ou une contracture des muscles environnants.

Les difficultés provenaient évidemment d'une *dévi-ation de l'axe du canal*, et non d'une diminution de son calibre, puisqu'il ne paraît pas que la grosseur des bougies ait été jamais un obstacle à leur introduction et que, si celles de Daran pénétraient mieux que les autres, c'est en raison de leur plus grande flexibilité.

On peut encore moins admettre la présence d'un *corps étranger* dans un point quelconque des voies urinaires, supposition à laquelle Rousseau lui-même s'était arrêté, jusqu'à la visite du frère Côme, et que les recherches les plus attentives, après sa mort, ont démontrée complètement fausse.

Le docteur Mercier en arrive, par voie d'exclusion, à s'arrêter, soit à un *engorgement de la prostate*, soit à une *valvule musculaire du col de la vessie*.

Le frère Côme, poursuit le docteur Mercier, a diagnostiqué pendant la vie un *squirrhe de la prostate* ; et ce qu'on désignait alors sous ce nom, c'est ce que nous appelons aujourd'hui engorgement ou hypertrophie de cette glande. Mais les praticiens qui ont fait l'ouverture du corps n'en ont pas trouvé, et ce n'est pas faute d'attention, puisqu'ils supposent que cette augmentation de volume a pu se dissiper avec l'âge.

J'ai démontré, ailleurs, que l'engorgement de la prostate ne cause de la rétention d'urine que de trois manières : ou bien l'un des lobes latéraux de la glande s'est beaucoup plus accru que l'autre et repousse fortement le canal du côté opposé : une pareille déviation n'aurait pu être méconnue ; ou bien de son extrémité supérieure, et le plus souvent de sa portion susmontanale, une tumeur s'élève dans la vessie et peut, en s'inclinant au-dessus de l'orifice interne de l'urèthre, le fermer à la manière d'une soupape : une tumeur de ce genre aurait encore moins échappé à l'examen ; ou bien, l'engorgement de cette portion susmontanale affectant uniformément chacune des granulations, il en résulte une espèce de cloison transversale ou valvule, susceptible encore de fermer l'urèthre par le même mécanisme. Cet état aurait fort bien pu ne pas être aperçu, à une époque surtout où les différences entre l'état normal et l'état pathologique n'avaient pas été aussi bien étudiées qu'aujourd'hui. J'ai publié deux observations, où une semblable disposition avait échappé aux recherches attentives de deux de nos premiers anatomistes et des nombreux assistants qui suivaient leur clinique. Il se pourrait donc que Rousseau eût eu une *valvule prostatique*.

Mais l'hypertrophie de la prostate est un des tristes apapages de la vieillesse et ne se rencontre guère que chez des gens ayant passé la soixantaine, tandis que Rousseau fut tourmenté par la dysurie dès sa plus tendre enfance. Cette hypertrophie augmente presque toujours avec les années, loin de diminuer, tandis que l'affection de Jean-Jacques sembla rétrograder d'abord et le laissa tranquille jusqu'à trente ans, *sauf de fréquents besoins d'uriner*, qui me portent à croire que dès lors il ne vidait pas entièrement sa vessie, puisque plus tard le frère Côme la trouva grande. Ajoutons que, dans ses dernières années, sa maladie devint bien moins pénible.

Tout semble donc prouver que Rousseau n'avait pas un engorgement de la prostate. Il est vrai qu'en l'explorant pendant la vie, le frère Côme l'a trouvée volumineuse, mais il est facile de se tromper à cet égard : si elle n'augmente pas notablement de volume sous l'influence d'une inflammation chronique, elle acquiert souvent plus de dureté, et la résistance plus grande qu'on sent à la pression en impose aisément pour une augmentation de volume. Il faut une certaine habitude pour distinguer ces nuances.

Maintenant, admettons que Rousseau ait été atteint de la maladie que j'ai découverte et désignée sous le nom de *valvule musculaire*, la seule à peu près qui, avec les engorgements de la prostate, puisse causer un obstacle durable au cours de l'urine dans la partie la plus profonde de l'urèthre, et voyons si tout ne s'expliquera pas avec facilité.

Ces valvules échappent plus facilement encore que les précédentes à l'attention des observateurs, car elles sont moins épaisses et n'offrent pas d'inégalités comme celles-ci

en présentent fréquemment. Et puis, quand même il serait démontré que l'exagération de l'état normal qui les constitue n'est jamais congénital, il est certain qu'elles peuvent débiter dès la plus tendre enfance, de même que l'inflammation qui en est la cause habituelle : j'en ai rencontré bon nombre d'exemples. Enfin, la dysurie qu'elles produisent varie d'intensité, suivant que l'inflammation s'accroît ou diminue et qu'elle ajoute plus ou moins à la contracture musculaire qui en est l'origine. Aussi, quoiqu'il soit rare qu'après une certaine durée elles disparaissent sans l'intervention de la chirurgie, j'ai vu cependant quelquefois la dysurie s'amoindrir spontanément, soit par la diminution de l'inflammation, dont les effets spasmodiques s'ajoutaient à l'obstacle permanent, soit parce qu'il survenait, avec l'âge, une hypertrophie régulière des lobes latéraux de la prostate; hypertrophie qui avait pour conséquence un accroissement du diamètre antéro-postérieur de la portion correspondante du canal, tandis que la valvule restait la même. On comprend aisément que, dans les cas surtout où celle-ci n'est point assez saillante pour causer une rétention continue, il n'est pas besoin que l'accroissement de ce diamètre soit bien grand pour amener dans la fonction une amélioration marquée.

Est-il certain, d'ailleurs, que la chirurgie ait été complètement étrangère au soulagement obtenu par Rousseau dans ses dernières années ? Je ne le crois pas ; seulement j'avoue que le chirurgien en aurait été parfaitement innocent. Rappelons-nous que Jean-Jacques fait dater ce soulagement de l'exploration de sa vessie par le frère Côme, et que celui-ci eut beaucoup de peine à pénétrer. Ne se pourrait-il pas



qu'il eût déchiré en partie la valvule ? J'ai vu et publié des faits semblables ; moi-même, dans des circonstances particulières que j'exposerai ailleurs, je fus amené à produire volontairement une déchirure de ce genre chez un homme qui, à l'âge de plus de quatre-vingt-cinq ans, fut pris d'une rétention complète ; celle-ci, quoique déjà ancienne, cessa dès le lendemain, et ce vieillard vécut encore près de deux ans sans retour de son infirmité. L'amélioration ne fut pas aussi immédiate chez Rousseau ; mais songeons que le hasard seul l'a opérée, et que les conditions hygiéniques et morales du malade n'étaient pas de nature à favoriser les résultats.

Enfin il a succombé à une affection cérébrale. Ces sortes de maladies sont très fréquemment l'effet de celles des organes urinaires, soit par le trouble général que ces dernières occasionnent, soit par les efforts d'expulsion qu'elles nécessitent ; mais, outre d'autres causes que j'ai déjà mentionnées, Jean-Jacques avait soixante-six ans, et nous ne devons pas oublier combien, à cet âge, le cerveau périclité déjà, surtout quand il a été aussi tourmenté que celui de notre grand et malheureux écrivain.

Nous avons cru devoir reproduire tout au long la thèse du docteur Mercier, pour montrer quel était l'état de la science il y a quarante ans. Nous allons maintenant donner la parole à un de nos spécialistes les plus justement réputés, qui nous dira si les doctrines émises en 1859 sont bien celles qui ont cours en 1905.

Voici la très intéressante consultation que M. le

docteur Janet, l'un des meilleurs élèves du professeur Guyon, a bien voulu rédiger à notre intention.

Si nous examinons les opinions des auteurs qui ont cherché à interpréter la maladie urinaire de Rousseau, nous verrons que plusieurs d'entre elles sont très critiquables.

Desruelles semble admettre une *uréthro-prostatite chronique*, avec gonflement du *verumontanum* et des lobes latéraux de la prostate. Nous lui répondrons que cette affection existe évidemment chez des individus exempts de tout passé vénérien, mais qu'elle n'acquiert jamais chez eux une gravité et une durée semblables. Nous lui répondrons également qu'étant donné le soin que Rousseau met à nous étaler ses petites misères, il est bien peu probable qu'il ait omis de nous parler des écoulements que cette affection comporte.

Amussat admet également un *gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse* formant rétrécissement. Nous lui objecterons qu'un pareil gonflement capable d'amener la rétention peut s'observer à la suite de manœuvres brutales sur l'urèthre ou de traitements topiques à doses trop élevées, mais que, dans ces conditions mêmes, il n'est pas durable et ne se produit pas en dehors de la cause.

Mercier a, naturellement, incriminé la *valvule du col*, dont il est le malheureux père; cette valvule n'étant plus admise aujourd'hui, cette explication pêche par la base.

Lallemand, dans la belle étude qu'il a faite de la maladie de Rousseau, a été conduit, par ses études sur les *pertes séminales involontaires*, à accuser ce trouble d'être la cause déterminante des accidents qu'il a présentés. Nous admet-

tons aujourd'hui que cet auteur a accordé aux pollutions une importance pathogénique qu'elles ne présentent pas en réalité ; elles pourraient, à la rigueur, expliquer quelques particularités de la vie génitale de Rousseau, mais elles n'ont aucun rapport avec son affection urinaire.

Dans les travaux plus récents qui ont paru sur ce sujet, la maladie de Rousseau a été beaucoup mieux comprise : les littérateurs et les médecins qui en ont parlé ont une tendance univoque à en faire une simple psychopathie. Nous ne prétendons donc rien dire de nouveau à ce sujet, mais simplement préciser en spécialiste les détails de cette affection, d'après les données que nous possédons actuellement.

Rousseau a été pendant toute son existence ce que le docteur Pierre Janet appelle un « psychasthénique ». Cette psychasthénie a revêtu différentes formes, suivant son âge et les tendances correspondantes à chacune des périodes de son existence : purement urinaire dans sa jeunesse, elle est devenue génitale avec la puberté, plus tard lithophobique, et s'est terminée par des idées de persécution, quand sa vessie et les femmes ont cessé de l'intéresser.

Au point de vue urinaire, Rousseau prétend avoir apporté en naissant le germe de l'affection dont il souffrit plus tard. Il l'interprète par un vice de conformation de la vessie, sur lequel on a beaucoup écrit, fort inutilement à mon avis. Comment Rousseau aurait-il pu savoir qu'il avait un vice de conformation de la vessie ? L'auto-endoscopie n'existait pas de son temps. C'est une façon à lui d'expliquer les accidents dont il a souffert, mais qui ne repose sur rien d'objectif. Le médecin qu'il consulta à Venise, lors de sa crise de syphilophobie, après son coït avec la Padoana, lui dit

qu'il était conformé de manière à ne pas s'infecter facilement : on a voulu voir là une nouvelle preuve de ce prétendu vice de conformation, il n'en est évidemment rien ; nous en disons autant tous les jours aux malades qui ont un prépuce court et sec. Nous nous refusons donc catégoriquement à admettre le vice de conformation de Rousseau ; nous n'admettons pas plus volontiers les rétentions continuelles, qu'il prétend avoir éprouvées dans sa première enfance. Malgré la précision qu'il a apportée à nous faire connaître les moindres détails de son existence, nous doutons fort que sa mémoire pût bien le servir en cette occasion. Il a dû se fier, à cet égard, aux dires de sa bonne tante Suzon, qui a probablement confondu rétention avec incontinence. J'avoue ne pas connaître les rétentions durables du premier âge <sup>4</sup>, et, d'après toute l'histoire de Rousseau, je suppose qu'il a dû plus souvent pisser dans son lit que retenir son urine. Ce qui est plus vrai, c'est qu'il est toujours resté depuis pollakiurique : la crainte du besoin pressant d'uriner l'a poursuivi pendant toute sa vie, l'a empêché de se laisser présenter au roi et lui a fait fuir les salons. Cette pollakiurie est en effet le symptôme de début habituel de la psychopathie urinaire. Elle est due en grande partie à la timidité de ces malades, qui n'osent trouver un prétexte pour aller pisser et redoutent à tout moment d'être pris d'une envie intempestive : de là naissent de mauvaises habitudes de mictions fréquentes, qui deviennent d'autant plus

<sup>4</sup> Les rétentions d'urine des enfants sont produites, à la naissance, par des agglomérats d'acide urique ; plus tard, par des spasmes réflexes dus à la balanoposthite, à l'atrésie du méat ou à des oxyures. Elles ne sont jamais durables, ni dangereuses (*Note de M. Janet*).

impérieuses que les malades les craignent plus. Ils s'habituent à pisser sans envie, pour se protéger pendant l'heure suivante, et finissent par rendre nécessaires ces mictions supplémentaires.

A part cette pollakiurie, il ne présenta rien de particulier jusqu'à trente et un ans. Là se passe pour nous un fait de la plus haute importance pour l'explication des phénomènes ultérieurs : à la suite des fatigues que lui procura son voyage à Venise et des grandes chaleurs qu'il eut à supporter, il fut pris d'une ardeur d'urine et de maux de reins qui persistèrent plusieurs mois. A trente-sept ans, à la suite de ses courses à Vincennes par de fortes chaleurs, il est pris d'une « violente néphrétique », depuis laquelle il n'a, dit-il, jamais recouvré la santé. Peu importe quelle ait été la nature réelle de ces deux accidents ; ce qu'il y a de certain, c'est que Rousseau les prit pour des coliques néphrétiques, ce qui est fort possible, du reste. Depuis ce moment, sa psychopathie urinaire changea de direction : il devint lithophobe ; il vit les calculs descendus des reins arrêtés dans sa vessie, obstruant le passage de l'urine, et, à force de croire qu'il ne pouvait plus pisser, il devint rétentionniste. Ces rétentions d'urine de cause psychique, si fréquentes chez les femmes, sont évidemment rares chez l'homme, mais elles s'observent. M. le professeur Raymond en a cité un beau cas dans son dernier ouvrage. Il s'agit d'un de nos malades de la clinique de Necker, que nous lui avons confié. Sans aucune lésion de l'appareil urinaire, il était arrivé à la rétention absolue, par de mauvaises habitudes de miction très analogues à celles de Rousseau. Nos traitements locaux, qui ont été poussés jusqu'à la taille exploratrice, n'avaient amené aucune amé-

lioration, alors qu'un traitement purement psychothérapeutique, combiné avec un peu d'électricité, l'a guéri entièrement. Ce traitement a été conduit par le docteur Pierre Janet.

Cette phobie du calcul s'ancra d'autant plus dans le cerveau de Rousseau, que personne ne put lui affirmer qu'il n'en portait pas un, puisque aucun des chirurgiens qu'il consulta tout d'abord ne put arriver à l'explorer à la sonde métallique : ce qui, entre parenthèses, ne fait pas grand honneur à l'instrumentation chirurgicale de cette époque.

Rousseau passait bien des sondes molles, les sondes de Daran, mais les sondes métalliques, les algalies ne passaient pas, et sa phobie du calcul persistait toujours, le conduisant à des crises successives de rétention que, seules, les sondes molles purent adoucir.

Rousseau emploie alternativement les noms de sondes et de bougies ; nous nous sommes demandé s'il connaissait la différence qui existe entre ces deux termes ; nous nous sommes convaincu qu'il n'en tenait aucun compte, car en parlant d'un même accident, qui lui arriva à quarante-neuf ans, il écrivait à un ami : « Un bout de sonde molle, sans laquelle je ne saurais pisser, est resté dans le canal de l'urèthre et augmente considérablement la difficulté de passage. »

Et, dans ses *Confessions*, il disait (après la consultation du frère Côme) : « Je cessai de craindre qu'un bout de bougie, qui s'était rompu dans l'urèthre il y avait longtemps, n'eût fait le noyau d'une pierre. »

La perte de ce bout de sonde ne fit qu'augmenter sa crainte du calcul, car il savait fort bien « que, dans cette

partie-là, les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment en devenant le noyau d'autant de pierres ». Heureusement, le frère Côme, appelé l'année suivante, parvint, après deux heures de travail, à lui passer une très fine algalie (une plus grosse, peut-être mieux courbée, aurait bien mieux fait l'affaire) et lui certifia qu'il n'avait pas de calcul.

A partir de ce moment, Rousseau était en partie sauvé. Abandonnant son idée fixe, il se porta mieux et s'intéressa moins à sa vessie. Il continua néanmoins à se sonder, car, à plusieurs reprises dans ses lettres (il n'en parle plus dans ses *Confessions*), il nous fait part de ses achats de sondes, les préférant longues, parce que, probablement, dans ce temps-là on les faisait trop courtes, ou parce qu'il avait la verge longue. Il nous dit même, dans une lettre à Mme Boy de la Tour, qu'il « bat le fusil plusieurs fois la nuit<sup>1</sup> ». Ceci n'a rien d'étonnant, étant donné que sa vessie était fatiguée et distendue par ces rétentions successives et devait mal se vider. Tous les anciens rétentionnistes, quel que soit leur âge, en sont là.

Telle fut la maladie urinaire de Jean-Jacques Rousseau. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les médecins chargés de faire son autopsie aient trouvé ses organes génito-urinaires « en parfait état ».

Docteur JULES JANET.

L'opinion du docteur Janet n'a pas rencontré que des partisans : n'est-ce pas le propre des conceptions

<sup>1</sup> *Correspondance avec Mme Boy de La Tour*, p. 25.

originales de soulever les discussions contradictoires ? Ainsi le docteur Lagelouze, dans une étude, d'ailleurs très poussée, sur « la psychopathie urinaire de J.-J. Rousseau<sup>1</sup> », a prétendu que le philosophe avait une « contracture de l'urèthre », contracture qui lui donnait des rétentions... »

Les accidents survinrent chez lui bien avant l'âge de trente et un ans ; il ne fut pas du tout guéri de son infirmité après la visite du frère Côme : « il resta urinaire toute sa vie ». Et cependant, un peu plus loin, le docteur Lagelouze écrit que Rousseau « était atteint d'une contracture *névropathique*, de tout point analogue aux contractures des *hystériques*, auxquels il ressemblait par plus d'un côté ». Rousseau aurait présenté « des accidents psycho-moteurs, considérés aujourd'hui comme de véritables crises d'hystérie. De l'hystérique il n'eut pas que les crises, il en eut aussi les vapeurs. »

Mais, à entendre notre confrère, Rousseau n'était pas seulement *hystérique*, il était encore *neurasthénique*, et par là il se rapproche de la théorie soutenue par le professeur Guyon et son école, dont se réclame M. Jules Janet.

La « neurasthénie vésicale », dont Guyon a publié quelques exemples typiques<sup>2</sup>, expliquerait bien, en

<sup>1</sup> *Revue médicale*, 1899.

<sup>2</sup> *Annales des maladies des organes génito-urinaires*, mars 1891.



effet, la plupart des symptômes éprouvés par Jean-Jacques et, en particulier, ses rétentions d'urine ; ce n'était pas chez lui de la phobie, mais bien une sorte d'inhibition urinaire, de même qu'il avait de l'inhibition génitale, sans pour cela qu'il y eût la moindre lésion de ses organes.

Mais la neurasthénie ne rend pas compte — nous objecte le docteur Sibiril<sup>1</sup> — de cette pollakiurie, de ce besoin fréquent d'uriner, *nocturne* dont se plaignait l'auteur des *Confessions*. Et, se ralliant aux doctrines de son maître, le docteur Régis, que nous exposons plus loin, M. Sibiril considère Rousseau comme atteint d'*artério-sclérose* ou, pour être plus précis, de neurasthénie liée à l'artério-sclérose. « Cette association morbide explique parfaitement bien tous les troubles urinaires présentés par Jean-Jacques, principalement ceux du début ; car, à la longue, il y eut sans doute chez lui, par suite des sondages, inflammation septique de la muqueuse vésicale, prédisposée aux infections par la rétention d'urine. Ainsi se comprendraient les accidents fébriles auxquels J.-J. Rousseau fait si souvent allusion. »

Une dernière opinion est à mentionner, tout au moins en raison de sa singularité. Selon le docteur Roussel (de Genève), l'affection génito-urinaire dont

<sup>1</sup> Georges-Joseph-Marie SIBIRIL, *Histoire médicale de Jean-Jacques Rousseau* ; Thèse pour le doctorat en médecine ; Bordeaux, 1900.

souffrait Jean-Jacques était une *urétrite*, doublée d'une *orchite*. Et si Rousseau n'a jamais eu d'enfants, c'est, « parce que, avant l'époque où il connut Thérèse, il avait déjà souffert de cette *urétrite* et de ces *orchites* répétées, qui, devenues chroniques, par la suite s'exaspéraient, comme il l'avoue, au voisinage de Mme d'Houdetot<sup>1</sup> ».

Cette assertion vaut tout juste autant qu'une affirmation sans preuves, car enfin il faudrait nous démontrer que Rousseau a eu une urétrite<sup>2</sup>, la-

<sup>1</sup> GRAND-CARTERET, *Jean-Jacques Rousseau, ses amis, ses ennemis* (Paris, 1890), p. 173.

<sup>2</sup> On a souvent rappelé l'aventure de Jean-Jacques, à Venise, avec deux courtisanes, la Padoana et la Zulietta; mais elle prouve simplement que Jean-Jacques avait peur d'être infecté, et non pas qu'il le fût réellement. Il avait ce que de nos jours on appelle de la *syphilophobie* et de l'*urétritophobie*; et ces *phobies* sont bien caractéristiques d'un état mental analogue à celui de Rousseau. Écoutez d'ailleurs ce que dit Rousseau : « Après avoir vu la Padoana, je m'en revins au Palais, si persuadé que j'étais poivré, que la première chose que je fis en arrivant fut d'envoyer chercher le chirurgien pour lui demander des tisanes. Rien ne peut égaler le malaise d'esprit que je souffris, durant trois semaines, sans qu'aucune incommodité réelle, aucun signe apparent le justifiât. Je ne pouvais concevoir qu'on pût sortir impunément des bras de la Padoana. »

Avec Zulietta, les rôles sont renversés. C'est Jean-Jacques qui appréhende de lui communiquer du mal, mais cela parce qu'il sort des bras de la Padoana. « En doute encore sur mon état depuis la Padoana, je me faisais plutôt un scrupule de n'être pas assez sain pour elle. »

Il ressentit pareille impression, la première fois qu'il approcha Thérèse Levasseur. Comme celle-ci était « interdite et confuse », Jean-Jacques mit son embarras sur le compte d'une maladie qu'elle ne vou

quelle aurait entraîné à sa suite « des orchites<sup>1</sup> ».

« L'orchite chronique rend infécond, si ce n'est impuissant », nous en tombons d'accord avec le docteur Roussel ; mais c'est l'orchite *double* qui produit cette conséquence funeste, et dans l'histoire médicale de Rousseau, nous ne trouvons rien qui donne quelque appui à ce diagnostic.

La timidité génésique de Rousseau<sup>2</sup> donnerait bien plutôt la clef de son impuissance. Jean-Jacques n'était vigoureux que d'intention, et, comme il le dit lui-même, il ne sentait auprès de l'objet de ses désirs les plus ardents « que l'importunité d'une vigueur inépuisable et toujours inutile<sup>3</sup> ». On se l'explique, quand on apprend de Rousseau lui-même que « l'habitation des femmes empirait sensiblement son état<sup>4</sup> », alors que le vice équivalent (la fréquentation solitaire)

lait pas lui révéler. « Croyant, dit-il, qu'elle m'avertissait que ma santé courait des risques, je tombai dans des perplexités qui ne me retinrent pas, mais qui, durant plusieurs jours, empoisonnèrent mon bonheur. »

<sup>1</sup> « Que fût-il advenu de son génie, si Rousseau n'eût pas été atteint de ce *coryza mal placé* et infectieux, dont les suites se nomment orchite, stricture et néphrite ? Voilà un sujet de dissertation capable de tenter quelque médecin lettré ou quelque curieux. » Docteur ROUSSEL.

<sup>2</sup> Voir dans *Jean-Jacques Rousseau et ses amies*, de M. LÉO CLARETIE (Paris, L. Chailley, 1896), un curieux article de M. Fabre des Essarts que nous avons reproduit dans le *Cabinet secret de l'histoire*, 3<sup>e</sup> série premiers tirages, p. 151-156.

<sup>3</sup> *Confessions*, liv. IX, partie II.

<sup>4</sup> *Confessions*, liv. III.

lui paraissait « moins contraint ». Le docteur Roussel en convient lui-même, du reste :

La douloureuse expérience qu'avait Rousseau du redoublement de ses souffrances après chaque amoureuse entreprise, peut-être aussi un vague soupçon de la nature de son mal, lui donnaient auprès des femmes la singulière allure dont plusieurs eurent certainement à se plaindre, puisque, après une cour empressée, après un beau zèle dépensé aux *bagatelles de la porte, souvent après des vivacités telles qu'il fallait le contenir, tant il était ivre ou plutôt furieux*<sup>1</sup>, son élan tombait soudain, un froid mortel coulait dans ses veines, et il s'en allait *sans tenir ses amoureuses promesses*<sup>2</sup>.

Tel homme qui serait un hercule avec des facilités devient un eunuque par des rebuts : Jean-Jacques aurait pu prendre à son compte cet aphorisme de son éternel ennemi. Repoussé peut-être avec des sarcasmes, il avait à cœur de prouver aux belles dames qui avaient paralysé ses moyens que, « s'il n'avait pas trouvé avec elles le mot juste, c'est que leur conversation ne l'avait pas intéressé, alors qu'avec d'autres comprenant mieux son langage, le dialogue n'avait pas chômé ». Et c'est ainsi qu'il vint à se vanter même et surtout de ce qu'il ne faisait pas, et

<sup>1</sup> *Confessions*, partie II, liv. VII.

<sup>2</sup> Article du docteur Roussel, dans *Jean-Jacques Rousseau, etc.*, par GRAND-CARTERET, p. 180-181.

que, pour dérober aux yeux de ses contemporains et de la postérité ce qu'il considérait comme une flétrissure, il n'hésita pas à s'accuser d'un crime imaginaire. « Pour ne plus être soupçonné d'une impuissance dont il ne connaît que trop l'origine et la réalité, conclut le docteur Roussel, il s'attribue une paternité féconde, il entreprend de tromper l'histoire, illusionnant les autres d'un récit d'exploits imaginaires<sup>1</sup>. »

La critique a vivement reproché au docteur Roussel d'avoir sacrifié à la tentation, toujours séduisante, de développer un paradoxe. Certes, il est difficile d'émettre une affirmation en pareille matière, quand on n'a pas « les pièces » sous les yeux ; mais nous pouvons au moins, pour la justification de notre confrère, produire un témoignage qui viendra en confirmation du sien ; nous laisserons seulement le lecteur libre d'en admettre ou d'en suspecter la véracité. Ce témoignage est celui d'un romancier qui eut son heure de notoriété, de Louis Ulbach, qui l'a rapporté dans un de ses livres, dès 1885, cinq ans par conséquent avant le docteur Roussel<sup>2</sup> ; nous le transcrivons textuellement :

Ce que j'ai dit de Voltaire me rappelle un récit qui me fut fait, il y a longtemps, en Hollande, concernant Rousseau.

<sup>1</sup> ROUSSEL, *art. cit.*, p. 182.

<sup>2</sup> Le livre de M. Grand-Carteret est de 1890.

Un vieillard, qui avait connu Jean-Jacques, affirmait que l'auteur d'*Émile* n'avait jamais mis entre ses actes et ses écrits cette contradiction choquante dont on ne peut laver sa mémoire et qu'il n'avait jamais eu à se reprocher l'abandon de ses enfants, par l'excellente raison que la maladie dont il souffrait l'avait rendu de bonne heure *inutile*. Mais il ne voulait pas convenir de son infirmité, et, pour la dissimuler, il se vantait impudemment, une fois par an, d'être père et de se débarrasser de ses enfants.

Je donne cette assertion comme je l'ai reçue, sans la garantir. Mais si l'on veut bien réfléchir qu'il a été impossible aux amis de Jean-Jacques de trouver la trace de ses enfants<sup>1</sup>, et que l'abandon répété, avoué avec tant de cynisme, était un démenti de ses théories et de ses sentiments,

<sup>1</sup> Voici ce que dit DUSSAUX (*De mes rapports avec Rousseau*; Paris, 1798, in-8) des recherches tentées par Mme de Luxembourg à l'hospice des Enfants-Trouvés : « Jean-Jacques avoue, dans ses *Confessions*, qu'il ne mangea pas, qu'il ne dormit plus, jusqu'au moment où il apprit que la recherche avait été vaine. Ce n'est qu'alors qu'il reprit son train de vie accoutumé. L'insensé craignait que, si l'on parvenait à retrouver cet enfant, ses ennemis n'en fissent un nouveau Séide. Nous frémîmes tous. »

Dussaux fait dire à l'auteur des *Confessions* ce qu'il n'a pas dit ; on en jugera par le passage de l'ouvrage reproduit ci-dessous :

« Mme de Luxembourg employa pour cette recherche Laroche, son valet de chambre, qui fit de vaines perquisitions. Je fus moins fâché de ce mauvais succès que je ne l'aurais été si j'avais suivi des yeux cet enfant dès sa naissance. Si l'on m'eût présenté quelque enfant pour le mien, le doute si ce l'était bien en effet m'eût renversé le cœur, et je n'aurais pas goûté dans tout son charme le vrai sentiment de la nature... La réflexion que je fais peut atténuer mes torts dans leurs effets, mais c'est en les aggravant dans leur source. » *Confessions*, liv. X.

on pensera peut-être que cette supposition n'est pas aussi invraisemblable qu'elle peut le paraître à première vue <sup>1</sup>.

Rousseau a-t-il abandonné réellement ses enfants, ou a-t-il imaginé cette fable pour faire croire à sa puissance génésique? Étant donné ce que nous savons de son caractère, nous serions plus enclin à adopter la seconde hypothèse.

Jean-Jacques — a-t-on écrit et répété cent fois — se complaît dans le paradoxe ; il a soutenu avec une égale force de conviction le pour et le contre de la même question. « Il accumule alors les raisonnements les plus singuliers, les sophismes les plus incroyables, et la véritable cause se trouve presque toujours réduite à rien, sinon complètement oubliée ; de sorte que ce qui n'était souvent que la conséquence naturelle de sa position semble, aux yeux des lecteurs, le résultat d'un système paradoxal. Peut-être lui-même s'y est-il trompé tout le premier et a-t-il continué par système ce qu'il n'avait d'abord fait que par nécessité <sup>2</sup>. »

La même contradiction se retrouve dans presque tous les actes de sa vie. Les raisonnements spécieux sont d'ailleurs son fort — ou son faible ; il l'a bien montré, quand il a cherché à expliquer pourquoi il

<sup>1</sup> L. ULBACH, *les Inutiles du mariage* (Paris, 1885), p. 213-214.

<sup>2</sup> MERCIER, *op. cit.*, p. 68.

avait abandonné ses enfants, si tant est qu'il ne se soit point à tort vanté d'en être le père<sup>1</sup>.

Si nous nous en tenions à ce qu'a dit Rousseau, que ses admirateurs quand même croient toujours sur parole, nous devrions ne pas mettre un instant en doute les déclarations qu'il a, à maintes reprises, formulées<sup>2</sup>. Ces déclarations, ce n'est pas dans ses livres seulement qu'il les a consignées, c'est encore auprès de tous ceux qui ont voulu l'entendre qu'il s'en est ouvert<sup>3</sup>.

Il semble qu'on ne puisse pas, pour le vain plaisir de jouir de sa fanfaronnade, s'accuser ainsi et avec une telle insistance. D'autre part, comment expliquer que, malgré les recherches les plus minutieuses, on ne soit pas parvenu à retrouver les enfants que Rousseau déclare avoir confiés « à la charité publique<sup>4</sup> » ?

<sup>1</sup> Il y a quelques années, dans un article très remarqué de la *Revue des Revues* (15 mars 1900), Mme Frederika Macdonald a soutenu que Jean-Jacques n'avait jamais eu d'enfants. Thérèse Levasseur lui aurait, à cinq reprises, joué la comédie. La raison que nous donnons pour expliquer la conduite de Rousseau nous paraît plus acceptable, parce que plus simple.

<sup>2</sup> *Réveries*, 9<sup>e</sup> Promenade ; *Émile*, liv. I ; *Confessions*, liv. IX, X et XII, etc.

<sup>3</sup> *Lettre de Tronchin au pasteur Vernes*, citée par G. MAUGRAS ; *Voltaire et Rousseau*, p. 289 ; *Lettre de Jean-Jacques Rousseau à Mme de Francueil*, 20 avril 1751, etc.

<sup>4</sup> Nous avons recueilli, dans les *Archives historiques et littéraires* (Paris, 1889-90, t. I, p. 39), la note suivante :

« Deux ans après la mort de Jean-Jacques Rousseau, Thérèse Levas-





*Naudé*

*La Femme de J. J. Rousseau*





*Naudet*

*La Femme de J. J. Rousseau*



Et puis, ce qui est plus singulier encore, comment ne trouve-t-on aucune mention des grossesses de Thérèse, en dehors des ouvrages de Rousseau ?

Au surplus, quand il serait prouvé que Thérèse a eu des enfants, en serions-nous plus sûrs qu'ils fussent de Rousseau ? Thérèse Levasseur, femme de

seur, sa veuve, fit, par acte notarié, cession au sieur Benoist, ancien contrôleur des eaux et forêts, ami de son mari, de ses droits de propriété sur les manuscrits musicaux laissés par Jean-Jacques, à la condition que ledit Benoist réunirait et publierait sous le titre (indiqué par Jean-Jacques lui-même) de : *Consolations des misères de ma vie*, tous les airs inédits qui seraient retrouvés dans ses papiers, et que le produit de cette publication serait attribué à l'hospice des Enfants-Trouvés. Thérèse Levasseur, la mère des cinq enfants abandonnés par Rousseau, voulut que la dette, bien volontairement contractée par son mari envers l'administration hospitalière, fût payée, après la mort de celui-ci, du produit de son travail.

« M. Brièle, archiviste de l'administration de l'Assistance publique de la Seine, vient de retrouver dans son dépôt le dossier de cette affaire, qu'il croyait perdu depuis l'incendie de 1871. Il se propose d'en faire l'objet d'une publication, qui ne pourra manquer d'être intéressante, attendu que ce dossier paraît des plus complets : listes de souscriptions sur lesquelles se rencontrent les plus grands noms de la France et de l'étranger, pièces justificatives de la recette et de la dépense, enfin la délibération des administrateurs de l'hospice des Enfants-Trouvés donnant quittance au sieur Benoist d'une somme de 3.400 livres, produit net de l'entreprise. »

<sup>4</sup> George Sand était persuadée — elle tenait le fait de sa grand-mère, Mme Dupin de Francueil, chez laquelle Rousseau avait, comme on sait, habité — que celui-ci « était constitué de telle sorte qu'il était impropre à la paternité ». *En regardant passer la vie*, par H. AMIC, p. 238.

En abandonnant ses prétendus enfants, peut-être voulait-il punir ainsi Thérèse, dont les débordements lui causaient une telle peine que, selon

basse extraction, vivant à une époque qui s'embarassait peu de préjugés, affichait publiquement ses liaisons <sup>1</sup>. Rousseau ne devait certes pas les ignorer, mais il préférerait endosser une paternité douteuse, qu'encourir le ridicule. Peut-être aussi mettait-il quelque vanité à faire au public l'exhibition de ses nudités morales, comme jadis il avait fait à des jeunes filles l'exhibition de sa nudité physique <sup>2</sup>. L'orgueil et la persécution, même au début de celle-ci, ne vont-elles pas souvent de compagnie ?

## VI

### Bernardin de Saint-Pierre a dit de Rousseau :

certain (ce qui n'est rien moins que prouvé), Jean-Jacques « se serait tué de désespoir, après l'avoir trouvée aux bras d'un garçon d'écurie ». Mais pourquoi aurait-il toléré tous les autres amants de Thérèse et ne se serait-il offensé que de celui-là plus particulièrement, c'est ce qu'on ne nous explique pas.

<sup>1</sup> On sait que, pendant les derniers temps de la vie de Rousseau, et après lui, Thérèse vivait publiquement avec un Irlandais nommé Johnson, palefrenier de M. le comte de Girardin, avec lequel elle dissipa en orgies plus de 50.000 francs provenant de la vente posthume des ouvrages de Rousseau et de dons volontaires, qu'elle n'eut jamais honte d'implorer en invoquant le grand nom de Rousseau. La conduite notoirement scandaleuse de Thérèse Levasseur, entre autres avec le palefrenier Johnson, la fit chasser d'Ermenonville peu de temps après la mort de celui dont elle souillait le nom (*Journal des connaissances médicales pratiques*, 1866, n° 34, article du docteur Caffé).

<sup>2</sup> Cf. un très intéressant article de M. Espinas, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 février 1896.

« Quatre ou cinq causes réunies contribuèrent à altérer son caractère, dont la moindre a suffi quelquefois pour rendre un homme méchant : les persécutions, les calomnies, la mauvaise fortune, les maladies<sup>1</sup>, le travail excessif des lettres...<sup>2</sup> »

On ne saurait, avec plus de concision, résumer l'étiologie et la pathogénie de la psychose de Rousseau ; il ne reste qu'à établir la part qui revient à chacune des causes énumérées par l'auteur des *Harmonies de la nature*, et leur importance relative.

Rousseau a été véritablement persécuté et calomnié ; Rousseau croyait avoir une maladie des voies urinaires, et le contre-coup de cette auto-suggestion s'est très réellement fait sentir sur son état mental<sup>3</sup> ;

<sup>1</sup> « La vie de Rousseau lui a fait grand tort près de la postérité, et c'est justice. Pourtant, pour que la justice soit complète, il faut tenir compte de deux choses : de la disposition malade qui troubla de bonne heure sa raison, pour la perdre entièrement à la fin ; et de cette nature mystique pour qui il n'y a de réel que la vie intérieure. » SAINT-MARC GIRARDIN, *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, t. I, p. xvii. Dans son deuxième *Dialogue*, Jean-Jacques a dit de lui-même : « Pour être heureux ici-bas autant que possible, la fortune lui eût été inutile, encore plus la célébrité ; il ne lui fallait que la santé, le nécessaire, le repos et l'amitié. »

<sup>2</sup> M. Espinas possède une lettre autographe de Rousseau, datée de 1770, où Jean-Jacques attribue le dérangement de sa santé au grand travail cérébral de la période de 1750 à 1762. (*Lettre particulière de M. Espinas à M. Janet.*)

<sup>3</sup> M. Maugras attribue la démence évidente du philosophe à la maladie de vessie qui le faisait souffrir depuis sa jeunesse, et il a fait une remarque fort curieuse, c'est qu'à chaque crise de vessie correspondait

enfin, cet état s'est encore aggravé sous l'influence d'un surmenage du cerveau. Toutes ces propositions sont aujourd'hui bien démontrées<sup>1</sup>, et si nous revenons sur un sujet qui, aux yeux de certains, pourrait passer pour épuisé, ce n'est que pour montrer combien la science d'aujourd'hui peut apporter de lumière et de précision, là où l'empirisme d'autrefois ne mettait qu'obscurité et chaos.

Un aliéniste allemand<sup>2</sup> et, avant lui, des aliénistes français<sup>3</sup> ont étudié le *cas* de Rousseau. D'autres<sup>4</sup>,

toujours pour Jean-Jacques une crise mentale; il en fut ainsi jusqu'au jour où, complètement dominé par le délire de la persécution, le malheureux philosophe n'eut plus, on peut le dire, d'intervalles lucides. (*Intermédiaire*, 1887, p. 400.)

<sup>1</sup> « Dans une étude impartiale sur l'auteur des *Confessions*, il n'y a pas moyen d'é luder, de négliger l'examen sérieux et approfondi de son état mental. Agir autrement, ce serait tomber dans une sorte d'idolâtrie et, par excès d'attachement ou de déférence, manquer essentiellement de respect à la mémoire de celui qui mit en tête de ses ouvrages cette altière devise : *Vitam impendere vero*. » Jules LEVALLOIS, *Jean-Jacques Rousseau, ses amis, etc.*, Introduction, p. xxiv-xxv.

<sup>2</sup> Docteur MÖBIUS, *J.-J. Rousseau's Krankheits Geschichte*; Leipzig, 1889.

<sup>3</sup> DELASIAUVE, *Journal de médecine mentale*, 1866; CHATELAIN, *la Folie de Rousseau*; Paris, 1890.

<sup>4</sup> Outre Desruelles, Mercier, Lallemand, précités, cf. MORIN, *Essai sur la vie de Jean-Jacques Rousseau*; BOUGEAULT, *Étude sur l'état mental de Jean-Jacques Rousseau*; Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Brunetière, Renouvier, etc. Nous citerons encore *Jean-Jacques Rousseau, étude psychologique*, par J. HAWKES, paru dans *Mental Science*, 2<sup>e</sup> trimestre 1874, travail sans originalité, s'il faut en juger par l'analyse qu'en ont donné les *Annales médico-psychologiques* de 1878, p. 136-141. Le docteur



moins versés dans l'étude des questions ressortissant au domaine de la psycho-physiologie, ont apporté des contributions qui ont leur intérêt. Tous ces documents ont leur prix, et il est nécessaire de les avoir compulsés et approfondis avec le soin le plus scrupuleux, avant d'aborder l'inquiétant problème soumis à notre examen.

Mais il est une autre source non moins féconde de documentation où l'on peut puiser, pour démontrer, sinon expliquer tout à fait, la vésanie de Jean-Jacques, ce sont ses propres écrits : les *Confessions*, les *Dialogues*, les *Rêveries d'un promeneur solitaire*<sup>1</sup>, et sa volumineuse *Correspondance*.

DONSKERLOOT, de La Haye, a fait également une *Étude psychiatrique de l'état mental de Jean-Jacques Rousseau* (V., dans la revue hollandaise *Psychiatrische bladen*, etc., l'article intitulé : *Psychiatrische Studie over Jean-Jacques Rousseau* ; opgetreken door Doctor N.-B. Donskerloot, année 1883, p. 103-117), qu'un rédacteur des *Annales médico-psychologiques* (1887, p. 482) apprécie en ces termes :

« Après avoir nettement établi le contraste existant entre la vie intellectuelle et la vie morale de Jean-Jacques, qu'il suit pas à pas dans les principaux actes de sa vie, l'auteur conclut à l'existence, chez lui, de la folie morale, *moral insanity*. Il établit deux catégories de folie morale : 1° celle dans laquelle le malade est incapable de se diriger lui-même, par suite de l'absence de volonté morale ; 2° celle où ce manque de direction provient de ce qu'il ne saurait discerner le bien d'avec le mal. C'est dans la première catégorie que l'auteur range, avec Arndt, Jean-Jacques Rousseau. Les nombreuses idées délirantes de persécution dont Jean-Jacques a donné maintes preuves, ne sont considérées par l'auteur que comme un des symptômes de sa *moral insanity*. » Voir, sur le même ouvrage, l'appréciation de M. H. BEAUDOUIN, *op. cit.*, t. II, p. 154.

<sup>1</sup> Cf. l'analyse très judicieuse qui a été faite de ces deux derniers ouvrages par MORIN, *op. cit.*, p. 386-409.

Le médecin allemand Möbius, dont le travail est un des plus étendus qui aient été écrits sur l'affection mentale dont Rousseau était atteint, prend Jean-Jacques dès l'enfance et nous montre les progrès de la névrose qui se développe et s'accroît progressivement chez l'adolescent et l'adulte, pour aboutir fatalement, dans l'âge mûr, à cette forme de l'aliénation mentale qu'il nomme *paranoïa*.

Le docteur Möbius a montré qu'on aurait tort de vouloir expliquer les bizarreries et les singularités de Rousseau seulement par le contre-coup sur l'intelligence d'une affection des organes qui sont tout le contraire des organes nobles. Pour ce savant et surtout pour son ingénieux commentateur, « entre une maladie de la prostate et la folie des persécutions il n'y a pas de liaison nécessaire : la coïncidence des deux affections chez un même sujet n'en établit pas la solidarité ; et de même qu'on peut être honnête homme et faire mal les vers, ce n'est pas une raison, si parfois on éprouve quelques difficultés à en faire de beaux, pour qu'on devienne fou <sup>1</sup>. »

Par contre, le docteur Mercier <sup>2</sup>, dans son *Expli-*

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, 1890, p. 682 et suivantes.

<sup>2</sup> Ce n'est pas à dire qu'on n'y ait pas pensé avant le docteur Mercier ; nous n'en donnerons pour preuve que le passage suivant, extrait de la *Gazette médicale de Paris* (1836) :

« ... J'ai observé qu'en général on pense que le canal n'est pas malade, ou n'est pas rétréci, quand le jet de l'urine est assez fort ; mais

*cation de la maladie de Rousseau*, a mis en lumière, une lumière trop crue peut-être, le lien qui existe entre les affections des voies urinaires et les psychopathies. « Tous les individus intelligents, dit-il,

c'est une grande erreur, qui augmente encore quand on peut introduire une sonde d'un certain calibre.

« L'erreur est bien plus pardonnable, quand, durant la vie, on ne peut introduire une bougie fine, et qu'après la mort on fait pénétrer aisément un instrument même plus gros. On en conclut qu'il existait un rétrécissement spasmodique. Tel est l'exemple de Jean-Jacques Rousseau et de quelques autres que je pourrais citer ; mais je me bornerai d'approfondir celui de cet homme célèbre, parce qu'il pourra servir à éclairer la question qui nous occupe, et peut-être aussi à expliquer le caractère de ce grand homme, et prouver l'influence des maladies de l'urèthre sur le cerveau, ou du physique sur le moral ; en un mot, à rendre raison de la prétendue hypocondrie de Jean-Jacques Rousseau. Il suffit pour tout médecin attentif de lire ses *Confessions*, pour se convaincre qu'il n'était pas un malade imaginaire. L'état malade le plus simple de l'urèthre porte à la tristesse, et même quelquefois au suicide ; j'ai déjà remarqué plusieurs fois ce phénomène, que d'autres observateurs avaient indiqué avant moi.

« Cet exemple prouve que l'hypocondrie sans dérangement organique est un fait assez rare ; c'est du moins mon opinion. Tous les détails qu'on va lire sont extraits des notes que j'ai prises sur Jean-Jacques Rousseau, pendant que je faisais un cours d'anatomie et de physiologie à l'Athénée royal de Paris ; j'avais été prié par quelques-uns de mes auditeurs de rechercher, d'après ces documents, quel pouvait avoir été le genre de mort de ce grand écrivain... » (P. 99.)

Une opinion semblable à celle du docteur Mercier a été soutenue par le docteur Guisv, professeur à l'Université d'Athènes : « Une lésion, écrit ce médecin, une lésion si légère qu'elle soit des organes urinaires, peut provoquer un changement du caractère ou peut provoquer un trouble psychique, une vraie folie avec toutes ses formes. Par exemple, un individu d'un caractère doux, poli, etc., devient dur,

frappés d'une de ces maladies chroniques qu'à tort ou à raison on n'avoue pas dans le monde, se ressemblent. » Et il ajoute :

A moins d'une insouciance native assez rare ou d'une vertu qui ne l'est pas moins, ils prennent en haine la société qu'ils sont obligés de fuir. Ils sont timides, parce qu'ils se sentent rabaissés par leur infirmité. On médit volontiers de ce qu'on n'aime pas ou de ce qu'on craint, et ils médisent de la société. Une société aussi mal organisée, aussi détestable, ne peut dire et faire rien de bon : ils la contredisent donc sur toutes choses, parce que toujours ils s'y trouvent mal à l'aise. De là les hardiesses d'esprit les plus singulières, les paradoxes les plus inattendus. Ils croient ne devoir aucune concession aux usages et aux convenances d'un monde dont ils ne partagent pas les plaisirs. Enfin la solitude, la nécessité et l'habitude de soins journaliers engendrent l'égoïsme, et un égoïsme d'autant plus enraciné qu'il est alimenté sans cesse par la cause même qui l'a fait naître <sup>1</sup>.

Ce tableau est assurément poussé au noir, ce dont le peintre lui-même convient ; aussi se hâte-t-il de rappeler que ces « malheureux malades rachètent souvent leurs défauts par d'éminentes qualités d'es-

grossier, impoli, fier, intraitable, enfin mélancolique, hypocondriaque et maniaque. » *Progrès médical*, juin 1896.

C'est aussi l'avis du docteur LAGELOUZE (*Névropathies et psychopathies urinaires*, article de l'*Opinion médicale*, 1898, p. 23 et suiv.).

<sup>1</sup> MERCIER, *op. cit.*, p. 78.

prit et de cœur ». Ils ont l'imagination ardente, la sensibilité vive, et l'affection qu'ils refusent au genre humain, ils sont tout prêts à l'accorder aux êtres privilégiés qui veulent bien s'accommoder de leur humeur fantasque, parce qu'ils soupçonnent combien, sous ces dehors de brusquerie, ils recèlent de bonté et de tendresse aimante.

Cette sensibilité hyperesthésiée ne serait-elle pas l'un des indices de cette *neurasthénie*, si fort à la mode aujourd'hui, et qui est le lot presque obligé de tous ceux qui surchauffent leur machine cérébrale ?

Chez Rousseau, a-t-on dit, les excès d'imagination et de sensibilité sont une source de larmes, et c'est effrayant ce que le pauvre homme a pleuré dans sa vie<sup>1</sup>. Mais cet excès d'attendrissement ne se retrouve-t-il pas précisément chez les neurasthéniques ? Qui ne sait combien, chez ces sortes de malades, les pleurs surviennent sans motif, alternant avec des crises de gaieté irraisonnée, et si souvent déraisonnable ?

Certains aliénistes sont bien près de partager cette opinion, ceux notamment qui, suivant la tradition d'Esquirol, cherchent la condition des désordres qu'on est convenu de grouper sous le nom de *folie*, dans les perversions ou les excès de la sensibilité générale.

<sup>1</sup> Docteur CHATELAIN, *la Folie de Jean-Jacques Rousseau*, p. 51.

La *monomanie*, écrivait Esquirol <sup>1</sup> il y a près d'un siècle<sup>2</sup>, est la maladie de la sensibilité... c'est dans le cœur de l'homme qu'elle a son siège.

Généralisant davantage, Falret dit à son tour :

La lésion que l'on doit surtout étudier dans les maladies mentales, c'est celle de la partie affective de notre être, la lésion des sentiments et des penchants. Cette altération primitive des sentiments et des penchants chez les aliénés mérite au plus haut degré l'attention de l'observateur. Elle doit servir de base à la connaissance de la maladie, à la description de ses diverses formes, à leur classement, à leur pronostic et à leur traitement <sup>3</sup>.

Maudsley s'exprime en termes plus clairs encore, s'il est possible :

Le premier symptôme de la folie consiste ordinairement... en une perversion de la faculté de sentir, écrit l'auteur de la *Pathologie de l'esprit*; et cette perversion « produit un changement ou une aliénation du caractère et de la conduite ».

Enfin nous n'aurions garde de ne point invoquer

<sup>1</sup> ESQUIROL, *Traité des maladies mentales*.

<sup>2</sup> On pourra comparer les doctrines d'Esquirol avec les doctrines modernes, pour voir le chemin parcouru depuis. (V. les ouvrages sur la folie, du docteur Luys et du docteur Ed. Toulouse, entre beaucoup d'autres.)

<sup>3</sup> V. l'article *Folie* du Dictionnaire de Dechambre.

le propre témoignage de Rousseau en ces matières, où s'exerce avec tant de sagacité son talent d'observateur subtil.

Jean-Jacques, dit-il au *Second Dialogue*, m'a paru doué de la sensibilité physique à un haut degré. Il dépend beaucoup de ses sens, et il en dépendrait bien davantage, si la sensibilité morale n'y faisait souvent diversion, et c'est même souvent par celle-ci que l'autre l'affecte si vivement...

On n'a qu'à se rappeler, d'ailleurs, comment Rousseau a parlé, dans la *Nouvelle Héloïse* et dans l'*Émile*, des odeurs et de l'odorat. « L'odorat est le sens de l'imagination..; il doit beaucoup agiter le cerveau; c'est pour cela qu'il ranime le tempérament et l'épuise à la longue<sup>1</sup>. »

Chose curieuse, Jean-Jacques avait ce sens si développé, qu'il prétendait reconnaître à l'odeur un livre de médecine; et ce qu'il y a « de plaisant, ajoutet-il, c'est que je m'y trompais rarement<sup>2</sup> ».

Cette exaltation morbide de la sensibilité a-t-elle pu amener par étapes, cette dépression de la volonté,

<sup>1</sup> « Baudelaire et M. Zola, que nos jeunes gens louent comme d'une découverte, écrit M. Brunetière en citant les lignes de Rousseau que nous reproduisons, n'en ont guère employé de plus forts pour chanter les parfums. » N'empêche qu'une bonne part du talent de Baudelaire et de celui de Zola est faite de cette vibration particulière de leur être sous l'influence des odeurs. Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur à notre article de la *Chronique médicale*, du 15 novembre 1895.

<sup>2</sup> CHATELAIN, *op. cit.*, p. 22.

si fréquente chez les neurasthéniques, et plus tard ce délire d'orgueil, cette *mégalo*manie qui aboutit à la crise finale? Il en est pour qui cela ne fait pas l'ombre d'un doute. « Encore ici, écrit M. Brunetière, tous les aliénistes sont d'accord non seulement sur le prodigieux orgueil des aliénés, mais sur les rapports que soutient cet orgueil avec les altérations de la sensibilité générale... Pour une imagination déjà surexcitée comme la sienne, pour un orgueil — dont on vient de voir les premiers mobiles et le perpétuel aliment — à se représenter une conspiration formée contre sa réputation, son honneur d'homme, son repos, sa vie même, il n'y avait qu'un pas. L'affaire de l'*Émile*, en 1762, allait le lui faire franchir<sup>1</sup>. »

Cette affaire de l'*Émile*, sur laquelle nous reviendrons avec les développements qu'elle comporte, a pu précipiter le dénouement, elle n'a pas été l'agent provocateur ou, pour employer un terme plus technique, le facteur pathogénique de ce que, provisoirement, nous appellerons la « folie » de Rousseau.

## VII

On a beaucoup épilogué sur la date précise de l'apparition initiale des troubles mentaux chez Jean-Jacques.

<sup>1</sup> BRUNETIÈRE, *op. cit.*, p. 692.



La première fois<sup>1</sup> que le philosophe fait allusion à ses « ennemis », c'est dans une lettre à Mme de Warens, du 17 janvier 1749. « Je tiens aux chausses des gens qui m'ont fait du mal, la bile me donne des forces... » Mais le mot de *ligue* n'apparaît que dans une lettre à Mme de Saint-Lambert, du 28 octobre 1757. On le pressait d'accompagner Mme d'Epinay qui allait consulter Tronchin à Genève. « On dirait qu'il y a *une ligue* entre tous mes amis pour abuser de mon état précaire et me livrer à la merci de Mme d'Epinay. »

Grimm, qui avait blâmé, et pour cause, Mme d'Epinay d'avoir recueilli Jean-Jacques à l'Ermitage, écrivait à son amie, en cette même année 1757 : « L'histoire de Rousseau m'afflige ; cet homme finira par être *fou*. Nous le prévoyions depuis longtemps. Mais ce qu'il faut considérer, c'est que ce sera son séjour à l'Ermitage qui en sera la cause. Il est impossible qu'une tête aussi chaude et aussi mal organisée supporte la solitude... Il est certain que cela finira

<sup>1</sup> BOUGEAULT (*Étude sur l'état mental de Jean-Jacques Rousseau*) prétend que la « folie » de Jean-Jacques a débuté au moment où il était caissier chez M. de Francueil. « C'est à cette date qu'aurait commencé, selon Rousseau, écrit Bougeault, la trame qui a pour but de le déshonorer, de le conduire à sa perte. » Cf. *Confessions*, livre VIII. Nous croirions plutôt que, selon l'expression même de notre auteur, Rousseau « amassait de l'humeur, de la bile, devenait plus misanthrope qu'Alceste » ; mais ce n'étaient que des bizarreries, des singularités de caractère, et rien de plus.

par quelque diable d'aventure qu'on ne peut prévoir...» A quoi Mme d'Epinay répondait : « La *folie* de Rousseau me fait pitié, et sa fausseté m'inspire un profond mépris. Vous croyez bien que je ne saurais davantage marquer du ressentiment à un *fou*. Je m'en tiens donc à l'indifférence<sup>1</sup>. »

Quand Rousseau comprit que l'affection avait fait place au dédain dans le cœur de sa bienfaitrice, il s'empressa de quitter son asile, pour aller s'établir à Mont-Louis. A Mont-Louis, il s'était trouvé voisin du château de Montmorency, appartenant au maréchal de Luxembourg ; il se lia de la sorte avec ce dernier, jusqu'au jour où la rupture survint.

Mais tout cela a été amplement conté ; nous n'y revenons que pour ne pas interrompre un ordre chronologique nécessaire pour marquer les degrés d'une maladie à marche progressive. Nous en arrivons à la publication de l'*Émile*, date décisive dans l'histoire de la vésanie de Jean-Jacques.

Le livre venait d'être condamné par le Parlement de Paris, l'auteur décrété de prise de corps, et contraint de quitter la France.

Comment un homme de cinquante ans, dénué presque totalement de ressources, victime d'habitudes tyranniques, « embarrassé de sa Thérèse<sup>2</sup>, la plaie sai-

<sup>1</sup> *Mémoires de Mme d'Epinay*, année 1757.

<sup>2</sup> Dans son *Histoire littéraire de Genève*, Senebier a écrit une notice impartiale sur Jean-Jacques Rousseau. Il attribue ses bizarreries de

gnante de son orgueil, le démenti vivant des doctrines, l'opprobre de sa vieillesse<sup>1</sup> », va-t-il supporter le choc ? On le pressent. Les complots que son esprit inquiet soupçonnait vont prendre corps. Son imagination, selon sa propre expression, « part comme un éclair » et lui dévoile le mystère d'iniquité. « Je me figurai, poursuit-il, que les Jésuites, furieux du ton méprisant sur lequel j'avais parlé des colléges, s'étaient emparés de mon ouvrage, que c'étaient eux qui en accrochaient l'édition<sup>2</sup>. »

Peut-être n'est-il pas indispensable de multiplier

caractère à sa *maladie de vessie*, mais surtout à l'influence de *Thérèse Levasseur*. « Tous les amis de Rousseau, dit-il, se plaignaient de Thérèse, et elle semble la cause de tous ses malheurs, parce qu'elle fut celle de toutes ses brouilleries, de toutes ses tracasseries. Rien ne contribua davantage à troubler la tranquillité de Rousseau que Thérèse Levasseur sur son esprit. Elle connut les faiblesses de ce grand homme et elle sut en profiter ; elle lui persuada qu'elle était le seul être digne de son attachement et de sa confiance... Elle repoussait tous ceux qui parvenaient à lui plaire, et, lorsque Rousseau ne les écartait pas, elle les empêchait de revenir par des refus constants et invincibles... Il me semble que l'histoire de Rousseau avec Hume s'explique aisément par ce moyen. Si Thérèse a décacheté les lettres de Rousseau ; si elle lui a insinué que c'était l'ouvrage de Hume, dont elle craignait peut-être les regards perçants, Rousseau, sans défiance, quand une fois il s'était livré, travaille sur ces idées, voit tout avec des yeux décidés à voir conformément aux idées qu'il s'est faites..., et il ajoute tout ce que son imagination lui offre pour donner corps à ce roman. » V. *Étude sur l'état mental de Jean-Jacques Rousseau*, par BOUGEALT, p. 132 note 1.

<sup>1</sup> BRUNETIÈRE, *loc. cit.*

<sup>2</sup> BOUGEALT, *op. cit.*, p. 47-48.

les textes à l'appui d'une thèse surabondamment démontrée ; nous avons cru néanmoins qu'il ne serait pas superflu de citer les fragments les plus typiques de la *Correspondance* de Rousseau en cette année 1762, qui vit se manifester les premiers symptômes réels de son déséquilibre mental. Il est aisé de suivre pas à pas la gamme croissante des récriminations dans ces épanchements intimes, qui sont la plus sûre émanation de la pensée de Jean-Jacques.

Le 17 juin, Rousseau mande à Thérèse : « ... Je ne sais ce qui se passe, mais les iniquités du Parlement ne peuvent plus me surprendre, et il n'y a point d'horreurs auxquelles je ne sois déjà préparé... » Le 21 juillet<sup>4</sup>, à un ami, M. de Gingins, Rousseau écrit : « Tant de barbarie et d'acharnement m'ont pris au dépourvu. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, traité comme un mal-facteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, poursuivi, chassé d'asile en asile, j'avais l'âme émue et troublée, j'étais découragé... »

Deux mois après, « cette persécution, bien que plus couverte, n'a pas cessé. On s'est aperçu que les

<sup>4</sup> Il écrivait, à la même date, à la maréchale de Luxembourg : « C'est le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin qui, tout doucement et derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne ; celles de Paris sont menées aussi, mais plus adroitement encore, par un autre arlequin que vous connaissez bien. » Cité par Alf. BOUGEAULT, *op. cit.*, p. 55.

voies publiques étaient trop odieuses ; on en emploie maintenant d'autres qui pourraient avoir un effet plus sûr sans attirer aux persécuteurs le blâme public<sup>1</sup>... »

On ne saurait mettre en doute la réalité des traitements qu'on a infligés à Rousseau ; mais naturellement enclin à l'hypocondrie et à la misanthropie, les persécutions qu'il s'attira finirent par achever ce que des prédispositions naturelles et la maladie avaient commencé.

Ainsi, étant à Motiers, le philosophe avait dû abandonner cette ville (le 8 septembre 1765), au lendemain d'une attaque nocturne contre son domicile. Il s'était réfugié d'abord dans l'île de Saint-Pierre, sur le lac de Biemme, mais il en repartait, à peine un mois plus tard, pour se rendre à Strasbourg<sup>2</sup>, par Bâle. Il avait toujours eu le projet d'aller en Prusse, convaincu que Frédéric lui réserverait le meilleur accueil<sup>3</sup>.

C'est pendant qu'il était à Strasbourg qu'il reçut de l'historien anglais Hume une invitation aussi flatteuse qu'amicale. Hume engageait Jean-Jacques à le suivre en Angleterre, où il se chargeait de

<sup>1</sup> Lettre écrite de Motiers (23 sept. 1762) à M. Pictet.

<sup>2</sup> Il est arrivé à Strasbourg « rendu de maux et de fatigues ». *Correspondance avec Mme Boy de La Tour*, p. 114.

<sup>3</sup> Cf. un article sur Frédéric II et Jean-Jacques (*Revue scientifique*, 7 juin 1879).

lui procurer une « retraite agréable et tranquille<sup>1</sup> ».

A la sollicitation de Mme de Verdelin, Rousseau obtint un passeport, pour traverser la France, avec une autorisation d'arrêt à Paris.

Jean-Jacques quittait Strasbourg le 9 décembre et arrivait à Paris une semaine plus tard. A Paris, ce fut un enthousiasme extraordinaire, au retour de l'enfant prodigue. Tout le monde et particulièrement les grandes dames voulaient avoir accès auprès de lui. Il n'aurait pas trop cherché à se dérober à ces manifestations, si le réveil de ses infirmités ne lui eût rappelé son triste état physique.

Hume, qui avait fait la traversée d'Angleterre en compagnie du philosophe, dit cependant que Jean-Jacques se croyait plus malade qu'il n'était réellement et que c'était un des hommes les plus robustes qu'il eut jamais vus : il avait passé dix heures sur le pont avec un temps affreux, sans aucun mal, « pendant que les matelots étaient gelés à mort<sup>2</sup> ». Il ne faut pas oublier qu'on était au commencement de janvier et que l'hiver était rude.

Après avoir séjourné deux mois tant à Londres qu'à Chiswick, Rousseau plantait sa tente à Wootton, maison de campagne placée dans un site admirable,

<sup>1</sup> Lettre de Rousseau à Malesherbes, datée de Wootton, le 10 mai 1766.

<sup>2</sup> *Hume's life and correspondence*, 19 janvier 1766 ; citée par MAUGRAS, *Voltaire et Rousseau*, p. 461, note.

à cinquante lieues de la capitale. Un M. Davenport « homme de lettres, bon, sensible, veuf, et riche d'environ sept mille louis de revenu », avait consenti à offrir l'hospitalité au philosophe <sup>1</sup>, moyennant la somme très modique de trente louis, pour Jean-Jacques et sa compagne.

Le séjour de Jean-Jacques à Wootton ne fut marqué par aucun incident. Tout occupé de la rédaction de ses *Confessions*, pendant les treize mois qu'il passa dans sa nouvelle thébaïde, le philosophe n'eut guère la préoccupation de son état morbide.

Nous passerons rapidement sur son retour en France (1<sup>er</sup> mai 1767) et nous allons le retrouver au château de Trye, où le prince de Conti lui avait fait préparer un appartement. Rousseau séjourna, on le sait, au château de Trye <sup>2</sup>, pendant l'été de 1767. Son ami Dupeyrou, qui était venu le voir, y tomba malade. Rousseau lui prodigua ses soins, passant les nuits à son chevet. Un soir, Dupeyrou, tourmenté par une goutte remontée, se plaignait et s'agitait, et son agitation ne tarda pas à gagner son garde-malade <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cf. MUSSET-PATHAY, t. I, p. 115 et suiv.

<sup>2</sup> Sur son séjour au château de Trye, voir BOUGEAULT, ouvrage cité, p. 78-80.

<sup>3</sup> Sur cette agitation, où d'aucuns ont voulu voir la genèse de la folie de Rousseau, cf. SAINT-MARC GIRARDIN, *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, édit. Charpentier, t. II, p. 280-285, et notre *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série (premiers tirages), p. 167-171.

Il parlait sans cesse des mauvais levains qu'il disait être dans son estomac ; ses regards, son air, ses mots entrecoupés avaient quelque chose de si étrange que, s'en alarmant sérieusement, Rousseau résolut d'en pénétrer le mystère.

Je parvins, dit-il, à comprendre qu'il se croyait empoisonné, et, par qui ? Mon Dieu !... J'ai toujours cru qu'il y avait des sortes de délires qui ne pouvaient jamais entrer dans la tête d'un honnête homme, fût-il devenu fou, et ce n'est pas surtout dans les têtes aussi bien organisées et vivifiées par un cœur aussi sain que j'ai toujours cru le sien, que de tels délires peuvent prendre de la consistance. Je cherchai d'abord hors de lui la source d'une opinion où, par sa nature et par ma position, l'on ne sait lequel domine de l'atrocité, de l'absurdité, de l'impossibilité même, puisque M. Dupeyrou, depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui où il est tombé malade, n'a rien mangé ni bu chez moi quoi que ce puisse être, dont nous n'ayons mangé et bu avec lui. J'examinai plus attentivement son domestique, dont le patelinage m'avait toujours déplu, et bientôt je ne doutai plus que ce ne fût lui qui tournait la tête à son maître. J'avais prévu depuis longtemps qu'on cherchait à séduire les domestiques de mon ami, pour tâcher d'intercepter par eux nos lettres et parvenir à visiter nos papiers.

... Sentant de quelle importance il était, pour la guérison de mon ami, de le tranquilliser, de lui ôter ses noires et folles idées, je n'épargnai rien pour l'engager à m'ouvrir son cœur, à m'expliquer la cause d'une défiance aussi extravagante, à me mettre à portée de l'en guérir, à me dire au moins nette-



ment qu'il se défiait de moi... Tout fut inutile. Sourd à la plus touchante voix du sentiment et de l'amitié, il ne me fit que des réponses obscures, équivoques, trompeuses, faussement négatives et que démentaient ses regards et son air... Je tentai de sonder son valet, il ne sourcilla pas ; je crus voir dans ses yeux cette imperturbable assurance des scélérats qui ressemble à la simplicité de l'innocence, et, gémissant de douleur, je me vis forcé de renoncer à percer ce ténébreux mystère. Je résolus alors de faire appeler un médecin.

Le médecin arrive et ordonne une potion, que Rousseau se charge d'administrer.

... La couleur en était grise, un peu noirâtre, et le blanc de la tasse faisait paraître la liqueur encore plus noire ; cette couleur le frappa extrêmement. Il me dit en me fixant et en prenant la tasse : « Je la prends avec bien de la confiance. » Je vis, à son air, combien il mentait. Ce regard me déchira : mon âme, à la fois navrée, indignée et élevée, était prête à s'enflammer. Je me contins ; mais, sentant l'horreur de mon sort et la noblesse de mon rôle, je me vis à la place du médecin Philippe et je lui dis d'un ton qui seul l'eût désabusé, s'il avait su lire : « Oui, mon excellent ami, ayez la confiance d'Alexandre, et je vous promets que vous en aurez le succès. » Il but ; malheureusement, il se trouva de la poudre précipitée au fond de la tasse ; l'aspect de cette poudre acheva de l'effaroucher. Je le pressai de boire, il le fit, se laissa tomber sur son chevet, et s'endormit à l'instant.

... Le médecin vint le soir et le trouva beaucoup mieux ; j'en jugeai de même. Il s'obstina à se trouver beaucoup plus

mal, et son domestique parlait comme lui. Enfin l'air de désespoir que je vis autour de moi, les mots cruels et entrecoupés du maître, les accablantes exclamations du valet me troublèrent. Je me précipitai sur mon ami, collant mon visage sur le sien, l'inondant de mes pleurs et poussant des cris à demi étouffés : je ne sais ce que je lui dis dans mon transport, mais je sais très certainement que le plus ardent de mes vœux était de pouvoir expirer à l'instant même.

... Plein de tout ce qui venait de se passer et toujours plus effrayé du manège du valet qui semblait n'attendre à chaque instant que le dernier soupir de son maître, j'en vins, dans ma terreur, jusqu'à craindre que ce malheureux ne commît lui-même le crime qu'il semblait vouloir m'imputer, et ce noir soupçon prit tout à coup une si grande force que je résolus de rester toujours auprès du malade et de veiller sur tout ce qu'il lui ferait prendre. Je restai jusqu'à minuit dans sa chambre, persistant dans cette résolution et l'exécutant. Cependant je ne tardai pas à sentir mon injustice et à en rougir. Convaincu que cet homme est un fourbe, mais non pas un empoisonneur, je me reprocherai toujours d'avoir pu soupçonner un valet d'un forfait abominable dont mon ami n'avait pas craint d'accuser dans son cœur son ami.

*Une Note commémorative de la maladie et de la mort de M. Deschamps, qui se trouve, comme la lettre au prince de Conti, dans les manuscrits de Neufchâtel, nous montre encore Rousseau en proie au même genre de soupçons. Le concierge de Trye se meurt d'une hydropisie ; Rousseau lui envoie des vins, des confitures et du poisson. Sur quelques mots du*

mourant, Rousseau s'imagine qu'on le soupçonne d'avoir voulu empoisonner le malheureux concierge. Celui-ci meurt sept jours après le poisson mangé.

Le délire des persécutions apparaît ici nettement ; de même que l'idée fixe d'un complot a été bien caractérisée lors du séjour de Rousseau en Angleterre <sup>1</sup>.

De tout cela la preuve n'est plus à faire <sup>2</sup>, mais ce qu'il faut dire, c'est que les persécutions auxquelles Rousseau a été en butte ne furent pas toutes imaginaires <sup>3</sup>. Qu'il se les soit exagérées, cela ne fait

<sup>1</sup> Cf. BEAUDOUIN, t. II, p. 378 et suiv. ; G. MAUGRAS, *Voltaire et Rousseau*, p. 460-480 ; BOUGEAULT, *op. cit.*, p. 62-77.

« La folie de Rousseau, c'est-à-dire son idée fixe d'un complot, cause ténébreuse de toutes ses infortunes, n'est bien caractérisée qu'à partir de son séjour en Angleterre. Mais, à dater de ce moment, elle éclate dans sa conduite et dans ses écrits, et si les contemporains s'y méprirent, c'est que le trouble de son intelligence, circonscrit à cette idée particulière, avait laissé à son talent toute sa lucidité et à sa pensée sur les autres points toute son énergie. La fameuse lettre à Hume n'était pas le fait d'une âme noire et ingrate, mais d'un esprit dérangé ; avec un peu plus de générosité ou de réflexion, Hume s'en serait douté et n'aurait pas mis si peu de scrupule à livrer un pauvre insensé aux clameurs de ses ennemis. » *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, par SAYOUS, t. I, p. 310.

<sup>2</sup> Pour suivre les phases progressives du délire des persécutions chez Rousseau, cf. la thèse du docteur SIBIRIL, *Histoire médicale de Jean-Jacques Rousseau*, pp. 71-90, 102-107, 110-113, 129-131.

<sup>3</sup> V. MORIN, *Essai sur la vie et le caractère de Jean-Jacques Rousseau*, p. 377 et suiv. G. Sand, dans un très bel article intitulé : *A propos des Charmettes*, et publié dans la *Revue des Deux Mondes*, a très bien vu, très éloquemment démontré que les inquiétudes de Jean-Jacques, ses tristesses et ses plaintes étaient plus légitimes que généralement on ne s'accorde à le reconnaître.

point doute, mais qu'il les ait forgées de toutes pièces, tous les biographes du philosophe sont là pour y contredire.

Décrété de prise de corps à Paris et en Suisse, Jean-Jacques avait tout lieu de craindre pour sa liberté, pour son existence même, du moins à Motiers <sup>4</sup>, où une populace excitée avait fait plus que

<sup>4</sup> Sur cet épisode, consulter : H. BEAUDOUIN, *la Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*. t. II, p. 339 et suivantes ; et surtout le *Musée Neuchâtelois*, 1865, p. 241-258 (article du docteur Guillaume) ; GABEREL, *Rousseau et les Genevois* ; Fritz BERTHOUD, *Jean-Jacques Rousseau au Val-de-Travers*, 1881 ; et *Revue Bleue*, février 1882.

Voici comment Rousseau a conté lui-même l'incident, dans une lettre de 1765 :

« ... L'émeute est telle ici parmi la canaille que, la nuit dernière, mes portes ont été forcées, mes vitres cassées et une pierre grosse comme la tête est venue frapper presque mon lit. Le ministre s'est fait ouvertement chef d'une bande de coupe-jarrets. » Cf. BOUGEAULT, *op. cit.*, p. 58.

En 1840, une femme, âgée de 89 ans, Madelon Mesner, originaire de Motiers, racontait l'incident de tout autre façon ; elle en faisait retomber toute la responsabilité sur Thérèse Levasseur. « Ah ! nous étions de vilains polissons dans le village, pour tourmenter ainsi ce bon M. Rousseau. On le disait un peu *timbré*, il se croyait toujours poursuivi par ses ennemis, et pour lui faire peur, les filles et les garçons se cachaient derrière les sapins, et lui criaient : « Prenez garde, Monsieur Rousseau, demain ils viendront vous prendre... » Quant à l'affaire des pierres, c'est Thérèse qui nous les a fait porter sur les galeries dans nos tabliers ; c'est nous qui en avons jeté deux ou trois petites contre les vitres, et nous avons bien ri, quand nous avons vu le lendemain M. le châtelain, qui mesurait les gros cailloux posés dans la galerie, croyant qu'ils avaient brisé les fenêtres, comme si des pierres grosses comme le poing pouvaient passer par des trous de noix. Et puis, M. Rousseau avait l'air si épouvanté qu'on s'étouffait de rire. »

mine de le vouloir lapider. En se considérant lui-même comme une victime, Rousseau ne fut donc pas complètement fou, et il y eut dans sa folie plus d'une lueur de raison <sup>1</sup>.

La raison n'est, du reste, pas, ainsi que le croit le vulgaire, complètement inconciliable avec la folie.

On se trompe, écrit le docteur V. Parant <sup>2</sup>, si l'on croit que raison et folie soient deux termes contradictoires, qui s'excluent inévitablement l'un l'autre ; et que, du moment où un individu présente des troubles intellectuels caractéristiques de la folie, on ne doit plus attendre de lui rien qui conserve l'empreinte de la raison ; ou bien, et à l'inverse, que du moment où cet individu donne encore des signes de raison, il n'est pas, il ne doit pas être aliéné.

Les *Réveries du Promeneur solitaire*, reconnues comme un pur chef-d'œuvre, ont été composées par un fou, mais par un fou qui avait de fréquentes intermittences de génie <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> février 1890, p. 694.

<sup>2</sup> *La Raison dans la folie* ; Paris, 1888.

<sup>3</sup> Gérard de Nerval était, comme Rousseau, un *fou lucide*. Maxime du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires*, amené à parler de la folie intermittente dont était affligé l'infortuné qui devait finir si tristement, cite ce passage d'une nouvelle que Gérard écrivait deux mois avant sa mort, *Aurélien ou le Rêve de la vie* : « C'est, dit-il, une sorte de testament légué aux méditations des aliénistes. C'est la folie prise sur le fait racontée par un fou dans un moment lucide... »

« La folie lucide et raisonnante de Rousseau, écrivait Victor Fournel, il y a déjà plusieurs années, s'étale dans les *Confessions*, les *Dialogues*,

Dans les *Dialogues*<sup>1</sup>, au contraire, la lucidité d'esprit ne se fait jour qu'à de rares intervalles<sup>2</sup>. Les *Réveries* ayant été le dernier ouvrage de Rousseau, ne doit-on pas en inférer que, dans les années qui ont précédé sa mort, sa santé cérébrale s'était améliorée? La remarque ne doit pas être négligée; elle pourra servir plus tard d'argument contre les partisans de plus en plus clairsemés, hâtons-nous de le dire, de la version du suicide de Rousseau<sup>3</sup>.

## VIII

Le délire de Rousseau, observe le docteur Möbius, n'a jamais été que partiel; ou, comme on l'a dit en d'autres termes, il y a toujours eu de la raison dans sa déraison<sup>4</sup>. Une autre question se pose dès lors:

les *Réveries du Promeneur solitaire*; on y peut voir à nu son esprit soupçonneux, susceptible, inquiet, montrant une *logique serrée dans la déraison*. Sauf quelques intermittences, cette folie était exaspérée par la solitude, qui, après avoir été un effet, redevenait une cause à son tour. » « Jean-Jacques, avait dit bien auparavant d'Alembert, est un malade de beaucoup d'esprit et *qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre*. Il ne faut ni le guérir, ni l'outrager. »

<sup>1</sup> Note de Sayous relative aux *Dialogues*, déposés sur l'autel de Notre-Dame.

<sup>2</sup> CHATELAIN, *op. cit.*, p. 99-103.

<sup>3</sup> Nous reprendrons la question tout au long dans nos *Morts mystérieuses*.

<sup>4</sup> BRUNETIÈRE, *op. cit.*

la folie de Jean-Jacques a-t-elle coïncidé avec l'essor de sa puissance créatrice ? « Son délire opérerait-il dans le sens de son talent ou de son génie ? »

M. Brunetière, qui pose ce point d'interrogation, voit dans la sensibilité exaspérée de Rousseau le principe même de son talent et aussi la source de sa folie. C'est cette folie qui aurait donné à Rousseau cette acuité de vision, cette puissance d'analyse qui font notre admiration. C'est cette *tendance subjective*, poussée dans les premiers écrits de Rousseau jusqu'à l'exagération, qui ferait le mérite original et la nouveauté de son œuvre.

On réplique à cela que les exagérations de la sensibilité peuvent très bien être d'accord avec la raison la plus saine, et qu'il n'est pas nécessaire de conclure que l'intelligence de Rousseau ait déliré pour enfanter des chefs-d'œuvre. « Les exagérations sentimentales, a écrit Lasègue, se concilient dans une certaine limite avec l'état sain de l'esprit ; il n'y a là ni vérité ni erreur, et les degrés extrêmes qu'on appelle *folie* touchent de près à ceux qu'on retrouve dans les organisations ordinaires<sup>1</sup>. »

Mais il n'est pas besoin de chercher aussi loin une explication à l'apparente contradiction qui existe entre la « folie » de Rousseau et les preuves

<sup>1</sup> LASÈGUE, *Études médicales*.

de raison qui éclatent dans la plupart de ses ouvrages.

Le délire des persécutions, a écrit le docteur Châtelain, est un délire partiel. Tandis que toutes les facultés sont éteintes dans la démence, ralenties et déprimées dans la mélancolie, désordonnées et affolées dans la manie, la conscience conservée et le cours régulier des conceptions dans les délires partiels permettent encore l'enchaînement logique des idées... Le malade peut, malgré l'extravagance de ses idées, avoir la notion juste du temps et des choses, des personnes et du lieu ; il peut parler et se conduire avec toutes les apparences de la raison aussi longtemps qu'on ne touche pas aux points qui font l'objet de son délire ou qu'il ne cherche pas à le dissimuler... Appliquons à Rousseau ces données et nous voyons tout de suite qu'une fois son délire déclaré, il y a en lui comme deux personnalités distinctes : l'aliéné qui divague dès qu'on touche à sa corde sensible, et l'homme d'apparence raisonnable qui va et vient dans le monde comme chacun, qui se contient vis-à-vis d'inconnus ou d'indifférents et qui traite avec un parfait bon sens les questions étrangères à ses idées fausses. Ses écrits en sont une preuve. Parle-t-il de lui-même, il divague à pleine bouche ; traite-t-il de choses indifférentes, de matières dans lesquelles sa personne n'est pas en jeu, rien ne trahit le désordre de son esprit. Ses lettres à ses amis ou à ses ennemis sont remplies de doléances ou de reproches ; celles d'affaires pures sont d'une étonnante lucidité, et il n'en est qu'une <sup>1</sup>

<sup>1</sup> C'est la lettre à Linné, écrite de Paris en 1774.



dans laquelle il cède, vis-à-vis d'un étranger, à l'obsession de ses idées acquises.

Nous avons jusqu'à présent rapporté, après les aliénistes les plus autorisés, tous les symptômes de la maladie mentale de Rousseau au délire des persécutions ; mais une discussion plus serrée s'impose, et notre incompetence nous contraint malheureusement à l'écourter.

Rousseau fut-il seulement atteint de la manie des persécutés ? N'entre-t-il pas d'autres éléments dans sa vérasie ? Nous avons, au début de ce travail, parlé d'*exhibitionnisme* ; nous avons, par endroits, fait quelque allusion à la *mégalomanie*, ou délire d'orgueil<sup>1</sup>. Mais si l'orgueil fait tourner souvent la tête, il en est heureusement un fort petit nombre qui la perdent complètement. Rousseau était conscient de sa valeur et avait certes bien des droits à l'être ; il est excessif d'ajouter qu'il s'enivra de son succès, au point d'en devenir fou. Il aimait la gloire, il avait l'ambition de parvenir, toutes aspirations fort légitimes ; mais ses contemporains<sup>2</sup> eux-mêmes reconnaissent qu'il n'avait pas plus de vanité que beaucoup d'autres qui ne le valaient pas.

<sup>1</sup> Cf. MORIN, *op. cit.*, p. 531-536 ; A. CHUQUET, *Jean-Jacques Rousseau*, 1893, p. 197 et suiv.

<sup>2</sup> « A l'égard de l'orgueil, dit Corancez, je n'en ai pas remarqué un seul trait dans le cours de douze années. » Cf. *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série premiers tirages), p. 172 et suiv.

Avait-il davantage de la *lypémanie* ? Falret a écrit : « La tristesse est la base de la mélancolie dépressive ; la crainte, celle de la mélancolie anxieuse, et la défiance, celle du délire des persécutions. » La mélancolie dépressive ne saurait être invoquée à propos d'un homme qui, peu de temps avant sa mort, écrivait les admirables *Rêveries du Promeneur solitaire*. On trouverait difficilement à mettre en cause cette *aboulie* ou anéantissement de la volonté, qui accompagne la mélancolie dépressive.

Serait-ce de la *mélancolie anxieuse* ? Mais les malades de ce genre s'accusent eux-mêmes, au lieu d'accuser les autres, comme Rousseau avait coutume de le faire.

Resterait le *délire des persécutions*. « Or (dit M. Henry Joly<sup>1</sup>, dont nous venons de résumer l'étude critique), quel est le caractère du *délire des persécutions* ? des inquiétudes qui reposent sur des faits d'ordre tout à fait secondaire. » Rousseau se plaignait bien de petites tracasseries, mais il se plaignait surtout de ce qui touchait à son honneur, à sa réputation d'écrivain. Il sent bien que la persécution est inspirée par des motifs politiques ou par des jalousies littéraires, mais il n'a pas pris texte de ses infirmités physiques pour accuser qui que ce soit. Et cependant le délirant persécuté, éprouvant

<sup>1</sup> *Revue philosophique*, 1890.

« des symptômes physiques impossibles à décrire et qu'il ne peut pas expliquer, les rapporte à une persécution qu'il ne comprend pas ».

Pour le même philosophe, c'est l'imagination de Jean-Jacques qui lui joue tous ces mauvais tours. On agit devant lui, on lui parle, il poursuit la réflexion commencée. Après un moment de silence, il revient, à part lui, sur l'attitude et les paroles de ceux auxquels il a eu affaire. Son imagination grandit l'importance de leurs actes ou de leurs propos : d'où naissent des soupçons tardifs, en apparence incompréhensibles. Chez Rousseau, il y a, en plus, un mélange d'orgueil et de timidité, qui lui fait redouter « la tyrannie vraie ou feinte ».

« Tout cela est passionné, tout cela est exagéré par une imagination que la souffrance et la solitude assombrissent ; mais rien de tout cela n'est hallucinatoire, et surtout rien de tout cela n'a éclaté subitement à un moment donné de sa carrière. »

C'est une opinion, et nous en laissons toute la responsabilité à qui l'a émise. Nous nous rapprochons davantage de M. Joly, quand il fait de Rousseau un *neurasthénique* : ainsi s'expliquent bien des sautes d'humeur, des singularités de caractère, et nous pourrions ajouter cette *agénésie* singulière, dont nous avons longuement parlé. On retrouve aisément, en effet, dans le tableau clinique qui a été dressé de la neurasthénie par les divers auteurs qui

ont étudié cette affection, beaucoup des symptômes accusés par Jean-Jacques<sup>1</sup>.

Cette conception que nous avons émise dès 1897, nous avons été heureux de la voir adopter et magistralement confirmer par notre distingué confrère et ami le professeur RÉGIS, de Bordeaux.

Les origines de Jean-Jacques — nous écrivait jadis le docteur Régis<sup>2</sup> — montrent dans sa famille l'existence de l'arthritisme et de la névropathie. Cet arthritisme et cette névropathie, ainsi puisés dans l'hérédité, s'accusent nettement chez Jean-Jacques, et ce sont là, on peut le dire, les deux facteurs essentiels de son caractère et de son tempérament.

De sa névropathie, qui est incontestable, nous ne dirons rien ici, devant y revenir en détail plus loin.

Quant à son arthritisme, bien qu'il en ait beaucoup moins parlé dans ses écrits, il ressort manifestement aussi de sa sciatique, de ses crises néphrétiques, de ses accès de rhumatismes, et de tous ses autres accidents d'ordre congestif.

Régis établit ensuite que J.-J. Rousseau a été à la fois un *neurasthénique* et un *artério-scléreux*, « ce qui l'explique tout entier ».

Commençons par la neurasthénie.

<sup>1</sup> V. notamment l'ouvrage du docteur LEVILLAIN, *la Neurasthénie*; Paris, 1891; et celui du docteur MATHIEU, *la Neurasthénie*, p. 187.

<sup>2</sup> Cf. *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> février 1900.

La neurasthénie de J.-J. Rousseau, à peu près généralement admise aujourd'hui, fut une neurasthénie *constitutionnelle* ou de tempérament, tenant aux racines mêmes de l'individu et commençant dès l'enfance pour ne finir jamais.

Jean-Jacques appartient à la catégorie de ces neurasthéniques qui, tout en souffrant physiquement, « éprouvent surtout des tortures intellectuelles et morales, dans l'analyse et la peinture desquelles ils s'abîment tout entiers ».

C'est dire que les symptômes physiques de la neurasthénie ont été chez lui réduits au second plan. Il parle cependant à diverses reprises de maux de tête, de maux de reins s'étendant aux jambes, de faiblesse générale, d'atonie et de dilatation gastrique, d'insomnie, de spasmes, etc., qui sont tout à fait caractéristiques.

Ne connaissant pas les liens qui pouvaient unir entre eux ces accidents si éloignés les uns des autres et si différents en apparence, il les attribuait, comme on le fit, du reste, pendant sa vie et même après sa mort, dans des écrits restés célèbres, à des maladies purement locales : ses troubles gastriques furent mis par lui sur le compte de la mauvaise eau qu'il buvait ; dans ses troubles génito-urinaires, il vit la conséquence d'un calcul, que tous les spécialistes de l'époque, y compris le frère Côme, cherchèrent en vain, alors qu'il s'agissait tout simplement sans doute, comme l'a décelé l'autopsie, d'un état purement spasmodique.

Quant à son insomnie, c'est tout à fait celle des

neurasthéniques, qui ne savent au juste s'ils dorment ou non, et qui vous affirment n'avoir pas fermé l'œil de la nuit, alors qu'ils n'ont fait qu'un somme. C'est là une particularité typique chez ce genre de malades, et qu'on retrouve chez Jean-Jacques<sup>1</sup>.

« La caractéristique de l'état mental dans la neurasthénie, poursuit Régis<sup>2</sup>, c'est ce que l'on appelle l'*adynamie psychique*, correspondant à l'*adynamie musculaire* ou amyosthénie, et se traduisant par une difficulté de l'attention et une faiblesse de la volonté, de l'imprécision dans la mémoire et de la fatigue rapide sous l'influence de l'effort. Bien que Rousseau n'ait pas insisté sur ces particularités, elles se montrent cependant nettement chez lui. <sup>3</sup>»

La faiblesse de volonté n'est pas moins évidente chez Rousseau, qui a toujours été un hésitant, un perplexe, pre-

<sup>1</sup> Voici, à ce sujet, une anecdote rapportée par d'Eschery :

En compagnie du comte et d'une ou deux autres personnes, Rousseau avait passé la nuit sur la montagne, sans doute après avoir herborisé tout le jour. Le lendemain matin, comme, selon l'usage, on se demandait si on avait bien dormi : « Pour moi, dit Rousseau, je ne dors jamais. » Un de ses interlocuteurs, le colonel de P..., l'arrête, et d'un ton leste et militaire : « Pardieu ! monsieur Rousseau, vous m'étonnez ; je vous ai entendu ronfler toute la nuit ; c'est moi qui n'ai pas fermé l'œil. Ce diable de foin qui ressue... » Ainsi, ajoute le narrateur, « Rousseau, par une faiblesse humaine bien innocente, prétendait à une insomnie permanente comme à un état habituel d'infirmité et de souffrance. »

<sup>2</sup> *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> mars 1900.

<sup>3</sup> *Confessions*, liv. VI.

nant des résolutions subites et comme impulsives, mais y revenant après pour les regretter et en changer, incapable en un mot de se décider fermement et sans retour.

Rousseau avait également cette défectuosité de mémoire si commune dans la neurasthénie.

A côté de l'adynamie se place l'*hypocondrie*, comme stigmate psychique de la neurasthénie. A cet égard, il est superflu de donner des preuves, car Rousseau a été, on le sait, le type du *neurasthénique hypocondriaque*.

Toute sa vie, il a eu le souci excessif de sa santé ; et tous les accidents morbides qu'il 'a présentés, si légers qu'ils fussent, soit du côté du cœur, soit du côté de la vessie, soit du côté de l'oreille, soit du côté du cerveau, devenaient inévitablement chez lui le point de départ d'anxieuses et poignantes préoccupations, allant jusqu'à la crainte de la mort...

Mais les préoccupations hypocondriaques des neurasthéniques ont cela de particulier, on le sait, que, pour si ancrées et si angoissantes qu'elles soient, il suffit d'une distraction susceptible de captiver le malade pour les faire évanouir. C'est exactement ce qui arriva à Rousseau, qui, pendant qu'il se rendait à Montpellier, s'éprit tout à coup de Mme de Larnage. C'en fut assez pour tout oublier...

L'accompagnement fréquent, sinon obligé, de cet état d'esprit du neurasthénique, et en particulier de son hypocondrie, c'est la *misanthropie*, le *pessimisme* et le *désir de la mort*, allant parfois, bien que rarement, jusqu'au suicide.

Le pessimisme et la misanthropie, chez Jean-Jacques, sont des plus évidents : ils se manifestent à chaque page de ses écrits et dans chacun de ses actes, dans sa tendance à voir tout en noir, à s'assombrir et à s'inquiéter pour un rien, à ne considérer la vie et les hommes que par leur mauvais côté, à fuir ombrageusement toute société. Quant à son désir de la mort, il y fait allusion à diverses reprises.

Pour si typiques que soient ces symptômes intellectuels de la neurasthénie, ils sont cependant, chez certains sujets, dominés par les symptômes d'ordre *émotif*. On peut même dire que la neurasthénie est avant tout une névrose de la sensibilité. Or, aucun neurasthénique, aucun pessimiste n'a offert cet excès de sensibilité à un plus haut degré que Jean-Jacques Rousseau, et ç'a été là, on peut le dire, la dominante de son tempérament.

Cette hyperesthésie de la sensibilité, cette vivacité d'impression explique sa timidité, son *érotophobie* (peur de rougir), son amour des chimères et des fictions, sa misanthropie.

Il semble étrange d'admettre que Jean-Jacques soit devenu défiant, ombrageux, persécuté, par suite de la délicatesse même de sa sensibilité et de son affectuosité ; cependant, rien n'est plus vrai, et M. Hippolyte Buffenoir a eu raison d'écrire :

Doué d'une *sensibilité malade*, porté par son premier mouvement à la sympathie et à l'affection envers tous les



hommes, Jean-Jacques éprouvait bientôt une désillusion et un froissement, en constatant combien peu méritaient vraiment l'estime, et il se repliait sur lui-même et, dans son amertume, jetait l'anathème à la société tout entière.

C'est enfin ce même excès de sensibilité qui a été, on peut le dire, la source première de toutes les obsessions de Jean-Jacques, *obsessions-impulsions* et *obsessions-inhibitions*.

Les actes impulsifs ont été chez Rousseau : la *fugue*, le *vol*, l'*exhibitionnisme*.

La *tendance au vol*, chez Jean-Jacques, n'a guère eu lieu que dans son enfance et sa jeunesse, car on ne saurait appeler ainsi les quelques indécidesses légères de son âge mûr. Dans tous ses larcins, il se conduit comme un enfant : tenté par un objet sans importance, fruit, friandise, vin, ruban brillant, il ne peut résister au désir de s'en emparer. Son désir satisfait, il donne ces objets plutôt qu'il n'en jouit, mais ne recule pas devant une accumulation de mensonges pour se disculper. C'est encore là une tendance impulsive, une véritable *kleptomanie*, comme la tendance à la *fugue*<sup>4</sup> est une *dromomanie*, et Rousseau, qui s'analyse fort bien, déclare qu'il est incapable de « vaincre ses tenta-

<sup>4</sup> A plusieurs reprises, Rousseau fut pris d'envies irrésistibles de voyager, de se déplacer. « La vie vagabonde, la vie ambulante est celle qu'il me faut », disait-il. Il semble qu'il y ait eu, chez Jean-Jacques, « une véritable obsession consciente et intermittente, qui le poussait à tout abandonner, pour s'en aller, incertain du lendemain, entreprendre un *long voyage* ». SIBIRIL, *th. cit.*, p. 34.

tions ». « J'aurais grand'peur, dit-il, de voler comme dans mon enfance, si j'étais sujet aux mêmes désirs<sup>1</sup>. »

L'*exhibitionnisme* est bien connu, et nous avons fait sa large part dans notre observation.

Quant aux *obsessions-inhibitions*, nous n'avons qu'à rappeler les phobies, urinaire et génitale, sur lesquelles nous croyons superflu de revenir. Nous y joindrons, d'après Régis, les obsessions verbales et psychiques : toutes sous la dépendance d'une *hyper-émotivité neurasthénique*.

Les phénomènes d'inhibition émotive, que Jean-Jacques a éprouvés du côté de ses fonctions corporelles, il les a éprouvés également du côté de ses fonctions cérébrales proprement dites.

Ainsi, il a été atteint de cette forme de *phobie verbale*, signalée par le docteur Chervin, et dont le docteur Régis a observé de nombreux exemples chez les neurasthéniques émotifs, phobie qui consiste à ne savoir que dire, à bafouiller devant le monde, parfois même à rester coi et à en souffrir, au point de désirer s'anéantir et même mourir sur le coup<sup>2</sup>. Toute la vie de Jean-Jacques est pleine de faits de ce genre.

L'ensemble des faits qui précèdent suffit pour établir non seulement que J.-J. Rousseau fut un neuras-

<sup>1</sup> *Chronique médicale*, 15 mars 1900.

<sup>2</sup> *Chronique*, 1<sup>er</sup> avril 1900.

thénique, mais encore que sa neurasthénie fut surtout une *neurasthénie psychique*, avec son hyperesthésie émotive, ses obsessions et phobies caractéristiques. Reste à montrer qu'à l'exception du délire, les autres accidents morbides présentés par Rousseau, inexplicables par la seule neurasthénie, deviennent compréhensibles par la coexistence de cette neurasthénie avec l'artério-sclérose.

Si l'on se rappelle que Rousseau a éprouvé des palpitations cardiaques, des « battements d'artères », des troubles cardio-vasculaires en un mot, s'accompagnant de vertiges, se produisant surtout la tête baissée, des bourdonnements d'oreilles, on reconnaîtra le syndrome clinique de la sclérose vasculaire, si bien décrit par le maître Huchard.

Ici nous devons ouvrir une parenthèse.

On sait qu'à l'âge de vingt-quatre ans, Rousseau éprouva des phénomènes bizarres, qui l'effrayèrent beaucoup : ses artères se mirent à battre d'une si grande force que non seulement il sentait leur battement, mais qu'il entendait même et surtout celui des carotides. Ce bruit interne était tel, qu'il lui ôta la finesse d'ouïe qu'il avait auparavant et le rendit « non tout à fait sourd, mais dur d'oreilles ». Pendant trente ans, ces bourdonnements, dit-il avec quelque exagération, ne l'ont pas quitté une minute.

Notre confrère, le docteur Courtade, à qui on est redevable de plusieurs mémoires d'otologie histo-

rique, a bien voulu, à notre sollicitation, étudier les causes de surdité chez Rousseau et nous transmettre les résultats de ses recherches<sup>1</sup>. Passant en revue les diverses affections de l'oreille caractérisées par la rapidité de leur apparition et qui s'accompagnent de bruits subjectifs et de surdité, il est arrivé, par exclusion, au diagnostic de l'affection dont souffrait Rousseau. Pour Courtade, il s'agit, en l'espèce, d'un *épanchement labyrinthique*.

Des troubles cardiaques assez intenses pour produire des crachements de sang et une sensation de battements artériels quand le malade se baissait, suffirent amplement à expliquer l'apparition d'une lésion labyrinthique des deux oreilles, à un âge où elle survient rarement ; il faut ajouter que, depuis plusieurs mois, Rousseau s'était fortement surmené pour apprendre seul le jeu d'échecs, au point, dit-il, qu'il en était hébété. Ce surmenage cérébral ne pouvait qu'ajouter son influence fâcheuse à celle des troubles fonctionnels du cœur et appeler la localisation de la congestion sur les centres céphaliques et les oreilles, dont les connexions vasculaires et même pathologiques sont assez étroites.

Nous ne partageons pas l'opinion, si autorisée soit-elle, développée avec beaucoup d'ingéniosité, nous le reconnaissons, par notre ami Courtade. Celle de Régis nous apparaît bien plus vraisemblable ;

<sup>1</sup> Cf. *Chronique médicale*, 15 novembre 1899.

elle « se tient » mieux ; elle a pour elle le mérite de la logique unie à la clarté.

La neurasthénie liée à l'artério-sclérose explique et les poussées congestives au cerveau, et les troubles cardio-vasculaires, et les spasmes divers, et aussi la dureté d'oreilles, avec bourdonnement et battements isochrones aux pulsations artérielles. Chez les neurasthéniques artério-scléreux ou candidats à l'artério-sclérose, le bourdonnement d'oreilles offre des caractères qui sont précisément ceux que l'on retrouve chez Rousseau. « Dans les premiers temps surtout, il est intermittent et ne survient qu'à certains moments, par exemple sous l'influence d'une constipation, après les repas, la tête baissée, en un mot dans les états et attitudes favorisant la congestion encéphalique : quel que soit son caractère, sensation d'obstruction, bourdonnement, ronflement, tintement, chute de cascade, bruits de conque, etc., il est d'habitude à renforcement ; et si on le fait reproduire par le malade, on voit qu'il affecte souvent un type rythmé, isochrone aux battements artériels<sup>4</sup>. »

Rousseau n'a omis qu'un détail, c'est de nous dire si le bourdonnement était unilatéral ou bilatéral ; s'il ne prédominait pas à gauche, comme on l'observe dans la plupart des cas.

Au résumé, pour nous comme pour Régis, les

<sup>4</sup> *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> janvier 1900.

troubles de l'ouïe chez Rousseau étaient vraisemblablement dus à une *otite moyenne scléreuse*<sup>1</sup>, manifestation locale d'une artério-sclérose généralisée. Et ce qui nous porte à nous ranger à cet avis, c'est qu'ainsi s'expliquent à merveille non pas seulement les bourdonnements auriculaires, les vertiges, etc., mais encore cette *dyspnée d'effort* ou dyspnée de Corvisart, ce symptôme si typique d'artério-sclérose, consistant en ce que le « moindre exercice cause un essoufflement accablant et que de temps en temps le sujet est forcé, pour respirer plus

<sup>1</sup> Cette opinion a été assez vivement combattue par Courtade, dans sa réponse au docteur Régis (*Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> février 1900, p. 90 et suiv.). Le distingué spécialiste persiste à croire, en dépit des objections qui lui ont été opposées, que Jean-Jacques fut atteint d'épanchement labyrinthique, autrement dit de la maladie décrite sous le nom de *vertige de Menière* (Cf. *Gazette médicale de Paris*, 1861 ; *Annales des maladies du larynx, nez, oreilles*, 1899). En présence de ces deux doctrines contradictoires, nous avons prié notre confrère, le docteur Prieur, de soumettre le cas à un arbitre, et M. le docteur Gellé, dont tout le monde reconnaît la compétence, pour tout ce qui touche aux maladies de l'oreille, a bien voulu assumer cette tâche. M. le docteur Gellé s'est rangé, sans réserves, à l'avis de Régis, c'est-à-dire au nôtre. La surdité de Rousseau était, nous dit-il, un trouble fonctionnel, et non une lésion à grand fracas, comme l'est le vertige de Menière. « La vie de Rousseau nous montre l'évolution d'une névrose avec épuisement nerveux, d'une neurasthénie au cours de laquelle une lésion auriculaire ayant causé le choc labyrinthique, les troubles vertigineux, les bruits d'oreilles et les battements sont venus aggraver un état de santé déplorable et jeter le patient dans une démoralisation complète. » *La Surdité de Jean-Jacques Rousseau*, par GELLÉ, dans la *France médicale* des 10 et 25 janvier 1901.

facilement, de suspendre sa marche, surtout quand il monte un escalier <sup>1</sup> ».

De même, les *crachements de sang*, qui affectèrent Rousseau, étaient, selon toute apparence, d'origine congestive.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la *pollakiurie*, dont notre malade n'ait mentionné chez lui l'existence, pollakiurie nocturne, qui ne soit significative au point de vue de l'artério-sclérose <sup>2</sup>.

Nous pouvons donc conclure, après analyse du travail si lumineux du professeur Régis, que Jean-Jacques Rousseau fut atteint d'*artério-sclérose neurasthénique*.

Quant à la variété d'aliénation dont le philosophe a offert les manifestations, le savant neurologue de Bordeaux n'a pas eu de peine à l'établir. Rousseau n'était pas un « vrai persécuté ». Il appartient à la catégorie de ces malades qui ont été désignés, par MM. Ballet et Séglas, sous le nom de *persécutés auto-accusateurs*, et par MM. Lalanne et Régis sous celui de *persécutés mélancoliques*.

Le franc persécuté est un être foncièrement susceptible, défiant, haineux, vindicatif, qui, en face d'injustices, d'hostilités, vraies ou supposées, se révolte, s'indigne et tend à se venger. Le mélancolique, au contraire, est un être doux,

<sup>1</sup> HUCHARD, *Traité clinique des maladies du cœur*, 3<sup>e</sup> édition, p. 105.

<sup>2</sup> *Chronique*, 1<sup>er</sup> avril 1900 (article du docteur Régis).

aimant, sensible, scrupuleux, qui, sous l'influence des mêmes causes, se déprime, s'affecte douloureusement et courbe plus ou moins la tête sous l'injure, qu'il se borne à repousser en innocent suppliant, quand il ne va pas jusqu'à l'accepter en coupable.

Or, que savons-nous de Jean-Jacques ? Qu'il possédait précisément, et au plus haut degré, les attributs intellectuels et moraux qui font les mélancoliques <sup>1</sup>.

Un pareil trouble mental est-il incompatible avec l'artério-sclérose neurasthénique ? Assurément non. Cliniquement, en effet, « son délire n'a été que l'efflorescence mentale d'une *hyperesthésie neurasthénique*, orientée, par les circonstances mêmes, vers la suspicion maladive <sup>2</sup>.

La preuve en est dans ce fait que, chez lui, la neurasthénie ne s'est pas effacée, ni même atténuée devant le délire, au moment de son éclosion. Au contraire, elle a constamment marché de pair avec lui, en une évolution nettement commune, et jamais ces deux syndromes n'ont été l'un et l'autre aussi marqués qu'aux moments où les souffrances physiques se trouvaient à leur maximum.

Quant aux rapports du trouble mental de Rousseau avec l'artério-sclérose, ils résultent des particularités spéciales de son processus et de sa terminaison.

Comment, en effet, s'est achevée la mélancolie persécutée

<sup>1</sup> *Chronique médicale*, 15 juin 1900.

<sup>2</sup> *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> juillet 1900.



de Jean-Jacques ? Elle s'est achevée, ainsi que cela a généralement lieu dans les cérébropathies en rapport avec l'artérite chronique, par un apaisement et une diminution du délire, correspondant à un affaiblissement lentement graduel de l'intelligence, et cela jusqu'à l'ictus final.

L'apaisement et la diminution du délire, aux derniers temps de la vie de Jean-Jacques, sont indéniables. Très sensibles dans sa manière d'être, devenue plus calme, ils se manifestent avec la même évidence dans ses productions. Rien n'est plus significatif à cet égard que la comparaison entre les *Dialogues*, qui datent de 1775, et les *Réveries*, qu'il écrivait encore à sa mort, en 1778. Autant les premiers sont passionnés, fiévreux, exaltés, sonnent la fêlure, comme dit M. Brunetière, autant les dernières sont touchantes et reposées dans leur sereine mélancolie. Dans cette œuvre, le plus humain et le plus délicat des chants du cygne, on trouve encore des idées de persécution, mais moins aiguës, moins intenses, avec quelque chose de tranquille et de rasséréiné, comme le récit d'un vieillard qui évoquerait dans un lointain adouci les dramatiques événements de sa vie d'autrefois <sup>4</sup>.

Une dernière question peut se poser : l'affection dont souffrit Rousseau était-elle curable ?

Avec l'arsenal dont dispose la thérapeutique moderne, on peut répondre par l'affirmative. Grâce à un traitement approprié, on eût pu sensiblement modifier l'état mental de Jean-Jacques, et son cas n'eût pas

<sup>4</sup> Docteur RÉGIS (*Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> juillet 1900).

été au-dessus des ressources de nos psychiatres.

Quant à son artério-sclérose, on en eût certainement pallié les divers symptômes, sans parvenir peut être à remettre à une date bien lointaine l'échéance fatale réservée à ceux que l'usure artérielle achemine, par étapes, à un dénouement inévitable.

Il ressort, nous semble-t-il, de cette longue étude que, loin de jeter la pierre au philosophe de Genève, nous devons redoubler de gratitude envers l'homme qui a usé toute sa force nerveuse à écrire les chefs-d'œuvre qui ont contribué à libérer l'esprit humain. Il nous faut juger ses défaillances avec d'autant plus d'indulgence que, par ses multiples infirmités, il a racheté plus cher la rançon de son génie.

---

## LA « LÈPRE » DE MARAT

Sans aucune passion politique, mù par le seul désir d'éclairer d'un rayon de vérité une physionomie à dessein mutilée, nous avons tenté naguère<sup>1</sup> d'établir un lien entre l'état pathologique et le caractère, tour à tour pitoyable et féroce, de celui qui aimait à se dire l'*Ami du peuple*. Qui ne sait aujourd'hui quelle influence certaines affections inflammatoires, et, entre toutes, les dermatoses, exercent sur l'être moral et ses déterminations ? Qu'on ne voie pas là un désir de réhabilitation ; tout au plus en pourrait-on induire une atténuation de responsabilité. On restait déconcerté par ce mélange de cruauté froide et de sensibilité exaltée ; on se pénètre d'indulgence, quand on a mis à nu les tares pathologiques. Encore une fois, nous n'excusons pas, nous constatons, et la constatation, hors de toute discussion, que nous faisons, c'est que Marat était réellement un malade.

Elles sont multiples, les affections qui provoquent

<sup>1</sup> *Marat inconnu*, par le docteur CABANÈS. Paris, Genonceaux, 1891, in-12.

ces incessantes démangeaisons dont était tourmenté Marat ; ce *prurigo* qui nécessitait une immersion plus ou moins prolongée de son corps dans l'eau de la baignoire autour de laquelle le couteau de l'assassin a créé une légende. Pourquoi le malade restait-il ainsi plongé dans l'eau des journées entières, sans parvenir à éteindre le feu dont il était incendié ? Est-ce, comme l'ont insinué, avec plus de perfidie que de justice, les ennemis du démagogue, une maladie de jeunesse vicieuse qui aurait amené à sa suite de tels désordres ? Cette hypothèse ne saurait arrêter le clinicien impartial, qui n'ignore pas que ces sortes d'affections se singularisent surtout par leur indolence, indolence qui, si souvent, nous illusionne sur leur gravité.

Le *scabies*, la *gale*, — puisqu'il faut l'appeler par son nom, — épargne toujours la face, même quand elle est invétérée, quand elle dure pendant des années.

La *phtiriase*, ou *maladie de Scylla*, ne saurait être mise en cause : elle commence par le dos et le cou, et non par le scrotum et le périnée ; or, nous tenons d'un contemporain de Marat, dont il était l'ami et quelque peu le médecin, Souberbielle, que l'*Ami du peuple* était dévoré d'une horrible dartre de la région périnéo-scrotale. Cette localisation a-t-elle une signification que nous puissions interpréter ? Sans aucun doute. Le *prurigo scroti*, les diverses variétés de *lichen*, l'*eczéma lichénoïde*, s'observent dans ces régions. Le groupe des *lichens*

est si touffu, il confine à tant d'espèces voisines, qu'il est presque impossible d'en distraire une variété pour la singulariser. Tout ce qu'on sait, c'est que, sauf dans des cas exceptionnels, les démangeaisons sont généralement modérées : ce n'était pas le cas chez notre malade.

Le *prurigo de Hébra* se caractérise bien par des poussées éruptives, accompagnées de démangeaisons contre lesquelles tout traitement est impuissant. La scrofule ou l'arthritisme en sont, d'après Besnier, les deux grandes sources héréditaires constitutionnelles, et l'on a tout lieu de penser que Marat était de nature arthritique<sup>1</sup>. Nous avons ailleurs établi<sup>2</sup> qu'il avait offert des symptômes indéniables d'épuisement nerveux, de ce qu'on décrit aujourd'hui sous le titre générique de *neurasthénie* (il était épuisé par les veilles et un excès de travail cérébral). Or, la neurasthénie et l'arthritisme sont reliés entre eux par une parenté étroite : il y aurait donc apparence que Marat était atteint de *prurigo de Hébra*, si cette affection n'était relativement peu fréquente.

Ce qui s'observe plus communément, c'est l'*eczéma*, qu'il soit ou non lichénoïde, et, pour notre part, nous inclineries plutôt vers cette conjecture<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> En 1774, au moment où il composait les *Chaînes de l'Esclavage*, il était très sujet aux migraines ; il prenait alors jusqu'à vingt tasses de café par jour.

<sup>2</sup> Dans notre *Marat inconnu*.

<sup>3</sup> Signalons, en passant, qu'au mois de juillet 1791, Marat eut de la

C'est aussi l'avis de notre distingué confrère le docteur Barthélemy, qui a bien voulu nous communiquer ses impressions à ce sujet.

Avec toute la rigueur scientifique qu'on était en droit d'attendre d'un ancien chef de clinique de l'hôpital Saint-Louis, l'un des élèves préférés du professeur Fournier, M. Barthélemy a discuté sous toutes ses faces le problème dont nous poursuivons la solution. « Qu'il s'agisse, dit-il, de lichen ou d'eczéma, ces deux affections sont la résultante de l'altération de la crase sanguine, par les produits de fermentation élaborés dans l'organisme, par la production exagérée des matières extractives, par le défaut d'élimination et d'épuration, par l'accumulation des acide urique, butyrique, etc... Bref, ce sont des conséquences des auto-intoxications. Ce sont des *toxidermies*. »

Comment se produisent ces toxidermies ? « Il y faut des écarts habituels de régime, une désobéissance prolongée aux lois de l'hygiène générale, de l'hygiène alimentaire, de l'hygiène cutanée. »

Pour qui a étudié avec soin le personnage, il est clair que Marat vivait dans des conditions déplorable d'hygiène. Travaillant sans relâche, prenant ses repas à intervalles irréguliers, à peine consa-

céphalalgie, accompagnée de fièvres, et que sa tête enfla : il eut probablement, à cette époque, un *érysipèle de la face*.

crait-il quelques rares instants aux soins de sa toilette. Tous les historiens ne s'accordent-ils pas à signaler les négligences voulues de son accoutrement extérieur ? « Marat était, disent-ils, d'une saleté répugnante dans ses habits et dans sa personne. »

En outre, vivant dans un état de fièvre perpétuelle, il ne s'interrompait d'écrire que pour absorber à la hâte des aliments insuffisamment mastiqués et, par suite, insuffisamment digérés : d'où « l'insomnie, le teint plombé », les inquiétudes, l'agitation fébrile, les troubles gastriques et leurs conséquences. Qu'il soit venu, à la suite, de l'eczéma, accompagné ou non de lichen, il n'y a pas trop lieu de s'en étonner.

« L'estomac ne supportait plus les liquides », dit un de ses biographes. « N'est-ce pas, ajoute logiquement M. Barthélemy, la *dyspepsie des liquides*, de Chomel, la *dilatation d'estomac*, de Bouchard ? Traduisez encore une fois : *arthritisme* ou mieux *eczéma*, chez un arthritique ou un herpétique. »

Un symptôme qui mérite, selon nous, de retenir l'attention du pathologiste, c'est la soif, cette soif ardente, que le malade ne réussissait qu'à grand-peine à apaiser par des boissons émoullientes, adoucissantes, telles que de l'eau « mélangée de pâtes d'amandes et de terre glaise », dont il absorbait plusieurs tasses dans la journée. Cette soif continuelle doit-elle être rapportée à un vice de nutrition ; ne

serait-elle pas plutôt un signe de *diabète* ? En faveur de cette dernière hypothèse, nous pouvons invoquer un souvenir. Notre regretté confrère et ami le docteur Robinet nous a conté jadis tenir de l'un des descendants de Harmand (de la Meuse), d'un député, en tout cas, qui siégeait à la Convention derrière Marat, que celui-ci grignotait presque constamment, pendant les séances, des gâteaux et autres sucreries. Pour qui sait que les diabétiques sont très friands de ce qui est pour eux le fruit défendu, ce menu détail a son importance.

Autre particularité à noter : Marat sautillait en marchant, nous apprend Fabre d'Églantine. Ne serait-ce pas que le frottement des bourses lui causait une telle démangeaison, qu'il fût obligé d'écarter les jambes en se dandinant ; ou, plus simplement, qu'il était atteint de *psoriasis plantaire*, affection qui pouvait et devait l'empêcher de poser l'un de ses pieds à terre ? Il est vrai que le psoriasis plantaire est rare ; il est vrai qu'il coïncide exceptionnellement avec l'eczéma, mais il accompagne fréquemment le diabète et, le plus souvent, il est le lot des arthritiques.

En résumé, la « lèpre hideuse », que le peintre David rapportait avoir vue sur le corps de Marat, l'avant-veille de sa mort ; l'affection squammeuse et vésicante qui obligeait le malheureux à avoir recours aux manœuvres hydrothérapiques que l'on sait, était,



selon toutes probabilités, un *eczéma* généralisé. S'il ne nous est pas permis d'être plus affirmatif, la faute en est surtout à l'insuffisance des documents qui nous auraient permis d'établir notre diagnostic avec plus de précision et de certitude.

---

## LA VRAIE CHARLOTTE CORDAY

### I. — *Les Amoureux de Charlotte.*

La plupart des historiens ont voulu voir dans l'assassinat de Marat un crime passionnel : la vengeance aurait, à les entendre, armé le bras de la jeune fille, qui rendait le dictateur de la Convention responsable de la mort d'un de ses *amants* ; car on lui en a prêté plusieurs, faute de preuves suffisantes pour lui en attribuer un seul<sup>1</sup>.

Tandis qu'elle était encore au couvent de l'Abbaye-aux-Dames, Charlotte Corday se serait — dit la légende — rencontrée maintes fois avec le jeune Henri de Belzunce, major en second du régiment de Bourbon-Infanterie, alors en garnison à Caen. Les

<sup>1</sup> Une amie d'enfance de Charlotte, qui a publié d'intéressants *Souvenirs* (cf. *Revue hebdomadaire*, mars 1898) sur l'héroïne, qu'elle avait personnellement connue, se souvenait d'avoir eu un portrait d'elle, qui la représentait « en costume de simple ouvrière, coiffée d'un petit bonnet rond ; on en faisait une espèce de grisette, qui avait voulu venger son amant, que Marat, disait-on, avait fait monter à l'échafaud ».

relations des deux jeunes gens auraient été facilitées par l'abbesse elle-même, dont l'officier était le propre neveu. Peu d'années après, M. de Belzunce était massacré par la populace et son corps odieusement profané; ce meurtre aurait été le résultat des prédications de Marat dans sa feuille sanglante, *l'Ami du Peuple*.

La vérité historique contraire, cette fois encore, la légende: l'attentat contre Belzunce fut consommé le 12 août 1789, exactement un mois avant l'apparition du premier numéro de *l'Ami du Peuple*. L'abbesse de Caen qui n'était, disons-le en passant, qu'une parente éloignée du major Henri de Belzunce, était morte le 3 février 1787, et M. de Belzunce ne vint à Caen qu'au mois d'avril 1789.

Il n'existe, du reste, aucune preuve certaine de la liaison du jeune homme avec Charlotte Corday. Tout nous autorise, au contraire, à penser que la jeune fille, qui s'était distinguée de bonne heure par un républicanisme ardent, n'aurait pas sacrifié sa foi politique à un caprice passager; alors surtout que ce caprice avait pour objet un gentilhomme aussi arrêté dans ses convictions royalistes que l'était M. de Belzunce.

Il nous sera tout aussi aisé de faire justice de l'opinion, plus ou moins accréditée, qui prête à Charlotte Corday des sentiments d'une particulière tendresse pour le Girondin Barbaroux. Certes, Barbaroux avait

des avantages physiques qui avaient pu faire impression sur la jeune fille : ses traits étaient réguliers, ses yeux pleins de feu ; sa physionomie, pour tout dire, ne manquait pas d'attraits, bien que certains nous le dépeignent comme un « bellâtre bouffi, commun et essoufflé », à la face « ultra-rubiconde et passablement bourgeonnée ». Nous avons un témoignage désintéressé, celui de son collègue Louvet : Barbaroux, qui avait, à cette époque, vingt-huit ans, jouissait de l'embonpoint d'un homme de quarante ; il pouvait réussir à captiver les cœurs, mais dans un monde où les succès étaient faciles. Il menait, du reste, une vie de dissipation et de plaisirs. Il vivait à l'hôtel sous le même toit qu'une peu farouche marquise, qu'on ne connaissait que sous le nom de Zélis ou Zélia, qui se plaisait, malgré les titres de noblesse les plus authentiques, à afficher des idées très avancées.

Quelque velléité qu'il en eût, Barbaroux n'aurait pas trouvé une occasion discrète de faire sa cour à Mlle de Corday. Dans la petite ville de province qu'était Caen, la chose n'eût pas manqué d'être rapidement ébruitée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il n'est pas douteux que Charlotte eut plusieurs entrevues avec Barbaroux, mais ces entrevues ont toujours eu lieu devant témoins, presque en public : il y avait toujours grande affluence dans les salons de l'Intendance.

Les premières auraient eu lieu vers le 20 juin ; Barbaroux était à Caen depuis le 15. Huit ou dix jours après, Charlotte Corday se présentait de

Nous arrêterons-nous davantage à Boisjugan du Maingré, le gentilhomme fusillé en 1792, comme émigré, les armes à la main ? M. de Boisjugan avait pu connaître Charlotte chez sa tante, Mme de Brétheville; mais qu'il y ait eu un projet de mariage entre eux, aucune attestation sérieuse n'est venue le confirmer.

Pour ce qui est de la fable d'un jeune homme qui serait allé mourir au Vibraye (Sarthe) du désespoir d'avoir appris la mort de Charlotte, nous en connaissons maintenant l'origine. C'est M. de la Sicotière, mort depuis quelques années, qui l'a mise le premier en circulation; c'est sur son récit que l'historien des *Girondins* a brodé.

Une vieille domestique, écrit M. de la Sicotière, entra un jour au Mans dans un riche cabinet de peinture; une copie du tableau d'Henri Scheffer s'y trouvait; à sa vue, la vieille servante s'arrêta, puis, rappelant ses souvenirs :

nouveau à l'Intendance, où étaient les députés réfugiés. Cette seconde entrevue peut se placer du 28 au 30 juin. La troisième eut lieu le 7 juillet 1793 : la date en est écrite de la main même de Charlotte dans sa lettre à Barbaroux. « La pensée de frapper Marat était conçue depuis le 2 juin, mais le moment de l'exécution n'était pas encore arrêté dans son esprit; elle déclare elle-même que *ce qui la décida tout à fait, ce fut le courage avec lequel les volontaires s'enrôlèrent après la revue du 7 juillet...* Une grande revue de la garde nationale de Caen avait été passée sur le cours dit de la Reine par le général Wimpfen, et à la suite un bataillon de volontaires devait être formé pour rejoindre à Évreux l'armée fédéraliste. » *Dossiers du procès criminel de Charlotte Corday devant le tribunal révolutionnaire*, par C. VATEL, avocat, 1861.

— Voilà Charlotte Corday, dit-elle en montrant la pâle et noble figure de l'héroïne...

— Comment le savez-vous ? lui demanda son maître.

Alors la vieille femme raconta une étrange histoire : vers l'époque où mourut Charlotte Corday, un jeune homme était venu habiter Vibraye avec sa mère ; il était originaire de Normandie et portait le nom de Franquelin. Ce jeune homme était en proie à une continue mélancolie ; on le disait atteint d'une maladie de poitrine ; il ne tarda pas à y succomber. La vieille femme, jeune alors, qui le servait, le voyait souvent contemplant une miniature, qui ne le quittait pas, ou lisant des lettres qu'il arrosait de ses larmes ; elle se hasarda un jour à l'interroger.

— Ce portrait, lui répondit-il, est celui d'une femme que j'ai aimée, de Charlotte Corday ; ces lettres sont les siennes, et, quand je serai mort, je veux que lettres et portrait soient ensevelis avec moi. Il mourut, et sa dernière volonté fut obéie<sup>1</sup>.

Ainsi aurait été emporté dans la tombe le secret de l'amoureux de Charlotte !...

Pardonnons au poète d'avoir idéalisé le témoignage d'une commère, qui, grâce à lui, passera à la postérité.

Nous aurions plus d'hésitation à nous prononcer

<sup>1</sup> Cf. *La Mosaïque de l'Ouest et du Centre*, t. II (1845-46), p. 360.

sur le personnage qui va maintenant entrer en scène. Quand Charlotte Corday écrit à Barbaroux, la veille de son supplice, elle lui recommande de ne pas manquer de faire part de sa lettre au « citoyen Bougon ». Bougon, ou Bougon-Longrais, procureur-général-syndic du Calvados, magistrat aimable autant que grave, avait, dit-on, pénétré assez avant dans l'intimité de Mlle de Corday. Celle-ci lui aurait écrit pas moins d'une vingtaine de lettres, toutes relatives à des « sujets de littérature et de politique » ; on le présume du moins, car cette correspondance n'a pas été retrouvée. Quoi qu'il en soit, la lettre adressée à Barbaroux par Charlotte semble n'attester que de l'« amitié » pour Bougon ; mais comme elle la savait destinée à être lue par tous les « amis qui en demanderaient communication », elle a bien pu s'observer. Elle dit, dans cette lettre, que si elle n'a pas écrit directement à son correspondant, c'est « qu'elle n'est pas sûre qu'il soit à Évreux », et surtout qu'elle redoute qu'il ne soit trop « affligé de sa mort » : ce sont les motifs qu'elle donne, mais il en est peut-être d'autres ou plutôt un autre qu'elle n'ose avouer<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Je suis convaincu que si Charlotte de Corday a distingué, a préféré quelqu'un, ce n'est ni Belzunce, ni Barbaroux, ni Boisjuge de Mingré, ni tout autre, mais seulement Bougon-Longrais. Encore n'irais-je pas au delà de la nuance d'une sympathie affectueuse. » VATEL, *Bibliographie dramatique de Charlotte de Corday*, t. I, p. CCXI.

Dans la lettre si connue, écrite par Charlotte Corday à Barbaroux de sa prison, il est question du citoyen Bougon (Bougon-Longrais), à qui

Tout bien examiné, nous sommes persuadé que Charlotte Corday a été victime d'une calomnie.

Le titre d'*amoureux* de Charlotte, mais d'amoureux dans le sens le plus élevé du mot, il en est un qui peut le revendiquer mieux que tout autre. L'histoire dit qu'un « amour enthousiaste, frénétique, immatériel, comme tout amour sans espoir, avait suivi Marie de Corday par delà le tombeau. Elle était morte sans avoir pu le soupçonner<sup>1</sup> ». Un jeune Allemand rêveur, délégué à Paris par la ville de Mayence, en qualité de député extraordinaire à la Convention, le docteur Adam Lux — à la fois docteur en médecine<sup>2</sup> et docteur en philosophie — avait

l'héroïque fille envoie un souvenir dans ce moment suprême. Cette lettre étant destinée, dans la pensée de Charlotte Corday, à être publiée, on comprend la réserve avec laquelle elle s'exprimait, mais il était aisé de lire entre les lignes que Bougon était loin de lui être indifférent. Il est, du reste, prouvé aujourd'hui que Charlotte a été en relations épistolaires assez suivies avec Bougon-Longrais, lequel possédait une vingtaine de lettres de son amie au moment où il fut mis en état d'arrestation, à Rennes. Il n'est pas moins certain, si l'on s'en rapporte au texte d'une lettre adressée par le même Bougon à sa mère, le 5 janvier 1794, et publiée pour la première fois par Vatel (*ouvrage cité*, p. ccxiii-ccxv), que Bougon-Longrais avait pour Charlotte plus que de l'amitié, mais une affection réelle. Ces sentiments ont-ils été partagés par Charlotte? On en aura peut-être la preuve le jour où l'on aura retrouvé une lettre vendue aux enchères en 1868, à Londres, et adressée par Charlotte Corday à Bougon-Longrais (*L'homme qu'elle aimait à Caen*, disait le catalogue). Cette lettre provenait de la collection de sir Henri Nottingham.

<sup>1</sup> CHÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday*, p. 429.

<sup>2</sup> Il n'avait pas exercé la médecine par suite d'une aversion marquée pour les études anatomiques, auxquelles répugnait sa nature délicate.



suivi la charrette qui portait Charlotte jusqu'à la place de la Révolution. Il ne s'était arraché du lieu de l'exécution qu'en murmurant ces mots devant la foule ébahie : «... *Plus grande que Brutus !* »

On a diversement jugé cet acte de fanatisme, que quelques-uns n'ont pas hésité à mettre sur le compte d'une déviation mentale. Un ami d'Adam Lux, le docteur Wetekind, écrivait, à ce sujet, dans une feuille du temps ces lignes significatives :

Il y a dans les prisons de la Conciergerie un Allemand qui mérite la pitié des patriotes, parce que la tête lui a tourné et qu'il est devenu absolument *fou*... Une autre circonstance a complété cette folie. Lux aimait beaucoup sa femme, et quoiqu'il ait un tempérament extrêmement ardent, il a vécu depuis qu'il est séparé d'elle dans une chasteté sévère. Cette nouvelle situation a augmenté le trouble de ses sens, et la vue de Charlotte Corday, la seule femme qu'il ait peut-être remarquée depuis qu'il est à Paris, ayant fait sur lui une impression physique extrêmement forte, a porté au comble la confusion et la noire mélancolie qui régnaient dans son âme... Son imagination frappée troublait sa raison et il sentait sans raisonner... Je tiens tous ces faits d'un médecin de Mayence qui connaît Lux, qui plaint son sort et croit qu'il vaut mieux l'enfermer dans un hôpital jusqu'à sa guérison, ou le faire passer en Amérique que de le guillotiner <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Revue moderne*, 1866, t. XXXIX, p. 126-127.

Il n'est pas inutile de noter qu'une des filles d'Adam Lux se suicida.

Adam Lux protesta avec indignation contre les allégations du docteur Wetekind. Il écrivit au *Journal de la Montagne*, qui enregistra sa réclamation le 26 septembre 1793, qu'il n'était pas assez fou « pour vouloir vivre » et que c'était faire preuve de sagesse que d'aller au-devant de la mort. On le laissa languir quelque temps dans les prisons de la Force<sup>1</sup>, et ce n'est que le 14 brumaire (10 octobre) 1793, qu'il comparut devant le tribunal révolutionnaire. Le même jour, à cinq heures du soir, Adam Lux subissait sa peine sur l'échafaud où avait péri l'objet de son culte. On rapporte qu'en sortant de la Conciergerie, il s'écria, dans un élan inspiré : « Enfin, je vais mourir pour Charlotte Corday<sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Nous avons découvert aux Archives Nationales cette lettre, que nous avons tout lieu de croire inédite :

*Lettre d'Adam Lux au citoyen Fougauld (sic)  
Juge du Tribunal révolutionnaire.*

Aux prisons de l'hôtel de Force le 20 sept. 1793.

Citoyen,

Je ne l'ignore pas que c'est une immensité des travaux qui vous occupe. Mais étant aux prisons depuis deux mois, j'ai l'honneur de vous faire résouvenir de moi, en vous priant de décider s'il y a lieu d'accusation contre moi et d'accélérer mon jugement.

Adam Lux,  
Député ext. de Mayence.

<sup>2</sup> CHÉRON DE VILLIERS, *op. cit.*, p. 423

II. — *Charlotte Corday était-elle jolie ?*

Une femme qui inspire une telle passion, qu'on sacrifie sa vie à son seul souvenir, excite toujours la curiosité, à défaut de la sympathie. A travers la brume de la légende, elle nous apparaît d'une beauté énigmatique, quasi surhumaine. Les peintres, pas plus que les poètes, se garderaient de détruire nos illusions.

Il n'est guère de personnage qui ait tenté davantage le pinceau de l'artiste et la plume de l'historien que celui de Charlotte Corday ; mais combien nous ont rendu ses traits, sans les idéaliser ou les défigurer <sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> « Après le beau portrait gravé par Tassaert, d'après Hauër, nous en avons beaucoup d'autres qui sont faits d'après nature ou reproductions immédiates, ceux d'Alix en couleur, de Mariage d'après Lelu, de Bonneville, de Queverdo et d'autres. Ces portraits ne nous trompent pas, car leurs principaux caractères, la douceur des traits, l'abondance des formes, jointes à la force, à la décence de l'expression, sont confirmés par le témoignage des journalistes qui l'ont vue, les uns en beau, les autres en laid. Dans les *Anecdotes de la Révolution*, où sa beauté est fort exactement décrite : « Stature forte et pourtant élégante et légère ; pas un mouvement en elle qui ne respirât la grâce et la décence, etc. ; » dans la *Chronique de Paris*, qui l'a peinte dans la charrette et sur l'échafaud même : « ses mouvements avaient cet abandon voluptueux et décent qui est au-dessus de la beauté » ; dans la *Gazette nationale*, qui parle par ordre et avec le cynisme de la haine : « maintien hommasse, peau blanche et sanguine et une évidence (sic) fameuse ». Le plus sincère des historiens de la Révolution et celui qui a le mieux connu ses femmes.

A plus d'un siècle de distance, les controverses renaissent : on tombe aussi malaisément d'accord sur son portrait physique <sup>1</sup> que sur le mobile et la valeur morale de son acte. Doit-on le qualifier crime ou folie sublime ? Sur ce point encore, le procès est loin d'être jugé <sup>2</sup>.

Ceux qui ont pu la voir de près nous vantent à l'envi « son visage ovale, son œil bleu et pénétrant », son « nez bien fait », sa « bouche belle et bien garnie », ses « cheveux châtons », ses « mains et ses bras dignes de servir de modèle ».

D'autres, renchérissant, s'extasient sur son teint, qui « avait le transparent du lait, l'incarnat de la rose et le velouté de la pêche. Le tissu de sa peau était d'une rare finesse ; on croyait voir circuler le

lui reconnaît « une richesse de hanches et de seins que les femmes ont rarement ». *Histoire de l'art pendant la Révolution*, par J. RENOUVIER, 1863, 2<sup>e</sup> partie, p. 455.

<sup>1</sup> Pour avoir une idée de la variété de ces portraits, voir le très attachant opuscule de M. Abel DECAUVILLE-LACHÉNÉE, *Charlotte Corday et ses portraits*, Caen, 1896, et la *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> octobre 1899, p. 619. Nous devons communication du curieux portrait qui figure sur la couverture de ce volume à M. Estoup, libraire, rue de la Grande-Chaumière, à Paris. Il est, croyons-nous, des moins connus. Dans la première édition du *Cabinet secret* (2<sup>e</sup> série, Paris, 1897), on retrouvera trois autres portraits de Charlotte : en bonnet blanc (p. 127), en chapeau haut de forme (p. 139) et en chemise rouge (p. 166). Ce dernier portrait, bien postérieur à l'époque du supplice de Charlotte Corday, est très sujet à caution.

<sup>2</sup> Cf. *Chronique médicale*, 15 juillet 1899, p. 465.

sang sous un pétale de lis. Elle rougissait avec une facilité extrême et devenait alors vraiment ravissante. Ses yeux, légèrement voilés, étaient bien fendus et très beaux ; son menton, qui avait quelque chose de ce qu'on appelle un menton de galoche <sup>1</sup>, ne nuisait pas à un ensemble charmant et plein de distinction. L'expression de ce beau visage était d'une douceur ineffable, ainsi que le son de sa voix. » La voix de Charlotte avait un timbre particulièrement agréable. « Jamais on n'entendit un organe plus harmonieux, plus enchanteur <sup>2</sup>. »

Tout autre elle nous apparaît sous la plume d'un écrivain démagogique du temps. « Cette femme, qu'on a dit tant jolie, n'était point jolie ; c'était une

<sup>1</sup> Peut-on considérer cette proéminence du maxillaire comme un stigmate de dégénérescence ? Il en est qui n'hésiteraient pas à répondre affirmativement. Il y aurait à rechercher si les autres enfants des époux d'Armont (cinq, au dire de Mme Loyer de Marommes), dont le dernier mourut peu de temps après sa naissance, ne présentaient pas aussi des signes de dégénérescence. Tout ce qu'on sait à cet égard, c'est que la mère de Charlotte Corday était borgne comme son frère et du même œil que lui, et qu'elle mourut en couches, à l'âge de 40 ans. La sœur cadette de Charlotte, plus jeune qu'elle de deux ans, était bossue. Elle-même se tenait mal : sa tête se penchait légèrement en avant, malgré toutes les observations qu'on pouvait lui faire. (Cf. Souvenirs de Mme de Marommes, *Revue hebdomadaire*, loc. cit.)

Sur la famille de Charlotte Corday, cf. *l'Intermédiaire des chercheurs*, 1879, 1886 et 1887.

<sup>2</sup> « Sa voix enfantine, écrit M. DE SÉGUR (*Les Femmes*, t. III), se trouvait toujours en harmonie avec la simplicité de ses dehors et l'imperturbable sérénité de son visage. »

*virago* plus charnue que fraîche, sans grâce, mal-propre, comme le sont presque tous les philosophes et beaux esprits femelles. La figure était dure, insolente, *érysipélateuse* et sanguine... » Ce dernier détail est à noter, surtout rapproché de ce témoignage d'une octogénaire, qui avait connu Charlotte, témoignage consigné dans une note au crayon, découverte dans les papiers de M. Georges Mancel, ancien bibliothécaire à Caen<sup>1</sup> : « Mlle de Corday était *gravée*, plutôt grande que petite et *pas belle*; mais elle avait un air si doux, si doux,

<sup>1</sup> La femme Bertaut, condamnée à mort en 1812, à la suite des émeutes de Montaigu, et graciée, donnant des détails sur cette émeute à M. Georges Mancel, bibliothécaire de la ville de Caen, fut amenée à parler de Charlotte Corday. Ses paroles furent recueillies textuellement par M. Mancel, le 10 mai 1852.

Cette femme avait alors 76 ans. Voici sa déclaration :

« Charlotte ou Mlle de Corday, novice (*sic*) à l'abbaye aux Dames, m'a appris pour la première fois à manier le bloquet à dentelle, lorsque j'avais six ans ; elle était gravée, plutôt grande que petite, et pas belle ; mais elle avait un air si doux, si doux, qu'avant qu'elle ait parlé, on l'aimait déjà ; c'était un ange du bon Dieu. » *Papiers inédits de Vatel*.

On peut rapprocher de ce témoignage cet extrait d'un ouvrage estimé :

« Une vieille religieuse (de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen), qui vit encore (1849) et qui a connu Charlotte, rapporte qu'elle se jeta d'abord avec ferveur dans la dévotion ; mais que déjà elle faisait remarquer un fonds d'orgueil et d'obstination qui lui attirèrent des réprimandes.

« Elle apprit dans la maison à écrire, à faire de la tapisserie, à dessiner ; elle parvint à acquérir beaucoup d'habileté dans ce dernier genre de travail et plus tard Charlotte dessina très bien. » LAIRTULLIER, *les Femmes célèbres de la Révolution*, t. I, p. 158.

qu'avant qu'elle eût parlé, on l'aimait déjà : c'était un ange du bon Dieu <sup>1</sup> ! »

Ces contradictions ne seraient pas sans troubler notre jugement, si nous n'avions, pour l'appuyer, des documents plus probants. A s'en rapporter à un des biographes les plus véridiques de Charlotte Corday, qui publiait son livre à une époque où vivaient encore nombre de gens qui avaient connu la jeune fille, il ne paraît pas douteux qu'elle fût réellement belle.

Tous les historiens de Charlotte Corday, écrit M. de Monteyremar, sont d'accord sur la beauté de la jeune fille, sur la couleur de ses yeux bleus et pénétrants, sur le parfait de son nez et de sa bouche, sur la régularité de ses traits doux et cependant sévères, sur le gracieux de sa tenue, mais ils diffèrent entre eux sur la taille, petite selon les uns, grande selon les autres. Si nous en croyons M. Hauër, Charlotte Corday était grande, plutôt fortement que faiblement constituée. Quant à la couleur de ses cheveux, il ne peut plus s'élever de doute <sup>2</sup> : elle était *blonde*.

<sup>1</sup> « La vénération était grande dans le pays pour le nom de Corday, je m'en étais aperçu dans mes nombreuses excursions autour du château. Mme Jules de Corday me dit que cela tenait à une sorte de superstition dans le pays. Mme de Corday était une Mauvers. Sa mère était elle-même une Chézot, et les Chézot descendaient des Bailleul, descendants des rois d'Écosse. Or, le préjugé populaire voulait que les rois eussent le privilège de guérir les écrouelles : on venait donc se faire toucher par Mme de Mauvers et sa sœur. On faisait aussi toucher les enfants qui avaient le *carreau*. » Extrait d'une lettre à Ch. Vatel, inédite (*Bibl. de Versailles*).

<sup>2</sup> La preuve que des doutes peuvent s'élever, c'est que même des con-

Sur la taille <sup>1</sup> de Charlotte Corday, on sera promptement fixé : il suffit de s'en référer au signalement indiqué par son passe-port <sup>2</sup>, ainsi libellé :

temporains de Charlotte, qui l'avaient de leurs propres yeux vue, ne pouvaient arriver à s'entendre sur ce point.

« Je me souviens qu'un jour, a relaté M. Ratisbonne, j'arrivai aux bureaux de rédaction du journal (*les Débats*), au milieu d'un colloque fort animé, dont la vivacité m'étonna un peu, mais que je me gardai bien d'interrompre. Il s'agissait de savoir si elle était blonde ou si elle était châtain. Les deux interlocuteurs étaient M. Barrière et le vénérable M. Delécluze. Elle était Charlotte Corday, que tous les deux se rappelaient avoir vue à Paris dans leur enfance. » V. également le *Figaro* du 24 août 1868.

Mme la marquise de Saint-Léonard, née de F., âgée de 87 ans, écrivait à Vatel, le 11 octobre 1862 :

« Mlle de Corday était grande, sans que sa taille pourtant s'élevât au dessus de la moyenne ; elle était grasse, sans l'être excessivement ; elle était brune et ressemblait au médaillon que voici. Elle se tenait mal, la tête penchée sur la poitrine, ce qui la faisait regarder en dessous. Mon père lui disait incessamment : « Ma cousine, votre menton s'attachera à votre poitrine, montrez donc vos yeux, ils sont assez beaux pour cela. »

D'une autre lettre, trouvée dans les cartons de Vatel, nous extrayons ce post-scriptum, qui confirme que Charlotte Corday était plutôt de haute stature :

« P. S. — Charlotte Corday était une fort belle femme d'environ 5 pieds 2 pouces anciens ; elle était un peu pâle de figure.

« Il y a un assez grand nombre de portraits de cette fille ; mais Mlle de Corday (Mlle Augustine de Corday, propriétaire du château de Glatigny parente de Charlotte), qui a connu l'original, n'a jamais vu de portrait exact de notre héroïne. »

<sup>2</sup> Nous en avons donné le fac-simile photogravé dans la *Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> janvier 1897, p. 28.



Laissez passer la citoyenne Marie <sup>1</sup> Cordet, natif du Mesnil-Imbert, domiciliée à Caen, district de Caen, département du Calvados, âgée de vingt-quatre ans, taille de cinq pieds un pouce. cheveux et sourcils châains, yeux gris, front élevé, nez long, bouche moyenne, menton rond, fourchu, visage ovale, etc.

Cette pièce officielle, en dépit de son laconisme, est l'exactitude même. Il n'y a pas apparence qu'il y ait eu erreur sur la taille : c'est une mensuration qui peut s'obtenir avec une rigueur mathématique.

Pour ce qui est de la couleur des cheveux, nous devons nous en fier également à la pièce officielle, encore que, sur ce point, il convienne de donner quelques explications.

Ici, nous reprenons le récit de M. de Monteyremar.

C'est au tribunal qu'Hauër dessina Charlotte Corday. Ce fut pendant les débats et non à la prison, que la jeune accusée, profitant d'une interruption d'audience, coupa une boucle de ses cheveux et l'offrit à son peintre, plus ému, plus attendri qu'elle, en lui disant : « Je ne sais, monsieur, comment vous remercier du vif intérêt que vous semblez me témoigner et du soin que vous avez pris de tracer mon portrait. Je n'ai que cela à vous offrir, veuillez le prendre et le conserver comme souvenir. »

<sup>1</sup> Son véritable nom de baptême était *Marie*.

Sur le portrait d'Hauër <sup>1</sup>, Charlotte est représentée avec des cheveux blonds. Le peintre avait fait don à un ecclésiastique, l'abbé Dinomé, alors vicaire à la cathédrale de Blois, d'une partie de la boucle que Charlotte lui avait remise. L'abbé Dinomé assurait que ces cheveux, « dont l'authenticité était incontestable, et que malheureusement l'ignorance d'une domestique lui avait fait perdre, était *blonds*, d'un beau blond, c'est-à-dire ni rouges, ni cendrés ».

Notre ami G. Lenotre, qui excelle à faire revivre, avec son prestigieux talent d'évocat, le Paris révolutionnaire, a eu la bonne fortune de retrouver Mme Hauër, la propre belle-fille du portraitiste de Charlotte Corday. D'après cette vénérable dame, ce n'est pas au tribunal, mais bien dans la prison, peu d'instants avant d'aller au supplice, que Charlotte aurait offert la fameuse mèche au peintre, qu'on l'avait autorisée à faire venir dans son cachot <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *La Revue du Loir-et-Cher*, août 1901 a publié un intéressant article sur le peintre de Charlotte Corday. Hauër, officier de la section du Théâtre-Français, avait été appelé au tribunal par ses fonctions de garde national. C'est en voyant la jeune fille que l'idée lui vint de prendre sur un carré de papier, avec son mauvais crayon, les traits de ce beau modèle (DE MONTEYREMAR, *Ch. de Corday*, p. 115-116). Ce fut bien plus tard qu'aidé de cette esquisse et de ses souvenirs, Hauër composa le portrait qui se voit au Musée de Versailles. Ce portrait fut acheté, en 1839, moyennant 600 francs, dix ans après la mort du peintre, par la direction des Musées, aux héritiers de Mme Hauër (DE MONTEYREMAR, *br. cit.*, p. 117).

<sup>2</sup> Georges Duval, dans ses *Souvenirs de la Terreur*, publiés en 1840,

Ces cheveux restèrent longtemps en possession de l'artiste, jusqu'au jour où il les perdit dans un déménagement. « Je n'ai jamais entendu dire, ajoutait Mme Hauër, qu'une boucle de ses cheveux ait été donnée à personne autre<sup>4</sup>. Mon mari l'aurait su; et comme cette perte était un véritable regret pour lui, il aurait certainement demandé à la personne qui en aurait eu de lui en redonner. Les cheveux de Charlotte étaient *blond cendré*. Mon mari les a vus et tenus souvent. »

Hauër n'était pas le seul à les avoir vu blonds; nous n'en voulons d'autre preuve que ces deux témoignages, extraits des papiers inédits de Vatel; d'abord celui d'une dame Bignon, demeurant à Rouen, place du Champ-de-Mars, alors âgée de soixante et un ans (lettre du 11 septembre 1862, adressée à Vatel) :

... Elle avait une peau blanche et rose, et les *cheveux blonds*. Lorsqu'on nous montrait les portraits connus de

affirme avoir connu Hauër et avoir vu chez lui non seulement le portrait, mais encore la boucle de cheveux de Charlotte de Corday. « Ce portrait, dit-il, que j'ai vu, et que la liste civile a récemment acheté pour le Musée de Versailles, ne ressemble aucunement aux autres portraits de Charlotte, qui la représentent avec des cheveux noirs, tandis qu'ils étaient blonds cendrés. » La mèche de ses cheveux, aujourd'hui encore en possession de sa famille, en fait foi. (T. III, chap. XXXVIII, p. 537.)

<sup>4</sup> Chéron de Villiers (p. 55 de son livre sur Charlotte Corday) assure avoir vu une boucle des cheveux de Charlotte chez une certaine Mme Forget, mais cette dame la tenait du peintre « qui a fait le dernier portrait de Marie de Corday ».

Charlotte Corday, ma mère s'écriait : c'est étonnant, je ne reconnais nullement là Mlle de Corday. On en fait une femme brune, noire, grosse et froide ; mais c'est incompréhensible. Ce n'était pas cela du tout. Elle était *blonde*, fraîche et belle.

Le second témoignage émane d'une dame Louise-Françoise Pesuel, veuve Cauchois, née à Lacombe en mars 1774. Nous le transcrivons sans y rien changer.

... Elle (Ch. Corday) ressemblait beaucoup à son père, elle était de gentille hauteur, bien faite et bien campée, d'une figure allongée et pâlotte, elle était *blonde*, de ma couleur. Elle était souvent coiffée avec une coëffe ronde et un ruban autour de la tête. Ses cheveux plats ou tressés tombaient en aval de son dos ; elle était poudrée, mais peu, parce qu'elle était *bien blonde*.

Mais voici une contemporaine de Charlotte, Marie-Anne Gillette, née le 5 novembre 1774, à Saint-Jean-de-Caen, âgée, au moment où elle écrit la lettre ci-dessous, de quatre-vingt-huit ans moins un mois (elle avait seize ans en 1790), qui prétend que Charlotte Corday était... *châtain* :

... J'ai vu Mlle de Corday plus de cent fois. Elle n'était pas blonde, elle n'était pas brune, elle était *châtain* ; sa figure était assez large ; elle avait de beaux yeux, un beau regard. Son nez n'était pas aquilin, elle avait une peau su-

perbe, des couleurs bien fraîches; en somme, c'était une jolie personne, mais elle n'avait pas l'air de le savoir; elle n'était pas grimacière à simagrées; elle était simple et mise sans aucune recherche.

Enfin, d'une lettre adressée à Vatel par M. Cosnard-Desclosets, nous extrayons ce passage :

... Elle (Ch. Corday) était grande et forte, ce qui n'excluait pas la distinction : ses traits étaient irréguliers, mais elle avait un teint admirable — je conserve ce mot à dessein. — *Ses cheveux étaient châtain clair*. Elle avait les yeux bleus et très expressifs; ses mains étaient très fortes.

Il nous semble résulter de ces divers avis, que Charlotte avait une nuance de cheveux se rapprochant plutôt du blond, du blond cendré, contrairement à l'opinion généralement reçue, contrairement aux lithographies populaires, qui la figurent presque toutes avec des cheveux d'un noir foncé.

M. Vatel a fait la remarque que, dans le tableau de Hauër, *la Mort de Marat*, Charlotte Corday était *poudrée*. Dans l'œuvre de ce même artiste, *Charlotte Corday devant le Tribunal révolutionnaire*, elle a également les cheveux poudrés.

Charlotte avait, en effet, l'habitude de se poudrer, très légèrement. Nous citerons, à l'appui, une *déposition* qui, en l'espèce, a bien sa valeur : celle du perruquier même qui a coiffé Charlotte, le jour où elle accomplit l'acte qui devait l'immortaliser.

Ce perruquier était un nommé « Charles-Alexandre Person, demeurant à Paris, barrière d'Italie, ancien perruquier-coiffeur de l'École polytechnique et du collège d'Henri IV<sup>4</sup> ». Nous lui laissons la parole.

<sup>4</sup> Les deux lettres qui suivent, extraites du fonds Vatel (conservé à la Bibliothèque de Versailles), montrent quel soin le consciencieux érudit mettait à s'entourer de renseignements, si minimes fussent-ils, qui pouvaient lui servir à éclairer la biographie de son héroïne.

La première de ces lettres est signée d'un nom bien connu, l'auteur d'études sur Mme Roland, qui font autorité, M. Dauban.

Monsieur,

Le perruquier dont je vous avais parlé s'appelle Person. Il habitait rue Descartes, 42. Il s'est retiré aujourd'hui Barrière Fontainebleau, près les fortifications. On n'a pu me dire son numéro, mais on m'assure que cet homme est fort connu dans le quartier, et qu'il vous sera très facile de le retrouver. Je tiens ce renseignement du perruquier successeur de Person, et je vous le transmets tel quel.

Tout à vous,

DAUBAN.

27 août 1864.

L'autre lettre, qui est d'un personnage moins connu, M. Félix Jubé, n'est pas d'un moindre intérêt :

Paris, 30 septembre 1867.

Monsieur,

J'ai eu le regret de ne pouvoir répondre plus tôt à la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer. Ce n'est qu'hier seulement que j'ai pu avoir la certitude de l'existence de M. Person, dans toute la plénitude de ses facultés. Son domicile est toujours le même à la *Maison-Blanche*, en face le bureau de la station de la ligne des omnibus de la *Pointe Saint-Eustache* à la *Maison-Blanche*.

J'aurais voulu pouvoir vous dire, monsieur, que je l'avais vu, et bien heureux de confirmer mes souvenirs à l'égard du fait auquel vous avez bien voulu attacher quelque intérêt.

Veillez agréer, monsieur, etc

Félix JUBÉ,

rue des Feuillantines, 47.

Je suis né en 1787. En 1805, j'étais garçon perruquier, rue des Vieux-Augustins ; mon patron était un nommé Férieux ; il avait une petite boutique dans cette rue ; le matin, il allait chez quelques pratiques ; le soir, il était employé dans une maison de jeu au Palais-Royal, n° 129. Voici ce que je lui ai entendu dire :

Dans la matinée du jour où Marat fut assassiné, il fut demandé dans un hôtel voisin de sa boutique, situé dans la rue des Vieux-Augustins, entre la rue Pagevin et la rue Montmartre, à droite. Il s'y rendit, et il trouva une jeune personne seule dans sa chambre ; *il la coiffa et la poudra* ; en la coiffant, il avait remarqué sur la commode un couteau avec sa gaine.

Le soir, on apprit la mort de Marat, et le lendemain, la justice étant descendue dans l'hôtel, il sut que la jeune citoyenne qu'il avait coiffée était Charlotte Corday. Je tiens cela de lui-même ; il ne m'en dit pas davantage.

Il ne me dit ni si elle était blonde, ni de quelle couleur était sa robe, ni si elle était calme ou agitée. Il se borna à ce que je vous ai rapporté. Ce n'était pas un homme lettré ; il n'y avait pas grande conversation à avoir avec lui ; ce qui paraissait l'avoir frappé le plus, ce sur quoi il insistait, c'est qu'il l'avait frisée *et lui avait mis un œil de poudre*, et qu'il avait vu le couteau sur la commode<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Le poignard qui a servi à tuer Marat avait un manche en nacre et une lame courbe dont la pointe était relevée ; il pouvait avoir 18 pouces de long ; il était muni de deux petits anneaux qui permettaient de le suspendre par une chaîne passée dans les anneaux. Mlle Marat le donna à M. Bureau fils, d'Argentan. Elle était souvent inquiétée par la police et cachait les armes et autres objets provenant de son frère — elle les

On a pu remarquer, dans la déposition que nous venons de rapporter, cette phrase : « Il ne me dit pas de quelle couleur était sa robe. » Les historiens ont beaucoup discuté — le thème était coquet! — sur la robe ou plutôt les robes de Charlotte Corday ; et comme il n'est si infime détail qui n'ait son importance relative, nous allons dire ce que nous en savons.

Quand Charlotte Corday se présenta chez Marat, le samedi 13 juillet, vers neuf heures du matin, elle était, au dire de Catherine Évrard, l'un des témoins du drame, — et, comme l'observe Lenotre, en matière de toilette, le témoignage d'une femme est irrefragable, — Charlotte, disons-nous, était vêtue de brun, portant un chapeau noir<sup>4</sup>. Un portrait qui se

déposait chez des amis. (*Lettre de M. Germain à Vatel*, du 26 septembre 1862.)

Nous avons décrit très minutieusement le couteau de Charlotte Corday dans la *Chronique médicale* (15 juillet 1899, p. 471).

<sup>4</sup> Lorsque Charlotte arriva de Caen, elle portait le chapeau à forme haute et conique, alors à la mode : c'est ainsi qu'elle se présenta chez Marat. Elle portait également le chapeau noir, haut de forme, à l'audience, ainsi qu'en témoigne le premier portrait fait par Hauër au tribunal.

Dans la prison, elle fit faire un bonnet, avec lequel elle parut devant le Tribunal révolutionnaire et qu'elle portait encore quand elle monta sur l'échafaud. Cette coiffure, faite à Paris selon la mode du temps, était semblable à celle que portera plus tard Marie-Antoinette sur la fatale charrette ; on n'a qu'à se reporter, pour s'en convaincre, au croquis bien connu de David.

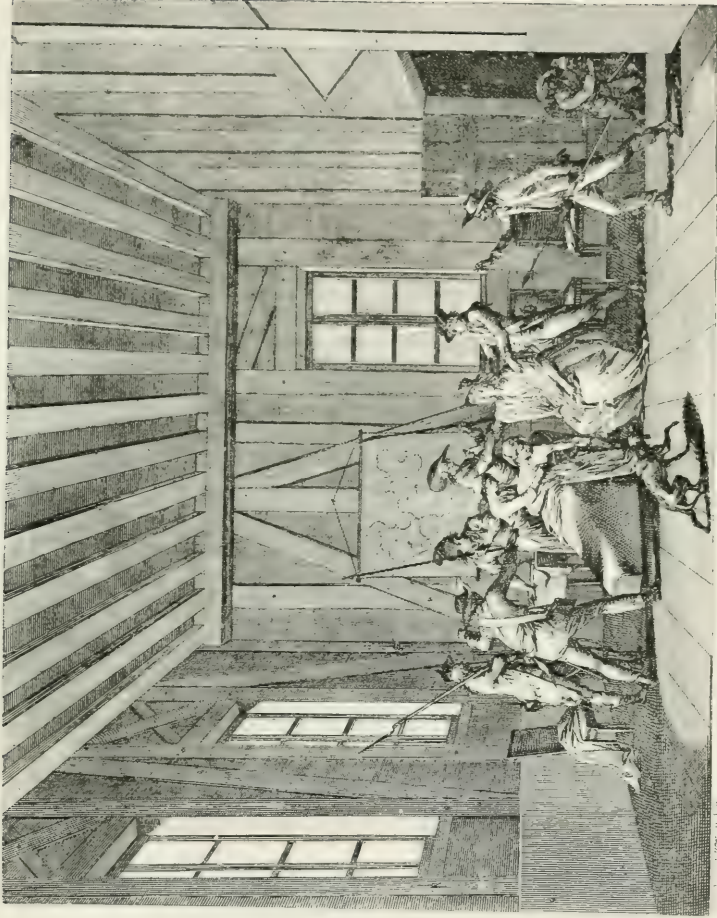
Dans le tableau du peintre Scheffer, qui a pourtant visé à faire du réa-





ASSASSINAT DE MARAT





ASSASSINAT DE MARAT



trouvait jadis en la possession de M. Renard (de Caen), et dont M. Vatel conservait la reproduction sur bois, la figure ainsi : « Le couteau d'une main, l'éventail de l'autre, et revêtue d'une robe brune et d'un chapeau noir. »

Le soir, elle revient rue des Cordeliers ; elle a changé de costume dans l'intervalle. Laurent Bas dépose ainsi : « A sept heures et demie du soir, une personne du sexe, descendant d'une voiture de place, en déshabillé moucheté, chapeau à haute forme, avec cocarde noire et trois cordons noirs, et portant un éventail, est venue demander à parler au citoyen Marat... » C'est ce déshabillé moucheté que s'est efforcé de rendre M. C. Clère, dans son triptyque,

lisme, la coiffure que porte Charlotte (le bonnet) n'est pas conforme à la vérité historique. Voici ce qu'avait conté, à ce propos, un témoin oculaire du drame, M. Pourvoyeur, à un libraire de Versailles, M. Salomon, le 30 juin 1868. Nous copions cette note dans le dossier de Vatel :

« M. Pourvoyeur, graveur, m'a dit qu'étant enfant il demeurait rue de l'École-de-Médecine, alors rue des Cordeliers, dans la maison même de Marat, qu'il avait assisté à l'arrestation de Ch. C., qu'elle portait un chapeau de forme haute et conique. Il s'irritait quand il voyait le tableau d'Henri Scheffer, en disant : « Est-il possible de se tromper ainsi ? Charlotte Corday n'avait pas de bonnet au moment de l'arrestation ; il est possible que, plus tard, elle en ait eu un à l'audience, mais à coup sûr elle n'en avait pas chez Marat. » Il ajoutait que, « tandis qu'on l'emmenait, un des assistants avait voulu se jeter sur elle et la maltraiter, mais qu'un autre s'y était opposé ».

Pourvoyeur avait d'abord été médecin de la marine ; ensuite il reprit la profession de son père et devint graveur : c'est lui qui a gravé le tableau représentant la Revue dans la cour des Tuileries, par Napoléon.

exposé au Salon de 1880. Or, tous les peintres du temps, qui ne connaissaient pas la déclaration de Laurent Bas, ont donné à Charlotte une robe blanche<sup>1</sup> : Hauër, Garneray père, Pfeiffer, Monnet, Brillon, Joigneaux, d'Origny. Les graveurs, au contraire, ont adopté la robe rayée, et ils sont dans le vrai.

En résumé, pendant que s'est déroulé le drame, Charlotte a revêtu plusieurs robes, et il faut toutes les considérer comme authentiques : la brune, avant le crime ; la mouchetée, pendant ; la blanche, au moment du jugement<sup>2</sup>. A ces trois vêtements il convient d'ajouter la chemise rouge<sup>3</sup>, qui fut le costume de l'exécution, la dernière toilette de l'« ange de l'assassinat ».

<sup>1</sup> Au bas de la page 105 des *Mémoires sur Charlotte Corday*, l'auteur de cet ouvrage, Adolphe Huart, écrit : « Au moment où elle accomplit sa courageuse action, voici le costume que portait Charlotte Corday : *déshabillé de basin rayé gris* ; chapeau à haute forme, surmonté d'une cocarde noire, avec des rubans verts. Je crois me souvenir que, dans le tableau d'Henri Scheffer, représentant l'arrestation de Charlotte Corday, la robe est de basin gris. Au Musée de Versailles, il y a un portrait de Charlotte Corday par Jean-Jacques Hauër, peint d'après nature, lors de son jugement. Elle est représentée assise et vêtue de blanc. » Dans le numéro de l'*Autographe* (1<sup>er</sup> octobre 1864), entièrement consacré à Charlotte Corday, M. Chéron de Villiers n'émet pas un avis différent sur cette question de costume. L'estampe du temps, que nous reproduisons, est conforme à la réalité.

<sup>2</sup> V. le *Figaro* des 20 et 24 août 1880 (articles d'Ad. Racot).

<sup>3</sup> On lit, dans le jugement portant arrêt de mort contre Charlotte Corday :

« Conformément à l'article 4 du titre premier de la première partie

### III. — *Le prologue du drame. — L'état d'âme de Charlotte Corday.*

Deux lettres, que nous avons, le premier, livrées à la publicité, nous donnent de très précises indications sur « l'état d'âme » de Charlotte Corday à la veille de son crime.

Ces lettres proviennent du fonds Vatel, conservé à la bibliothèque de Versailles, qu'on n'avait pas songé à explorer avant notre visite.

La première de ces lettres est adressée, par un monsieur ou une dame Rault, « à M. Bourgeois, agent-voyer à Argentan ». Elle est datée de Saint-Gervais-les-Sablons (27 janvier 1847) :

...Cette fille avait la tête un peu exaltée, donnant promptement dans tous les extrêmes et embrassant avec chaleur les opinions qui lui plaisaient.

du Code pénal, dont il a été fait lecture, lequel est ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à mort pour crime d'assassinat, d'incendie ou de poison, sera conduit au lieu de l'exécution revêtu d'une chemise rouge. »

On peut voir, sur la gravure reproduite dans le *Cabinet secret*, deuxième série (premiers tirages), p. 166, que les seins de la jeune fille sont comme moulés par la chemise dont elle était revêtue ; cela tient à ce que la pluie, qui n'avait cessé de tomber pendant les trois quarts d'heure qu'avait duré le trajet de la prison à l'échafaud, avait tellement pénétré la chemise de laine, qu'elle avait dessiné les contours du beau corps de la jeune fille.

D'abord, elle voulut se faire religieuse aux Carmélites, mais son père n'y voulut point consentir, et, pour se dédommager de la privation que lui causait le refus de son père, elle vécut dans la maison paternelle comme au couvent, portant l'habit religieux, et suivant autant qu'elle le pouvait les exercices de la communauté où elle voulait entrer.

Plus tard ses idées changèrent. Étant à Caen chez une de ses parentes, Mme de Bretheville, elle prit une grande toilette et parut dans les sociétés. Ce fut là qu'elle rencontra quelques Girondins, écouta leurs lamentations et fréquenta le club. Elle les quitta un jour qu'ils avaient dit entre eux : Qui nous délivrera d'un monstre comme Marat ? — Avant peu, dit-elle, vous entendrez parler de moi. Quelques jours après, Marat n'était plus...

La seconde lettre, beaucoup plus importante, est signée de M. Cosnard-Desclosets, qui devait répondre à une demande de renseignements, à lui adressée par l'historiographe de Charlotte Corday. Elle fourmille de détails anecdotiques du plus haut intérêt :

... Rien ne pouvait faire prévoir aux amis de Marie de Corday les projets dont l'exécution lui a valu la célébrité.

Toujours bonne, affectueuse, dévouée, ses relations étaient pleines de charme, et on se sentait sympathiquement entraîné vers cette nature impressionnable et vive ; son caractère était gai, sa conversation était facile et souvent empreinte d'une certaine ironie.

Marie de Corday lisait beaucoup ; et elle parlait avec admiration des républiques d'Athènes, de Sparte et de Rome ;



placée sur ce terrain, sa conversation s'élevait, elle exprimait le regret de ne pas avoir vécu dans ces temps héroïques; mais elle avait horreur du tribunal révolutionnaire et des républicains de son temps !

Ces questions politiques la passionnaient parfois, et elle s'exprimait alors avec une exaltation qui contrastait étrangement avec son caractère.

Mme Gautier de Villiers m'a mille fois raconté que, dans une de ces conversations politiques, pendant un dîner auquel assistait le général de la Rue, chez Mme de Brétheville, elle avait été témoin d'un fait que la fin si tragique de son amie avait gravé dans sa mémoire. Après s'être exprimée avec sa franchise habituelle sur les événements du temps, Marie de Corday, excitée par la contradiction qu'elle trouvait chez son convive, lui avait adressé ces paroles : *Si vous étiez le dernier des républicains, je vous poignarderais !!!*... et en même temps elle lui montrait son couteau qu'elle tenait à la main.

J'ai été heureux, monsieur, de vous voir combattre si victorieusement cette thèse, contraire à la vérité et accréditée cependant jusqu'à un certain point, que Marie de Corday avait agi sous l'influence d'un sentiment d'intérêt, que lui inspirait un des réfugiés de Caen, ou voulu venger des affections brisées.

La détermination de Marie de Corday n'a été inspirée par aucune considération de cette nature ; et j'ai entendu bien des fois Mme Gautier de Villiers repousser énergiquement cette imputation, qu'elle déclarait calomnieuse.

Les mots mis en italique sont soulignés dans le texte original.

Mme Gautier ajoutait même que, lorsqu'on plaisantait Mlle de Corday sur la question du mariage, elle répondait gaiement *qu'elle ne se marierait jamais, parce qu'aucun homme n'était fait pour être son maître.*

Ces renseignements — émanés d'une amie de cette femme célèbre — devaient, vous le comprenez, inspirer à un jeune homme le plus vif intérêt ; et je me les rappelle d'autant plus fidèlement que, pendant des années, je les ai entendu raconter avec cette parfaite lucidité de souvenir, que Mme Gautier a conservée jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire jusqu'en 1848.

A la suite de ces longues causeries, dans lesquelles elle semblait se complaire, comme tous les vieillards, j'avais à diverses reprises rédigé des notes, que j'ai vainement recherchées, et que j'aurais été heureux de vous adresser : j'aurais d'ailleurs accompli — d'une façon bien inattendue — le vœu que je formais alors dans le seul intérêt de la vérité historique.

Lorsque ma grand'mère parlait du dévouement de Mlle de Corday pour ses amis et de ses démarches en faveur de Mme de Forbin — démarches dont elle avait été témoin — elle ajoutait qu'un jour elle avait voulu l'emmener avec elle à l'Indépendance (place Saint-Pierre), où elle allait continuer ses sollicitations près des représentants réfugiés. Mais l'intérêt de sa famille l'avait arrêtée, disait-elle ; elle avait conduit Mlle de Corday *jusqu'à la porte* et l'avait quittée, en lui disant *qu'elle était seule et libre de faire ce qu'elle voulait ; mais qu'elle, mère de cinq enfants, ne devait pas risquer de compromettre sa famille.*

Mlle de Corday était, du reste, accompagnée de Leclerc, domestique de sa cousine.

Ma grand'mère s'entretenait surtout — et avec un intérêt particulier — de ses dernières entrevues avec Ch. de Corday, et elle les racontait dans leurs moindres détails.

Deux ou trois jours avant son départ de Caen, et dans le but de lui faire ses adieux, Mlle de Corday s'était mise en route pour Verson ; elle était accompagnée de la marquise de Fauville, qui remplaçait souvent dans ces promenades Mme de Brétheville, qui se décidait difficilement à quitter son fauteuil.

Mme Gautier, qui allait à Caen le même jour, rencontra, à la côte de Bretheville-sur-Odon, ces dames et leur modeste monture ; elle les ramena chez elle, où elles passèrent gaiement la journée.

Rien n'annonçait alors chez Mlle de Corday les projets terribles qu'elle avait incontestablement arrêtés ; et, quant à son prochain départ, elle l'expliquait, en disant qu'elle *avait un voyage à faire* ; elle ajoutait seulement, ce que peut expliquer l'intimité de cette conversation, *qu'elle avait dit à son imbécile de cousine qu'elle allait chez son grand-père...*

On se quitta le soir, en se promettant de se revoir à Caen le lendemain : Mlle de Corday emportait un châle, prêté par Mme Gautier, et lui laissait une écharpe et un éventail, qui sont encore entre nos mains.

Le papier vert de l'éventail est complètement enlevé, et il ne reste qu'une monture en bois — sans valeur pour qui ne pensera pas que la main qui faisait jouer ces feuilles légères s'armait quelques jours après du poignard qui tuait Marat.

Le lendemain, chez Mme de Brétheville, se produisit encore un de ces faits qui font réfléchir après coup.

La jeune Amélie Gautier tourmentait inutilement sa mère, pour qu'elle lui donnât des boucles d'oreilles, lorsque Mlle de Corday, intervenant dans cette scène de famille, décrocha les *anneaux d'or* qu'elle portait, et les fit accepter à l'enfant, *en lui disant qu'elle en avait d'autres.*

Ce fait, qu'expliquait alors le caractère de Charlotte de Corday, bonne et affectueuse pour ceux qui l'entouraient, apparaissait à Mme Gautier de Villiers, dans ses souvenirs, comme la preuve de cette détermination que rien ne révélait extérieurement, comme une disposition dernière qui devance la mort.

Rien du reste — *je ne peux trop vous le répéter*, sur la foi de ces souvenirs certains — ne ressemblait dans ces derniers adieux à une émotion ou à une faiblesse ; rien ne semblait troubler le calme habituel de cette jeune fille.

Vous vous êtes occupé, monsieur, avec un soin trop minutieux de cette procédure historique, pour ne pas me pardonner ces détails déjà trop longs, qui, sans votre envoi spontané, ne seraient probablement jamais sortis du cercle de nos intimes, dans lequel ils ont été renfermés jusqu'ici.

J'ajouterai cependant encore quelques lignes relativement au portrait de Marie-Charlotte de Corday.

D'après les souvenirs que je traduis, elle était grande et forte, ce qui n'excluait pas la distinction : ses traits étaient irréguliers, mais elle avait un teint *admirable* — je conserve ce mot à dessein ; — ses cheveux étaient châtain clair ; — elle avait les yeux bleus et très expressifs ; ses mains étaient *très fortes*.

Mme Gautier de Villiers, qui n'a jamais vu Paris, ne connaissait pas le portrait d'Haüer ; mais elle déclarait que

les portraits qu'on avait répandus n'étaient pas ressemblants...

Connaissant la psychologie de Charlotte Corday à la veille du drame dont elle sera la principale protagoniste, nous arrivons au drame lui-même ou plutôt à son épilogue — les circonstances de l'assassinat de Marat étant suffisamment connues de nos lecteurs <sup>1</sup>.

#### IV. — *L'Épilogue du drame. — Le Soufflet de Charlotte Corday.*

L'exécuteur des jugements du tribunal révolutionnaire, le bourreau Sanson, a conté, dans ses *Mémoires*, qu'en sortant de son cabinet, Fouquier-Tinville, l'ayant rencontré, lui dit, sur un ton gros de menaces :

— « Tu es encore là ? » Et le bourreau lui ayant répliqué qu'il attendait les ordres de l'accusateur public, celui-ci signa en hâte la feuille qu'on lui tendait. La formule était tout imprimée, il ne restait qu'à en remplir les blancs.

Sur ces entrefaites, survint le greffier en chef,

<sup>1</sup> V., outre le *Marat inconnu*, du docteur Cabanès, les *Indiscrétions de l'Histoire*, 2<sup>e</sup> série, du même.

porteur de la minute et de la copie du jugement. Il se rendit, suivi de Sanson, à la Conciergerie.

Le portier de la prison s'offrit à les conduire au cachot de la condamnée. Les huissiers du tribunal pénétrèrent les premiers ; le bourreau attendit à la porte.

Son tour vint d'entrer. Quand Charlotte l'aperçut, tenant dans ses mains une paire de ciseaux et la chemise rouge, elle ne laissa échapper que cette exclamation : « Quoi, déjà ! »

Tandis qu'elle faisait signe d'attendre qu'elle eût achevé le billet<sup>1</sup> destiné au défenseur qu'elle avait choisi, l'un des huissiers donna lecture du jugement. Cette formalité accomplie, Charlotte enlève son bonnet et se place commodément sur une chaise. Avant que le bourreau ait commencé son travail, la jeune fille a pris les ciseaux et coupé elle-même la mèche de ses beaux cheveux<sup>2</sup> destinée au peintre Haüer, qui vient de terminer son croquis. Cela fait, elle se livre, sans plus de résistance, à Sanson, qui achève sa triste besogne : l'exécuteur passe à la condamnée la chemise rouge<sup>3</sup> prescrite par la loi, puis se met en devoir d'attacher ses mains.

<sup>1</sup> Dans ce billet, elle traitait bien injustement Doulcet de Pontécoulant de lâche, parce qu'il n'avait pas répondu à sa demande. Il a été prouvé depuis qu'il n'avait reçu la requête de Charlotte que quatre jours après l'exécution.

<sup>2</sup> Les cheveux, coupés par Sanson, furent remis par Charlotte Corday au concierge de la prison, en souvenir de ses bons soins.

<sup>3</sup> On lit, au tome II du *Nouveau Paris*, de Mercier, au chapitre LIII :

Les liens qui ont lié ses poignets lors de l'arrestation, l'ont tellement serrée, qu'elle porte encore les traces de cette constriction. Montrant cette empreinte au bourreau, elle lui dit doucement : « S'il vous était indifférent de me faire moins souffrir avant de me faire mourir, je vous prierais de permettre que je rattache mes manches ou que je mette des gants sous les liens que vous me préparez<sup>1</sup>. »

La charrette qui conduit au lieu de l'exécution, stationne dans la cour de la prison ; Charlotte y monte, et après elle Sanson.

Malgré l'invitation que lui fait le bourreau de s'asseoir sur une chaise, la condamnée reste debout, bravant les insultes de la populace qui hurle des cris de mort. Les clameurs de la foule se mêlent au bruit du tonnerre ; un violent orage éclate sur Paris<sup>2</sup>.

« Lorsqu'on eut forgé les conspirations des prisons, à dessein de tuer un plus grand nombre, on appela les victimes *les cardinaux*, parce qu'ils avaient la chemise rouge. On la vit sur le corps modeste et voluptueux de Charlotte Corday ; et c'est en souvenir de cette femme courageuse, que plusieurs personnes de son sexe ont porté et portent encore le schall rouge. »

<sup>1</sup> Rapporté par un témoin oculaire, Harmand (de la Meuse).

<sup>2</sup> « Les éclairs brillaient, la pluie tombait, le tonnerre grondait ; mais rien n'avait pu disperser la populace curieuse. Les quais, les ponts, les places étaient encombrés ; les rumeurs de la terre couvraient presque les rumeurs du ciel... » Récit d'un témoin (Ledru-Comus) à Alexandre Dumas (BLAZE DE BURY, *Alexandre Dumas, sa vie, son temps, ses œuvres*, p. 258 et suiv.). La pluie avait cessé, quand la charrette parvint au pied de l'échafaud. « Au moment où elle arrivait sur la place, la pluie cessa

Pendant tout le trajet, le calme<sup>4</sup> de Charlotte ne s'est pas démenti.

Sanson cherche vainement à dissimuler la guillotine. Poussée par un mouvement de curiosité féminine, Charlotte s'est penchée en avant ; à la vue de l'instrument, elle n'a pu se défendre d'un tressaillement. Il n'y paraît plus quand elle a gravi les degrés de l'échafaud, et qu'elle est parvenue sur la plateforme.

Sanson a brutalement enlevé le fichu qui recouvrait les épaules de la jeune fille et mis son col à découvert : un accès subit de pudeur empourpre ses joues. Elle salue le peuple qui entoure la sinistre machine. Elle essaie de prononcer quelques paroles ; on ne lui en donne pas le temps : elle est poussée vers la bascule, la planche s'abaisse, le couperet tombe, la tête

et un rayon de soleil, glissant entre deux nuages, vint se jouer dans ses cheveux, qu'il fit rayonner comme une auréole... » *Idem*, *ibid.*

<sup>4</sup> Cabanis nous a transmis son impression, ou plutôt celle de témoins oculaires dont il a reçu les confidences. « Je n'ai point assisté, dit Cabanis, à l'exécution de Charlotte Corday, ni à aucune autre, mes regards ne peuvent soutenir ce spectacle ; mais plusieurs personnes de ma connaissance ont suivi, depuis la Conciergerie jusqu'à l'échafaud, la charrette qui conduisait cette femme, si intéressante malgré les maux affreux dont elle a été la cause, ou du moins dont elle a donné le signal. Elles ont été témoins de son calme admirable pendant la route et de la majesté de son dernier moment. Un médecin de mes amis ne l'a pas perdue de vue une seule minute. Il m'a dit que sa sérénité grave et simple avait toujours été la même ; qu'au pied de l'échafaud, elle avait légèrement pâli ; mais que bientôt son beau visage avait repris encore plus d'éclat. »



roule sur le sol. C'est alors qu'un des valets de Sanson, le sieur Legros, saisissant entre ses mains le chef décapité de Charlotte Corday, frappe la tête d'un soufflet<sup>1</sup>.

Le visage de la victime, qui jusqu'alors était pâle, n'eut pas plutôt reçu le soufflet que l'homme sanguinaire lui appliqua, — écrit le docteur Sue<sup>2</sup>, — que ses deux joues rougirent sensiblement<sup>3</sup>. Tous les spectateurs furent frappés de ce changement de couleur et demandèrent aussitôt, en faisant entendre de bruyants murmures, vengeance de cette lâche et atroce barbarie. On ne dira pas que cette rougeur était l'effet du soufflet, car on a beau frapper de cette manière les joues des cadavres immédiatement après la mort, elles ne se colorent jamais ; d'ailleurs, ce soufflet ne fut donné que sur une joue, et on a remarqué que celle du côté opposé s'est également colorée ; ce seul fait prouve évidemment qu'après la décollation il y a indubitablement encore dans le cerveau un reste de jugement et dans les nerfs un reste de sensibilité<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Couët-Gironville dit que le valet du bourreau, Legros, donna à Charlotte « deux ou trois soufflets ». D'autres historiens ont dit que Charlotte avait reçu *plusieurs* soufflets, sans en spécifier le nombre.

<sup>2</sup> Le grand-père du romancier.

<sup>3</sup> « Eh bien, je vous dis qu'à ce soufflet la tête rougit, je l'ai vue, la tête non pas la joue, entendez-vous bien ? non pas la joue touchée seulement, mais les deux joues, et cela d'une rougeur égale, car le sentiment vivait dans cette tête, et elle s'indignait d'avoir souffert une honte qui n'était point portée à l'arrêt. » Récit d'un témoin, Ledru-Comus, à Alex. Dumas père (BLAZE DE BURY, *op. cit.*, p. 261).

<sup>4</sup> *Magasin encyclopédique*, t. IV, p. 170.

L'opinion de Sue mérite qu'on s'y arrête, car ce physiologiste jouissait, en son temps, d'un grand crédit dans le monde scientifique. Elle fit d'autant plus sensation à l'époque, qu'elle venait à l'appui des doctrines émises par un savant allemand, Sœmmering, sur le même sujet. Sœmmering, et après lui Œlsner, son traducteur, n'avait pas hésité à écrire que la conscience des sentiments subsistait après le supplice.

Le sentiment, la personnalité, le *moi*, disait-il, dans une lettre adressée de Francfort au directeur du *Magasin encyclopédique*, restent vivants pendant quelque temps, et ressentent l'arrière-douleur dont le colest affecté; et il invoquait, à ce propos, les autorités de Haller; de Weicard, célèbre médecin d'Allemagne, « qui avait vu se mouvoir les lèvres d'un homme dont la tête était abattue »; de Leveling « qui a fait l'expérience d'irriter la partie de la moelle épinière adhérente à la tête et qui assure que les convulsions de la tête ont été horribles ».

Cabanis<sup>1</sup>, qui prit part à ce tournoi scientifique, tout en exprimant les plus grandes réserves sur le fait lui-même, n'hésitait pas à déclarer qu'une per-

<sup>1</sup> Un autre médecin, qui eut son heure de notoriété, prit également part à la discussion : en 1796, le médecin Gastellier écrivait sa *Dissertation sur le Supplice de la Guillotine* (Sens, an IV, 1796, in-8). Il aurait lui-même subi le supplice qu'il avait si bien décrit, le 17 thermidor, sans la mort de Robespierre, survenue bien opportunément le 9.

sonne guillotinée « ne souffre ni dans les membres, ni dans la tête; que sa mort est rapide comme le coup qui la frappe; et que, si l'on remarque dans les muscles des bras, des jambes et de la face, certains mouvements ou réguliers ou convulsifs, ils ne prouvent ni douleur, ni sensibilité; qu'ils dépendent seulement d'un reste de faculté vitale que la mort de l'individu, la destruction du *moi*, n'anéantit pas sur le champ dans ses muscles et dans leurs nerfs ».

Le docteur Lèveillé, alors chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris, réfutant Sue et Sœmmering, se ralliait délibérément à l'opinion de Cabanis :

La figure de Charlotte Corday a rougi! s'écriait-il. Je n'en crois rien<sup>4</sup>. Je veux bien encore admettre la possibilité de cette rougeur. Si j'en cherche la cause, elle se présente d'elle-même et me paraît purement mécanique. En effet, cette tête conservait, je ne dis pas sa *force vitale*, mais bien sa *chaleur vitale*; car il faut avoir soin de distinguer l'une et l'autre manière de s'exprimer. Le sang encore fluide et contenu dans les plus petits vaisseaux capillaires s'écoule librement, lorsque tout à coup son cours est interrompu par l'impression violente de la main. Cet atroce procédé a rapproché les parois des vaisseaux; le sang venant de la partie supérieure n'a pu passer au-dessous de l'endroit comprimé: il s'est amassé au-dessus en assez grande quantité, pour

<sup>4</sup> Le docteur Séguret, ancien professeur d'anatomie, assurait, au contraire, que le fait était très possible (Cf. les *Souvenirs de Mme de Créquy*, t. VI, p. 383-384).

produire une petite rougeur, que M. Sue attribue faussement, je crois, à un reste de *jugement* et de *sensibilité*. L'autre côté, ajoute-t-il, a rougi. Oh ! pour le coup, c'est pousser trop loin l'observation ! qu'il me soit encore permis de nier ce dernier fait. Je ne le crois pas plus que le premier, que j'ai peut-être eu tort de chercher à expliquer<sup>1</sup>.

Ce qui paraîtra plus extraordinaire, c'est qu'on discuta sérieusement, dans certains milieux, si la figure avait rougi de *douleur* ou d'*indignation*.

C'est un fait depuis longtemps reçu — écrit un contemporain<sup>2</sup> — que le bourreau donna un soufflet à la tête de Charlotte, pendant qu'il l'offrait aux regards des gens du peuple, et qu'on vit cette tête rougir, les uns disent de douleur, les autres d'indignation ; on n'est pas bien d'accord là-dessus. Moi qui étais à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées, et par conséquent à peu de distance de l'échafaud, je n'ai pas vu cela. Prenez bien garde que je ne nie pas le fait ; je dis simplement que je ne l'ai pas vu.

J'ajoute qu'aucun de mes voisins ne le vit non plus, et que ce ne fut que quelques jours après que ce bruit circula dans Paris. J'ignore qui l'a inventé, ou, si vous l'aimez mieux,

<sup>1</sup> Une chose qui surprend, c'est le silence de Guillotin. Nulle part, on ne trouve de lui aucun écrit indiquant qu'il ait pris part à cette controverse. Pourtant il s'agissait de son invention ou plutôt des conséquences de son invention, et l'on se demande pourquoi il n'intervient pas. Comment expliquer son abstention ? Devra-t-on croire qu'il était tombé dans un tel affaïssement physique et moral, qu'il se désintéressait des événements les plus graves qui se déroulaient sous ses yeux ?

<sup>2</sup> G. DUVAL, *Souvenirs de la Terreur* ; Paris, Werdet, éditeur, 1842.

qui l'a raconté le premier. Quant à la rougeur de la face<sup>4</sup> occasionnée par la douleur ou l'indignation, je laisse aux physiologistes à décider jusqu'à quel point une tête séparée du tronc peut éprouver le sentiment physique de la douleur et, ce qui serait plus extraordinaire encore, le sentiment moral de l'indignation !

Ce que je dis là, au surplus, n'empêchera pas que ce soufflet ne demeure consigné dans l'histoire comme un fait authentique, mais ma remarque n'en subsiste pas moins.

On avait accusé Sanson de s'être rendu coupable de ce sacrilège ; mais Sanson s'empressa de le démentir, dans une lettre qui fut rendue publique par la voie des journaux. Il mit le prétendu soufflet sur le compte de l'un des charpentiers qui avaient dressé l'échafaud. Malgré la protestation du bourreau, on vit après le 9 thermidor, étalée sur tous les quais, une gravure représentant l'infortuné Sanson tenant d'une main la tête de Charlotte Corday, et la soufflant de l'autre ! Quelques efforts qu'il ait tentés pour sa justification, la mémoire de Sanson restera longtemps souillée de cette tache.

<sup>4</sup> Peut-être n'était-elle, comme le suppose M. Michelet, que le reflet du soleil, qui produisit en cet instant un effet d'optique extraordinaire ; ou bien faut-il admettre une version, que je trouve dans une lettre relative à ce fait étrange, écrite le lendemain de la mort de Mlle de Corday, par une personne qui ignorait évidemment ce détail légendaire : « Le bourreau avait les mains pleines de sang ; il en laissa l'empreinte sur les joues de la suppliciée. » CHÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont*, p. 407-408.

La lettre suivante de Sergent-Marceau, que nous devons à l'obligeance de M. Bégis, montre bien que l'acte du bourreau n'avait pas reçu l'approbation générale.

*Sergent au Président du Tribunal criminel extraordinaire  
séant au Palais le 15 juillet 1793 an 2<sup>e</sup> de la République.*

Citoyen,

Chez les peuples anciens qui se sont distingués par une sage législation, les criminels condamnés au supplice devenaient respectables au moment où ils subissaient les peines prononcées par la loi. Les Anglais nos voisins, qui nous ont donné des exemples à suivre dans la législation criminelle, ont interdit à l'exécuteur la faculté de poser la main sur l'homme condamné qu'on lui livre. La philosophie, l'humanité leur a dit que celui qui, par la perte de sa vie, allait donner à la société un grand exemple du respect dû aux lois devenait alors un être malheureusement sacré. Le Peuple de Paris, *qu'on calomnie tant*, a bien aussi ce caractère, et si un sentiment quelconque l'attire aux tribunaux ou sur le passage des criminels, ou au pied de l'échaffaud, un silence majestueux, qui n'est interrompu que par le cri de *vive la République*, à l'instant où il voit tomber la tête d'un conspirateur, annonce bien qu'il sait respecter l'être que la loi va frapper. Conservons-lui cette sensibilité qui l'honore ; car c'est pour la ménager que les législateurs ont aboli la torture et les supplices affreux de la Roue et des Bûchers.

Mais hier celui qui est chargé de la douloureuse fonction d'exécuter vos jugements se livra, en présence du peuple, à

des excès répréhensibles sur les restes du monstre qui a arraché la vie à un des représentants de la nation française. Le peuple avait vu passer, avait conduit cette femme jusqu'à l'échaffaud, sans insulter à ses derniers moments. Il applaudissait intérieurement au jugement qui lui réservait la peine due à son forfait, et plus son indignation contre cette malheureuse était légitime et forte, plus son attitude, sa contenance tranquille le rendait fier et généreux. Il a encore déjoué ses ennemis en ce moment par la noblesse de sa conduite. Pourquoi le citoyen chargé de l'exécution de la loi s'est-il permis de le provoquer à des excès, en ajoutant au supplice des outrages qu'on ne peut lui pardonner? Peuple magnanime ! tu ne veux que justice sévère, point de pardon, point de grâces aux traîtres, à leurs complices, mais tu ne veux point de vengeances qui l'aviliraient.

La vengeance est le partage des âmes faibles et féroces, et tu es invincible et bon !

Je demande au Tribunal qu'il répare l'outrage fait à la nature, à la philosophie, par celui des exécuteurs qui, conformément à la loi, a montré au peuple la tête de la fille Corday, mais qui s'est permis de la couvrir de soufflets.

Cette action, qui serait repoussante de la part d'un autre citoyen, a paru criminelle à beaucoup dans celui qui doit exécuter religieusement vos jugements et la loi. Je demande donc qu'il soit censuré en présence du peuple à l'une de vos audiences et que vous lui enjoigniez d'être plus circonspect.

Votre concitoyen,

SERGEANT,  
député à la C<sup>on</sup> N<sup>le</sup>.

---

V. — *L'autopsie de Charlotte Corday.*

Au lendemain de l'exécution de Charlotte Corday, les bruits les plus étranges avaient circulé : on ne se contentait plus de prêter à l'héroïne toute une série d'amants, on lançait contre elle les allégations les plus odieuses. Nous en trouvons l'écho dans un journal du temps <sup>1</sup>, qui reproduisait une lettre adressée de Paris le 16 juillet, la veille même du supplice. Le court extrait qui suit suffira à en donner le ton :

Comme elle (Charlotte Corday) présume sans doute que les forces départementales se réuniront sous Paris avant un mois, et que si sa tête n'expire pas sous le fatal couteau, elle conservera ses jours, ou plutôt comme elle ne veut pas que ses bourreaux immolent à leur vengeance jusqu'au *fruit qu'elle porte dans son sein, elle vient de déclarer qu'elle est enceinte de quatre mois.*

Pure calomnie, car, selon toute apparence, l'infortunée était vierge ! Nous disons : selon toute apparence, car une pièce décisive, qui trancherait le débat, nous manque : le procès-verbal d'autopsie a échappé jusqu'à présent à toutes les recherches, et, à défaut de cette pièce, on n'aura toujours que des présomptions. Tout ce que nous savons, c'est que le corps de

<sup>1</sup> Les *Affiches, Annonces et Avis divers*, publiés à Caen.



Charlotte fut transporté dans l'un des hospices de Paris, la Charité, probablement, pour y être soumis à l'autopsie.

Deux médecins furent commis aux constatations ; le procès-verbal qu'ils ont rédigé existait, paraît-il, il y a quelques années, dans la collection d'un médecin amateur<sup>1</sup> ; on ignore ce qu'il est devenu depuis.

Nous avons vainement fouillé les papiers laissés par Vatel, qui a écrit la biographie, la plus complète que l'on connaisse, de Charlotte Corday, sans y découvrir le précieux document ; à défaut de cette pièce, voici ce que nous avons découvert.

Sous la rubrique : *Iconographie*, nous avons trouvé la description d'un dessin représentant : *Charlotte Corday après le supplice, 17 juillet 1793, une réunion de médecins attestant sa virginité ; N. fecit.* Suit l'annotation :

Le corps, étendu sur une planche, est soutenu par deux chevalets bas. La tête a été rapprochée du tronc ; les bras pendent à terre ; le cadavre est encore vêtu d'une robe blanche dont la partie supérieure est ensanglantée. Un personnage, qui tient d'une main une torche et de l'autre un instrument (une sorte de spéculum ?), semble dépouiller Charlotte de ses vêtements. Quatre autres se baissent et examinent avec attention. A la tête se trouvent deux individus, dont l'un paraît avoir une ceinture tricolore ; l'autre étend

<sup>1</sup> Cf. l'ouvrage de Chéron de Villiers, précité, p. 411.

les mains comme s'il disait : « Voici le corps, voyez. » Il se pourrait que le peintre ait voulu indiquer là deux membres de la municipalité, tandis que les autres personnages seraient les médecins. Ils portent tous des chapeaux tricornes, des habits à revers et à larges basques, et des bottes à revers.

Il y a à ce dessin un pendant qui représente la toilette. Ce dessin est évidemment du même auteur que le précédent ; malheureusement il est aussi anonyme.

A ce témoignage iconographique peuvent être joints les documents imprimés, à la vérité peu concluants.

Harmand (de la Meuse), dans ses *Anecdotes sur la Révolution*, écrit cette phrase mémorable :

Les médecins ont cru trouver dans le physique de Mlle Charlotte Corday une cause toute particulière de l'exaltation qui était nécessaire et qui l'a portée à commettre un meurtre. Cette cause physique s'appelle *sagesse morale* (?)

Restif de la Bretonne, si avide de ces sortes de détails, n'eut garde de manquer cette occasion d'y aller voir. « Le monstre fut une fille, vertueuse de la vertu des femmes, c'est-à-dire *chaste*. »

On a dit que le peintre David avait tenu à s'assurer de la virginité de Charlotte Corday. Le fait se trouve pour la première fois consigné dans ce passage, extrait de l'*Almanach des gens de bien*<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> A Paris, chez Pichard, libraire, rue de Thionville, vis-à-vis de la rue

Lorsqu'elle eut été exécutée, David, membre de la Convention nationale, accompagné de quelques-uns de ses collègues et d'un chirurgien, fit la visite du cadavre de cette malheureuse fille, croyant y trouver des traces de libertinage ; mais il fut trompé dans son espoir, il se convainquit qu'elle était vierge <sup>1</sup>.

Un autre ouvrage de l'époque <sup>2</sup> reproduit, à peu près dans les mêmes termes, une version analogue.

Elle répond à tous, même à Fouquier-Tinville, qui lui demande ironiquement, au milieu des débats, combien elle a fait d'enfants <sup>3</sup> : « Je vous ai déjà dit, répond-elle en rou-

Christine. — Calendrier pour l'an de grâce 1795, an III ; *Anecdotes pour servir à l'histoire des hommes et des événements de ces derniers temps* p. 35.

<sup>1</sup> Nous avons trouvé, dans les papiers de Vatel, cette note, que nous transcrivons sans y rien changer :

Tradition conservée parmi les élèves de David, attestée par l'anecdote de M. Delescluze (*des Débats*).

« M. Delescluze a toujours mis en doute que Ch. Corday fût blonde, et il en donnait pour preuve la visite, faite sur son corps par les élèves de l'atelier de David, qui, en recherchant si elle était restée vierge, auraient remarqué et rapporté que le système pileux était chez elle d'un noir très prononcé. »

<sup>2</sup> *Portraits des personnages célèbres de la Révolution*, par Francis BONNEVILLE, avec *Tableau historique et Notice de P. Quenard*, l'un des représentants de la Commune en 1789 et 1790 ; Paris, chez l'auteur, rue du Théâtre-Français, 1796, an IV<sup>e</sup> de la République ; volume II, 45<sup>e</sup> portrait. Voir, également, MATTON DE LA VARENNE, *les Crimes de Marat*, an III, p. 122.

<sup>3</sup> Cette question n'est pas relatée dans l'interrogatoire ; elle a pu

gissant, que je n'avais jamais été mariée. » Des sacrilèges ont voulu s'en convaincre ; ils ont cherché dans ses restes. Elle était vierge !...

Aucun des témoins cités ne saurait être suspecté d'indulgente partialité pour Charlotte Corday. Presque tous comptent parmi les partisans et même les admirateurs les plus fanatiques de Marat. Cette seule particularité ne nous autorise-t-elle pas à accorder à des conjectures l'autorité de documents plus probants ?

#### VI. — *Le crâne de Charlotte Corday.*

Si les historiens ne s'entendent pas toujours en ce qui touche au portrait physique de Charlotte Corday, ils s'accordent généralement sur le lieu de sépulture de ses restes.

Après l'exécution, le corps de la vierge normande fut transporté au cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou-Saint-Honoré. On le déposa dans la fosse n° 5, entre celle portant le n° 4, qui contenait les cendres du roi, et celle, désignée sous le n° 6, qui ne devait pas tarder à recevoir le cadavre de Philippe-Égalité.

n'être pas reproduite à raison de sa nature, mais on trouve le fait que Charlotte aurait eu des enfants énoncé dans les journaux du temps.  
(Note de M. Vatel.)

Bien que tout le quartier fût infecté par la putréfaction des corps inhumés dans le cimetière de la Madeleine, M. Descloseaux, devenu propriétaire du terrain, ne put obtenir la fermeture de cette nécropole que le 2 février 1794; la plupart des corps furent transportés à Mousseau et l'ancien cimetière transformé en jardin anglais<sup>1</sup>. M. Descloseaux avait eu soin de marquer, par des croix et même par des grilles, les tombes de quelques-unes des victimes de la Révolution<sup>2</sup>.

Chéron de Villiers, qui a consacré un volume des plus compacts à la biographie de Charlotte Corday, assure que ce n'est qu'en 1794 que M. Descloseaux fit planter une croix sur la tombe de la jeune fille, et que ses restes furent exhumés et transportés au cimetière de Montparnasse en 1815<sup>3</sup>. C'est une première erreur que nous relevons dans ce travail, pourtant très fouillé.

Nous avons tenu à nous assurer, auprès du conser-

<sup>1</sup> C'est ce qui donnerait peut-être l'explication de ce passage, que nous relevons dans l'intéressant *Roman de Dumouriez*, de M. WELSCHINGER, si sévère en matière de documentation historique : « Il paraît qu'à l'extrémité du faubourg de la Petite-Pologne, aujourd'hui quartier du Parc Monceau, à l'angle de la rue du Rocher et de la rue de Valois, dans un terrain de la forme d'un carré long, fut mis en terre le corps de Ch. Corday. A côté d'elle on déposa, quelques jours après, Adam Lux. Ils étaient ainsi réunis dans la mort. » Le *Roman de Dumouriez*, p. 167 (note).

<sup>2</sup> DE MONTEYREMAR, *Charlotte Corday*, p. 128.

<sup>3</sup> *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont*, par CHÉRON DE VILLIERS, p. 412.

vateur même du cimetière de Montparnasse, si le fait avancé par M. de Villiers était exact, et c'est sa réponse textuelle que nous transcrivons :

Nos registres n'indiquent en aucune façon que Charlotte Corday ait trouvé, à un moment donné, asile dans le cimetière dont j'ai la garde. Voyez, au surplus, M. Cafford, chef du service des inhumations de la Ville, qui vous renseignera avec plus de certitude.

— « Les corps des suppliciés de la place de la Révolution, répondait naguère à notre question ce fonctionnaire, étaient inhumés au cimetière de la Madeleine. Il est très probable que c'est là qu'a été enterrée Charlotte Corday. Jusqu'à quelle époque y est-elle restée, je ne saurais vous l'apprendre. En tout cas, elle n'a pu être transportée à Montparnasse en 1815, comme l'a écrit Chéron de Villiers, puisque le cimetière de Montparnasse n'a été ouvert qu'en 1824. »

— « Que pensez-vous, répliquions-nous, de cette autre assertion de Chéron de Villiers: « La famille Saint-Albin, attachée par des liens de parenté à la famille de Corday, obtint la permission de rester dépositaire du crâne de la malheureuse victime » ?

— « Sur ce point, nous répondit notre interlocuteur, je serai moins affirmatif que sur le premier. Si l'autopsie a eu lieu, comme vous dites en avoir les preuves<sup>4</sup>, il est fort possible qu'une des par-

<sup>4</sup> V. le chapitre précédent.

ties du corps ait été distraite, mais, encore une fois, je ne saurais vous fournir à cet égard même l'indice le plus vague. »

Ce que ne pouvait nous dire l'honorable M. Cafford, d'autres sans doute nous l'apprendraient ; ainsi présumions-nous que le détenteur du crâne de Charlotte Corday s'empresserait de dissiper nos incertitudes. Mais le possesseur actuel de la relique, M. le prince Roland Bonaparte, n'est pas d'un abord aisé, et malgré lettres et visites multipliées, nous ne pûmes réussir à le joindre.

Ce que nous désirions obtenir du prince Roland, ce n'était pas seulement la faveur de tenir quelques instants dans nos mains le crâne historique dont il était le légitime possesseur : la pièce, sans doute, ne doit pas manquer d'intérêt, mais, depuis qu'elle a figuré, dans la section d'anthropologie, à l'exposition rétrospective des arts libéraux en 1889, elle est connue dans ses moindres détails. Des savants, tels que MM. Topinard, Lombroso, Bénédict, l'ont étudiée, palpée, mesurée sur toutes ses faces, et il est facile de retrouver l'écho de la discussion à laquelle a donné lieu ce débris anatomique, dans les recueils scientifiques<sup>1</sup>. Ce qui nous importait davantage et ce que nous aurions surtout demandé au prince Roland Bo-

<sup>1</sup> Pour les détails de la discussion, voir l'*Anthropologie*, 1890, t. I, et la *Revue Scientifique*, même année (article de Lombroso et réponse de M. Topinard).

naparte de nous communiquer, c'étaient les certificats établissant l'authenticité de la pièce. Le prince Roland nous fit répondre par son secrétaire qu'il tenait la relique de M. George Duruy, et que, si celui-ci consentait à nous en conter l'histoire, il ne voyait, pour sa part, aucune objection à y faire.

M. George Duruy se mit, avec un empressement dont nous lui gardons un souvenir reconnaissant, à notre entière disposition; il n'éprouva aucun embarras à nous dire son sentiment sur la relique, qu'il avait cédée, sans en éprouver trop de regret, à l'altesse qui s'en montrait si fière <sup>1</sup>.

Je vous préviens, nous dit de suite notre très aimable interlocuteur, qu'en matière d'histoire, ma grande, ma seule préoccupation — et vous qui êtes historien, vous me comprendrez de reste — c'est la recherche de la vérité, et pour la faire éclater, je ne crains pas de tout sacrifier à mes convictions, à mes préférences les plus intimes. Eh bien! je vous dirai, sans plus tarder, que rien ne me prouve que le crâne dont j'ai fait don au prince Roland, lequel m'avait manifesté un désir intense de le posséder, soit réellement le crâne de *l'ange de l'assassinat*...

Comment est-il tombé entre mes mains? oh! c'est bien simple.

Un jour j'aperçois chez Mme Rousselin de Saint-Albin, ma parente, un placard entr'ouvert. Dans l'entre-bâillement, j'entrevois un crâne!

<sup>1</sup> La conversation de M. G. Duruy a été tenue le 10 novembre 1895.



— Tiens ! qu'est-ce cela ?

— Cela, c'est le crâne de Charlotte Corday !

— Et vous le laissez ainsi dans le fond d'une armoire ?

— Il est probable que, si je le mettais sur une étagère, mes visiteurs feraient la grimace, et ce ne serait pas un spectacle bien divertissant pour mes enfants,

— Mais comment est-il parvenu jusqu'à vous ? et qui vous prouve que c'est bien le crâne de Charlotte Corday ?

— Il provient de la succession de Rousselin de Saint-Albin, mon mari, qui m'a toujours dit que c'était le crâne de Charlotte. C'est une tradition qui s'est conservée dans la famille, c'est tout ce que je puis vous en dire. M. Rousselin de Saint-Albin croyait fermement que c'était le crâne de Charlotte Corday, et je n'ai aucune raison de douter de sa parole.

— Mais, enfin, vous conviendrez bien que cette preuve n'est peut-être pas péremptoire. Y a-t-il d'autres témoignages ?

— Il y a, me répondit-elle, des documents qui accompagnent la pièce, et qui établissent son authenticité.

Alors ma vénérable parente me donna à lire les papiers qui se trouvaient dans la fameuse armoire. Autant qu'il m'en souvienne, ils ne disaient rien de précis. Dans l'un d'eux, R. de Saint-Albin racontait qu'il avait fait l'acquisition du crâne chez un antiquaire du quai des Grands-Augustins, qui l'avait lui-même acquis dans une vente<sup>1</sup>. Il pro-

<sup>1</sup> Ne serait-ce pas à la vente Denon ? Nous avons trouvé, depuis notre visite à M. G. Duruy, en fouillant dans les papiers inédits de Vatel, conservés à la bibliothèque de Versailles, cette curieuse note : « A propos de Charlotte Corday, un de mes amis, homme de lettres et député, pos-

venait, ajoutait-il, d'un fervent admirateur de Charlotte Corday, qui avait obtenu qu'on exhumât ses restes et qui s'était fait remettre le crâne. Je ne me rappelle pas les termes exacts de la déclaration de R. de Saint-Albin, mais je vous en donne au moins le sens. Le prince Roland pourrait, s'il le voulait <sup>1</sup>, produire le texte même, car je lui ai

sède dans son cabinet la tête authentique de l'héroïne. Ce crâne provient originairement du savant Denon, de l'Institut, qui le tenait du bourreau. Je vous garantis le fait. » Signé : BORDET. (Lettre adressée de Pont-Lévêque à M. Coesnard, le 29 octobre 1861.) Ce serait, tout au moins, une présomption en faveur de l'authenticité de la pièce ; et cependant, comment ne pas s'étonner qu'il n'en soit nullement question ni dans les *Mémoires de Sanson*, si apocryphes soient-ils, ni dans la notice, très documentée, placée en tête de l'œuvre gravée de Vivant-Denon, et due à la plume érudite de M. A. de la Fizelière, ni enfin dans le catalogue de vente du célèbre amateur ?

Si le crâne de Charlotte Corday eût figuré quelque part dans le catalogue de la vente Denon, ce ne pouvait être qu'à l'article du catalogue portant le n° 646 de la *Description des objets d'art qui composent le cabinet de feu M. le baron V. Denon* (Paris, Tilliard, 1826).

<sup>1</sup> Le prince Roland, consulté à ce sujet par un rédacteur de *l'Eclair*, a fait les déclarations qui suivent :

— « Hélas, nous dit Son Altesse, je ne possède pas les certificats auxquels fait allusion le docteur Cabanès. Mon ami Duruy m'offrit un jour un crâne qu'il me dit être celui de Charlotte Corday. Il n'était pas fâché, ajoute en riant le prince, de se débarrasser de cette pièce anatomique dont s'effrayait beaucoup Mme Duruy. Il y joignit une note manuscrite, dans laquelle il racontait que ce crâne lui avait été donné par Mme Rousselin de Saint-Albin qui, elle-même, le tenait de son mari, lequel l'avait toujours considéré comme ayant appartenu à la vierge normande.

« Pour Rousselin de Saint-Albin, en effet, l'authenticité du crâne ne faisait aucun doute. Ainsi en témoigne une petite anecdote qui m'a été contée par un de ses amis. Le père de cet ami, étant ministre de Louis-Philippe, fut un jour invité à dîner par Rousselin de Saint-Albin, qui

remis, avec le crâne, tous les papiers qui y étaient joints : il y avait, entre autres, un manuscrit du même Rousselin, une sorte de dialogue philosophique entre lui, Saint-Albin, et le crâne de Charlotte, qui était du plus haut comique : Saint-Albin évoquait l'âme de la vengeresse et cherchait à découvrir les mobiles qui l'avaient poussée au crime !...

Vous auriez pu croire que Rousselin de Saint-Albin avait obtenu par Danton, dont il était le secrétaire<sup>4</sup>, l'autorisation de se faire remettre le crâne de l'héroïne après l'exécution. La filiation, comme vous le voyez, s'établit tout autrement.

Mais comment le prince Roland a-t-il su que vous aviez en votre possession... ?

Il y a quelques années, je rencontrai le prince, qui s'occupait beaucoup à l'époque de crâniologie. Il se faisait fort,

l'intrigua beaucoup en lui promettant d'avoir à sa table une grande dame de la Révolution. A l'heure du dîner, le ministre arrive ; on passe dans la salle à manger... Pas de grande dame ! Mais, sous sa serviette, le père de mon ami découvre un crâne : c'est celui de Charlotte Corday, lui affirme son amphitryon.

« Malheureusement, poursuit Son Altesse, il n'existe pas de preuves concluantes de l'authenticité du crâne que je possède. Il ne peut pas en exister, d'ailleurs ; quand même il me serait possible de vous montrer toutes sortes de certificats, on ne saurait y puiser une certitude. La preuve absolue ne peut exister, et il faut se contenter de la tradition. Au surplus, la science anthropologique elle-même laisse une large place au doute. Voyez plutôt : en 1889, je montrai le crâne de Charlotte Corday à cinq anthropologistes et, sans leur dire l'origine qu'on lui attribuait, je leur demandai si c'était là un crâne de criminel. Trois répondirent affirmativement et les deux autres négativement. Qui croire ? »

<sup>4</sup> Il le fut plus tard de Bernadotte (V. les Biographies Didot et Michaud),

disait-il, de reconnaître les sentiments d'après l'inspection du crâne. C'était la doctrine de Gall, rajeunie par la science anthropologique moderne.

— Si je vous montrais, lui dis-je, le crâne d'un meurtrier, d'une meurtrière ? Et je m'amusai à l'intriguer pendant un moment. Pour mettre fin à sa perplexité, je lui dis de quoi il s'agissait. Il n'était pas assez fort, disait-il, pour faire des inductions, qui eussent été hasardées, mais il me témoigna qu'il aurait grand plaisir à posséder dans sa collection le crâne de Charlotte Corday. Et c'est pour répondre à son désir que je le lui remis.

Il résulte donc de cette déclaration de M. George Duruy, qu'il n'est rien moins que prouvé que le prince Roland possède le crâne de Charlotte Corday. La seule chose à peu près certaine c'est, à s'en référer aux anthropologues, que le crâne qui a figuré à l'Exposition de 1889, n'a jamais séjourné dans la terre, ni été exposé à l'air. Et alors surgissent, comme l'a fort judicieusement écrit M. Lenotre, ces diverses hypothèses :

Se trouva-t-il, en 1793, un fanatique assez exalté pour avoir osé risqué sa vie en allant, dans la nuit qui suivit l'exécution, exhumer la tête de l'héroïne ?

Ou bien faut-il croire que quelqu'un acheta du bourreau lui-même ce sanglant souvenir ?

Ou, plus probablement, faut-il ajouter foi à une tradition toujours niée, n'ayant eu jusqu'à présent

que la valeur d'un raconter, et d'après laquelle, dans un but qui ne peut se dire, le gouvernement d'alors ordonna de porter le corps de Charlotte à l'amphithéâtre et de l'examiner soigneusement; ne peut-on alors supposer que la tête aurait été *préparée* par quelque médecin et conservée comme pièce curieuse<sup>1</sup>?

Toutes ces hypothèses ont évidemment leur part de vraisemblance, mais la vérité, nous sommes encore à la chercher.

<sup>1</sup> V. l'appendice ci-après.

---

## APPENDICE

---

M. Lenotre, l'historien très renseigné du *Paris révolutionnaire*, a adressé à notre ami G. Montorgueil, qui a bien voulu nous la communiquer, la très curieuse lettre qui suit :

Le crâne de Charlotte Corday que possède M. le prince Roland Bonaparte est-il, oui ou non, authentique ? Puisque vous voulez bien citer mon nom, je réponds : *oui*, je crois à son authenticité.

Des preuves ?... Je n'en puis donner ; mais voulez-vous des présomptions ?

Certain soir, sous le règne de Louis-Philippe, Saint-Albin avait réuni à sa table, sous prétexte d'une surprise sensationnelle, quelques amis curieux de l'histoire de la Révolution. Au dessert, il fit apporter un bocal, recouvert d'un fourreau de toile : c'était la surprise, et combien sensationnelle, en effet, jugez-en : le bocal contenait la tête de Charlotte Corday. Non pas le crâne, entendez-bien ; mais la tête, conservée dans l'alcool, avec ses yeux mi-clos, ses chairs, ses cheveux... Elle était en cet état depuis 1793 ; mais Saint-Albin étant décidé à la faire *préparer* — pardon de ces dé-

tails macabres — voulait, avant cette opération, offrir à ses amis le spectacle de cette émouvante relique. Ceci explique comment les anthropologistes ont reconnu que le crâne en question *n'avait séjourné ni dans l'air ni dans le sol.*

Rousselin de Saint-Albin a cru devoir raconter qu'il l'avait acheté chez un marchand de bric-à-brac. Fort bien ; mais ce Saint-Albin connaissait le fin mot de bien des choses et, comme tous ceux qui en savent long, parlait peu. Il n'a pas voulu dire ni par qui, ni comment la tête de Charlotte Corday était entrée dans sa lugubre collection ; voilà tout. Le père de Ledru-Rollin ne gardait-il pas d'importants fragments des ossements de Louis XIV, d'Henri IV et d'autres rois de France, qui lui avaient été remis par un témoin *anonyme* de l'extraction des cercueils royaux ?

Le bourreau Sanson, dit-on, n'était pas homme à se prêter à cette sorte de profanation ? En est-on bien sûr ? Cette famille des Sanson n'a-t-elle pas son secret, comme toutes celles qui ont été intimement liées à la Révolution ? Sanson passait pour ne pas être trop partisan du régime qu'il servait si activement : il a pu rendre bien des services, faire bien des marchés, trafiquer un peu de la guillotine. Oui, trafiquer, car ses descendants étaient riches : l'histoire de la guillotine, mise en gage par son petit-fils criblé de dettes en 1847, est une simple fable. Ne voyant pas la possibilité de se faire relever de ses fonctions, le dernier des Sanson a pris un prétexte pour se faire révoquer. Voilà la vérité. Mais il était loin d'être dans la misère, et la preuve est que sa fille a épousé, sous un pseudonyme transparent, un homme dont le nom compte dans la société parisienne... Devinez.

Laissons le bourreau. S'il n'a pas vendu de têtes, qui en vendait ? Car on en a vendu ! Un soir de 1793, une femme s'évanouit dans la rue Saint-Florentin ; elle tombe ; un paquet qu'elle portait dans son tablier roule dans le ruisseau : c'était une tête fraîchement coupée. On s'informa : la femme venait du cimetière de la Madeleine, où un fossoyeur lui avait remis l'horrible débris. L'anecdote fit du bruit et a fourni, à l'époque, le sujet d'une estampe.

Et les cheveux des condamnés !... ils faisaient l'objet d'un commerce dont s'émut même la Commune de Paris. Il faut bien le dire : *cela se passait en 1793* ; ces épouvantables choses étaient dans les mœurs. Danton n'a-t-il pas fait exhumer, pour la revoir, sa femme morte pendant qu'il était en Belgique ? Le fait a été avancé sans preuves par Michélet, et nié, je le sais bien. La preuve, je puis vous la fournir : ouvrez le livret du Salon de 1793, vous y trouverez à la sculpture cette mention : Buste de la citoyenne Danton exhumée huit jours après sa mort ; moulé sur le cadavre par le citoyen Deseine, sourd-muet.

Pour conclure, je ne sais pas si le crâne de Charlott Corday, que possède le prince Bonaparte, est authentique ; mais ce que l'on peut assurer, c'est que rien, ni dans les faits, ni dans les mœurs de l'époque, ni dans les habitudes de ceux qui ont pu concourir à la conservation de cette relique, ne s'oppose à son authenticité. G. LENOTRE.

Assurément, rien ne s'oppose à l'authenticité de la relique, concluons-nous avec Montorgueil, mais rien non plus ne la démontre ; et en matière d'ossements, trop de preuves, c'est déjà à peine assez.



## L'INFIRMITÉ DE COUTHON

### I

Tous ceux qui ont assisté, il y a quelques années, à la reprise de *Thermidor*, n'ont pu se défendre d'une émotion poignante, à l'instant où le rideau se lève sur cette inoubliable séance de la Convention, qui décida du sort de Robespierre et de ses complices. On a pu remarquer combien, en cette circonstance, M. Victorien Sardou, que l'on s'accorde unanimement à proclamer un metteur en scène incomparable, avait su déployer d'ingéniosité, de puissance créatrice, pour communiquer la vie à tous les personnages qu'il avait réussi à grouper dans un cadre reconstitué d'après la plus authentique documentation.

C'est parce que nous connaissons tout le soin qu'apporte M. Sardou dans ces reconstitutions, tout le souci qu'il prend de serrer, du plus près possible, la vérité historique, que nous avons été frappé d'un détail, que l'on serait tenté de trouver puéril, si nous n'entrions dans quelques explications.

Si l'on s'en souvient, un des séides de la trinité dictatoriale, qui présida, pendant cette période troublée de notre histoire, aux destinées de la République, Couthon, était représenté assis au pied de la tribune, les épaules soutenues par des béquilles et tenant sur ses genoux, si notre mémoire nous sert bien, un petit roquet blanc dont il semblait caresser, avec douceur, les oreilles <sup>1</sup>.

Si nous avons eu notre attention plus particulièrement retenue par le conventionnel infirme, qui ne jouait pourtant dans la pièce qu'un rôle de figuration, ce n'est pas tant à cause de sa difformité, que parce que l'attitude qui lui était prêtée nous avait paru plus « théâtrale » qu'exacte. Comme nous soumettions à cet égard nos doutes à M. Sardou, celui-ci voulut bien nous répondre, avec sa bienveillance coutumière, qu'à la vérité, il n'avait jamais eu sous les yeux de portrait en pied de Couthon, et qu'il ignorait s'il portait ou non des béquilles à cette date,

<sup>1</sup> La plupart des historiens disent que Couthon tenait souvent sur ses genoux à la Convention un petit roquet blanc, du nom de Bramm, qui ne le quittait presque jamais.

Couthon, a conté un biographe d'Isabey (Edmond Taigny), d'après les *Souvenirs* de ce dernier, habitait un appartement presque somptueux ; fort recherché dans sa mise, il mettait un grand soin de politesse dans le choix de ses expressions, n'employant jamais le terme de citoyen et ne tutoyant personne. Assis sur un fauteuil roulant, tout en posant devant le peintre qui faisait alors son portrait, il caressait un petit épagneul, qui dormait sur ses genoux (*Chronique médicale*, 1<sup>er</sup> juin 1904, p. 373.).

mais qu'il avait lu quelque part, — sans pouvoir indiquer l'ouvrage qui contenait le renseignement, — que Couthon, à l'époque de sa mise en accusation, était porté dans une « hotte » à l'Assemblée, par un gendarme de haute stature, préposé spécialement à cette fonction ; mais qu'il ne pouvait affirmer si Couthon se servait, dans le sein de l'Assemblée, d'un fauteuil ou de béquilles.

Grâce à M. G. Lenotre, nous savons aujourd'hui quel mode de locomotion avait adopté ce paralytique, un des hommes les plus remuants de la Convention, dont les souffrances ne faisaient qu'exalter l'activité.

Qu'il fût aux eaux de Saint-Amand ou que le mal le confinât dans son lit, Couthon était assidu aux séances. Comment s'y rendait-il ? C'est là qu'est le problème

De septembre 1791 à juillet 1794, durée de son séjour à Paris, Couthon resta logé à proximité de la Convention. Il s'était installé d'abord, avec son collègue Soubrany, « chez M. Girot, rue Saint-Honoré, presque en face des Capucins ». Cette demeure, écrit-il en octobre 1791, « me sera très commode, en ce qu'elle sera fort près de l'Assemblée et qu'elle me permettra de m'y rendre à pied ». Il marchait donc encore à cette époque « à l'aide d'une canne ou de deux béquilles ».

Mais bientôt ses souffrances s'aggravent et ses jambes lui refusent tout service. « Je suis obligé,

quand mes douleurs me permettent d'aller à la Convention, *de me faire porter à bras* jusque dans le sanctuaire » (mai 1792). Il demeurait alors au n° 97 de la cour du Manège.

Couthon se faisait porter. Par qui? Comment? Nuls mémoires, nuls récits ne l'indiquent. « Dans une hotte », a-t-on dit; « à dos d'homme », supposa-t-on; et quelques rapports, en citant le nom de Couthon, parlent de son « gendarme », de manière à laisser croire, en effet, que ce militaire servait au cul-de-jatte de véhicule. D'autre part, les comptes du Comité de Salut public mentionnent, pour germinal an II, « un supplément de ration accordé aux deux chevaux destinés au citoyen Couthon ». Mais c'était là matière à induction; rien de plus.

Or, en juillet 1899, une jeune femme se présentait au musée Carnavalet et demandait à parler au conservateur. Elle déclina son nom et exposa sa généalogie: c'était l'arrière-petite-fille de Couthon, qui venait offrir au musée de la ville la *chaise roulante* dont se servait son bisaïeul, pendant son séjour à Paris, et qui, depuis le 9 thermidor, était conservée dans le mobilier familial.

Et, du coup, le problème est résolu: Couthon se *traînait lui-même* dans ce fauteuil, garni de velours de couleur citron,— aujourd'hui bien pâli,— qu'il faisait mouvoir par le moyen de deux manivelles adaptées à l'extrémité de chacun des bras; un engrenage trans-

met le mouvement aux roues et, sans avoir la légèreté d'un tricycle, l'appareil, parfaitement intact encore, peut fournir, avec quelque effort, une assez grande vitesse <sup>1</sup>.

Voilà, dira-t-on, une controverse bien secondaire et dont l'intérêt échappe. La question a pourtant son importance et nous nous plaisons à croire qu'on en saisira mieux la portée, quand nous aurons fait connaître le but de ce travail.

On lit un peu partout que Couthon était privé de l'usage de son membre inférieur ; qu'il était incapable de marcher sans appui : les historiens parlent du « cul-de-jatte » Couthon, comme ils nous entretiennent du « du cul-de-jatte » Scarron, sans autre information, avec la même ignorance des causes qui ont engendré une affection, en apparence analogue, et pourtant si différente, chez l'ami de Robespierre et le mari de Françoise d'Aubigné.

## II

On possède plusieurs versions sur l'origine de la maladie de Couthon ; elles ne diffèrent pas d'ailleurs sensiblement.

Vers 1787 ou 1788 (il avait un peu plus de trente ans, étant né en 1756), mais, selon nous, bien avant

<sup>1</sup> *Chronique médicale*, 15 octobre 1900, p. 613.

cette date, Couthon avait passé une nuit entière dans un lieu humide, d'aucuns disent dans un baquet d'eau, surpris qu'il fut, dans une équipée galante, par un père importun.

D'autres ont conté que, voulant se rendre auprès d'une personne qu'il aimait et qui résidait à une assez grande distance, il était parti dans la soirée, afin d'arriver chez la belle au petit jour. Mais ayant perdu son chemin dans l'obscurité de la nuit, il s'était enfoncé jusqu'à mi-corps dans un terrain marécageux et mouvant. « Ses efforts pour en sortir n'avaient servi jusque-là qu'à le plonger davantage dans ce borbier, lorsque, enfin, au moment où ses forces étaient sur le point de l'abandonner, il parvint à se débarrasser et retourna chez lui, où le froid qu'il avait longtemps enduré lui causa un saisissement universel, à la suite duquel il perdit presque entièrement l'usage de ses jambes <sup>4</sup>. »

Si nous en croyons l'éditeur de la *Correspondance* de Couthon, la vérité, que cet écrivain nous dit tenir d'une des petites-filles du conventionnel, serait tout autre : étant allé au Mont-Dore, pour se guérir de quelque rhumatisme, gagné « lorsqu'il faisait la cour à sa femme », Couthon avait jugé à propos de prendre un bain un peu prolongé dans une piscine, cependant alimentée par la source la plus chaude, la source des

<sup>4</sup> *Galerie historique des Contemporains* (Mons, 1827), article COUTHON.

bains de César ; et c'est à la suite de ce bain trop chaud, qu'il aurait éprouvé les premiers symptômes de la paralysie. Cette étiologie, outre qu'elle est peu vraisemblable, nous paraît d'autant plus sujette à caution<sup>4</sup>, qu'elle s'appuie sur un témoignage intéressé. Les propres aveux de Couthon lui infligent, du reste, le plus sûr démenti.

C'est en 1790, trois ans environ après le début de son affection, que Couthon abordait la carrière politique ; il était avocat à Clermont quand éclata la Révolution. Au mois de septembre de cette même année, ses concitoyens lui confiaient le mandat de député à l'Assemblée législative.

L'état maladif dans lequel il s'était présenté lui avait gagné nombre de sympathies. Le candidat n'avait pas craint de faire étalage de ses infirmités, pour conquérir les suffrages de ses électeurs ; on ne pouvait avoir la cruauté d'enlever « à un mourant la consolation d'espérer que la palme de la députation ornerait son tombeau ». Cette sensibilité factice, que

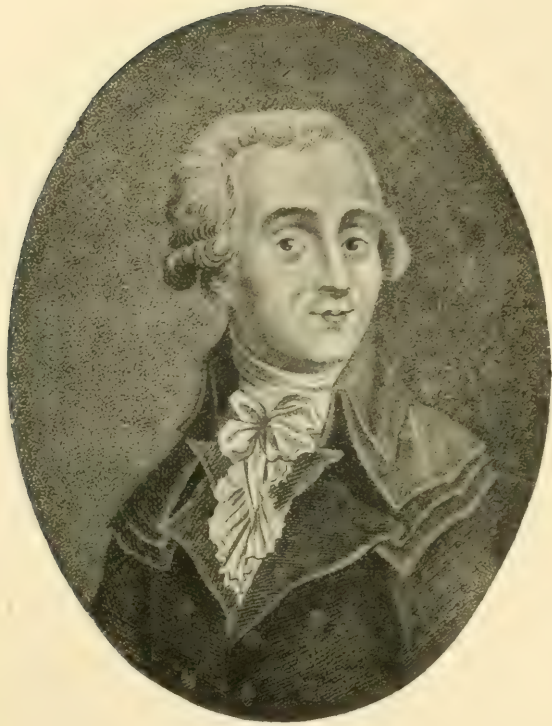
<sup>4</sup> Le royaliste Beaulieu expose autrement les faits : « Voulant un jour aller présenter ses hommages, à quelques lieues de son domicile, à une jeune personne dont il était épris, et arriver près d'elle de grand matin, il partit pendant la nuit, s'égara et se trouva sur un terrain mouvant, où il s'enfonça jusqu'au milieu du corps ; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint à se tirer de cette fange. Cet accident lui fit perdre presque entièrement l'usage de ses jambes, qu'il ne recouvra jamais, et c'est en cet état qu'il vint à l'Assemblée législative. » AULARD, *les Orateurs de la Convention*, t. II, p. 427.

Couthon affectait dans son langage et dans sa voix, et qui était en si absolue contradiction avec les doctrines qu'il défendait, peut étonner au premier abord ; on a quelque peine à croire que l'homme, qui assurait « n'avoir jamais fait de mal à un poulet », fût le même qui proclamait qu' « il verrait couper la tête aux Girondins sans détourner les yeux<sup>1</sup> ». Mais quand on sait que ces accès de tendresse exaltée, alternant avec les motions les plus sanguinaires, se retrouvent chez la plupart des démagogues de ce temps, ainsi que la vie de Robespierre, de Marat, de Babeuf, de Chalier en fournissent maints exemples, on en est beaucoup moins surpris.

Chez Couthon, on s'explique mieux encore ces incohérences, quand on connaît ses tares pathologiques : les cris de douleur qui font tressaillir la machine physique se communiquent à l'être moral et le disposent à l'indulgence et à la pitié. Quand la souffrance lui laisse du répit, on peut prédire presque à coup sûr que la bête humaine va reprendre le dessus. C'est là un point de vue qu'il eût été intéressant de développer davantage, mais il nous aura suffi de l'indiquer, pour justifier le choix du problème que nous avons abordé.

<sup>1</sup> *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 370.





COUTHON





COUTHON



## III

Nous avons dit plus haut comment avait débuté la maladie de Couthon ; nous avons exposé dans quel état se trouvait le malheureux infirme, au moment où il venait d'être investi, par la confiance de ses mandants, de fonctions publiques. Nous allons pouvoir suivre pas à pas les phases du mal, dans la *Correspondance* du conventionnel, qui est une sorte d'autobiographie, un journal de ses moindres impressions, en même temps qu'un registre quotidien des fluctuations de sa santé.

Le 17 décembre 1791, Couthon écrivait aux membres du Conseil général de la commune de Clermont-Ferrand :

J'ai bien craint pendant quelques jours que je ne sois pas en état de tenir une correspondance de cette nouvelle quinzaine. L'électricité qui m'a été administrée pendant dix jours seulement m'avait tellement fatigué que j'étais incapable de la plus légère occupation : je me repose depuis avant hier et l'équilibre de mes nerfs, mis en contracture par ce remède trop actif, s'est un peu rétabli. Hier, je fus admis à la Société de médecine. Ces messieurs, qui étaient en grand nombre, m'exprimèrent le plus vif et le plus tendre intérêt : ils me donnèrent des espérances en observant le

régime qu'ils me prescriront dans une consultation générale qu'ils se proposent de me donner <sup>1</sup>.

Couthon venait, en effet, de prendre l'avis de la Société de médecine ; à cette occasion, une longue consultation fut rédigée, qui nous renseigne pleinement sur l'état de santé de notre malade à cette époque. Cette consultation, nous en donnons le texte et en discutons plus loin les termes. Nous rappellerons seulement ici que nous en avons découvert l'original aux Archives et que nous avons tout lieu de le croire inédit.

La prescription fut docilement suivie, car, à la date du 31 décembre, Couthon écrivait :

Ma santé est toujours bien mauvaise : je souffre cependant un peu moins depuis avant-hier que j'ai commencé les bains. On me fait espérer que le remède calmera l'irritation occasionnée par l'électricité et que dans peu je serai en état de reprendre mes occupations <sup>2</sup>...

Quelques jours après, il annonce que le calme s'est rétabli dans son système nerveux, grâce aux bains et à l'opium (3 janvier 1792).

Une quinzaine ne s'est pas écoulée que les douleurs l'ont repris et qu'il est contraint de passer ses soirées au lit dans des souffrances « qui épuisent souvent sa

<sup>1</sup> F. MÈGE, *Correspondance inédite de G. Couthon*, p. 56-57.

<sup>2</sup> *Correspondance*, loc. cit., p. 65.

patience ». Les gens de l'art ont « décrété » que son état exigeait qu'il gardât la chambre et qu'il s'abstînt de prendre part aux laborieuses séances de l'Assemblée ; il essaiera cependant de s'y rendre, malgré cette interdiction.

Le 4 février, une amélioration se manifeste, mais les médecins lui défendent encore de sortir. Le 18, le froid est des plus vifs : d'où une aggravation de son mal. « Ce nouvel état de l'atmosphère s'est fait sentir bien douloureusement sur mon misérable corps, que l'on peut regarder comme un véritable thermomètre vivant. » Thermomètre pour baromètre, Couthon n'était pas fort en physique météorologique ; mais passons. Heureusement son âme est de bonne trempe, et « rien autre chose que le vrai et le juste n'est capable de l'influencer ».

Une lettre, écrite le 1<sup>er</sup> mai, nous indique avec précision le mode de véhicule que son infirmité lui avait fait adopter. Les premiers médecins qu'il avait consultés <sup>1</sup> l'avaient engagé à supprimer les béquilles et à se faire traîner en « brouëte » <sup>2</sup> ; mais il préférait se faire porter.

<sup>1</sup> V. à l'Appendice, la note A.

<sup>2</sup> « En mai 1790, il marchait avec un peu de peine et à l'aide d'une canne. En 1791, il avait complètement perdu l'usage de ses jambes et il était obligé de se faire porter. » Notes de M. de Barante, communiquées à M. Marcellin Boudet pour son livre : *les Conventionnels de l'Auvergne* ; 1874.

Mes jambes sont tout à fait perdues... Je suis obligé, quand mes douleurs me permettent d'aller à l'Assemblée, *de me faire porter à bras* jusque dans le sanctuaire. Si le printemps ne m'est pas favorable, je serai obligé de prendre un congé pour aller, au mois de mai, aux Eaux de Bourbon, près Moulins, qu'on m'a conseillées.

En dépit de ses souffrances, il ne manquait pas de se rendre aux séances, toutes les fois que « l'intérêt de son pays ou de ses concitoyens et en général l'intérêt du peuple », l'exigeaient<sup>1</sup>.

Cependant les crises reviennent plus fortes ; son énergie faiblit un instant, mais il doit lire le rapport du Comité de l'Instruction publique<sup>2</sup>, il ne faillira pas à ce devoir.

On lui dit que les boues sulfureuses de Saint-Amand sont très efficaces, dans les cas d'atrophie des membres, de rhumatisme chronique ; il est décidé à en essayer ; mais ses occupations multiples le retiennent à Paris trois mois encore, et il ne pourra commencer le traitement thermal que vers la fin de juillet.

Le 3 août, il apprend à ses commettants qu'il en est à son dixième bain de boue, mais que le seul effet qu'il ait retiré de cette cure, c'est de souffrir davantage. Le médecin prétend que c'est « bonne mar-

<sup>1</sup> *Correspondance*, loc. cit., p. 114.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 1792.



que » ; le malade est beaucoup moins optimiste et commence à regarder sa guérison comme fort problématique.

A Saint-Amand, Couthon s'est rencontré avec Dumouriez : les boues de Saint-Amand<sup>1</sup> étant dans le voisinage du camp de Maulde, rien d'étonnant que le député ait conféré plusieurs fois avec le général et se soit lié avec lui<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, les événements se précipitaient dans la capitale. Couthon était à Saint-Amand, lorsque éclata le mouvement du 10 août, qu'il avait appelé de tous ses vœux. Les suffrages des électeurs l'ayant de nouveau désigné pour les représenter, il rentre à Paris avec les autres membres de la Convention. Il va habiter rue Saint-Antoine, n° 343.

Au commencement d'avril 1793, il quitte de nouveau la capitale. Il envoie de ses nouvelles de Senones, chef-lieu de la principauté de Salm.

Ma santé, écrit-il, est à peu près la même qu'à mon départ de Paris : le grand air m'a un peu fortifié le buste, mais mes jambes n'y ont rien gagné. Je comptais trouver ici des eaux salutaires, mais j'en suis éloigné d'environ 20 à 25 lieues ; elles ne sont bonnes à prendre d'ailleurs que vers la fin de mai

<sup>1</sup> Etant à Saint-Amand, il eut occasion de faire la connaissance d'un officier, en faveur duquel il s'entremet plus tard auprès du ministre de la guerre, Pache (Cf. *Chronique médicale*, 15 novembre 1900, p. 688.)

<sup>2</sup> Cf. *Mémoires du général Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. V ; Paris, Baudouin 1822

et il n'est guère possible que j'attende jusqu'à cette époque. J'aime beaucoup mieux retourner sur la fin de juillet aux sources de Saint-Amand ou à celles de Nérès.

La politique ne tarde pas à le ressaisir tout entier. Le 1<sup>er</sup> mai, il s'élève contre une pétition anarchique des faubourgs et demande qu'on en poursuive les auteurs. A l'une des séances suivantes, il prend la parole contre le président Isnard, qui venait de la refuser à Robespierre et réplique dans un langage véhément à Guadet, qui avait tonné contre les factieux de la Montagne. Il sort de l'Assemblée en crachant le sang et se met au lit en rentrant chez lui. Il s'était fait ce jour-là porter à la tribune, et « avec du courage, de la constance et de l'énergie », il était parvenu « à forcer les lions et les tigres à l'entendre ».

Le 31 mai, il fit prononcer, avec l'aide de quelques-uns de ses collègues, la mise hors la loi de la Gironde, proposa un grand nombre de décrets de proscription, et appuya la motion, faite par Danton, d'ériger le Comité de Salut public en gouvernement provisoire.

Plus tard, il était envoyé à Lyon, pour y faire exécuter le décret, rendu le 21 vendémiaire (12 octobre 1793), et ordonnant « que Lyon serait détruit, et que le ramas de maisons restantes porterait le nom de *Commune affranchie* ».

Sur le rôle qu'il a joué en cette circonstance, nous

laissons la parole à un historien dont le jugement n'est généralement pas obscurci par l'esprit de parti.

Comme il était difficile, écrit M. Hamel, de laisser au moins sans un semblant d'exécution un décret de l'Assemblée, Couthon, que ses infirmités empêchaient de marcher, imagina, le 3 brumaire (26 octobre), de se faire transporter dans un fauteuil<sup>1</sup> sur la place de Bellecour : là, frappant

<sup>1</sup> Il était porté dans un fauteuil à la tribune. Était-ce le même que celui dont il est fait mention dans cette curieuse pièce, qui provient des Archives nationales, et que nous devons à l'obligeance de M. Bégis ?

Paris, ce 21 messidor, an III.

Le Directoire, etc., à la commission des Revenus nationaux.

Les commissaires artistes de Versailles avaient été autorisés à prêter au représentant COUTHON un fauteuil élastique assez curieux provenant des effets trouvés chez la femme de Charles-Philippe Capet (comte d'Artois, devenu Charles X).

La commission temporaire qui en avait ordonné la recherche est instruite que le fauteuil a été déposé au Garde-Meuble de la place de la Révolution. Elle invite la commission des Revenus nationaux à autoriser le citoyen Bayard, conservateur du Garde-Meuble, à remettre ledit fauteuil au C. Molard, sous son récépissé, pour être transféré au dépôt national des machines de la rue de l'Université, n° 296.

Salut et fraternité.

(N° 7,1046)

Les commissaires artistes de Versailles, nous écrivait naguère M. P. de Nolhac, le distingué conservateur du Musée historique de cette ville, étaient « la « commission chargée de désigner, lors de la vente complète du mobilier du château et de tous les appartements qu'il contenait, les pièces qu'il convenait de réserver pour le Garde-Meuble national. Ces objets étaient ceux qui avaient soit un caractère d'art, soit un caractère de curiosité. La compétence des commissaires ou leur conscience paraît

d'un petit marteau d'argent une des maisons de la place, il dit : *La loi te frappe* : et ce fut tout. C'est justement ce qui faisait écrire un peu plus tard à Collot d'Herbois que la destruction n'était qu'une hypothèse, et que Couthon s'était trompé. Aussi regrettait-il de n'avoir pas été avec lui. Cette façon de comprendre la destruction de Lyon n'était pas, comme on pense, du goût des enragés. Implicitement dénoncé aux Jacobins pour sa modération, Couthon revint à Paris, heureux d'avoir laissé intacte à la République cette grande cité que d'autres allaient prendre à tâche d'anéantir, et à sa place arrivèrent deux des plus terribles instruments de la Terreur, deux messagers de vengeance et de mort, Collot d'Herbois et Fouché<sup>1</sup>.

Cette modération de Couthon, nous avons eu déjà occasion de montrer qu'elle était intermittente ; il est juste de reconnaître qu'elle s'est manifestée

avoir été mise à de rudes épreuves ; car presque tout le beau mobilier de Versailles est dans les collections de l'étranger, n'ayant été aucunement épargné par la vente déplorable qui a dispersé tant de trésors d'art.

« S'il y avait chance de retrouver le fauteuil de Couthon, ce serait au Garde-Meuble national, 182, rue de l'Université. »

Suivant la piste indiquée, nous sommes allé au Garde-Meuble, qui se trouve actuellement dans le même local que le dépôt des marbres. Nous y avons été gracieusement accueilli par M. le chef des travaux, qui nous a donné l'assurance qu'il n'existait dans les magasins aucun fauteuil dont e sig nalement se rapprochât, même vaguement, de celui du citoyen Couthon. Même visite infructueuse à Carnavalet, où ne se trouvent, en fait de sièges historiques, que le fauteuil de Voltaire et le fauteuil de Béranger. Depuis que cette note a été rédigée, le fauteuil, ainsi qu'on l'a lu plus haut, a été retrouvé : un membre de la famille de Couthon l'a remis au conservateur de Carnavalet, où il se trouve actuellement (1905).

<sup>1</sup> HAMEL, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 183 ; Paris, 1867.

en plusieurs circonstances. Ce ne sont pas seulement des écrivains, indulgents d'ordinaire pour les excès de la Convention<sup>1</sup>, qui l'ont mise en lumière, mais encore des historiens royalistes, comme l'abbé Guillon de Montléon, M. de Barante<sup>2</sup>, etc.

Au surplus, une anecdote servira, mieux que de longs récits, à découvrir ce côté de la psychologie de Couthon. Au retour d'une mission dans le Limousin, Cambon lui disait : « Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir tant écrit et déclamé contre les prêtres, il paraît que vous avez été là-bas leur bienfaiteur.

« — Je n'ai pas changé de sentiments, répliqua Couthon, mais on n'égorge pas les gens pour des opinions. Il est odieux qu'on ait fait un ogre de la République. Cela pèsera longtemps sur elle, vous le verrez, Cambon. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps qu'on s'avisât de la faire aimer ? »

Il est fâcheux pour sa mémoire que ces sentiments,

<sup>1</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 278.

<sup>2</sup> Voici comment M. de Barante (dont le fils a appartenu à l'Académie française) juge le conventionnel : « Couthon, né avec un caractère doux et aimable, un esprit juste et facile, et qui, avait, jusqu'en 1792, montré constamment de la bonté et de l'aménité, sera fameux parmi les plus atroces révolutionnaires. Il fut un exemple bien remarquable de ce que peuvent la vanité, l'ardeur de se montrer et le désir indiscret de pouvoir et de renommée, qui, dans les temps d'anarchie et de révolution, mène si vivement à tous les crimes... Il se distingua par sa douceur et la politesse de ses formes et son empressement à obliger... Il offrit aux pauvres des consultations gratuites (comme avocat), devint le conseil de quelques hôpitaux et autres établissements publics. »

Couthon ne les ait pas toujours professés ; et, soit que la maladie ait exaspéré sa haine des gens en bonne santé ; soit que le Comité de Salut public ait tiré parti de l'infirmité de Couthon, pour disposer l'auditoire à la bienveillance, et lui faire adopter les propositions dont il était l'organe, il est certain que la plupart des mesures d'une pire violence ont été défendues par le conventionnel cul-de-jatte. Ainsi, pour n'en citer qu'une, la loi du 21 prairial an II (9 juin 1794), « la plus atroce d'entre les lois atroces de ce temps-là »<sup>4</sup>, cette loi qui permettait d'envoyer des milliers de victimes à l'échafaud *sans jugement*, a été proposée par Couthon, au nom, il est vrai, du terrible Comité dont il faisait partie.

Il est difficile de concevoir comment un homme aussi impotent, aussi soufreteux, ait pu déployer une pareille activité. On a peine à s'expliquer comment sa faible constitution ait pu résister à la formidable besogne dont elle était accablée. C'est que, chez Couthon, le physique fut toujours asservi au moral et que ses plus pénibles angoisses n'entamèrent jamais son incroyable énergie. On le vit, dans les premiers mois de 1794, garder le lit pendant des semaines entières ; mais dès que survenait une accalmie, il se hâtait de reparaitre au milieu de ses collègues, dont les enthousiastes acclamations étaient pour lui comme un sti-

<sup>4</sup> *Galerie historique des Contemporains*, loc. cit.

mulant nouveau. Mais ce n'était qu'une lueur, et il n'est pas conjectural d'avancer que, même sans les événements de Thermidor, la vie de Couthon aurait été bien près de son terme. La maladie dont il était atteint en était arrivée à son ultime période, et l'on peut dire que le couperet de la guillotine n'avança le dénouement que de quelques jours.

## IV

Grâce à des contributions récentes, on possède, sur les derniers moments de Couthon, les détails les plus circonstanciés<sup>1</sup>.

Décrété d'arrestation, Couthon fut déposé au corps de garde de la Convention, d'où il fut enlevé quelques heures après, par Coffinhal, vice-président du Tribunal révolutionnaire, porteur des ordres de la Commune de Paris. Transporté à l'Hôtel de ville, il y assista aux délibérations tumultueuses du Conseil général, sans y prendre toutefois aucune part. Sa raison paraissait égarée, et on ne l'entendit ouvrir aucun avis pendant que Robespierre haranguait la multitude.

Cependant, les troupes conventionnelles, sous

<sup>1</sup> V. notamment : HAMEL, *Histoire de Robespierre* ; G. LENOTRE, *Les Quartiers de Paris pendant la Révolution* ; *Galerie historique des Contemporains*, etc.

les ordres de Barras, marchaient sur la Commune ; les conjurés, terrorisés, ne cherchèrent pas à se défendre. C'est à cet instant que le gendarme Merda aurait tiré un coup de pistolet sur Robespierre et aussi, au dire de M. Hamel, sur Couthon ; mais cela est beaucoup moins prouvé.

La narration que nous allons reproduire nous paraît se rapprocher davantage de la vérité<sup>1</sup>.

Couthon, certain du sort qui lui était réservé, et resté seul dans une petite salle attenante à celle des délibérations, s'était caché, saisi d'effroi, et au milieu du tumulte qui régnait de toutes parts, sous une table, d'où il s'était traîné dans une petite cour écartée<sup>2</sup>, où il ne fut découvert que quelques heures après, par les gens qui allaient et venaient et qui n'avaient pu le reconnaître d'abord, parce que son visage était tourné du côté du mur. Il feignit d'être mort. Ce fut un jeune garde national qui, s'étant approché de lui, le reconnut à ses vêtements, puis à ses traits, s'assura qu'il était vivant et le désigna par son nom. Aussitôt, d'une main mal assurée, Couthon se frappa d'un canif, qui ne lui fit qu'une blessure très légère.

La légende de Couthon, gisant sur le parapet du

<sup>1</sup> *Galerie historique des Contemporains*, article COUTHON.

<sup>2</sup> Couthon, écrit M. Lenotre (*Les Quartiers de Paris pendant la Révolution, l'Hôtel de Ville*), fut jeté, peut-être par son porteur, dans une petite cour, sur un tas de bouteilles cassées. »



quai Pelletier et que des hommes du peuple voulaient jeter à la rivière, est, semble-t-il, dénuée de tout fondement<sup>1</sup>.

On vient de lire que Couthon avait tenté de se suicider ; peut-être s'était-il simplement contusionné, en tombant dans les escaliers de l'Hôtel de ville : les deux opinions nous paraissent également soutenables. Nos lecteurs pourront prononcer eux-mêmes, quand ils auront lu la pièce que nous allons leur mettre sous les yeux.

Ce document n'est autre que le procès-verbal de l'interrogatoire subi par Couthon à l'hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu), où le blessé avait été transporté à 5 heures du matin<sup>2</sup> :

L'an second de la République française, une et indivi-

<sup>1</sup> M. Hamel croit que c'est une invention du royaliste Fréron et renvoie au *Rapport de Courtois sur les événements du 9 Thermidor*, p. 72.

<sup>2</sup> Ce procès-verbal faisait partie de la collection Beuchot ; il a été plus tard versé aux Archives nationales, et M. Aulard l'a reproduit, le premier, dans son excellente revue, *La Révolution française*, t. XVIII, p. 464.

Couthon, bien qu'à moitié mort, inspirait encore de la terreur à ses ennemis, car Barras et son collègue Delmas enjoignirent à la section de la Cité d'établir un poste à l'Hôtel-Dieu, et ils rendirent le commandant du poste responsable, sur sa tête, de la personne de Couthon. Ainsi en témoigne la pièce suivante, que nous a révélée M. Hamel :

« La section de la Cité fera établir un poste à l'Hôtel-Dieu, où l'on a porté Couthon, représentant du peuple, mis en état d'arrestation par décret de la Convention nationale. Le commandant du poste répondra sur sa tête de la personne de Couthon. Signé : Barras, J.-B. Delmas, représentant du peuple. » (*Pièce inédite de la collection Beuchot.*)

sible, le 10 thermidor, en vertu d'un ordre du représentant du peuple Léonard Bourdon, qui nous a été présenté et que nous avons rendu au citoyen Bianco, nous, Jean-Antoine Bucquet, juge de paix de la section de la Cité, nous sommes transporté au grand hospice de l'Humanité de Paris, où le citoyen Desault, officier de santé dudit hospice, nous a dicté l'état physique du conspirateur Couthon, ainsi qu'il suit :

« Couthon a été amené le 10 thermidor, présent mois, à cinq heures du matin, à l'hospice de l'Humanité, où il a été couché, salle des opérations, au lit n° 15. Il avait au-dessus de la bosse frontale gauche une plaie contuse et oblique, d'un pouce d'étendue, pénétrant jusqu'à l'os sans dénudation. Son pouls était faible. Le malade a été pansé à son arrivée ; il paraissait être sans connaissance, mais elle lui est revenue ensuite, et il a dit que sa plaie était l'effet d'une chute. »

Après nous être informé à l'officier de santé si nous pouvions parler au malade et en obtenir réponse sans trop le fatiguer, l'officier de santé nous ayant répondu qu'il n'y voyait pas de risque, qu'il avait toute sa présence d'esprit, lui avons demandé ce qu'il était devenu depuis sa sortie de la Convention ; il nous a répondu qu'il avait été conduit en prison, qu'on était venu pour l'en tirer, qu'il avait répondu qu'il y était par un décret de la Convention, qu'il ne prétendait en sortir que par un décret, qu'on était venu une seconde fois, qu'on l'avait emporté à la maison commune. Lui avons demandé ce qui s'y était passé ; nous a répondu qu'il n'en savait rien.

Lui avons demandé comment il était tombé ; nous a ré-

pondu qu'on l'avait assis sur un escalier, qu'attendu son infirmité, il était tombé de lui-même en voulant se remuer. De plus, il nous a dit qu'on l'accusait d'être conspirateur, qu'il voudrait bien qu'on puisse lire dans son âme.

Et, comme nous étions prêt à nous retirer, est arrivé un ordre de la Convention de faire transporter Couthon et Gobeau (officier municipal), ne nous sommes plus permis de l'interroger. L'officier de santé nous avait assuré que les blessés pourraient soutenir le voyage. Nous sommes mis en devoir de les transporter au Comité du Salut public. Et avons signé, etc...

C'est entre 5 et 6 heures du soir, le 10 thermidor, que Couthon fut conduit à l'échafaud.

On l'étendit, car sa conformation ne permit pas de l'y asseoir, sur la même charrette où étaient les deux Robespierre et Saint-Just.

Arrivé au pied de l'échafaud, deux exécuteurs furent obligés de l'y porter. Dans l'impossibilité de l'attacher sur la planche de la manière usitée, il fallut l'y placer verticalement. Le bourreau n'avait achevé son œuvre qu'au bout d'un quart d'heure, un quart d'heure d'agonie terrible, pendant lequel la douleur arracha au supplicié des cris déchirants, dont la foule étouffait l'écho plaintif sous ses vociférations frénétiques !

## V

Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à faire suivre l'exposé historique qu'on vient de lire, d'une consultation technique sur l'affection morbide dont était atteint Couthon.

Cette consultation, nous l'avons demandée à notre maître, M. le D<sup>r</sup> BRISSAUD, professeur à la Faculté de médecine de Paris, dont on connaît la haute compétence pour tout ce qui touche à la pathologie nerveuse.

Nous avons remis entre les mains de M. Brissaud trois pièces : une consultation, rédigée par Depretz, Tenon, Gastellier et Ch. de Beauvais; une deuxième, signée de Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé, Crochet, Vicq-d'Azyr <sup>1</sup>, au nom de la *Société de médecine de Paris*; une troisième, due à Portal <sup>2</sup>.

C'est après examen de ces trois documents, que M. Brissaud a formulé des conclusions et pu établir un diagnostic d'une précision telle qu'on était en droit de l'attendre d'un aussi pénétrant clinicien.

Aux questions que nous lui avons posées, M. Brissaud a répondu en ces termes :

<sup>1</sup> Voir les notes A et B à l'Appendice.

<sup>2</sup> *Observations sur la nature et sur le traitement du rachitisme ou des courbures de la colonne vertébrale et celle des extrémités supérieures et inférieures*, par ANTOINE PORTAL. A Paris, 1797 (Obs. III du *Rachitisme arthritique et rhumatismal*). Cf. le *Cabinet secret*, 3<sup>e</sup> série (éd. originale), p. 264-265.

Mon cher Confrère,

Vous voulez bien me demander une consultation sur le cas pathologique du conventionnel Couthon, « ce citoyen vertueux qui n'avait que le cœur et la tête de vivans, mais qui les avait brûlans de patriotisme ». Je suis très flatté de la « préférence », et cependant vous m'embarrassez beaucoup. Le problème est loin d'être simple. Il m'avait été proposé, il y a déjà deux ans, par M. Aulard, et je m'étais récusé. M. Aulard ne m'avait, il est vrai, fourni qu'un seul des trois documents que vous mettez aujourd'hui à ma disposition. L'opinion de Portal surtout, que j'ignorais, comble, malgré son laconisme, les lacunes des deux autres observations. Me voici donc mieux en mesure, sinon de vous donner complète satisfaction, du moins de poser à mon tour la question sur des données assez précises ; et comme il s'agit d'un problème à plusieurs solutions, j'hésiterai moins à vous soumettre la mienne.

Les renseignements plus ou moins précis que nos confrères du siècle dernier nous ont transmis ne sont pas colligés et groupés dans l'ordre méthodique qu'on exige aujourd'hui d'une bonne observation. Nous sommes devenus plus difficiles. Un externe des hôpitaux qui ne rédigerait que des observations de cette valeur serait réprimandé par le maître le

plus indulgent. Les faits sont énumérés presque au hasard, sans le moindre souci de leurs dates et de leur succession chronologique. Un parti-pris évident, qui subordonne le diagnostic à la doctrine, fait que certains incidents sont négligemment laissés dans l'ombre, tandis que d'autres bien moins importants sont systématiquement mis en lumière. Ainsi, Couthon, qui était impotent des deux jambes, devait forcément passer pour *goutteux*. Il avait souffert des jointures : or, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, toute maladie de jointures faisait retour à la goutte. On ne connaissait guère le rhumatisme chronique, du moins on ne le différenciait, ni cliniquement, ni théoriquement, de la podagre et de la chiragre. Et cela presque pour une raison administrative : Pinel ne devait quitter Bicêtre pour la Salpêtrière qu'en 1794, l'année même de la mort de Couthon. A Bicêtre, c'est la goutte qui l'emporte ; à la Salpêtrière, c'est le rhumatisme chronique. Landré-Beauvais, interne de Pinel, devait consacrer sa thèse inaugurale à l'étude du *rhumatisme chronique* ou *goutte asthénique primitive*. Si Pinel fût passé un an plus tôt de Bicêtre à la Salpêtrière, peut-être eût-il inspiré l'idée du même travail à quelque autre de ses élèves et les observations relatives à la maladie de Couthon ne seraient sans doute pas dominées par l'idée préconçue que Couthon avait été *goutteux dès son enfance*.

D'ailleurs, le rhumatisme chronique déformant

n'est guère moins rare que la goutte chez l'enfant ou l'adolescent. La plupart des arthropathies chroniques de l'enfance et de l'adolescence sont tuberculeuses et l'on ne pouvait soupçonner chez Couthon la tuberculose, puisque, sous la Terreur, Laënnec était encore au collège... Mon premier devoir était donc de considérer comme non avenues toutes les données qui préjugent la nature goutteuse du rhumatisme ou de la paralysie ; car, si Couthon était réputé paralytique, au sens vulgaire de ce mot, c'était tout simplement parce que la *goutte* l'avait privé de l'usage de ses jambes. Quelques médecins plus avisés avaient supposé que ladite paralysie était d'origine radiculaire et résultait d'une lésion du plexus sacré. Voilà un diagnostic qui n'est pas banal et que beaucoup de nos contemporains ne risqueraient pas sans se gratter l'oreille. J'y reviendrai.

La seconde partie de ma tâche consistait à prendre dans les trois consultations les morceaux épars dont il était possible de faire un tout. Par bonheur, il n'y avait ni contradictions entre les faits, ni défaut de concordance entre les dates.

J'ai donc rédigé, à mon tour, l'observation de votre client et je vous la renvoie aussi complète et précise que possible, accompagnée, selon l'usage, de quelques réflexions.

## OBSERVATION

Couthon naquit à Orcet (Puy-de-Dôme) en 1756, « avec une constitution faible et délicate ».

Nous ne savons rien de ses antécédents héréditaires. Mais nous savons qu'il eut de dix à douze ans « une gale traitée et guérie par un onguent mercuriel ».

Dès sa tendre jeunesse, il s'adonna aux plaisirs solitaires avec « excès ». Aux approches de l'adolescence, il fut atteint de « fièvres », surtout pendant les mauvaises saisons.

A l'âge de seize ans, il subit une crise violente d'hémorroïdes, et c'est à la fin de cette crise qu'il fut pris des douleurs et de l'incapacité progressive des membres inférieurs qui, depuis lors, ne cessa d'empirer.

Jusqu'alors ses membres avaient été « bien proportionnés, tant par rapport aux os que par rapport à leurs muscles ». Les choses changèrent singulièrement à partir du jour où il commença d'éprouver des « douleurs articulaires ».

Le premier avertissement qu'il eut date exactement d'un épisode de sa vie galante qui fait songer à certain conte connu de La Fontaine. Il faisait l'amour à une jeune femme, lorsque le père de celle-ci parut ; cherchant à se cacher, il se plongea jusqu'au cou dans une cuve où il resta un certain temps ; il en sortit pour se rendre chez lui avec ses habits mouillés qui se séchèrent en partie sur son corps.

Couthon ressentit par suite de cette aventure des douleurs de *rhumatisme*, particulièrement « vives dans les lombes ». Lui-même fait remarquer qu'elles sont survenues « sans effort violent ».



Les douleurs étaient accompagnées de « tumeurs passagères, mais souvent répétées au pied droit », surtout vers la « malléole interne qui était gonflée ». Les mêmes phénomènes se produisirent aux genoux, à la hanche, « plus souvent à la hanche » qu'aux autres articulations, et avec le gonflement de cette hanche coïncida un gonflement des « glandes inguinales ». Jamais les douleurs n'eurent « le caractère de vivacité et de promptitude qui appartient à la *goutte proprement dite* », d'autant qu'elles « cédaient facilement aux bains et aux applications émollientes ».

Telle était la situation vers l'année 1775 : notre malade avait dix-neuf ans. C'était le moment où Couthon, dont « les études n'avaient pas été négligées » malgré la maladie, se préparait, par un surcroît de travail, à la carrière du barreau dans laquelle il devait se distinguer plus tard.

En 1782, — il avait vingt-six ans, — « une fluxion violente survint au col », à la suite d'un refroidissement. Cette « fluxion » occupait certainement les ganglions lymphatiques, car deux années plus tard (1784), il se forma un « abcès » à la *glande maxillaire*, abcès qui produisit une grande quantité de pus, mais dont la formation, la suppuration très prolongée et la guérison subite ne parurent être accompagnées ni suivies d'aucun changement dans les douleurs *articulaires* toujours subsistantes ».

Entre temps, en effet, dans le courant de 1783, Couthon était allé faire une saison à Nérès. Il y prit les eaux, « tant en bains qu'en douches, avec une grande aménité ». A la suite de cette cure « il se sentit plus de vie », mais les douleurs ne furent point calmées et elles paraissaient toujours plus prononcées *au niveau des jointures*. Pendant les années

subséquentes, les événements auxquels le malade prit une part si active l'obligèrent sans doute à négliger son mal ; toujours est-il que nous ignorons si les progrès en furent insensibles, rapides ou intermittents, jusqu'à l'époque où eut lieu la première de nos trois consultations.

Cette consultation (3 novembre 1791), dont la rédaction nous renseigne très explicitement, fut suivie à bref délai d'une autre (30 décembre 1791), et le rapprochement de ces deux dates laisse supposer que la situation s'est aggravée rapidement. Que s'était-il donc passé depuis la cure thermale ?

Le membre inférieur droit avait perdu presque complètement la motilité. L'inactivité à laquelle le réduisaient les douleurs articulaires avait produit « un amaigrissement extrême de cette même partie ». Mais il y avait plus que de l'amaigrissement par inertie fonctionnelle. Dès le mois de février, l'impotence était devenue telle, que les « muscles desséchés » n'avaient plus aucune action. La jambe n'avait plus « qu'un mouvement de pendule », et le bâton sur lequel le malade s'appuyait avait dû être remplacé par des béquilles. On appliqua « un cautère au bras gauche ». Dans le courant d'août on remarqua que cette jambe « s'atrophiait » plus rapidement encore. Enfin un dernier incident, survenu en octobre 1791, provoqua la consultation à laquelle prirent part Depretz, Tenon, Gastellier et Ch. de Beauvais.

La pression exercée sur l'aisselle par la béquille déterminait un engourdissement du bras, qui faisait craindre que ce membre ne fût frappé de la même infirmité que la jambe. On conseilla donc la voiture roulante, « la brouette », et à dater de cette époque, Couthon ne marcha plus.

Le traitement prescrit fut suivi pendant deux mois, mais sans résultat favorable.

De nouveaux consultants, titulaires de la Société de médecine, réunis le 30 décembre, ne manquèrent pas de le faire observer : « L'électricité a paru avoir une influence marquée sur l'état du malade, mais les effets se sont bornés à occasionner des coliques, à réveiller des douleurs tant dans la jambe malade que dans la jambe saine et dans celle-ci surtout... La jambe malade n'a fait aucun progrès en bien, si ce n'est que l'enflure du genou et des malléoles s'est évidemment dissipée. » En revanche, « la jambe saine paraît avoir maigri sensiblement depuis quelques jours et exécute ses mouvements avec plus de peine. » Jusqu'alors Couthon avait pu passer pour un rhumatisant atteint d'arthrites « goutteuses ». Désormais un nouveau diagnostic s'imposait : il s'agissait d'une *paraplégie*.

D'ailleurs, d'autres symptômes devaient forcément modifier l'aspect et l'interprétation des choses. Aux douleurs *articulaires*, que le malade avait éprouvées par crises successives, étaient venues s'ajouter des douleurs non localisées et d'une signification différente. Tout d'abord les délégués de la Société de médecine déclaraient que les premières douleurs elles-mêmes n'étaient que *vaguement* articulaires ; puis ils faisaient remarquer avec soin que les douleurs, « tant de la jambe malade que de la jambe saine », étaient « presque continuelles », qu'elles « n'étaient pas fixées dans les articulations, mais s'étendaient *le long des membres* et augmentaient dans le lit » ; enfin que « la sensation douloureuse s'étendait aussi sur la cuisse de l'autre côté », et ils concluaient : « Cet état sensible indique que le siège

*actuel du mal est dans les nerfs sacrés du côté droit, et qu'il menace de s'étendre sur ceux du côté gauche. La sensibilité subsistante presque en son entier dans le côté malade permet de croire que l'organe nerveux n'est pas dans un état de désorganisation. »*

Il est certain que ce diagnostic aurait pu être catégoriquement formulé deux mois plus tôt car, déjà à cette date, les troubles de la sensibilité étaient compliqués de troubles fonctionnels des réservoirs : atonie intestinale et atonie vésicale. La paresse de la vessie avait même été très prononcée. Le malade « urinait avec lenteur..; à peine pouvait-il contracter le sphincter de la vessie ». Et cependant, en décembre 1791, « la vessie commençait à expulser plus complètement les urines et les rendait plus fréquemment ».

En dépit de ces infirmités lamentables, l'état général était irréprochable, l'appétit ouvert, la digestion excellente, et Couthon disait lui-même qu'il avait « une santé parfaite depuis la tête jusqu'au siège ».

Les remèdes préconisés par la Société de médecine n'eurent pas plus de succès que les précédents. L'atrophie ne cessa d'empirer, et cependant l'activité prodigieuse que le malade sut déployer pendant toute la durée de la Convention jusqu'au 10 thermidor prouve que les fonctions viscérales ne furent jamais compromises.

Maintenant nous n'avons plus de renseignements précis sur les progrès de la paraplégie, que par le document dans lequel Portal, reprenant l'observation contresignée par Vicq-d'Azyr à la date du 30 décembre 1791, nous expose l'état du malade vers le milieu de 1794 ; car c'est « dans cet état que Couthon fut déclaré complice de Robespierre et conduit à

l'échafaud le 10 thermidor, l'an second de la République française » : « il avait les extrémités inférieures tellement atrophiées qu'elles ne paraissaient recouvertes que par la peau, surtout l'une d'elles qui avait perdu de son volume au point que les os eux-mêmes, tels que ceux du pied, étaient plus petits et que les os longs de la jambe et de la cuisse étaient plus grêles ; tandis que l'autre extrémité, qui avait elle-même perdu de son volume, avait les os et les muscles mieux conformés. »

Cette constatation a d'autant plus d'intérêt que nous avons déjà vu, d'autre part, que lors de l'apparition des premières douleurs, à l'âge de seize ans, « les membres étaient bien proportionnés, tant par rapport aux os que par rapport à leurs muscles ». « Le peu de chairs qui restaient dans l'autre extrémité étaient molles, souples comme si l'on eût touché du coton. » Ainsi, quoique les muscles fussent « mieux conformés à gauche », il est à présumer que le processus atrophique les avait envahis comme ceux du côté droit. En effet, les deux membres étaient atteints de troubles trophiques graves : « La peau était en quelques endroits rouge, dans les deux extrémités, comme elle l'est sur les engelures. »

Mais voici le fait capital de cette curieuse histoire, le fait en quelque sorte pathognomonique, devant lequel le diagnostic ne saurait plus hésiter : en 1794, par conséquent trois ans environ après que les douleurs avaient envahi le côté gauche, Couthon « éprouvait des douleurs surtout dans l'extrémité inférieure la moins atrophiée ; elles diminuaient à proportion qu'elle dépérissait. Les douleurs avaient également diminué dans l'autre extrémité et n'avaient à peu près

cessé que lorsqu'elle avait été réduite au dernier degré d'amaigrissement ». Enfin, depuis quelque temps, s'étaient manifestées « des douleurs dans les extrémités supérieures, ce qui faisait craindre qu'elles ne fussent affectées comme les inférieures ».

Mort subite par une circonstance indépendante de la maladie. Pas d'autopsie.

Telle est l'observation clinique, reconstituée à l'aide des indications symptomatiques et des dates relatées, de ci de là, dans les deux consultations de 1791 et dans celle de 1794.

Avant de reprendre dans leur ordre chronologique les éléments de cette histoire, il n'est pas inutile de faire remarquer que Couthon, à la veille de l'échéance fatale de Thermidor, était atteint de paraplégie flaccide, avec atrophie musculaire bilatérale; que cette atrophie musculaire était plus prononcée au membre inférieur droit, mais qu'elle avait gagné le membre gauche au point de le rendre aussi impotent que l'autre; enfin, que ladite atrophie avait eu une évolution progressive et s'était manifestée à la suite de douleurs diffuses dans les deux membres.

Aucun passage des trois consultations ne laisse soupçonner que la paralysie ait jamais été spasmodique. Au contraire, il est dit qu'il ne subsistait d'autre mouvement qu'une oscillation comparable à celle d'un pendule. On ne saurait être plus précis: c'est bien là le signe des paralysies atrophiques essentielles. A supposer que, dans la première phase de la

maladie, la contracture ait existé, il serait même invraisemblable que, vu la longue durée de l'impuissance fonctionnelle, il ne se fût produit telle ou telle de ces déformations qui résultent des spasmes musculaires permanents. Bref, il est tout à fait certain que la paralysie a été primitivement et d'emblée flaccide et en quelque sorte proportionnelle au degré de l'atrophie musculaire.

La concomitance de la paralysie vésicale avec la paralysie des deux membres inférieurs permet d'affirmer une localisation morbide dans le segment le plus inférieur de la moelle épinière. Sans doute, les troubles fonctionnels de la miction n'ont jamais été bien sérieux ; ils présentaient des alternatives de mieux et de pire, comme dans tous les cas de lésions spinales inférieures où les centres gris des réservoirs ne sont ni détruits ni séparés définitivement de leurs connexions cérébrales. Une simple irritation inhibitrice de ces centres ou de leurs racines antérieures suffit pour provoquer les désordres intermittents dont il s'agit. La lésion matérielle qu'il faut incriminer siégeait par conséquent au-dessus du cône terminal lui-même et elle n'exerçait sur les noyaux des réservoirs qu'une action de voisinage.

Durant de longues années, le mal resta cantonné dans la moitié droite du neuraxe et ce n'est que peu à peu, très lentement, très insensiblement, qu'il gagna la moitié gauche. Un tel mode d'envahisse-

ment n'est guère le fait des myélopathies systématiquement progressives. D'autre part, lorsqu'une paraplégie unilatérale se bilatéralise, si elle n'est pas systématique, si, en d'autres termes, elle est le fait d'une lésion fortuite à localisation imprévue, de deux choses l'une : ou bien le processus anatomo-pathologique, d'abord limité à l'une des deux moitiés de la moelle, franchit la ligne médiane et empiète sur l'étage correspondant du côté opposé ; ou bien, en vertu de cette influence encore indéterminée qu'on qualifie provisoirement de sympathique, la moitié saine perd sa fonction à un degré égal et dans toutes les parties innervées par les noyaux de même niveau. Cette dernière éventualité qui semble le fait des dégénérescences commissurales est, dans le cas actuel, plus qu'in vraisemblable, attendu que les atrophies dites sympathiques ont une évolution très rapide, et il ressort de l'observation de Couthon que la propagation de la paralysie et de l'atrophie du côté droit au côté gauche s'effectua dans un délai de plus de dix mois.

En fin de compte, nous arrivons à admettre que la lésion spinale occupait à l'origine toute la hauteur du plexus lombo-sacré du côté droit et qu'elle s'étendit par la suite au côté gauche par envahissement progressif.

Si l'on considère l'intensité des troubles trophiques dont furent atteints les deux membres inférieurs,



il est impossible de ne pas affirmer l'existence d'une altération destructive. Mais, destructive de quoi ? De la moelle ou de ses racines ? Peut-être, à la fois, de la moelle et de ses racines ?

En ce qui concerne la lésion de la moelle exclusivement, on peut répondre par la négative, et cela pour la raison très explicitement exposée dans les trois consultations : que la paralysie et l'atrophie furent précédées d'une phase douloureuse. Le caractère même des douleurs a une valeur diagnostique qui ne laisse place à aucune hésitation : « Elles n'étaient pas fixées dans les articulations, mais s'étendaient le long des membres et augmentaient dans le lit. » Telle est bien, en effet, la nature des douleurs radiculaires, douleurs sans points fixes qui s'étendent le long des membres dans la totalité et la continuité du membre, douleurs de membres sans qualificatif, que Bassereau a proposé d'appeler *mélalgies*. Ces douleurs résultent des irritations et surtout des compressions des racines à leur point d'émergence. Elles appartiennent principalement aux pachyméningites tuberculeuses ou cancéreuses. On sait l'importance séméiologique que leur ont attribuée Cazalis, Charcot, Joffroy. Que la moelle soit touchée, peu importe, quant au diagnostic ; car, si les douleurs radiculaires ont précédé la paralysie et l'atrophie, c'est que la pachyméningite a été antérieure en date à la myélite. Elles ont encore cette particularité tout à fait topique, qu'elles dispa-

raissent à mesure que l'atrophie s'accuse. Le fait a été maintes fois vérifié depuis les premières descriptions de Charcot. Or Portal, non moins explicite, nous dit que « Couthon éprouvait des douleurs surtout dans l'extrémité inférieure la moins atrophiée et qu'elles diminuaient à proportion qu'elle dépérissait. Ces douleurs avaient également diminué dans l'autre extrémité et n'avaient à peu près cessé que lorsqu'elle avait été réduite au dernier degré d'amaigrissement ».

Voilà la question tranchée, le diagnostic établi. La maladie de Couthon était une *paraplégie déterminée par une pachyméningite spinale du renflement lombaire*.

Mais quelle était la provenance de cette pachyméningite ? Ici, l'hésitation est plus que permise. Le cancer, la syphilis, le rhumatisme vertébral, la tuberculose, les hydatides peuvent produire la pachyméningite chronique, et il est bien difficile de se prononcer.

Le *cancer* n'est vraiment pas probable. La longue durée de l'affection l'exclut, car le sarcome — la seule variété cancéreuse à laquelle on doit songer pour un sujet de l'âge de Couthon — a une évolution très rapide.

La *syphilis acquise* laisse presque toujours des traces et nos confrères n'en font pas mention. L'adolescence et la jeunesse du conventionnel ne se passèrent pas — il s'en faut de beaucoup — dans l'état

de chasteté ; mais, comme il avait été malade dès son enfance, il est à supposer qu'il savait se soigner et que, dans le cas où il eût été mal servi par la fortune, ses médecins ordinaires en eussent dit quelques mots. La *syphilis héréditaire* pourrait à la rigueur avoir été la cause du mal ; cependant, elle ne se traduit pas habituellement par les lésions des annexes des centres nerveux ; elle s'attaque directement aux centres eux-mêmes.

Le *rhumatisme vertébral chronique* est une hypothèse beaucoup plus plausible. Il ne faut pas oublier que la pachyméningite hypertrophique, décrite par Charcot et Joffroy, à une époque où l'on ignorait encore la syphilis spinale, fut, de prime abord, considérée comme une localisation rhumatismale *a frigore*. Nous savons que Couthon, « faisant l'amour à une jeune femme, et brusquement surpris par le père de celle-ci, se plongea jusqu'au cou dans une cuve », et « ressentit par suite de cette aventure des douleurs de rhumatisme particulièrement vives dans les lombes ». Il est certain que ce père dut jeter un froid et sa vengeance dépassa la mesure prévue. Les arthropathies qui survinrent à la suite de cet épisode donnent créance au diagnostic de rhumatisme, qui fut formulé dès le début, et l'on peut encore y souscrire aujourd'hui, à la condition de ne pas tenir compte de la prétendue influence goutteuse qui domine l'histoire de ce rhumatisme.

Vraiment la *goutte* n'a rien à voir ici. Je sais bien que, parmi les causes de cette localisation goutteuse, il en est une à laquelle on supposait une action toute puissante : l'abus des plaisirs vénériens. C'était une tradition, depuis Sydenham, que la « *Venus immo-dica* » engendrait la podagre. Comme tant de contre-faits, disgraciés de la nature ou victimes de la maladie, Couthon lui-même était bien capable de s'être vanté et d'avoir mis quelque vanité à exagérer la gravité de son inconduite. Sur ce chapitre beaucoup croient se flatter d'autant plus qu'ils s'accusent davantage ; mais encore faut-il avoir des jambes, car cela s'appelle courir, et dès l'âge de seize ans Couthon ne courait plus.

Un autre *abus*, celui des *plaisirs solitaires*, qu'on avoue moins volontiers (car la victoire est par trop facile), passait encore au siècle dernier pour capable de produire la paralysie, la goutte et toutes les infirmités dont on menace les petits garçons. Sans doute, l'excès en tout est un défaut et le proverbe conseille sagement de ne pas abuser des meilleures choses. Mais où commence l'abus ? Ceci soit dit, au reste, sans chercher à absoudre Couthon d'un « péché » tellement répandu, qu'il est presque une fonction de l'adolescence.

Il resterait à se demander si, à un moment donné, le rhumatisme chronique, fixé sur les jointures du membre inférieur droit, ne se serait pas transformé

en *tuberculose* ; si, en d'autres termes, les arthrites de la hanche, du genou et de l'articulation tibio-tarsienne ne seraient pas devenues des tumeurs blanches. La multiplicité des tumeurs blanches chez le même sujet n'est pas exceptionnelle : le hasard m'a fait voir, il y a peu de jours, un enfant de dix ans, paraplégique par mal de Pott et atteint de deux tumeurs blanches, l'une au genou droit, l'autre à la hanche, tout comme Couthon. Nous ne pouvons élucider cette partie du problème. Couthon cependant eut des écrouelles suppurées, et c'en est assez pour croire à la possibilité de la tuberculisation des jointures déjà malades<sup>1</sup>. Outre les écrouelles cervicales, il eut une

<sup>1</sup> Le diagnostic que le professeur Brissaud avait formulé, dès 1896 (Cf. *Chronique médicale* du 15 novembre 1896), le professeur Poncet (de Lyon) l'a pleinement confirmé en 1905 (*Gazette des hôpitaux*, n° 40, 6 avril 1905).

« ... Il devient évident, écrit le savant chirurgien lyonnais, que Couthon, porteur d'adénites cervicales, à un moment donné fistuleuses ; plus tard hémoptysique, eut un *rhumatisme tuberculeux polyarticulaire primitif*, suivi à brève échéance d'une paraplégie prédominante à droite, avec troubles sphinctériens. Celle-ci relève évidemment d'une pachyménigite spinale du renflement lombaire, dont la nature tuberculeuse ne paraît plus discutable.

« Étant donné le début des troubles vers l'âge de la puberté, par une vive douleur spontanée dans les lombes, qui fut, dit Portal, « supportable assez longtemps, mais qui se termina par augmenter et par se faire ressentir dans les membres inférieurs », il est bien tentant de la rattacher à un mal de Pott lombaire. Sans doute, Couthon ne fut pas gibbeux, mais la localisation de ses lésions vertébrales l'explique facilement. « Le malade étant habillé, dit Kirrison à propos de l'ostéite vertébrale lom-

adénopathie inguinale qui n'est guère le fait du rhumatisme simple, en dépit de ce que j'ai pu écrire ailleurs sur le *bubon rheumatismal*. Les fièvres auxquelles il fut sujet après la disparition de sa *gale* n'ont-elles pas été des accès de fièvre pré-tuberculeuse ? La *gale* elle-même n'était-elle pas quelque scrofulide ? Car le mot *gale*, dans le texte des consultations, n'a pas la signification exclusive qu'il a aujourd'hui et qui ne date que de la découverte de l'acare, c'est-à-dire d'une époque ultérieure de vingt ans à la mort de Couthon.

Voilà autant de questions secondaires auxquelles je ne saurais répondre ; mais ce qui paraît certain, c'est que la paralysie de Couthon fut la conséquence d'une *pachyméningite chronique dorso-lombaire, primitivement localisée aux racines du plexus lom-*

baire, la déformation est insaisissable. C'est seulement quand on l'examine à nu, que l'on reconnaît l'existence d'une petite gibbosité angulaire et médiane, sur le trajet des apophyses épineuses. » Si elle a existé, il n'y a rien d'étonnant à ce que cette faible saillie ait échappé aux membres de la Société de médecine en 1791 ; la description de Pott est de 1783, et son livre ne fut traduit en français qu'en 1792 !

« Nous savons d'autre part que la gibbosité, si commune chez les jeunes sujets, surtout chez les enfants, peut manquer et fait souvent défaut chez les adultes. Or c'est de trente à trente-cinq ans environ que Couthon fut atteint de mal vertébral.

« Dès lors le diagnostic si remarquablement précis de Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé et Crochet, contresigné par Brissaud, s'explique aisément et se complète ; il devient facile de résumer l'histoire médicale de Couthon : c'est celle d'un pottique, atteint tout d'abord d'un *rhumatisme polyarticulaire tuberculeux*. »

*bo-sacré*. Tel était d'ailleurs le diagnostic de nos confrères Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé et Crochet, diagnostic d'une précision peu commune, si l'on considère la pénurie des documents neuro-pathologiques à la fin du siècle dernier<sup>1</sup>.

Docteur BRISSAUD.

<sup>1</sup> Il est vrai que ce diagnostic est contresigné par Vicq-d'Azyr ! (Docteur B.)

---

## APPENDICE

---

### A

CONSULTATION DONNÉE A COUTHON PAR LES MÉDECINS TENON,  
GASTELLIER ET CH. DE BEUVAIS (3 novembre 1791).

Le malade pour lequel nous sommes consultés est né avec une constitution faible et délicate. Il a été livré, dès l'âge de dix ans, à des excès dans les plaisirs solitaires qui ont affaibli ses organes et empêché leur entier développement ; à l'âge de puberté, il n'a fait que changer le mode des excès multipliés auxquels il s'est livré. De là a résulté l'extrême débilité des solides, l'irritabilité du genre nerveux et la disposition à l'arrêt des liquides. A ces diverses causes s'est jointe une éruption cutanée qui peut même en avoir été l'effet. Cette éruption que le malade soupçonne avec raison être une gale a été mal traitée, ou pour mieux dire négligée. Le gonflement de la malléole interne de la jambe droite suivait quelque temps après cette éruption ; il a été plus ou moins constant et plus ou moins considérable. Il a souvent changé de place. Il a paru se porter plus particulièrement à l'articu-



lation du fémur avec le bassin, et même occuper les glandes inguinales.

Après un froid vif, que le malade a éprouvé dans un voiage sur un char découvert, et dans le climat le plus inconstant de la France, il lui survint un torticolis avec douleur, et l'humeur augmentée par cette suppression de transpiration lui occasionna un gonflement considérable à l'articulation de la jambe droite avec la cuisse ; les cataplasmes émollients, le régime et le repos calmèrent cet accident, mais l'ennemi subsista et même acquit des forces dans les moments de trêve qu'il accordait au malade.

Les excès et les abus y contribuèrent aussi, et la faiblesse de la cuisse et de la jambe, le gonflement assez constant de la malléole interne en furent les suites nécessaires.

Le malade a alternativement, pendant plusieurs années, éprouvé tantôt des douleurs, ces gonflements, leurs métastases ou leur retraite passagère sans faire de remèdes énergiques et sans attaquer le mal dans sa source.

Ce n'est que depuis environ huit mois que plus affaibli et plus oppressé par ces gonflements douloureux et par un travail constant de cabinet ; après avoir pris un cauterre (*sic*) au bras et usé de canne et de bras étrangers pour se soutenir, il a été réduit à prendre le seul soutien indispensable à un individu qui n'a qu'un mouvement de pendule à la partie inférieure droite. La cuisse et la jambe ont insensiblement perdu de leur volume ; les muscles en sont presque desséchés et presque atrophiés, la malléole est toujours gonflée et même le malade urine avec lenteur et à peine peut-il contracter le sphincter de la vessie, suite de l'appauvrissement des liquides et du relâchement des solides.

Son imagination ardente, ses occupations habituelles achèvent d'irriter une fibre déjà agacée par des sucs dépravés et affaiblie par des excès. Les deux indications à remplir sont de fortifier et ranimer l'action musculaire et d'émousser et envelopper l'âcreté des humeurs.

D'après ces considérations, les médecins soussignés estiment que l'humeur vague qui a donné lieu à tous les accidents qu'a éprouvé le malade et qui subsiste encore sans doute est une humeur herpétique qu'il faut attaquer : 1° par l'usage du lait de chèvre, rendu tonique au moien d'un fer rougi, ou par l'addition de quelques grains de cachou.

2° Le malade prendra chaque jour un bain chaud, rendu gazeux par le foie de soufre et l'acide muriatique, de manière à obtenir une eau artificielle analogue aux eaux thermales de Nérès, dont il a déjà obtenu quelques bons effets.

3° L'électricité par étincelles appliquée à la cuisse et à la jambe droite et employée par quelqu'un d'intelligent est un des moyens les plus propres à ranimer l'action musculaire, et à empêcher l'engorgement dans cette extrémité. Du reste, le régime du malade doit être exact et suivi. Il doit éviter les liqueurs, le café et surtout le travail du cabinet. Les contentions d'esprit sont nuisibles à son état. Il faut aussi qu'il évite d'user de l'appui qu'il emploie pour marcher. L'exercice en voiture ou en brouëte est préférable, et la pression indispensable de la béquille occasionne des engourdissements au bras qu'il faut éviter.

Après avoir employé ces moiens, si l'état du malade ne devient pas meilleur, il faudra qu'il emploie l'électricité sous une autre forme, qu'il se mette à la diette blanche pour

toute nourriture, observant toujours de combiner les toniques ou les martiaux avec ce régime.

Fait à Paris, ce trois novembre 1791.

DEPERETZ méd., TENON, GASTELLIER, Ch. de BEAUVAIS,  
d.m.p.

(*Archives nationales, cote vingt-trois quatorzième.*)

## B

### CONSULTATION DONNÉE A COUTHON PAR LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE (30 décembre 1791).

L'état dans lequel se trouve maintenant M. Couthon consiste dans la perte du mouvement de l'extrémité inférieure droite, jointe à un amaigrissement extrême de cette même partie, sans cependant qu'elle ait perdu sa sensibilité. Outre cela, la vessie a peine à expulser les urines ; ce n'est qu'en comprimant la région du bas-ventre que le malade parvient à leur faire faire le jet. Une sensation douloureuse s'étend aussi sur la cuisse de l'autre côté. Cet état sensible indique que le siège actuel du mal est dans les nerfs sacrés du côté gauche. La sensibilité subsistante presque en son entier dans le côté malade permet de croire que l'organe nerveux n'est pas dans un état de désorganisation.

Si on réfléchit aux degrés par lesquels le malade est arrivé à l'état que nous venons d'exposer, après avoir éprouvé successivement dans les articulations du pied, des genoux, et enfin de la hanche droite, des douleurs et des tumeurs d'abord passagères, mais souvent répétées, puis établies d'une manière plus durable dans les genoux et dans la hanche, et qui n'ont

disparu que pour faire place à l'état actuel, on ne peut méconnaître les caractères d'une cause vague susceptible de se déplacer et d'attaquer successivement différentes parties. Néanmoins il ne paraît pas que les douleurs aient jamais eu le caractère de vivacité et de promptitude qui appartient à la goutte proprement dite. Cette observation est confirmée par la faculté avec laquelle ces douleurs cèdent d'abord aux bains et aux applications émollientes.

On peut suivre encore plus loin l'origine des maux qu'éprouve M. Couthon si l'on considère que très peu avant l'époque de ses premières douleurs il a éprouvé une attaque d'hémorroïdes et que précédemment il avait été sujet à des fièvres d'accès, surtout au retour des mauvaises saisons. Ces fièvres ont, comme on le sait, une relation directe avec les affections hémorroïdales.

C'est à seize ans que s'est fait sentir cette attaque d'hémorroïdes à laquelle ont succédé les douleurs articulaires, et c'est de dix à douze ans, c'est-à-dire environ cinq ans avant, que M. Couthon a contracté une gale qui a été traitée et guérie par un onguent mercuriel. Il nous paraît en conséquence difficile de regarder cette gale comme aiant une part marquée à la série d'incommodités qui ont tourmenté le malade depuis l'âge de seize jusqu'à trente-trois ans.

Une fluxion violente, survenue au col il y a dix ans, à la suite d'un voiage fait à l'air, dans un tems humide et froid, n'aurait pas non plus de trait à l'affection principale si l'humeur de cette fluxion paraissant céder aux émolliens ne s'était aussitôt portée au genou alors affecté, et n'avait, par conséquent, été grossir la cause première, et en augmenter l'activité et les effets.

Il n'est guère plus aisé de déterminer quelle liaison a pu avoir avec l'affection primitive un abcès qui s'est formé deux ans après à la glande maxillaire, abcès qui a fourni une grande quantité de pus, mais dont la formation, la suppuration très prolongée et la guérison subite n'ont paru être accompagnées ni suivies d'aucun changement dans les douleurs articulaires toujours subsistantes.

Nous ne nous occuperions pas davantage de la recherche très conjecturale des causes qui ont pu déterminer une suite d'affections aussi dignes de remarque, si M. Couthon ne nous avait appris lui-même que dès sa tendre jeunesse on l'avait laissé s'abandonner avec excès aux plaisirs solitaires et que cette malheureuse habitude n'a cessé, vers l'âge de puberté, que pour être remplacée par un usage inconsidéré de plaisirs plus conformes au vœu de la nature, mais dont l'excès n'est pas moins nuisible. Un travail excessif a en même temps contribué à énerver et à épuiser une constitution plus ardente que robuste.

On sait que ces genres d'excès donnent lieu à des affections très variées qui attaquent surtout les extrémités inférieures et que les douleurs articulaires vagues et la paralysie de ces extrémités sont au nombre des effets communs de cette cause dangereuse. Nous croions que cette considération est une de celles qui méritent le plus de fixer notre attention.

Il nous reste à porter un coup d'œil sur les effets les plus sensibles des remèdes qu'a tentés M. Couthon d'après différents conseils. Il en a peu fait usage et les seuls dont on puisse faire mention sont les Eaux sulphureuses de Néris que le malade a prises, il y a neuf ans, tant en bains qu'en

douches avec une grande assiduité, et dernièrement l'Électricité, administrée par l'un de nous avec prudence et circonspection. Les Eaux de Nérís ont eu peu d'effet ; mais, après leur usage, le malade, suivant ses expressions, s'est senti plus de vie, et il a pu se soutenir plus solidement sur la jambe malade. Cet effet s'est bientôt dissipé.

L'Électricité, employée dans ces derniers tems, a paru avoir une influence marquée sur l'état du malade ; mais les effets se sont bornés à occasionner des coliques, à réveiller des douleurs, tant dans la jambe malade que dans la jambe saine et dans celle-ci surtout.

Ces douleurs subsistent encore, sont presque continuelles, privent le malade de sommeil, ne sont pas fixées dans les articulations, mais s'étendent le long des membres et augmentent dans le lit. La jambe saine paraît avoir maigri sensiblement depuis quelques jours et exécute ses mouvements avec plus de peine ; la jambe malade n'a fait aucun progrès en bien, si ce n'est que l'enflure du genou et des malléoles s'est évidemment dissipée.

Peut-on regarder ces effets comme les indices du déplacement d'une cause qui, au moins dans l'origine, paraissait susceptible de se transporter et de changer de lieu ? La réponse à cette question est certainement bien indécise et ce fait ne démontre encore bien positivement, dans le malade, qu'une sensibilité nerveuse très grande. Il faut cependant convenir que la vessie, suivant le rapport de M. Couthon, commence à expulser plus complètement les urines et qu'il les rend plus fréquemment ; elles sont plus troubles et plus rouges depuis le renouvellement des douleurs, l'appétit est bon, les digestions parfaites, et le malade assure

jour, au sommeil près, dans le moment actuel, d'une santé parfaite, depuis la tête jusqu'au siège.

Quelle espérance le malade peut-il concevoir dans les moyens de la médecine et que doit-on lui conseiller ?

Le vœu unanime de nos confrères a été d'établir pour base de tout traitement, quel qu'il fût, un régime adoucissant et restaurant. La diète lactée, puisque le lait passe bien, joint aux aliments doux, aux farineux comme le riz, le sagou, les purées de fèves ; parmi les aliments animaux, les seules viandes blanches et particulièrement les volailles rôties ou bouillies ont réuni tous les suffrages.

M. Couthon nous ayant observé que l'orgeat et les rafraichissants lui avaient toujours été utiles, nous lui avons conseillé, dans la vue surtout de procurer le calme de la nuit, de substituer au lait le lait d'amandes, il l'a très bien digéré ; la nuit n'a cependant pas été plus calme ; nous sommes en conséquence convenus que son déjeuner serait du lait avec du pain ; qu'à son dîner, il ferait succéder à une soupe de lait les aliments dont nous avons parlé, et que le soir il prendrait à son gré ou du lait, ou du lait d'amandes avec du pain. A dîner, ses boissons seront du vieux vin étendu d'eau, et il peut terminer le repas par un peu de vin de Bordeaux ou de Malaga si l'état des douleurs ne fait pas craindre d'exciter trop de chaleur. Les observations qu'il nous a faites sur ses dispositions ne nous ont pas permis de songer au lait de femme dont il a été question dans quelques-uns des avis qui ont été ouverts. Il faut, en outre cela, qu'il s'abstienne, autant qu'il lui sera possible, du travail de cabinet, ou au moins éviter d'y donner trop de temps et

d'application. Il ne doit pas non plus négliger le peu d'exercice que sa situation lui permet.

Plusieurs avis se sont réunis pour borner le traitement à ce seul régime ; le médecin ordinaire de M. Couthon à Clermont lui avait même prononcé cette opinion de manière à le détourner de toute tentative.

Les progrès de l'amaigrissement et de l'atrophie dans la jambe malade, depuis le mois d'août dernier, ne lui ont pas permis de rester dans cette sécurité, et il a paru difficile à un homme de trente-trois ans de se voir condamner à rejeter loin de lui toute espérance.

Néanmoins, ç'a été l'avis de M. Petit et d'un grand nombre de nos confrères, et cet avis paraît bien autorisé par le renouvellement des douleurs, de différer toute tentative pour le moment présent et de s'en tenir à la diète, jusqu'au retour de la saison la plus favorable à l'effet des remèdes et dans laquelle la transpiration est la plus libre.

On s'est à peu près accordé pour proscrire tout remède interne au moins jusqu'à ce que des indications nouvelles aient pu en indiquer plus clairement l'usage.

Avec cela, il est évident que tous ces remèdes, soit qu'on les prenne dans les diaphorétiques actifs, dans les savonneux, dans les antimoniaux ou les mercuriaux, auront toujours l'inconvénient, chez un homme très épuisé et en même temps très irritable, de contredire la principale ou au moins la plus sûre des indications, celle que nous cherchons à remplir par la diète prescrite qui est d'adoucir et de restaurer. Ils augmenteraient certainement et l'irritation et l'épuisement.

Il en faudrait dire autant des remèdes externes, si l'on



n'avait l'avantage, en les cessant, d'en suspendre plus complètement l'action. Quoique encore la durée des effets qu'on a cru devoir attribuer à l'Électricité montre combien, même à cet égard, il faut user de prudence et de circonspection, trois genres de moyens, parmi les remèdes externes, ont fixé les avis : l'Électricité, les bains d'Eaux minérales, soit artificielles, soit naturelles, et les frictions avec la teinture de cantharides.

L'Électricité ne pourra, surtout dans les commencements, être employée que par bains : elle l'avait été dernièrement par étincelles, et on ne pourra en user qu'en en suspendant à propos l'administration, quand le déplacement paraitra s'annoncer par quelques symptômes évidens. Les bains d'eaux minérales, soit salines, comme celles de Bourbonne ou Bourbon-l'Archambault, soit sulphureuses, comme celles de Nérès, quoique très différents par leur nature, ont cependant, quand on se borne à leur usage extérieur, un effet à peu près uniforme : l'effet tonique et stimulant. C'est à une saison plus avancée qu'il faudrait renvoyer l'usage des bains d'Eaux minérales naturelles. Il pourrait être utile d'y envoyer le malade par la suite, surtout à celles de Bourbon qui sont près de sa résidence ordinaire. Ceux qu'on pourrait composer en imitant soit les eaux de Bourbon, soit les eaux sulphureuses, peuvent être administrés beaucoup plus tôt. On a pensé qu'on pourrait suivre et même combiner avec le premier moyen l'Électricité administrée par bains. C'est dans le progrès même des effets et en supposant qu'on croie devoir insister sur une méthode active qu'on pourra, si les circonstances sont favorables, en venir aux frictions avec la teinture de cantharides.

Ces frictions sèches et aromatiques sur les lombes et sur la partie privée d'action peuvent être employées en tout tems et conjointement avec les autres moyens quand un état actuel d'irritation n'y portera point d'obstacle. On sent qu'il nous est impossible de dire à présent, ni dans quelle mesure ni dans quel ordre on pourra employer tous ces moyens dont la direction et le choix ne peuvent être le résultat que d'une observation vigilante et assidue.

Nous n'avons pas conseillé les bains de vapeur et les émolliens ordinaires, à cause du relâchement et de l'extrême atonie des membres affectés. Un d'entre nous a proposé un remède, dont l'effet lui a paru puissant dans les cas d'irritation et que plusieurs personnes regardent comme ayant un effet plus utile que le simple effet émollient : c'est l'application de peaux d'animaux nouvellement égorgés. Si l'on croit devoir employer ce remède on peut l'associer aux moyens actifs dont nous avons parlé, pour porter le calme, dans le cas où leur effet occasionnerait une irritation vive ou un déplacement dangereux.

A l'égard de l'attention que l'on doit avoir, pendant l'emploi des moyens actifs, de déterminer le déplacement qui pourrait survenir vers les émonctoires naturels ou artificiels, il faut observer que l'irritabilité extrême des entrailles exige ici beaucoup de modération dans l'usage des purgatifs, de circonspection dans leur choix, et que les lavements plus ou moins laxatifs seront probablement les seuls moyens dont on pourrait se servir dans cette vue.

Nous avons cru devoir rejeter absolument toute application de setons, de cautères, de vésicatoires et même du moxa dans le voisinage des parties affectées. L'expérience a

prouvé que dans les parties privées de mouvement et d'action vitale, ces moyens étaient souvent suivis de gangrènes interminables et funestes. M. Couthon porte un cautère au bras gauche. Depuis l'Électricité, cet émonctoire rend plus abondamment que jamais et l'effet en est nul jusqu'à présent sur le siège principal du mal. On le conservera cependant avec soin comme un des moyens de dévier l'humeur si on parvenait à en opérer le déplacement.

Quoiqu'il en soit et quoique nous ne soions pas d'avis de renoncer à toute tentative faite avec prudence et dans la mesure convenable, nous croions, comme nous l'avons déjà dit, que le moyen principal, non pas de guérison, mais de conservation, doit être la diète que nous avons prescrite, parce que dans tous les cas elle doit accompagner toute espèce de traitement, et que si on était obligé d'abandonner les remèdes dont nous avons indiqué l'usage, il faudrait toujours en revenir à un régime conservateur et restaurant.

Délibéré à Paris, le 30 décembre 1791.

Signé : GEOFFROY, MAUDUYT, ANDRY, HALLÉ, CROCHET.

Certifié conforme à l'original et à l'avis de la Société, le 4 janvier 1792.

VICQ-D'AZYR <sup>4</sup>,  
*Secrétaire perpétuel.*

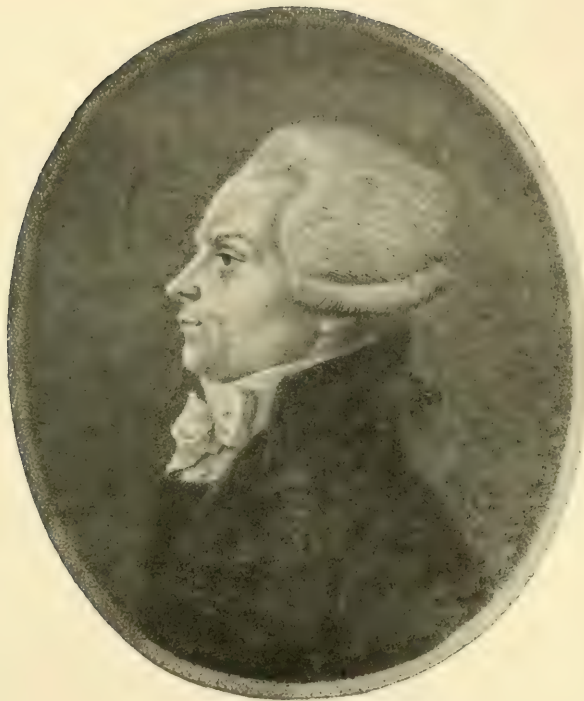
(*Archives nationales, cote vingt-trois quinzième.*)

<sup>4</sup> LEMONTEY, dans son *Eloge de Vicq-d'Azyr*, raconte le trait suivant qu'il tenait de Portal lui-même :

« Portal, appelé pour donner des soins à l'un des membres du Comité de Salut public, trompé par la voix douce et le patriotisme apparent du

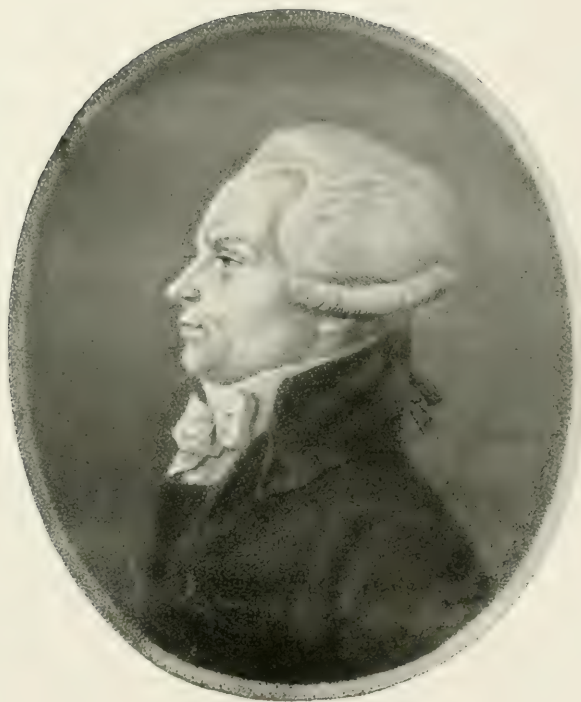
despote paralysé, crut pouvoir lui proposer, pour un objet d'utilité publique, son confrère Vicq-d'Azyr. Mais, à ce nom, l'infémal Couthon s'écrie : *Quoi donc, est-ce que le scélérat existe encore ?* M. Portal, ayant hasardé quelque apologie, fut interrompu de nouveau par ces mots menaçants : *Nous connaissons le traître : nous savons qu'il faisait la correspondance de la reine.* M. Portal eut soin de faire avertir son confrère de se tenir en garde contre les dispositions de ces furieux. » (*Eloge de Vicq-d'Azyr*, par LEMONTEY, p. 32.)

---



ROBESPIERRE





ROBESPIERRE





## ROBESPIERRE INTIME

### I

L'histoire est faite d'une suite de procès à reviser. C'est surtout dans les menus faits qu'on prend souvent les historiens en flagrant délit d'inexactitude. Peut-être est-ce exercer le droit de critique la loupe à la main, que de s'arrêter à ces vétilles ; et, cependant, le souci de la vérité jusque dans le détail n'est-elle pas la marque de la probité de l'historien ?

Les biographes qui mettent leur point d'honneur à étudier un personnage sous ses multiples aspects sont, plus que tous les autres, tenus à s'entourer de témoignages dont l'authenticité ne puisse être révoquée en doute. S'ils veulent qu'on les croie sur parole, au moins doivent-ils inspirer eux-mêmes confiance. Ainsi M. Hamel, qui est, comme on l'a très bien dit, une manière d'« historien officiel » de Robespierre, nous a fait connaître son héros plus complètement qu'aucun des historiens qui l'ont précédé. Son ouvrage, abondamment documenté, est

plein de faits attachants, de piquantes anecdotes, de révélations imprévues ; et pourtant, M. Hamel, faute d'y « être allé voir », a péché par omission, et, ce qui est plus sérieux, a commis quelques erreurs. Non pas, que le délit soit autrement grave, mais il est si amusant de prendre en défaut quiconque écrit un livre qu'il assure « définitif » ! Demandez plutôt à M. Sardou, ce fureteur heureux, quel malicieux plaisir on éprouve à relever les péchés d'autrui.

M. Sardou connaît mieux que quiconque la période révolutionnaire ; c'est dire qu'on ne lui en remontre pas sur tout ce qui touche à Robespierre. C'est parce que nous ne l'ignorions pas, que nous eûmes jadis l'idée de frapper à sa porte si largement hospitalière, pour solliciter de lui des renseignements sur le sujet qui nous intéressait.

Comme de coutume, le maître nous accueillit avec sa courtoisie toute empreinte de bonne grâce.

Vous pouvez vous vanter de tomber à merveille, nous dit-il de prime-saut. Vous vous proposez d'étudier la vie intime de Robespierre à la veille de Thermidor : *Robespierre chez les Duplay*, en d'autres termes. Eh bien ! vous me voyez tout heureux de la trouvaille que je viens de faire <sup>1</sup> et dont

<sup>1</sup> Cette étude a paru primitivement dans le *Supplément littéraire du Figaro*, de l'année 1894. Ce n'est que *postérieurement*, en février ou mars 1895, qu'a surgi le débat entre MM. Sardou et Hamel, sur la *maison de Robespierre*. La question de la maison de Robespierre ne nous

je suis très fier : vous avez lu partout que la maison habitée par Robespierre dans les derniers temps de sa vie avait complètement disparu. C'est mon ancien camarade d'études, Hamel, qui a mis en circulation cette légende, car c'est une légende. Or, la maison des Duplay, dont Maximilien était le locataire, existe, et rien n'est plus facile que de s'en assurer. Avec M. Th. Gosselin (*aliàs* G. Lenotre) qui va prochainement publier un livre sur *Paris révolutionnaire*<sup>1</sup>, j'ai visité le logis de l'*Incorruptible*.

Le logement est presque intact ; la chambre de Duplay, celles de ses filles sont dans un état de parfaite conservation, telles qu'elles étaient en 1794. J'ai tout retrouvé : les escaliers à solives, le petit jardin de la salle à manger, avec les plans et les titres en main. Sur la foi de Mme Le Bas, dont Hamel a eu le manuscrit entre les mains, l'historien de Maximilien a déclaré que la maison en question avait été démolie. Écoutez ce qu'il en dit : « De toute cette maison, on chercherait vainement un vestige aujourd'hui ; il n'en reste plus une pierre. » Rien de plus inexact : la maison a été surélevée, voilà tout. Mais Hamel n'a pas cru devoir se déranger pour si peu. J'ai été plus curieux que lui et je ne le regrette pas. Grâce à l'obligeance du propriétaire M. Vaury, j'ai exploré l'ancienne demeure des Duplay dans, ses moindres recoins. J'ai vu la chambre où se barricadait, c'est le mot, le farouche conventionnel. Ah ! il n'était pas

a, du reste, occupé que secondairement ; mais, pour bien faire connaître l'hôte, force nous était de dire quelques mots du logis.

<sup>1</sup> L'ouvrage a paru, en 1895, chez F. Didot, et contient, à la p. 13 et suiv., un chapitre sur la *Maison Duplay*.

commode de pénétrer jusqu'à lui ; il était bien à l'abri des importuns. Voyez plutôt...

Ce disant, M. Sardou, en quelques coups de crayon hâtifs, dessine le plan de la maison et nous démontre, avec toute la clarté désirable, qu'il était presque impossible d'arriver à la pièce où se « terrait » Robespierre, sans mettre tout l'entourage en émoi : les enfants qui couchaient à côté, les menuisiers qui travaillaient sur le derrière, etc... Et, continuant l'explication du plan qu'il vient de tracer, notre interlocuteur poursuit :

Les fenêtres de la chambre sont les mêmes qu'en 93. La cheminée a été remplacée ; on a supprimé des cloisons, mais on peut aisément reconstituer ce qui a disparu. Un fait à noter et qui éclaire d'un singulier jour la psychologie du personnage : la chambre d'Éléonore Duplay, celle qu'on appelait Cornélie dans l'intimité, était à l'autre extrémité de la maison ; ce simple détail suffit à expliquer la nature des rapports qui existaient entre Robespierre et celle qu'on a, tour à tour, indiquée comme sa maîtresse et comme sa fiancée. La topographie des lieux nous fournit en faveur de la pureté des mœurs du tribun un argument péremptoire...

## II

Maintenant que nous connaissons le logis, le moment est venu d'en présenter les hôtes. Et d'abord,

comment Robespierre était-il entré en relations avec la famille Duplay ?

La loi martiale venait d'être proclamée au Champ de Mars ; ce jour-là (19 juillet 1791), Robespierre était venu à la séance des Jacobins, où les amis de la liberté s'étaient réunis en petit nombre. La cour, dit un témoin oculaire <sup>1</sup>, « fut bientôt remplie de canonnières et de chasseurs de barrières, instruments aveugles des fureurs de Lafayette et de ses partisans. Robespierre tremblait de frayeur en traversant cette cour pour s'en retourner, après la séance ; et entendant vomir par ces soldats des imprécations et des menaces contre les Jacobins, il fut obligé, pour se soutenir, de prendre le bras de Lecointe, de Versailles, en uniforme de commandant de la garde nationale, et de Lapoype, depuis général de division, alors membre de la société des Jacobins. »

Robespierre n'osa pas aller coucher rue Saintonge, n° 20, où il demeurait, chez Humbert, avec celui qui lui servait alors de secrétaire, Pierre Villiers. Il demanda à Lecointe s'il ne connaissait pas, dans le voisinage des Tuileries, quelque patriote qui pût lui donner asile pour la nuit. Lecointe lui proposa la maison Duplay, et l'y conduisit. A partir de ce jour, il n'en sortit plus.

<sup>1</sup> Note sur Robespierre, par Fréron, publiée dans les *Notes historiques de M.-A. Baudot*, éditées par Mme Ecgar-Quinet (1894), p. 277 et suiv.

La maison dont Maurice Duplay était propriétaire portait le n° 366, actuellement 398, de la rue Saint-Honoré. Elle a été suffisamment décrite<sup>1</sup>, pour que nous n'y revenions pas. Disons seulement que Duplay habitait avec sa famille un bâtiment retiré au fond d'une cour comprenant : un rez-de-chaussée et une salle à manger ouvrant de plain-pied sur la cour. Dans la salle à manger, un escalier en bois conduisait aux appartements situés au-dessus. Les époux Duplay occupaient une vaste chambre au premier. Leurs filles — elles étaient quatre — logeaient derrière cette pièce. A côté de la chambre de Maximilien, située au couchant, reposaient : le neveu du maître de céans, Simon Duplay, qui tenait lieu de secrétaire au dictateur, et le tout jeune fils de Duplay, portant comme son père le nom de Maurice, à peine âgé de quatorze ans à cette époque.

A droite et à gauche de la porte cochère, qui donnait accès à la maison des Duplay, se trouvaient deux boutiques : l'une occupée par un restaurateur, l'autre par un bijoutier.

Détail assez généralement ignoré : un frère du secrétaire de Condorcet tenait, pour le compte de Mme de Condorcet, rue Saint-Honoré, 352, à deux pas de la maison des Duplay, une petite boutique de lingerie et de mercerie. La femme du proscrit faisait à l'entre-

HAMEL, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 282.

sol des portraits et des miniatures et sa boutique était, paraît-il, des mieux achalandées<sup>1</sup>.

Le nouvel hôte de Robespierre, Maurice Duplay, dépassait à peine la cinquantaine, quand il fit la connaissance du dictateur. Il avait vu le jour en 1738 à Saint-Dizier-en-Velay. Du mariage de Jacques Duplay et de Marie Bontemps étaient nés dix enfants. Suivant l'exemple de l'aîné de la famille, Mathieu, Maurice Duplay avait pris l'état de menuisier. Il avait quitté de bonne heure Saint-Dizier-en-Velay, aujourd'hui Saint-Dizier-la-Seauve, dans la Haute-Loire, pour faire son tour de France. Il s'était, après maintes pérégrinations, rendu à Paris où, grâce à des spéculations heureuses, il n'avait pas tardé à amasser une fortune enviable. Au bout de peu de temps, il était devenu propriétaire de trois maisons, situées rue de l'Arcade, rue du Luxembourg et rue d'Angoulême. Il occupait la maison de la rue Saint-Honoré, moyennant le paiement d'une somme de 1.800 livres en principal, plus 200 livres qu'il payait aux religieuses de la Conception, ses propriétaires.

Maurice Duplay vivait retiré des affaires, lorsque la Révolution éclata. Il ne semble pas avoir pris une part bien active au mouvement révolutionnaire.

<sup>1</sup> V., dans le *Correspondant* de 1889, un article de M. de Lescure sur les *Femmes pendant la Révolution*.

A s'en rapporter à Le Bas<sup>4</sup>, il avait fait partie, en sa qualité de propriétaire, du jury du tribunal criminel ordinaire. Il ne put, malgré ses répu- gnances, refuser d'être juré au tribunal révolution- naire.

Il est faux qu'il ait assisté au jugement de la Reine et à celui de Mme Élisabeth. Rarement il eut à exer- cer ses terribles fonctions. Souvent il profita des tra- vaux de bâtiment, dont il était chargé par le gouver- nement, pour se dispenser de se rendre aux convoca- tions du tribunal. La plupart des jugements où son nom est porté ont été rendus en dehors de lui. Quand Fouquier-Tinville fut mis en accusation, ainsi que les jurés du tribunal révolutionnaire, seul des prévenus, Duplay fut acquitté : les charges relevées contre lui ne devaient pas être bien accablantes.

Ce fut, semble-t-il, un honnête homme : en quarante années de travail, c'est à peine s'il avait amassé 16.000 livres de rentes, en maisons. Les événements ne tardèrent pas à jeter un peu de trouble dans cette position laborieusement acquise. Les maisons ne se louant plus, Duplay se vit dans la nécessité de re- prendre son état : c'est ce qui résulte d'un brouillon de lettre de Mme Duplay à sa fille, Mme Auzat, brouil- lon trouvé chez Duplay, après Thermidor.

Maurice Duplay avait épousé la fille d'un charpen-

<sup>4</sup> *Dict. encyclopédique de la France*, art. DUPLAY.



tier de Choisy, Mlle Vaugeais, incarcérée à Sainte-Pélagie, le 8 thermidor au soir, avec son mari et son jeune fils, et morte étranglée dans la prison même, par des femmes qui partageaient sa captivité.

Quatre filles étaient nées de cette union : Sophie, devenue plus tard Mme Auzat, par son mariage avec un avocat d'Issoire ; Victoire, qui ne se maria point ; Élisabeth, née en 1773, qui épousa, le 26 août 1793, le conventionnel Le Bas, et sur laquelle nous reviendrons ; et enfin Éléonore, née en 1771, surnommée Cornélie, par allusion à la mère des Gracques, et qui mourut sous la Restauration.

Maurice Duplay avait eu un unique fils : Maurice, né en 1769. D'abord expéditionnaire dans les bureaux de l'administration centrale de la Seine, il fut nommé plus tard, en 1814, administrateur des hôpitaux et hospices de Paris, poste qu'il occupa presque jusqu'à sa mort, survenue en 1846.

Pour en finir avec la généalogie des Duplay, nous ne dirons qu'un mot de la descendance de Mathieu Duplay, aîné de la famille, et frère de Maurice, l'hôte de Robespierre.

Mathieu Duplay avait pris pour femme, en 1767, une demoiselle Marie Fournier, dont il eut plusieurs enfants. Un seul mérite de nous occuper : Simon Duplay, né en 1774, engagé volontaire en 1792, qui eut la jambe gauche emportée à Valmy, d'où son surnom de *Jambe de Bois*. Recueilli par son oncle, il servit

de secrétaire à Robespierre, sous la dictée duquel il écrivait le plus souvent. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il était mal payé, Robespierre considérant qu'il faisait grand honneur en le choisissant pour lui traduire sa pensée ? Après Thermidor, le neveu du menuisier Maurice Duplay fut jeté en prison et tous ses papiers saisis.

Simon Duplay eut une fille mariée et qui décéda sans enfants, et un fils, devenu docteur en médecine. Le dernier des fils, nommé Auguste, succomba à l'âge de dix ans. L'autre, né en 1836, est le docteur Simon Duplay, membre de l'Académie de médecine et professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris.

### III

On connaît, par de nombreuses publications, mises au jour en ces derniers temps, quel était le genre de vie de Robespierre chez les Duplay. Mais il faut savoir démêler la vérité au milieu des mille légendes qui l'obscurcissent.

« Tout chez lui, a dit Buonarotti, était égalité, simplicité, moralité, amour sincère du peuple. Austère dans ses mœurs<sup>1</sup>, d'une sobriété extrême, il vivait

<sup>1</sup> Robespierre, a écrit Vilate (cité par DAUBAN, *Paris en 1794 et 1795*, etc., p. 440), avait, dans ses mœurs, une austérité sombre et constante, rap-

complètement retiré, quoique le monde le sollicitât de toutes parts. » Mme Le Bas dit, dans son manuscrit, que Robespierre ne sortit qu'une seule fois de chez son père, pour aller chez sa sœur à Arras, vraisemblablement en 1793. Tout son plaisir consistait, les rares fois qu'il sortait, à aller faire un tour aux Champs-Élysées, du côté du jardin Marbeuf, promenade à la mode en ce temps-là. Le plus souvent il préférait travailler chez lui.

La pièce qu'il occupait chez les Duplay était des plus simples. Le mobilier en était des plus modestes : il se composait d'un lit en noyer, orné de rideaux en damas bleu, à fleurs blanches, provenant d'une robe de Mme Duplay, de quelques chaises [de paille et d'un bureau fort ordinaire. Un casier en sapin, suspendu à la muraille, lui servait de bibliothèque et contenait, entre autres livres, les principales œuvres de Corneille, de Racine, de Voltaire et de Rousseau, chers compagnons de ses veilles... Cette chambre était éclairée par une seule fenêtre, donnant sur les hangars, de sorte que, dans la journée, Robes-

portant les événements à sa personne, donnant à son nom de Maximilien une importance mystérieuse ; triste, soupçonneux, craintif, ne sortant qu'accompagné de deux ou trois sentinelles vigilantes de son logement lugubre, n'aimant point à être regardé, fixant ses ennemis avec fureur, se promenant chaque jour deux heures avec une marche précipitée ; vêtu, coiffé élégamment..., sobre, laborieux, irascible, vindicatif, impérieux. Barère l'appelait le géant de la Révolution : « Mon génie étonné, disait-il, tremble devant le sien. »

Pierre travaillait toujours au bruit des rabots et des scies<sup>1</sup>.

Robespierre se levait toujours de très bonne heure ; son premier soin était d'aller dans la boutique souhaiter le bonjour à son hôte.

« Il travaille ensuite<sup>2</sup> pendant quelques heures sans prendre autre chose qu'un verre d'eau. Personne alors qui puisse le déranger ; puis il se fait coiffer, et cette opération a lieu d'ordinaire dans la cour sur une galerie ouverte qui aboutit à la chambre à coucher. C'est aussitôt après que les gens se pressent pour le voir, depuis qu'il est si populaire. Quant à lui, il ne prend garde à cet empressement : il lit, pendant ce temps, la gazette ou les brochures du jour, et prend son déjeuner, qui se compose d'un peu de vin, de pain et de quelques fruits. S'il ne lit pas, il regarde devant lui, les yeux fichés en terre, en s'appuyant souvent sur sa main, et paraît réfléchir à quelque chose de fort important.

« Après déjeuner il retourne à son travail, jusqu'à ce que ses fonctions publiques le réclament. Jamais il ne reçoit de visites le matin, à moins que la personne ne consente à profiter du moment où il se fait coiffer. Il dîne à la table de son hôte et c'est toujours lui qui fait la prière d'avant le repas. Comme, une

<sup>1</sup> HAMEL, *op. cit.*, t. III, p. 286.

<sup>2</sup> Les détails qui suivent sont extraits d'un livre paru à Berlin en 1794. peu de temps avant Thermidor, livre dédié à Robespierre lui-même.

fois, la femme lui donna à entendre que sa table ne devait plus sans doute être assez bonne pour lui, Robespierre le prit très mal. Il ne paie pas davantage aujourd'hui que dans les premiers temps, afin de ne pas faire prendre à ses hôtes de mauvaises habitudes ; et même, pendant la disette, il ne leur a rien donné en plus, pour les forcer à se maintenir toujours sur la même ligne à son égard. Est-il invité à dîner, il ne prévient jamais à la maison parce, qu'il suppose qu'on ne prépare rien de particulier pour lui. Voulant cependant que ces braves gens qui ont partagé sa gêne profitent des avantages de sa position nouvelle, il a fait beaucoup de bien à leurs enfants. Le fils, qui est également menuisier, il l'a établi, ou, du moins, il a aidé à son établissement. Quant à la fille, il lui a promis un cadeau de noces, à condition qu'elle épouserait un citoyen ayant combattu pour la patrie.

« A table, il mange tout comme ses hôtes et boit également de leur mauvais vin. Après le repas, il se fait servir le café, reste une heure à la maison en attendant les visites, puis, d'ordinaire, il sort <sup>1</sup>. Depuis qu'il est maître de la Convention nationale, il a pris un secrétaire ; auparavant, c'était un enfant orphelin recueilli par ses hôtes qui faisait ses courses.

<sup>1</sup> Il allait, dit-on, assez régulièrement, après son repas, faire sa partie d'échecs au café de la Régence (V. les *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, par Edouard FOURNIER ; Paris, 1864, p. 260 et suiv.).

« Il rentre extraordinairement tard ; il travaille souvent jusqu'après minuit au Comité de Salut public ; mais s'il n'est pas au Comité, il n'en rentre pas moins jamais avant minuit. Où est-il pendant ce temps ? Nul ne le sait. Qui le cherche le soir doit attendre au lendemain pour le voir. »

Peut-être y a-t-il beaucoup de romanesque dans ce récit à peu près inédit, emprunté à un contemporain. Il ne faut sans doute l'accepter que sous les plus expresses réserves <sup>1</sup>, mais l'on y peut glaner des renseignements qui ont leur valeur.

Ce que le conteur nous dit de la sobriété de Maximilien ne fait que confirmer ce que nous savions déjà. Pendant les derniers mois de sa vie, il ne buvait que de l'eau, craignant que l'usage du vin et des liqueurs ne lui fit commettre quelque indiscret bavardage.

La seule fantaisie qu'il se permettait était de dévorer, pendant le repas, quantité d'oranges <sup>2</sup>. On avait l'attention de servir devant lui, au dessert, une véritable pyramide de ces fruits ; et cela, en toutes

<sup>1</sup> M. G. Avenel, à qui nous devons la traduction de l'opuscule dont nous venons de rapporter un extrait (Cf. *Amateur d'autographes*, 1862-1863, p. 210), n'hésite pas à dire qu'il mérite d'être pris en considération, parce qu'il a été écrit par un contemporain de Robespierre qui doit être d'origine parisienne et qui, par suite, pourrait bien avoir vu ce qu'il conte si bien.

<sup>2</sup> « Un beau fruit », disait-il (Cf. *Mémoires de Fleury* ; Paris, 1835, 2<sup>e</sup> série, p. 222).

saisons. Il les mangeait avec avidité. Il était aisé de distinguer la place que Robespierre avait occupée à table par les monceaux d'écorces d'oranges qui couvraient son assiette. On a prétendu, et la chose n'est pas pour nous surprendre, que Robespierre cherchait ainsi à rafraîchir son sang plein d'âcretés et à modifier son teint fortement coloré par la bile qui l'étouffait <sup>1</sup>.

Était-il vraiment d'aspect aussi antipathique que certains se sont plu à le représenter ? Sa physionomie avait-elle au contraire quelque séduction ? C'est ce qu'il ne sera pas inutile de rechercher, avant d'aborder un point assez délicat, dont nous avons déjà touché un mot, nous voulons dire la nature de ses relations avec la fille aînée de Duplay.

<sup>1</sup> « Sous le rapport physique, a écrit Reveillé-Parise (*Gazette médicale de Paris*, n° 46, 16 novembre 1850, p. 825), Robespierre avait les formes grêles et la stature peu élevée ; sa figure était effilée, d'un teint jaunâtre et fortement marquée de petite vérole. Il avait le front comprimé sur les côtés. Comme une bête de proie, les lèvres petites, serrées, une voix d'un timbre rauque dans le bas, mais aigre et glapissante dans la colère et l'exaltation. Il avait surtout dans les yeux quelque chose de faux et de sombre ; d'une excessive irritabilité nerveuse, il éprouvait des mouvements convulsifs dans les muscles du tronc et des membres, notamment à la tribune. Mme de Staël dit qu'il avait les *veines vertes*. Il est certain qu'ayant le tempérament mélancolique le plus prononcé, c'est-à-dire avec prédominance du système veineux et nerveux, ses veines, quoiqu'il fût jeune encore, devaient avoir une teinte particulière, comme il arrive à tous les hommes doués de cette constitution ; c'est ce que j'ai cherché à démontrer dans mon *Mémoire sur le tempérament mélancolique*, lu à l'Académie des sciences (Voy. mes *Etudes de l'homme*, t. II, p. 358). »

## IV

Un seul portrait représente Robespierre sous des traits jeunes, d'embonpoint agréable, l'air d'un travailleur, mais à l'esprit borné. C'est celui du peintre Boilly, que possède le musée Carnavalet.

En 1785, au dire de Beaulieu, c'était un homme de petite taille, « d'une figure mesquine et fortement marquée de petite vérole. Son teint pâle et plombé, son regard sombre et équivoque, tout en lui annonçait la haine et l'envie <sup>1</sup> ».

Hamel assure, sans autres preuves, que la tête, sans avoir le caractère léonin de celle de Mirabeau ou de Danton, dont la laideur imposante attirait, « était douée de je ne sais quelle expression persuasive qui tout d'abord saisissait l'auditeur. De longs cheveux châtain rejétés en arrière, un front vaste, découvert sur les tempes et un peu bombé, l'arcade sourcilière proéminente, l'œil profond et clair, plein de pensées, mais voilé malheureusement par des lunettes, qu'une vue basse rendait presque toujours indispensables, le nez droit, légèrement en l'air, la bouche dessinée, le menton ferme, nettement accentué : tel était le portrait de l'homme au physique <sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> *Biographie Michaud*, éd. de 1824, art. ROBESPIERRE.

<sup>2</sup> HAMEL, *op. cit.*, p. 294.



Portrait singulièrement flatté, si l'on s'en rapporte au témoignage de ceux qui avaient approché de près notre héros.

Dumont (de Genève), qui avait causé avec lui, trouvait que Robespierre ne regardait point en face et qu'il avait dans les yeux un clignotement continu et pénible. L'abbé Proyart avait déjà noté, chez Robespierre adolescent, « les yeux un peu enfoncés et le regard indécis ». Pour remédier au clignement d'yeux dont il était atteint, il portait toujours des conserves. Michelet parle de deux binocles qu'il maniait à la tribune avec dextérité. Miss Williams, dans ses *Souvenirs*, prétend qu'il portait à la fois des besicles vertes pour reposer la vue et un binocle, qu'il mettait parfois par-dessus ses lunettes, pour promener son regard sur ses auditeurs. Voilà la physionomie.

Quant à ses vêtements, ils étaient des plus recherchés. L'écrivain qui a peint le tribun dans les *Mémoires d'une Femme de qualité*, prétend que Robespierre portait du linge fin <sup>1</sup>, des habits soignés et un trousseau de bagues à ses doigts. Ceci est vrai, quant au linge et aux habits ; c'est une fable quant aux bagues <sup>2</sup>. Il est certain qu'il était très soigné dans sa mise et que, contrairement à la plupart de ses

<sup>1</sup> Cf. les *Mémoires de Fleury*, loc. cit.

<sup>2</sup> BAUDOT, *op. cit.*, p. 245.

collègues de la Convention, il avait conservé l'usage du jabot et des manchettes.

Le peintre Vivant-Denon, qui eut souvent l'occasion de l'approcher, se rappelait l'avoir vu « poudré à blanc, portant un gilet de mousseline brochée, avec un liseré de couleur tendre, et vêtu de tout point avec la recherche et la propreté d'un petit-maitre de 1789 <sup>1</sup> ».

On se demande, après avoir lu ces jugements divers, si ce sont bien les charmes physiques du dictateur qui avaient fait impression sur Mlle Duplay, ou si Robespierre ne lui en imposait pas plutôt par le prestige de sa supériorité intellectuelle.

Robespierre n'était pas un féministe : il était trop absorbé par ses rêves d'ambition pour se laisser conquérir par une femme. « Il n'aimait ni les femmes, ni l'argent, et ne s'occupait pas plus de ses intérêts privés, que si tous les marchands eussent dû être pour lui des fournisseurs gratuits, obligés, et les maisons, des auberges payées d'avance pour son usage. Et, en effet, il en agissait ainsi avec ses hôtes <sup>2</sup> ».

Robespierre se laissait « donner des soins » par l'aînée des filles Duplay, mais il n'en était pas amoureux. D'ailleurs, Cornélie Duplay avait une figure plutôt masculine qui inspirait un tout autre sentiment que l'amour. « Cette pâle jeune fille, à la lèvre

<sup>1</sup> *Biographie Rabbe*, art. DENON.

<sup>2</sup> BAUDOT, *op. cit.*, p. 242.

pincée, à l'œil glauque, où passe parfois une lueur vipérine, dont le portrait au pastel, qui figurait au Musée de la Révolution, frappait par son expression sèche et froide ; cette absence de couleur et d'attrait, de gaieté et de sourire, faisaient bien de cette chlorotique et peu sympathique jeune fille la digne accordée de l'orgueilleux et bilieux dictateur, à l'œil ophidiien comme le sien<sup>1</sup>. »

Il y a, à l'égard d'Éléonore Duplay, deux versions : selon les uns, elle aurait été la maîtresse de Robespierre ; selon d'autres, sa fiancée. Charlotte Robespierre, qui rapporte les deux opinions, croit fermement que le désir de Mme Duplay mère était d'avoir Robespierre pour gendre, et qu'elle ne négligea ni caresses, ni séductions pour lui faire épouser sa fille. Éléonore, également très ambitieuse, mit tout en œuvre pour attendrir le cœur de Maximilien. Mais celui-ci, toujours au dire de sa sœur, ne se laissa pas fléchir. Les obsessions, les importunités dont on l'accablait, étaient plutôt pour l'en dégoûter que pour la lui faire aimer.

Tout ceci est rien moins que sûr. Robespierre se trouvait chez les Duplay, entouré de chaudes affections, et il ne pouvait qu'être très sensible aux mille attentions qu'on lui prodiguait. Positivement, on l'idolâtrait, et, quand la politique lui laissait des loi-

<sup>1</sup> *Correspondant*, 1889, p. 885.

sirs, Maximilien se sentait revivre dans cette atmosphère de dévouement.

C'est surtout après les repas, quand on passait dans le salon « garni de gros meubles d'acajou, recouverts en velours d'Utrecht cramoisi », que Robespierre aimait à se retrouver parmi ses hôtes. Tandis que les jeunes filles s'occupaient à broder ou à faire des travaux d'aiguille, Maximilien commençait la lecture, à voix haute, d'un passage de Voltaire ou de Corneille, quand ce n'était pas du Racine ou du Rousseau. Il lisait, du reste, avec beaucoup d'âme et jouissait intérieurement du plaisir que prenaient ses hôtes à l'entendre.

Le jeudi, les réunions perdaient leur caractère d'intimité familiale. Pendant un temps, sous la Constituante, on avait vu chez les Duplay les frères Lameth. A l'époque de la Législative, Merlin (de Thionville), Collot d'Herbois, Panis, Camille Desmoulins (à qui Robespierre avait servi de témoin lors de son mariage et qu'il envoya plus tard à l'échafaud), étaient les assidus de ces soirées. On y rencontrait parfois des artistes connus : tels le peintre Gérard et Prudhon. Buonarotti, un descendant authentique de Michel-Ange, tenait le piano. Le Bas, amateur passionné de musique italienne, qu'il jouait, du reste, fort agréablement, se faisait souvent entendre dans ces réunions où, pendant quelques heures, on laissait, d'un commun accord, chômer la politique.

Le Bas resta fidèle à Robespierre jusqu'à la mort : arrêté avec Maximilien, il se fit sauter la cervelle. Quant à sa femme, Élisabeth Duplay, elle fut traînée de prison en prison. C'est au milieu de ces émotions que naquit, en pleine Terreur, son fils, Philippe Le Bas, que la reine Hortense devait un jour choisir pour faire l'éducation de son fils, Louis-Napoléon, devenu plus tard Napoléon III!...

## V

Vers 1854, Philippe Le Bas, qui était à ce moment administrateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, allait, tous les samedis, rendre visite à sa mère, renommée pour sa piété, sa bienfaisance et sa charité. La veuve du conventionnel Le Bas habitait Fontenay-aux-Roses, près de Châtillon. Une anecdote suffira à caractériser cette vénérable descendante des Duplay. Nous l'empruntons à un de nos confrères, un des plus délicieux causeurs d'une époque disparue, qui l'a jadis narrée avec un charme exquis.

Le docteur Amédée Latour était voisin de campagne de Mme veuve Le Bas. En cette qualité, il rendait souvent visite à la bonne vieille dame.

« Dès les premiers temps, conte-t-il, mon attention avait été attirée par un gros perroquet que Mme Le

Bas semblait porter en grande affection et qu'elle entourait de soins et de caresses.

« Souvent il était arrivé que nos entretiens avec cette digne dame avaient été interrompus par l'oiseau bavard qui, d'une voix sonore, entonnait la *Marseillaise* :

Allons, enfants de la patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !

« Ou bien cette chanson de l'époque :

Ça ira, ça ira,  
Les aristocrates à la lanterne.

« Ou encore cet autre refrain bien connu :

Madame Veto avait promis (*bis*),  
De faire égorger tout Paris (*bis*).

« — Tais-toi, tais-toi, mon petit coco, lui disait Mme Le Bas. Mais l'oiseau, selon ses caprices du jour, se taisait, ou reprenait de plus belle ses chansons démagogiques.

« Un jour enfin, je me permis de dire à Mme Le Bas :

« — Voilà un perroquet bien révolutionnaire.

« — Je le crois bien, me répondit-elle tout bas : c'est le perroquet de *saint Maximilien Robespierre* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Robespierre était un ami des bêtes. Sa sœur Charlotte nous le montre

« Et ce disant, la bonne dame fit le signe de la croix.

« — Oui, ajouta-t-elle, ce perroquet m'a été légué par la famille Duplay, qui a été l'hôte dévoué de *saint Maximilien* (ici un nouveau signe de croix) jusqu'à son supplice... »

Ainsi, cette dame, « d'une respectabilité incontestée, pieuse, chrétienne, catholique fervente et pratiquante, dont l'intégrité des facultés intellectuelles et morales était au-dessus de tout soupçon, avait conservé pour Robespierre le culte dû à un saint, que dis-je, à un Dieu, car Mme Le Bas plaçait Robespierre au niveau de Jésus-Christ, et comme lui le déclarait victime et martyr de la méchanceté et de la perversité des hommes. Elle n'appelait jamais Robespierre que sous le vocable de *Saint Maximilien*, et, à ce nom, elle faisait toujours le signe de la croix.

« Au répertoire, déjà très étendu, trop étendu, de son perroquet, elle avait ajouté des fioritures très originales. Elle me dit un jour : Approchez-vous de l'oiseau et prononcez le mot : Robespierre ! Je vais à la cage et je dis : Robespierre !

« — Chapeau bas, chapeau bas ! s'écria l'oiseau en agitant les ailes.

pleurant à chaudes larmes, parce qu'on avait laissé s'échapper un pigeon qu'il affectionnait (*Mémoires de Charlotte Robespierre*, ch. I<sup>er</sup>, cité par JEAN-BERNARD, *Quelques poésies de Robespierre* ; Paris, Georges Maurice, éditeur, 23, rue de Seine, 1890).

« — Dites : Maximilien, ajouta Mme Le Bas.

« — Maximilien ! répétai-je.

« — Martyr, martyr ! répondit l'oiseau.

« — Dites : Neuf thermidor.

« — Neuf thermidor ! criai-je au perroquet.

« — Jour funeste, répondit-il.

« — Continuez et demandez-lui : Où est *Saint-Maximilien* ?

La question posée, l'oiseau répondit :

« — Au ciel, à côté de Jésus-Christ. »

Mme Le Bas est morte à Fontenay, vers 1860.

Quant au perroquet, il existe peut-être encore, puisque ces oiseaux vivent, dit-on, cent ans et plus.

---



## LA FOLIE DU « DIVIN MARQUIS »

### I

On n'écrira pas de longtemps l'histoire vraie du marquis de Sade ; outre que la pénurie de documents rend la tâche déjà malaisée, celle-ci est rendue plus difficile encore par l'extrême rareté des œuvres attribuées à cet étrange personnage. Mais, en attendant que soit composée la biographie définitive, chacun peut y apporter sa contribution.

L'homme qui fait l'objet de cette étude a été diversement jugé : on s'est plu à le noircir de propos délibéré, en s'appuyant sur une tradition fantaisiste, qui s'est perpétuée jusqu'à nous. Cette tradition n'est pas d'accord avec les faits. L'érotisme sanguinaire du « divin » marquis fut plus virtuel que réel ; il se manifesta plutôt par des écrits que par des actes.

Dans sa vie privée, Sade fut licencieux, aimable-

<sup>1</sup> D'après les documents en grande partie puisés aux Archives des Affaires étrangères et de la Maison nationale de Charenton.

ment pervers. Composer des ouvrages obscènes fut, pour le marquis, une distraction, un dérivatif aux élucubrations d'une imagination ardente et dérégulée. Enfermé, pendant la plus grande partie de sa vie, dans des prisons d'État, il occupa ses loisirs à écrire<sup>1</sup>. Il se regardait comme en état de légitime défense, vis-à-vis d'une société qui méconnaissait ses mérites, d'un pouvoir qui le frustrait de sa liberté. Ce marquis d'ancien régime était de son temps, et c'est dans son cadre, le cadre du dix-huitième siècle, qu'il faut le replacer, pour se sentir pénétré à son égard de quelque indulgence. Il mérite, d'ailleurs, les circonstances atténuantes, non tant parce qu'il a été calomnié que parce que les faits à lui imputés ont été exagérément grossis.

Ce n'est pas un plaidoyer, encore moins une justification que nous voudrions tenter ; nous relaterons seulement certains épisodes mal connus de cette vie agitée, d'après d'irrécusables témoignages et sur le vu de pièces dont nous avons pu contrôler l'indéniable authenticité.

## II

S'il en avait eu le loisir, le marquis de Sade aurait pu donner à son autobiographie le titre que de-

<sup>1</sup> On pourrait dire que ce fut de la *satyrographomanie* plutôt que de la véritable érotomanie.

vait illustrer plus tard Silvio Pellico : *Mes Prisons*.

A peine âgé de vingt-deux ans, marié depuis quatre mois, à la suite d'excès sur la nature desquels on n'est pas fixé il est enfermé dans le donjon de Vincennes. Jamais prisonnier ne fit preuve d'une plus grande résignation. Il accepte, sans murmurer, le régime de la prison, qui était, du reste, des plus tolérables. Il se contente de demander qu'on prévienne sa femme de sa détention ; il réclame, pour toute faveur, qu'on lui laisse son valet de chambre et qu'on lui accorde le droit de « prendre l'air quelquefois », nécessaire, dit-il, pour sa santé. Il témoigne un sincère repentir de ses fautes passées et se réfugie, en manière d'expiation, dans les bras de la religion. La lettre ci-dessous, adressée sans doute au gouverneur de la prison où il est retenu, nous le révèle sous un jour où nous ne sommes pas accoutumés à le voir.

MONSIEUR,

Dans la malheureuse situation où je me trouve, l'unique grâce et la seule consolation que j'ose demander est de vous supplier d'instruire ma femme de mon triste sort. Rien ne peut égaler l'inquiétude dans laquelle elle va être, ne recevant plus de mes nouvelles ; si vous n'avez pas eu la bonté de faire passer la lettre que j'eus l'honneur de vous faire remettre pour ma belle-mère, qu'elle en reçoive au moins une de vous, je vous en supplie, monsieur, où vous ne mar-

querés que ce que vous jugerez à propos, qu'elle sache au moins que je suis arrêté et que vous savez de mes nouvelles. Voilà tout ce que je désire; en faisant partir la lettre demain jeudi elle la recevra dimanche, et elles seront surement toutes deux plus tranquilles que ne sçachant absolument ce que je suis devenu. Permettez que j'ai l'honneur de vous donner ici son adresse en cas que vous soyez assez bon que de m'accorder cette grâce : *Mme la Présidente de Montreuil au château d'Echaufourd près Cigai par l'Aigle. A l'Aigle en Normandie.*

Tout malheureux que je me trouve ici, monsieur, je ne me plains point de mon sort; je méritais la vengeance de Dieu, je l'éprouve; pleurer mes fautes, détester mes erreurs est mon unique occupation. Hélas ! Dieu pouvait m'anéantir sans me donner le temps de les reconnaître et de les sentir, que d'actions de grâce ne dois-je pas lui rendre de me permettre de rentrer en moi-même, donnés-m'en les moyens, je vous en prie, monsieur, en me permettant de voir un prêtre. Par ses bonnes instructions et mon sincère repentir j'espère être à même bientôt de m'approcher des sacrements divins, dont l'entière négligence est devenue la première cause de ma perte.

Quant à un domestique, si vous avés la bonté de m'en accorder un, ainsi que vous avés bien voulu me le faire espérer, j'ose vous prier de permettre que ce soit mon valet de chambre, vous pouvez vous informer de ses mœurs, toute ma famille vous en rendra sûrement de bons témoignages. Je puis d'ailleurs avoir l'honneur de vous assurer qu'il ne participait pour rien dans tout ceci; aucun de mes gens n'était dans la confidence, aucun n'a jamais sçu ni vu ce

dont il estait question et personnellement celui que je désire avoir n'a jamais mis les pieds dans la petite maison qu'une fois depuis qu'elle estoit meublée et encore n'est-ce que le jour, et après que tout fut entre vos mains. J'espère aussi, monsieur, que vous voudrez bien ne point instruire ma famille du véritable sujet de ma détention, je serois perdu sans ressources dans leur esprit.

J'ose encore vous faire une remarque, monsieur : la date du malheureux livre <sup>1</sup> n'est que du mois de juin, je me suis marié le 17 mai et je puis vous assurer que je n'ai mis les pieds dans la dite maison que dans le mois de juin. Sur cela j'ai été trois mois à la campagne, il y a huit jours que j'en estois arrivé quand j'ai été arrêté. Quelque court qu'ait été le temps de mes erreurs, je n'en suis pas moins coupable ; elles ont toujours été assez longues pour irriter l'être suprême dont j'éprouve la juste colère ; je me repens presque de vous avoir fait ces remarques, devrais-je songer à m'excuser quand je ne devrais plus m'occuper qu'à me repentir.

M. le commandant me dit de m'adresser à vous, monsieur, pour obtenir la permission de prendre l'air quelquefois, si vous la jugez compatible avec ma punition, je la crois absolument nécessaire à ma santé. J'ose espérer que vous voudrez bien faire dire à M. le commandant à quoi je dois m'en tenir sur les articles de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 2 novembre 1763.

DE SADE.

<sup>1</sup> Il s'agissait, sans doute, de *Justine*.

La minute d'une lettre adressée par le Père Griffet se trouvait jointe à la pièce. En voici le texte :

Nous avons M., un nouveau prisonnier à Vincennes qui demande à parler au confesseur, et certes il a grand besoin de votre ministère quoi qu'il ne soit pas malade. C'est M. le marquis de Sade, jeune homme de vingt-deux ans. Je vous prie de l'aller voir le plutôt que vous le pourrés, et lorsque vous lui aurés parlé vous me ferés plaisir de passer chés moi.

Je suis, etc.

Le P. GRIFFET.

4 novembre 1763 <sup>1</sup>.

Comment se termina l'aventure ? Probablement on dut relâcher le prisonnier peu après, car on n'entend plus parler de lui pendant cinq ans<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Amateur d'autographes*, 1866.

<sup>2</sup> Un érudit qui a exploré les bas-fonds de la vie parisienne, à la fin du dix-huitième siècle, M. Paul d'Estrée, nous fournit quelques informations sur l'existence du comte de Sade de 1764 à 1768. Elles sont empruntées aux rapports de l'inspecteur de police Marais.

7 décembre 1764. — « M. le comte de Sade que j'ai conduit à Vincennes, de l'ordre du Roi, il y a eu un an, a obtenu la permission de venir cet été à Paris où il est encore... J'ai très fort recommandé à la Bris-saut, sans m'expliquer davantage, de ne pas lui fournir de filles pour aller avec lui en petites maisons. »

16 octobre 1767. — « On ne tardera pas à entendre encore parler des horreurs de M. le comte de Sade. Il fait l'impossible pour déterminer la demoiselle Rivière de l'Opéra à vivre avec lui et lui a offert 25 louis par mois, à condition que, les jours qu'elle ne serait pas de spectacle, elle

En 1768, le nom de l'incorrigible marquis défrayait de nouveau la chronique scandaleuse. Le 6 avril de cette année, le jeune débauché, ayant rencontré dans la rue une femme du nom de Rose Keller, veuve Valentin, l'engagea à monter chez lui, dans une maison qu'il possédait à Arcueil, en faisant luire à ses yeux la promesse d'une place de concierge ! D'après un contemporain<sup>1</sup>, — mais dont le récit est sujet à caution, car il était l'ennemi avéré du marquis de Sade — celui-ci aurait fait pénétrer la femme dans une salle d'anatomie, et devant plusieurs personnes réunies en cet endroit, il aurait proposé de la disséquer toute vive. « Que fait cette malheureuse sur la terre, aurait dit le comte (c'était le titre que portait de Sade à l'époque); elle n'y est bonne à rien, il faut qu'elle nous serve à pénétrer tous les mystères de la

irait les passer avec lui à sa petite maison d'Arcueil. Cette demoiselle l'a refusé. »

« Pour que l'inspecteur Marais, conclut M. Paul d'Estrée, tint en garde les proxénètes contre les « horreurs » du comte de Sade et pour que le personnel de la galanterie se méfiât de la « petite maison d'Arcueil », il fallait bien que son propriétaire fût considéré comme le Barbe-Bleue de ces nids hospitaliers et non comme un théoricien inoffensif. » Cf. *Revue des Revues*, 1<sup>er</sup> juillet 1900, p. 32 et suivantes.

Il est surprenant que, si les « horreurs » auxquelles se serait livré le marquis, avaient été aussi épouvantables que l'imagination de notre distingué contradicteur les lui représente, Marais ne les ait pas détaillées par le menu, ne fût-ce que pour amuser le royal libertin, qui tant se délectait à la lecture des rapports de ses policiers.

<sup>1</sup> Restif de la Bretonne, dans la 194<sup>e</sup> de ses *Nuits de Paris*.

structure humaine. » On l'avait donc attachée sur la table de dissection, et le comte, faisant office de dissecteur, avait examiné toutes les parties du corps de la patiente, en annonçant à voix haute les résultats que donnerait l'opération anatomique. La femme poussait des cris terribles, et la compagnie s'étant retirée pour éloigner les domestiques avant de commencer la dissection, la malheureuse avait brisé ses liens et s'était enfuie par la fenêtre. Elle racontait qu'elle avait vu dans la salle où elle fut soumise à des expériences chirurgicales trois corps humains.

On a donné du même incident une autre version, plus dramatique, sinon plus véridique. Si nous la reproduisons, c'est qu'elle a trouvé créance auprès de confrères estimables, d'ordinaire moins crédules, et dont la bonne foi pourrait bien avoir été surprise.

Peu d'années avant la Révolution, plusieurs personnes, qui passaient dans une rue isolée de Paris, entendirent de faibles gémissements qui partaient d'une pièce sise au rez-de-chaussée. Elles s'approchèrent et, après avoir fait le tour de la maison, elles découvrirent une petite porte qui céda à leurs efforts. Elles traversèrent plusieurs pièces et arrivèrent à une pièce au fond : là, sur une table qui occupait le milieu de la pièce, était étendue une jeune femme entièrement nue, blanche comme de la cire, pouvant à peine se faire entendre ; ses membres et son corps



étaient fixés par des liens; le sang lui coulait de deux saignées faites aux bras; les seins, légèrement tailladés, laissaient échapper ce liquide; enfin, les parties sexuelles, également incisées, étaient baignées de sang. Lorsque les premiers secours lui eurent été prodigués, et qu'elle fut revenue de l'espèce d'anéantissement dans lequel elle se trouvait, elle raconta à ses libérateurs qu'elle avait été attirée dans cette maison par le fameux marquis de Sade; le souper terminé, il l'avait fait saisir par ses gens, dépouiller de ses vêtements, coucher sur la table et attacher. Sur ses ordres, un homme lui avait ouvert les seins avec une lancette et pratiqué un grand nombre d'incisions sur le corps. Immédiatement, tout le monde s'était retiré, et le marquis, se déshabillant, s'était livré sur elle à ses débauches habituelles. « Son intention, disait-il, n'était point de lui faire du mal, » mais comme elle ne cessait de crier, et qu'on entendit du bruit dans les environs de la maison, le marquis se leva brusquement et disparut avec ses gens<sup>4</sup>.

Il est fâcheux que l'auteur de ce récit ne nous dise pas d'où il l'a tiré; il nous paraît bien romanesque pour être vrai.

<sup>4</sup> BRIERRE DE BOISMONT, *Gazette médicale de Paris*, 21 juillet 1849; reproduit par MOREAU de TOURS, *Des Aberrations du sens génésique*; Paris, 1880, p. 59-60.

Quelqu'un<sup>1</sup> qui avait entre les mains tout un dossier de pièces originales sur le marquis, nous a assuré que les choses s'étaient passées beaucoup plus simplement : Rose Keller, effrayée à la vue des objets qui l'environnaient, se serait précipitée par la fenêtre dans la rue, sans se faire le moindre mal ; mais comme elle était dans le simple appareil

*D'une beauté qu'on vient d'arracher au réveil,*

la garde aurait accouru et l'aurait emmenée au poste le plus voisin. Après explications, on l'avait relâchée. Elle avait aussitôt porté plainte contre le marquis, mais elle s'en était désistée, moyennant la somme de cent louis<sup>2</sup>.

De Sade fut enfermé, pour ce méfait, à la prison Pierre Encize, à Lyon. Après six semaines d'emprisonnement, il était rendu à la liberté, à la suite d'instances démarches faites par sa famille.

<sup>1</sup> Nous pouvons le nommer aujourd'hui qu'il n'est plus : c'est M. Alfred BÉGIS, qui avait en sa possession toute une correspondance du « divin marquis », dont nous ignorons quel est le détenteur actuel.

<sup>2</sup> La note suivante trouvée dans un ouvrage composé avec des documents de première main, *le Châtelet de Paris*, par le conseiller Ch. DESMAZES (p. 327), remet l'incident au point :

« Dans les papiers des commissaires au Châtelet, se trouve le procès-verbal, dressé par l'un d'eux, de l'information faite contre le marquis de SADE, prévenu d'avoir, à Arcueil, déchiqueté, à coups de canif, une femme qu'il avait fait mettre nue et attacher à un arbre, et d'avoir versé sur les plaies saignantes de la cire à cacheter brûlante. » C'est un dossier qu'il serait utile de retrouver et de publier, pour éclaircir le procès, toujours pendant, du marquis.

## III

Franchissons un nouvel intervalle de quatre ans, et arrivons à l'affaire dite des « *bonbons empoisonnés* »<sup>1</sup>, sur laquelle on a brodé tant de narrations fantaisistes. Sur cet épisode nous pouvons rétablir la vérité, en produisant le texte d'un mémoire, déposé aux Archives des Affaires étrangères, mémoire dont il nous a été donné l'autorisation de prendre copie.

Ce mémoire n'a jamais été livré à la publicité. Il porte pour titre : *Précis des faits et extrait de la procédure contre laquelle le marquis de Sade et sa famille réclame*. Le voici *in extenso* :

Vers la fin du mois de juin 1772, le marquis de Sade habitant alors sa terre située en Provence avec sa femme et trois de leurs enfants en bas âge fit un voyage à Marseille pour y recevoir des effets qui lui avoient été adressés de Paris. Dans le court espace de temps qu'il y séjourna il fut chez des filles publiques<sup>2</sup> et retourna ensuite dans sa terre avec une tranquillité qui donne lieu de présumer qu'il étoit très éloigné de penser s'être attiré une poursuite criminelle.

<sup>1</sup> On lit, dans les *Mémoires de Bachaumont*, à la date du 25 juillet 1772, à propos du bal donné à Marseille par le comte de Sade, qu'il s'agissait de pastilles au chocolat et à la cantharide. « Les femmes les plus sages n'ont pu résister à la rage utérine qui les travaillait. Plusieurs personnes sont mortes des excès... » T. VI, p. 196-197.

<sup>2</sup> 21 juin.

Trois jours après son départ de Marseille<sup>1</sup>, il fut dénoncé aux juges de la sénéchaussée de cette ville comme coupable du crime de poison. L'accusation d'un délit aussi grave, dénuée de toute espèce de vraisemblance, d'un délit dont aucun intérêt n'avoit pu faire naître l'horrible idée a été déferée à la justice par une personne infâme par son état, domestique d'une prostituée et complice de ses désordres. Elle déclare que cette fille est travaillée depuis quelques jours de douleurs internes et de vomissements, et qu'elle se trouve en cet état, après avoir mangé avec excès des pastilles qui lui ont été présentées par un étranger qui est venu la visiter. Le procureur du roy requiert le transport du juge dans la maison de cette fille<sup>2</sup>. Une autre fille de même espèce dépose qu'un homme *qu'on lui a dit être* le marquis de Sade est venu chez elle ; qui lui a présenté, ainsi qu'à d'autres filles rassemblées dans le même appartement des anis sucrés ; que l'une d'entre elles n'en a pas voulu manger, et les a jetés par terre et que celles qui en ont mangé en ont été incommodées. Le procureur du roy qui s'était transporté chez la déposante avec le juge, requiert qu'il soit procédé dans la chambre à la recherche des pastilles ou anis sucrés. On en trouva deux qui avoient échapés à la balayeure generale que la deposante déclare avoir été faite le même jour. Le juge nomme des experts pour vérifier la qualité de ces anis et pour procéder à la décomposition des matières provenues des vomissements, renfermés dans une bouteille scellée et close par autorité de justice et

<sup>1</sup> 30 juin.

<sup>2</sup> Sans dire qui lui a dénoncé. Les notes sont celles du mémoire original, reproduit sans modification.

déposée (1<sup>er</sup> juillet) au greffe. C'étoit assurément prendre toutes les précautions imaginables pour éclaircir la vérité. Deux apothicaires chimistes attestent, après l'examen le plus scrupuleux, après avoir fait toutes les expériences que l'art indique et dont le détail est clairement expliqué :

1<sup>o</sup> Que le résidu de la liqueur distillée, dissous dans l'eau, filtré et reposé, n'a produit aucune substance minérale, ni arsenic, ny sublimé corrosif.

2<sup>o</sup> Qu'à l'égard des deux grains d'anis l'un ayant été jetté au feu n'a donné aucune odeur d'arsenic, que l'autre examiné au microscope a paru un grain d'anis entouré de sucre et qu'une parcelle aiant été mise sur la langue de l'un des experts elle n'a donné aucune sensation d'acreté.

Il est à observer que toute cette procédure a été instruite avant que le marquis de Sade ni personne de sa famille en eut connaissance : ainsi les preuves à décharge ne pouvant être suspectées de faveur, on ne sçut ce qui se passoit à Marseille, que le jour même qu'il fut décrété (5 juillet).

Un rapport aussi précis ne laissoit pas subsister la plus légère trace du délit<sup>1</sup> sur lequel d'ailleurs on avoit or-

<sup>1</sup> Voici, cependant, un extrait d'un journal du temps, qui montre que la rumeur publique accusait très nettement le comte de Sade d'être l'auteur du délit à lui imputé. Nous l'empruntons aux *Anecdotes* de PIDAN-SAT DE MAIROBERT (édition J. Gay, p. 162) :

« 22 juillet 1772.

« On nous écrit de Marseille que M. le comte de Sade, qui fit tant de bruit en 1768, pour les folles horreurs auxquelles il s'étoit porté contre une fille sous prétexte d'éprouver des topiques, vient de fournir dans cette ville un spectacle d'abord très plaisant, mais effroyable par les suites. Il a donné un bal où il a invité beaucoup de monde, et dans le

donné l'information sans aucune plainte rendue. On a élevé l'édifice d'une procédure criminelle sans en avoir posé le fondement nécessaire : et contre le texte de l'ordonnance.

Dans le cours de l'instruction, une autre fille, du nombre de celles dont il a été parlé pour être rassemblées dans le même appartement, et dont la déclaration a été reçue par le juge en présence du procureur du roy, a imputé à l'accusé et à son domestique des actes tendant à un crime qui offense également la nature et les mœurs. Ce nouveau chef d'accusation absolument étranger à celui qui étoit l'unique objet des recherches et des poursuites de la justice ne pouvoit être au texte de la loy la matière d'une instruction sans une plainte préalable. Cependant le procureur du roy n'en rend point. Il se borne à requérir que les informations soient continuées sur le délit, pour lequel dit-il on ne doit rien négliger de ce qui peut servir pour l'éclaircir.

On s'est écarté dans cette affaire des premières notions de l'ordre judiciaire, et des réglemens particuliers émanés du Parlement de Provence.

Deux arrêts de cette cour des 8, may 1677 et 18 avril 1766 défendent aux juges d'entendre des témoins sur d'autres

dessert il avoit glissé des pastilles au chocolat, si excellentes que quantité de gens en ont dévoré. Elles étoient en abondance, et personne n'en a manqué ; mais il y avoit amalgamé des mouches cantharides. On connoit la vertu de ce médicament ; elle s'est trouvée telle que tous ceux qui en avoient mangé, brûlant d'une ardeur impudique, se sont livrés à tous les excès auxquels porte la fureur la plus amoureuse. Le bal a dégénéré en une de ces assemblées licencieuses, si renommées parmi les Romains ; les femmes les plus sages n'ont pu résister à la rage utérine qui les travailloit. C'est ainsi que M. de Sade a joui de sa belle-sœur, avec laquelle il s'est enfui, etc... »

faits que ceux contenus dans la plainte, à peine de nullité et cassation de la procédure, etc.

Cependant, au mépris des règles les plus constantes, sans réquisition du procureur du roy, sans ordonnance portant permission d'informer, on reçut des dispositions relatives au second délit, qui n'avoit rien de commun avec le premier : qui n'étoit pas même un corps de délit. On admet comme témoins les personnes mêmes qui avoient fait successivement des dépositions contre l'accusé absent : des filles perdues qui retirent de leurs désordres une infâme rétribution multiplient les délations contre un homme qualifié, dans l'espérance de satisfaire le plus vil intérêt et ne peuvent jamais mériter la confiance de la justice. Mais malgré tous ces témoignages rassemblez, l'accusation intentée reste sans preuve. Non seulement il n'en existe aucune du crime de poison mais il est invinciblement détruit par le rapport des deux experts, par le parfait rétablissement de la santé des deux filles qui avoient été malades et qui ont même reconnu l'innocence du marquis de Sade à cet égard, par les actes de desistement de toutes poursuites, dommages et intérêts qu'elles ont fait par devant M<sup>e</sup> de Carmis notaire à Marseille le 8 aoust 1772 et qui n'ont pas été produits au procès quoiqu'antérieurs au jugement.

Par rapport au 2<sup>e</sup> chef d'accusation en admettant même comme recevables des dépositions de témoins recusables : on n'aperçoit dans leurs déclarations que les détails inconcevables<sup>1</sup> de quelques faits de débauche dont la bizarrerie et la dépravation ne prouveroient que la démence de celui qui s'y seroit livré.

<sup>1</sup> Nous respectons l'orthographe et la ponctuation du mémoire original.

Malgré toutes les règles judiciaires sans égard pour toutes les considérations qui déposaient en faveur de l'accusé, il a été condamné par la senechaussée de Marseille aux peines les plus rigoureuses, comme atteint et convaincu des deux crimes dont il était accusé.

L'absence seule est-elle donc une preuve du crime ? ou est-elle un par elle-même ? C'est à cette erreur si funeste qu'on doit tant d'arrest qui ont fait gémir la justice même.

Cette sentence fut envoyée 8 jours après aux magistrats de la chambre des comptes à Aix tenant alors le Parlement et confirmée par la chambre des vacations avec une précipitation si étrange qu'on ne peut se refuser à croire qu'elle étoit provoquée.

Dans les circonstances le marquis de Sade est conseillé de s'adresser au Roy étant en son conseil pour y demander la cassation par nullité *de la permission d'informer, information* <sup>1</sup>, et de toute la procédure instruite contre luy en la senechaussée de Marseille, du décret et de tout ce qui s'en est ensuivi... sentence, et arret confirmatif, pour se pourvoir ensuite à produire sa justification contre l'accusation intentée contre luy, dont l'injustice est universellement reconnue. Le crime n'est tel que quand il y a un véritable corps de délit et qu'il n'a pu être commis qu'à mauvaise intention.

Comment a-t-on pu juger que les pastilles données étoient infectées de poison ? Les médecins et chirurgiens dont la visite avoit été ordonné n'avoient pas cru pouvoir taxer ces

<sup>1</sup> Mots soulignés dans le texte.



pastilles de poison. Les apoticaire chimistes après leurs expériences n'avoient rien trouvé de mortel ni de venimeux. Les filles n'ont fait que se plaindre d'une incommodité qui peut avoir eu d'autres causes dans les différents alimens qu'elles avoient pris dans la même journée, ou une indisposition accidentelle. Et des juges ont eu la témérité de déclarer un homme issu de la plus ancienne noblesse, un citoyen, un père de famille, coupable d'empoisonnement envers deux malheureuses qui ne méritoient que leur animadversion. Sur les délations des mêmes femmes prostituées, que l'appas du gain et l'espérance de l'impunité des choses scandaleuses, dont elles sont coupables de leur propre aveu, peut avoir induites au parjure, ils condamnent le marquis de Sade et son domestique pour un crime sans vraisemblance et sans preuve au double suplice de la mort et de l'infamie.

Cette iniquité contre laquelle il réclame, interesse non seulement luy et sa descendance, mais encore toutes les branches de sa maison, qui fonde son espérance sur les lumières et l'équité des juges auxquels il s'adresse. Elle ne se dissimule point les difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'usage de n'admettre au Conseil des Dépêches que les affaires qui ont trait à l'administration, et de renvoyer les cassations en matière criminelle au conseil privé, ou au Bureau des cassations : mais elle espère que Sa Majesté et son conseil auront égard aux circonstances qui ne rendent pas celle-ci tout à fait étrangère ; qui en ont provoqué le jugement précipité, par des magistrats peu instruits vraisemblablement des loix et de l'ordonnance criminelle, plus prevenus que circonspects.

Par des considerations particulieres enfin qui la placent

dans une classe unique, qui ne peut tirer à conséquence pour l'avenir, n'étant pas presumable qu'aucune autre affaire puisse réunir toutes les circonstances malheureuses que renferme celle-ci. Elles excitent la confiance que la famille ose prendre dans les bontés du Roy, et de son conseil pour détruire la flétrissure que l'erreur de ses tribunaux a imprimée sur le marquis de Sade par un jugement dont la honte couvre sa femme; interessante par ses malheurs et sa vertu, comme ses enfants par leur innocence; et rejaillit sur toute leur famille. <sup>1</sup>

Le bibliophile Jacob, qui a écrit une notice très détaillée sur le « divin marquis », exprime son étonnement que la famille de Sade « n'ait pas publié bien haut comment les choses se sont passées ». On connaît maintenant la réponse de la famille.

Le marquis, après son exploit, s'était enfui avec le valet, son complice. Le Parlement d'Aix, saisi de l'affaire, le condamna, le 11 septembre 1772, à la peine de mort <sup>2</sup> par contumace, ainsi que son valet de chambre; tous deux étaient déclarés coupables du crime d'empoisonnement et du crime de sodomie <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, n°s 1741-151.

<sup>2</sup> M. Sardou, après la lecture de ce chapitre, nous faisait observer que de Sade n'aurait pas été condamné à une peine aussi sévère que la peine de mort, si l'affaire n'eût pas été grave et si on n'avait eu de fortes présomptions à l'égard de la culpabilité du marquis; nous n'y contredîmes pas, mais notre impartialité nous faisait un devoir de produire la défense après l'attaque, quelque intéressé que paraisse le mémoire apologétique.

<sup>3</sup> *Bibliographie de Restif de la Bretonne*, par le bibliophile JACOB.

Le 8 décembre, le comte de Sade était conduit à Miolans. Cette citadelle, qui était dans le principe une forteresse militaire, avait perdu peu à peu de son importance stratégique et, vers le milieu du seizième siècle, avait été convertie en lieu de réclusion.

Parmi les prisonniers détenus au château de Miolans, deux fixeront un moment notre attention : l'un se nommait de Songy, l'autre était notre fameux marquis.

De Songy, plus connu sous le nom de baron de l'Allée <sup>1</sup>, avait été enfermé à Miolans le 22 février 1771.

<sup>1</sup> On lit ce qui suit dans une note concernant le personnage : « Noble François de Songy, baron de l'Allée, fut accusé de s'être introduit le 4 décembre 1770, sur les 8 heures du soir, avec quatre autres particuliers, dans les prisons royales de Bonneville, dans le dessein de procurer l'évasion de Benoit Baizelon, qui y était détenu pour dettes; d'avoir à cet effet prétexté de lui rendre visite, et après avoir bu et mangé dans lesdites prisons jusque sur les 10 heures et demie du soir, d'avoir fait revêtir ledit Baizelon de l'habit et bourse à cheveux d'un desdits particuliers, pour en imposer par ce déguisement au concierge et de lui avoir de cette façon procuré le moyen de s'évader, comme effectivement il s'évada. Ledit baron de l'Allée fut encore accusé d'être allé la nuit du 26 au 27 dudit mois de décembre sur les 11 heures et demie, enveloppé d'une redingote, faire du bruit devant le corps de garde de Chêne, et le soldat de Kalbermaten, Pierre Cône, qui était de garde, étant sorti dudit corps de garde, et luy ayant demandé qui il était, d'avoir ledit noble de Songy sorti une épée de dessous sa redingote, et en avoir porté un coup audit Cône sous le tétou droit, qui perça sa bandouillère et son habit, la pointe de l'épée s'étant arrêtée sur le bouton de cuivre que Cône avait à sa matelotte, après quoi noble de Songy prit la fuite sur le territoire de Genève. »

Quant au marquis, il n'y fut amené, comme nous l'avons dit, que dix mois plus tard.

Son séjour, bien que de courte durée, ne laissa pas d'être accidenté. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur ce que nous avons pu recueillir sur les incidents de l'emprisonnement et de la fuite du prisonnier; nous nous bornerons le plus souvent à laisser parler les documents.

Voici d'abord un Mémoire, « remis à S. E. le comte de la Marmora, ambassadeur du Roi à Paris, pour le faire parvenir au comte de la Tour, commandant général du duché de Savoie ».

La famille du comte et de la comtesse de Sade ayant appris la détention du comte de Sade au fort de Miolans, supplie S. E. M. le comte de la Tour de vouloir bien donner des ordres pour que ce gentilhomme y soit traité avec quelques égards, et qu'il lui soit procuré tout le bien-être possible qu'un homme de son état est dans le cas de désirer, en tout ce qui ne pourra porter le moindre préjudice à la sûreté de sa personne, ni faciliter son évasion, s'il voulait la tenter.

On désirerait aussi que son vrai nom ne fût connu de personne, que de S. E. M. le comte de la Tour. La malheureuse affaire, que des circonstances ont aggravée, ayant fait trop de bruit pour n'avoir pas inspiré des préventions fâ-

<sup>4</sup> La source où nous avons puisé est l'excellent ouvrage, rare et recherché, de MENABREA, *les Origines féodales dans les Alpes Occidentales*; Turin, 1865, in-4, p. 573 et suivantes.

cheuses qu'il faut le temps d'affaiblir et de détourner, c'est ce qui oblige à désirer qu'on ignore le lieu de sa retraite, et qu'il ne soit connu dans le fort que sous le nom de comte de Mazan qu'il a porté jusqu'ici... L'on prie que les effets qu'il pourrait avoir avec lui, tant pour son utilité que pour son occupation, nécessaire à un esprit aussi vif que le sien, lui soient remis, à l'exception de ses papiers, manuscrits, lettres, etc., de quelque nature qu'ils puissent être, que sa famille demande lui être envoyés avec une petite boîte ou coffret de bois, qu'on croit être rouge, garnie de cuivre, qui contient aussi des papiers. S'il l'a emportée avec lui dans le fort, l'on prie de tâcher de les ravoir sans qu'il puisse le prévoir et ne soustraire aucun des papiers qu'elle contient. Quant à la clef si elle n'y est pas on s'en passera...

Le comte de la Tour s'empressait de répondre à cette lettre, en exprimant tout l'intérêt qu'il portait lui-même à son prisonnier.

Le comte de la Tour a satisfait aux ordres de S. M. le Roy de Sardaigne, son maître, en faisant arrêter et conduire au château de Miolans M. le comte de Sade. Il est certainement très empressé de marquer à ses parents l'envie qu'il a de les obliger, ayant même déjà prévenu leurs intentions dans la manière dont ils souhaitent que ce gentilhomme soit traité avec tous les égards dus à sa naissance et les agréments qui peuvent adoucir l'amertume de sa situation. Il a donc chargé le commandant de ce château d'engager M. le comte de Sade de déterminer lui-même la manière dont il désirerait être nourri et entretenu... Le même commandant

lui a donné une chambre et un cabinet à portée de son appartement qui a été réparé contre les intempéries de la saison où nous sommes, mais en même temps assurée contre toute tentative d'évasion. Un tapissier de Chambéry a fourni des lits, matelas, linge de table et de lit, des tables, des chaises et autres commodités qui ont paru nécessaires. Quoy qu'il ayt établi une sentinelle à sa porte, il luy laisse la liberté entière de passer quand il souhaite dans son appartement, et de se promener à son gré dans l'enceinte du donjon, avec la précaution cependant d'avoir toujours auprès de luy, pour lors, un bas officier qui le garde à vue. Son domestique est consigné à la garde de ce donjon et ne peut par conséquent sortir ; il est défendu aux soldats de se charger d'aucune espèce de commission pour son maître et pour luy, que de l'expres consentement du commandant, qui ne permet pas à son prisonnier de recevoir n'y d'écrire aucune lettre qu'il ne l'aye auparavant lue et cachetée lui-même.

De son côté, M. de Launay, commandant de Mions, mandait au comte de la Tour, le 11 décembre 1772 :

... J'ai donné à ce prisonnier (M. de Sade) la même chambre à feu qui fut occupée par M. le marquis de la Chambre, et un cabinet y contigu, pour son domestique... Je fais fermer la première porte de son appartement, pendant la nuit, de manière qu'il ne pourrait s'évader que par la fenêtre, dont je ne répons pas.

La précaution n'était pas inutile, comme on le verra.

Le gouverneur ne l'estimait pas, du reste, suffisante, car il demanda à son prisonnier une promesse écrite de ne pas s'évader<sup>1</sup>.

Pendant quelque temps tout alla bien. Mais bientôt le prisonnier donne du souci aux personnes préposées à sa garde.

Le 8 janvier 1773, sa santé se déränge; il a des insomnies et on fait appeler le médecin.

Sa femme s'alarme : elle écrit lettre sur lettre au gouverneur de Miolans, lui reprochant de ne pas prendre soin de l'être qu'elle affectionne par-dessus tout au monde. La marquise est l'incarnation de l'amour conjugal<sup>2</sup>, le type de la fidélité dont aucune épreuve n'ébranle la foi. Après l'affaire d'Arcueil, après l'histoire des bonbons cantharidés, après même la séduction et l'enlèvement de sa sœur, cette admirable femme ne cesse d'intercéder en faveur de son époux, du fond de la cellule où elle a enterré sa vie.

<sup>1</sup> Voici en quels termes était libellé l'engagement du marquis :

« Je promets et donne ma parole d'honneur, qu'ayant été traduit ce jour-d'hui au fort de Miolans pour y être détenu aux arrêts, promettant d'exécuter tous les ordres qui me seront intimés de la part de M. le commandant dudit fort, et de ne point enfreindre les défenses par lui faites, de ne faire aucune tentatives pour m'évader, et de ne point passer la porte du donjon, ni permettre à mon domestique de le faire, à moins que je n'en aye une permission spéciale, en foi de quoi je me suis signé à Miolans, le 9 décembre 1772, le marquis de Sade. »

<sup>2</sup> Cf. le remarquable article de Paul Ginisty, dans la *Grande Revue*, 1<sup>er</sup> janvier 1899, publiée depuis en volume chez Fasquelle, Paris, 1901, in-12, sous le titre : *La Marquise de Sade*.

Quand elle sait le marquis enfermé à Miolans, elle tente tout non seulement pour adoucir sa captivité, mais pour faciliter son évasion. Elle se plaint auprès du gouverneur, M. de Launay, dans la lettre qu'elle lui écrit à la date du 21 janvier 1773, qu'on n'exécute pas les ordres d'adoucissement donnés pour son mari : qu'on manque aux égards et aux attentions qui lui sont dus. Elle menace le commandant de rendre compte à l'ambassadeur de sa conduite.

De toutes parts sollicité, le brave gouverneur ne sait plus à qui entendre. Il croit couper court aux récriminations en adoucissant le régime du détenu : c'était se mettre dans le cas de s'attirer de nouveaux reproches.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur du roi de Sardaigne à Paris, Ferrero de la Marmora, écrivait à M. de la Tour :

Paris, 1<sup>er</sup> mars 1773.

J'ai vu hier le ministre, M. le duc d'Aiguillon, à l'instance de qui M. de Mazan (de Sade) est détenu : je lui ai fait lecture de la lettre que M. de Launay, commandant du fort de Miolans, vous a écrite à l'occasion de celle qu'il a reçue de l'épouse de ce prisonnier... M. de Launay est au-dessus de tout reproche ; il doit excuser la vivacité d'une femme, mal informée et abusée par le crédit que son mari, qu'elle aime, conserve malheureusement sur son esprit. Il est nécessaire que l'on resserre plus que jamais M. de Sade ; qu'on lui retranche toute douceur, que toute communication au dehors



lui soit interdite ; qu'on ne laisse pas surtout sa femme approcher de lui...

La marquise n'était pas femme à se laisser décourager. Plus les difficultés augmentaient, plus s'entêtait son obstination.

Dans le temps même que je sollicite pour mon mari, écrit-elle le 18 mars 1773, on le resserre davantage ; si mon approche est devenue un crime nouveau pour lui, je suis bien à plaindre. Que dois-je penser de tant de rigueurs ? qui peut les avoir occasionnées ? J'attends, monsieur, que vous me fassiez la grâce de m'en instruire ; joignez-y celle d'appuyer auprès de votre Roy la supplique que j'ai l'honneur de vous envoyer ; c'est un hommage que vous devez à l'innocence opprimée ; je le réclame pour mon mari et je l'attends des sentiments de votre cœur.

La marquise de Sade écrivait d'une autre plume que son triste époux : la supplique au roi <sup>4</sup> dont elle parle était conçue dans les termes les plus dignes et les plus élevés.

Sire,

Une affaire malheureuse a forcé le marquis de Sade, mon mari, de s'expatrier ; il a cherché un asile dans vos états ; il y était paisible, lorsque des ordres supérieurs l'ont privé de sa liberté, en le faisant enfermer au fort de Miolans, où il

<sup>4</sup> Le roi de Sardaigne.

est détenu depuis quatre mois. Mon mari n'est donc pas assez malheureux, d'être flétri en France par un arrêt injuste, faut-il encore le punir doublement dans un pays où il a rempli tous les devoirs qu'inspirent les lois divines et humaines ? V. M. a donné l'ordre de l'arrêter parce que le ministre de France requérait sa détention...

Cependant le gouverneur, sans défense contre son rusé prisonnier, se laissait prendre à ses phrases de repentir, à son attitude calculée de désespoir et de mélancolie. Le 1<sup>er</sup> avril 1773, il écrivait à M. de la Tour :

M. le marquis de Sade me montre tous les jours plus de confiance... il est inquiet et mélancolique de sa détention... le grand repentir qu'il ressent pourrait lui causer plus d'amendement que plusieurs années de détention, qui au lieu de lui faire changer de conduite, pourraient davantage l'irriter...

Dans une autre lettre, écrite quelques jours après, on retrouve la même note attendrie :

Je joins ici une lettre de M. de Sade, qui devient tous les jours plus inquiet de sa détention, n'ayant aucune nouvelle avantageuse, ce qui altère beaucoup sa santé...

Du même au même, 16 avril 1773 :

La nourriture, son domestique et tout ce qui est nécessaire dans sa chambre, se monte à 5 livres 12 sols par jour,

non compris son linge, ses habillements, ses commissions à Chambéry... Je m'aperçois qu'il ne dépense que très-à-propos... Il s'est réconcilié très généreusement avec M. de l'Allée, m'ayant prié de ne point l'obliger à faire des excuses.

Tandis que le gouverneur s'endort dans son optimisme, la marquise travaille de toute son activité au sauvetage de son époux. Elle recrute quinze hommes résolus, elle les équipe, elle les arme. C'est elle seule qui tient les fils du complot. Elle a gagné quelques soldats invalides de la petite garnison. Par eux, le marquis est averti, et le 1<sup>er</sup> mai 1773, il s'évade, attendu au pied des remparts par la petite troupe, déterminée à le défendre, en cas de lutte, jusqu'à la mort <sup>1</sup>.

Encore sous le coup de l'émotion, le gouverneur contait en ces termes sa déconvenue à son habituel correspondant <sup>2</sup> :

V. E. verra par la ci-jointe que mes craintes n'ont pas été sans fondement, et que M. le marquis de Sade, avec son domestique, se sont évadés ce soir avec M. de l'Allée. Ils ont laissé toute la nuit leur chandelle allumée dans leur chambre, ce qui a rassuré les sentinelles. J'ay fait visiter par tout le château, par où ils auraient pu passer, et je n'ay trouvé ni cordes, ni échelles, sinon la redingote de M. de Sade dans

<sup>1</sup> *Grande Revue*, loc. cit.

<sup>2</sup> Lettre de M. de Launay à M. de La Tour, 1<sup>er</sup> mai 1773 (MENABREA, *op. cit.*).

les commodités de la chambre neuve où ils mangeaient, à portée de la cantine, où il y a une fenêtre d'un pied et d'un pouce de large et un pied et demi de hauteur, à la distance de plus de douze pieds ; et c'est par là que je conjecture qu'ils sont sortis, et que j'ay encore trouvé le chapeau de M. le marquis dans les mêmes commodités.

Il pourrait bien se faire qu'il ait été aidé du dehors par quelqu'un, et peut-être encore pour de l'argent, par quelque invalide, ou de quelque autre personne du fort. J'ay fait enfoncer les portes de la chambre, et j'y ay trouvé les deux lettres ci-jointes ; ainsi V. E. et le ministre verrez qu'il n'est pas possible de tenir des personnes aux arrêts dans ce fort, d'où l'on peut sortir de toutes parts, comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir cy-devant, quoique je ne laisserai pas d'en être la victime. Je suis cependant encore heureux qu'ils n'aient pas pu parvenir à faire sortir les autres prisonniers, comme il serait facile lorsqu'il y a des prisonniers aux arrêts, d'où il m'en pourrait coûter la vie, ce qu'ils auraient pu faire, s'il leur en était venu l'idée.

Avant de partir, le marquis avait eu l'exquise ironie de s'excuser auprès du gouverneur de lui avoir faussé compagnie ; il épuisait toutes les formules de politesse pour se faire pardonner l'abus de confiance qu'il venait de commettre.

Monsieur, lui écrivait-il, si quelque chose peut troubler la joie que j'ai de m'affranchir de mes chaînes c'est la crainte où je suis de vous rendre responsable de mon évasion. Après toutes vos honnêtetés et toutes vos politesses, je ne puis

vous cacher que cette pensée me trouble. Si mon attestation peut être cependant de quelque poids vis-à-vis de vos supérieurs, je les prie de la trouver icy dans la parole d'honneur authentique que je leur donne, que bien loin de favoriser en rien cette fuite, vos soins vigilants l'ont retardée de plusieurs jours, et qu'en un mot je ne l'ai due qu'à mes propres manœuvres.

Il ne me reste plus, mon cher commandant, qu'à vous remercier de toutes vos bontés ; j'y serai toute ma vie sensible ; je ne désire que des occasions de vous en convaincre ; un jour viendra, je l'espère au moins, où il me sera permis de me livrer entièrement aux sentiments de reconnaissance que vous m'avez inspirés, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis de SADE.

Miolans, ce vendredy 30 avril.

M. de l'Allée, qui avait été le complice d'évasion du marquis, écrivait de son côté au commandant de Launay, pour s'excuser de s'être évadé et pour témoigner au commandant toute la reconnaissance qu'il lui gardait pour ses bons soins. En dépit ou peut-être à cause de ces protestations de gratitude, le gouverneur en perdit sa place : il fut remplacé à Miolans par le Chevalier de la Balme.

Quant aux deux fugitifs, ils s'étaient rendus à Genève<sup>4</sup>. De là, le marquis gagnait l'Italie, où il devait retrouver la marquise.

<sup>4</sup> « M. de Songy, baron de l'Allée, fut arrêté à Paris, et ramené à Mio-

Rentré en France, il s'installait dans ses terres de Provence, décidé, au moins en apparence, à s'amender. Il est à croire qu'il recommença bientôt son existence de débauches, car nous retrouvons peu après la marquise, de nouveau retirée au monastère des Carmélites de la rue d'Enfer, à Paris.

C'est de ce lieu de retraite que la noble épouse, toujours prompte au pardon, implore la pitié en faveur de son mari ; il s'agit de faire effacer les conséquences de l'arrêt infamant rendu cinq ans auparavant par le Parlement d'Aix :

MONSIEUR,

L'excès de malheur dont je suis accablée ne me permet pas de me présenter à vos yeux, c'est de ma retraite pro-

lans dans l'été de 1774. Il en sortit le 17 mars 1778, à la suite d'un billet royal du roi V. Amédée, adressé à M. de La Tour ; ce billet fut accordé à la sollicitation de noble Louise de Carpinel, veuve de Songy et mère du prisonnier ; ce dernier était natif d'Annecy. De nouveaux méfaits, de nouvelles folies, le conduisirent une troisième fois à Miolans en 1786 treize ans s'étaient passés depuis sa première détention ; M. de l'Allée était marié, mais il n'avait pas changé.

« Nous retrouvons le vrai coupable dans cette affaire d'évasion. Joseph Violon, d'Ermieux (Saint-Gervais en Dauphiné), dans une requête au roi V. Amédée, expose, qu'ayant été accusé et *jugé coupable* d'avoir favorisé l'évasion du fort de Miolans de deux prisonniers, le marquis de Sade et le baron de l'Allée de Songy, il a été condamné, après trois mois de prison, à un bannissement perpétuel des états de S. M. par sentence économique du 24 juillet 1775.. Il doit recueillir les débris d'une succession... Il demande sa grâce. » *Documents tirés des Archives du château de Chambéry*, rapportés par MENABREA, *op. cit.*

fonde que j'ose implorer et attendre avec confiance de vos bontés et de votre justice la réhabilitation de l'honneur de mon mari et de mes enfans, si injustement flétri par un jugement dont nous sollicitons aujourd'hui aux pieds du throsne l'annéantissement.

J'ai l'honneur d'estre très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

CORDIER de MONTREUIL, marquise de SADE.

A Paris ce 23 septembre 1777.

Au Monastère des Carmelittes rue D'Enfer <sup>1</sup>.

La mère de la marquise, la présidente Cordier de Montreuil, voulut bien elle-même se relâcher de sa sévérité à l'égard de son gendre ; elle formula de son côté la requête suivante :

24 septembre 1777.

MONSIEUR,

Sans avoir l'honneur d'être connue de vous, j'ose espérer de votre justice et de vos bontés, que vous voudrès bien être favorable à la Requête qui doit être présentée au Roy en son Conseil des Depêches vendredy prochain, à ce que M. Amelot m'a fait espérer, au nom du marquis de Sade mon gendre.

Une branche de cette famille ne vous est pas inconüe, et le chef d'Escadre du même nom qui a eu l'honneur de vous ramener de Constantinople sur son bord, son frère Prévôt

<sup>1</sup> Archives des Affaires étrangères, n<sup>os</sup> 1741-147.

du chapitre de Saint-Victor de Marseille, réclameraient avec moi vos bontés dans une affaire qui les touche infiniment. Absens, ils m'ont remis leurs intérêts comme celui de leur nom qui est celui de ma fille et de mes petits-fils. Qui plus qu'une mère est touché de leur malheur et intéressé de travailler à le terminer autant qu'il est possible. Leur âge, leur innocence, leurs alliances augustes avec les princes du sang, tout parle en leur faveur. Plus encore l'injustice du jugement qui a été porté contre leur père.

Je joints ici Monsieur un précis très abrégé de l'affaire mais de la plus exacte vérité. Je vous supplie de bien vouloir m'accorder un moment d'audience Vendredy matin à Versailles. Je suis très empressée d'y réclamer de nouveau toutes vos bontés, et de renouveler les sentiments respectueux que je vous prie d'agréer, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

MASSON CORDIER de MONTREUIL.

A Paris le 24 septembre.

Rüe de la Madeleine, faubg. Saint-Honoré <sup>1</sup>.

Au lieu de sa réhabilitation, c'est un nouveau décret de prise de corps que reçut le marquis de Sade. En vertu d'une lettre de cachet, il était, pour la quatrième fois, arrêté et écroué à Vincennes (1777).

La marquise va employer de nouveau tout son pouvoir à obtenir du roi le droit, pour son époux, de com-

<sup>1</sup> *Archives des Affaires étrangères*, loc. cit.



paraître devant de nouveaux juges. Elle mettra tout en œuvre pour faire reviser son jugement.

Elle parvient, à force d'insistances, à faire casser la décision du Parlement d'Aix, et le comte de Sade n'est plus condamné qu'à payer une amende insignifiante à l'œuvre des prisons.

Par une bizarrerie de l'ancienne procédure, le condamné, dûment acquitté, n'était cependant pas libéré : en août 1778, le marquis était reconduit à Vincennes, où il se rencontra avec Mirabeau<sup>1</sup>. Il parvint une fois

<sup>1</sup> Nous transcrivons ici un passage d'une lettre adressée le 28 juin 1780 par Mirabeau, co-détenu du marquis de Sade, à M. Boucher, premier commis de la police, appelé *le bon ange* par Mirabeau et Sophie, et, qu'on voit souvent figurer sous ce surnom dans la *Correspondance du donjon de Vincennes*.

Cette lettre a paru originairement dans la *Revue rétrospective*, de Taschereau. Elle témoigne des rapports plutôt aigres-doux qui ont existé entre Mirabeau et le fougueux marquis.

« M. de Sade a mis hier en combustion le Donjon, et m'a fait l'honneur, en se nommant, et sans la moindre provocation de ma part, comme vous croyez bien, de me dire les plus infâmes horreurs. J'étais, disait-il, moins déceument, le... favori de M. de R. et c'était pour me donner la promenade qu'on la lui ôtait ; enfin il m'a demandé mon nom, afin d'avoir le plaisir de *me couper les oreilles* à sa liberté. La patience m'a échappé, et je lui ai dit : « Mon nom est celui d'un homme d'honneur « qui n'a jamais disséqué ni empoisonné de femmes, qui vous l'écrira « sur le dos à coups de canne, si vous n'êtes roué auparavant, et qui n'a « de crainte que d'être mis par vous en deuil sur la Grève (a). » Il s'est tu et n'a pas osé ouvrir la bouche depuis. Si vous me grondez, vous me gronderez ; mais, pardieu, il est aisé de patienter de loin, et assez triste d'habiter la maison qu'un tel monstre habite. »

(a) Mirabeau et de Sade étaient quelque peu parents, par les femmes.

de plus à s'échapper. Pendant longtemps le fugitif réussit à se dérober aux recherches des sbires envoyés à sa poursuite. Enfin repris, il dut réintégrer, tout penaud, le donjon d'où il s'était évadé<sup>1</sup>.

#### IV

En 1784, nous retrouvons de Sade entre les murs d'une prison ; une série de notes de police<sup>2</sup>, dans leur sécheresse laconique, nous instruisent du sort du marquis à cette date.

*Le 29 février 1784.* — Le sieur Surbois, inspecteur de police, a amené de Vincennes à sept heures du soir, le sieur marquis de Sade. L'ordre du Roy, contresigné de Breteuil, est daté du 31 janvier : il est logé à la deuxième Liberté.

Cf., pour les détails, P. GINISTY, *op. cit.*

<sup>2</sup> Ces notes ont été publiées par M. Alfred BÉGIS, dans la *Nouvelle Revue* (novembre-décembre 1880, p. 528 et suivantes). Elles ont été copiées, par l'auteur de l'article, sur un registre de la Bastille, qui était en la possession de cet érudit bibliophile. Ce registre, commencé le 5 mai 1782, se termine le 12 juillet 1789. Le volume est de format in-folio ; il s'ouvre par ce titre inscrit sur une feuille séparée :

« Répertoire ou Journalier du château de la Bastille à commencer le mercredi 15 mai 1782. » Il se compose de 183 feuilles numérotées, 366 pages de 40 lignes environ, avec une marge sur laquelle se trouvent indiquées les dates des constatations. Il était tenu jour par jour, par l'un des officiers de la Bastille, sans doute par de Losme-Salbray, major-adjoint ; il renfermait les éléments de la correspondance qui devait être adressée quotidiennement au lieutenant de police (*Note de M. Bégis*).

*Le 1<sup>er</sup> mars.* — Rendu compte au ministre et à M. Lenoir de l'arrivée du prisonnier.

*Le 5 mars.* — M. Lenoir est venu à midi ; il est resté jusqu'à une heure et demie ; il a vu le sieur comte de Chavaigne et le marquis de Sade.

*Le 16 mars.* — M<sup>me</sup> la marquise de Sade est venue à quatre heures, est restée jusqu'à sept avec le sieur marquis son mari, sur une permission de M. Lenoir, datée de ce jour, pour voir son mari deux fois par mois ; elle doit revenir le 27 ; elle lui a apporté six livres de bougie.

*Le 14 avril.* — M. le gouverneur a trouvé bouqu'on laissâ au sieur marquis de Sade un couteau rond pour dîner, le que couteau il remettra tous les jours quand on ira le desservir.

*Le 20 avril.* — Le sieur Girard, notaire, est venu pour faire signer une procuration au sieur marquis de Sade, qui a refusé de donner sa signature.

*Le 24 mai 1784.* — La dame marquise de Sade est venue à trois heures et demie et est restée jusqu'à six heures avec le sieur marquis de Sade son mari. Elle lui a apporté une paire de draps, dix-neuf cahiers de papier, une demi-livre de pâte de guimauve, une bouteille d'encre et une bouteille d'orgeat, et une boîte de pastilles de chocolat.

*Le 7 juin.* — La marquise est venue à quatre heures et a été jusqu'à six avec le sieur marquis de Sade, son mari. Elle lui a apporté six coiffes de bonnet, six grosses plumes taillées, six de coq et vingt et un cahiers de papier réglé, et aussi elle lui a apporté, mais pour rendre, deux comédies brochées et trois volumes reliés de relations de voyages à Maroc, et de voyages pour la rédemption des captifs.

*Le 24 septembre.* — Donné à monsieur le président de Montreuil un reçu (toujours motivé pour causes à lui connues et à M. Lenoir) de 350 livres pour un mois et vingt-trois jours de la pension du sieur marquis de Sade, à imputer jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

M. le Gouverneur a touché cet argent.

*Le 3 octobre 1786.* — Les sieurs Gibert l'aîné et Girard notaires, sont venus pour faire signer une<sup>1</sup> procuration au sieur de Sade, suivant le désir de sa famille, ce qu'il a refusé de faire.

*Le 20 janvier 1787.* — Ecrit à Mme la marquise de Sade pour la prier, de la part de M. le Gouverneur, d'envoyer une pièce de vin, pareil à celui dont elle boit, pour le sieur marquis de Sade, son mari, sous condition expresse d'en payer le prix, et que cette condescendance est pour faire chose agréable audit sieur marquis de Sade et pour satisfaire au désir qu'il a de boire d'un vin auquel il était accoutumé. M. le lieutenant du Roy était présent à l'invitation que M. le Gouverneur m'a faite d'écrire cette lettre...

Ce dernier détail prouve, ainsi que des recherches récentes l'ont établi<sup>1</sup>, que le régime des prisonniers de la Bastille était des plus supportables ; outre que les détenus pouvaient recevoir du dehors à peu près ce qui leur plaisait, ils occupaient leurs loisirs à faire de la chimie culinaire, à fabriquer des parfums pour la toilette, des liqueurs, etc. Sur un des cahiers du

<sup>1</sup> Cf. *Légendes et Archives de la Bastille*, par M. FUNCK-BRENTANO ; Paris, Hachette, 1898, in-16.

marquis de Sade, ont été retrouvées des indications suggestives, telles que la suivante :

## LIQUEURS DU SIEUR GILET

Eau-de-vie de Bayonne. . . . .	Bonne
Eau des Barbades façon d'Angleterre. . . . .	Mauvaise.
Ratafia de Turquie. . . . .	Détestable.
Eau d'Angélique de Bohême. . . . .	Ne vaut rien.
Huile de Vénus. . . . .	Médiocre.

On a, du même, écrit entièrement de sa main, une sorte d'agenda de ses dépenses journalières :

Du 1 <sup>er</sup> Envoyé chercher une demi-bouteille de fleurs d'oranger . . . . .	3 liv. 2 sols.
Du 2 Payé à Jean . . . . .	1 » 6 »
Du 3 Une lettre à la petite poste . . . . .	0 » 2 »
— Quatre livres de grande bougie et une petite. . . . .	15 » 15 »
— Neuf plumes taillées. . . . .	0 » 9 »
Du 4 Un panier de fraises. . . . .	2 » 9 »
— Des fleurs. . . . .	1 » 5 »

Cependant les événements se précipitaient. Le temps approchait où la Bastille, cette synthèse, plutôt symbolique, de tous les abus, allait crouler sous la poussée d'un peuple en délire. Tandis que l'émeute grondait au dehors, les prisonniers s'agitaient à l'intérieur de la forteresse ; le marquis était parmi les plus mutins. En juin 1789, le registre porte qu' « il a

voulu forcer les sentinelles de sa porte et du pied de la tour », mais qu'on l'a promptement obligé à rentrer dans sa chambre, « en lui montrant le bout d'un fusil *d'un peu près* ».

Quelques jours après, nouvelle rébellion.

*Le 2 juillet 1789.* — Le comte de Sade a crié par sa fenêtre, à diverses reprises, qu'on égorgeait les prisonniers de la Bastille et qu'il fallait venir le délivrer.

*Le 4 juillet.* — A 1 heure du matin, d'après le compte qui avait été rendu à M. de Villedeuil, de la scène du sieur comte de Sade, du 2, il a été conduit à Charenton par le sieur Quidor, inspecteur de police, et le commissaire Chenon a mis les scellés sur sa chambre <sup>1</sup>.

Le marquis de Sade ne dut séjourner cette fois que peu de temps à Charenton. Il en sortit sans doute, lorsque l'hôpital fut fermé par ordre du Comité du Salut public <sup>2</sup>, ou à la suite du décret de l'Assemblée constituante, qui libérait les prisonniers d'État.

## V

Sur le rôle du marquis pendant la Révolution, on

<sup>1</sup> Le procès-verbal d'apposition des scellés a été publié par M Bégis, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Lettre du docteur Ritti, médecin de Charenton, à nous adressée le 27 décembre 1899.

ne possède que de vagues indices. Pendant tout le règne de la Terreur, il paraît s'être tenu relativement tranquille. Il envoyait bien de temps à autre des adresses ou des motions à la Convention, mais l'Assemblée, dès que son nom était prononcé, passait à l'ordre du jour, sans vouloir en entendre plus.

Il conserva son titre de *marquis* malgré lui et à son corps défendant, et l'on peut dire que ce fut le seul marquis laissé debout sous le règne de Robespierre et de Fouquier-Tinville<sup>1</sup>.

Son superbe château de Lacoste avait été saccagé et brûlé par les paysans, dès les premiers mouvements insurrectionnels de 1790 ; il s'était gardé de reparaitre dans le pays. Dans le sac du château, on découvrit, dit-on, — mais n'est-ce pas un raconter ? — des instruments de tortures qui servaient à ses débauches. En tout cas, on n'épargna pas même la célèbre *Salle des Clystères*, dans laquelle un peintre de talent avait couvert les murailles des peintures les plus bouffonnes : c'étaient des seringues de toutes grosseurs, à figures humaines, poursuivant, dans une espèce de ronde du sabbat, une foule de... dos, à qui elles rendaient les armes. On ne peut concevoir rien de plus fantastique.

<sup>1</sup> Les détails qui suivent sont empruntés à l'*Amateur d'autographes*, 1863, p. 279.

Le marquis de Sade n'avait pas quitté Paris, depuis que la prise de la Bastille l'avait remis en liberté. Il habitait un appartement très somptueux et très confortable, dans la rue du Pot-de-Fer. Il y recevait nombreuse société : des comédiens, des poètes, des inconnus, suspects d'allure et de ton. Il avait pris, pour tenir sa maison, une jeune femme, plus gracieuse que belle, qu'il nommait sa *Justine* tout bas et son amie tout haut. Cette femme se distinguait par la décence de sa tenue et l'élégance de ses manières aristocratiques. On disait que c'était la fille d'un noble exilé ; mais une tristesse indélébile se peignait sur son visage pâle, lorsqu'elle faisait les honneurs de ces réunions, où l'on parlait de tout, excepté de politique, et toujours avec convenance et réserve. On jouait quelquefois la comédie, et le marquis excellait dans les rôles d'amoureux, qu'il choisissait d'habitude ; il était plein de noblesse dans son maintien et de sensibilité dans son jeu : Molé avait été son maître.

On ne sait à peu près rien de la vie du marquis après le 9 thermidor, époque à laquelle les biographes le perdent de vue, jusqu'au moment où le premier Consul le fit enfermer pour son pamphlet de *Zoloé*.

De 1790 à 1793, de Sade écrit une série de lettres à la Comédie-Française, pour faire recevoir des pièces de sa composition : nous ne sachions pas qu'il y



en ait, parmi elles, qui soient restées au répertoire, et nous ne songeons pas à le regretter<sup>1</sup>.

Après la mort de Marat, de Sade fut un de ceux qui se distinguèrent par leur zèle à glorifier le tribun. On a publié un « Discours prononcé à la fête décernée par la Section des Piques aux mânes de Marat et Le Pelletier, par Sade, citoyen de cette section et membre de la Société populaire », qui éclaire singulièrement la psychologie de ce bizarre personnage<sup>2</sup>.

En décembre 1793, le marquis avait été enfermé, par ordre du Comité de sûreté générale, à la prison des Madelonnettes, puis à celle des Carmes, enfin à Picpus. Charles Nodier, dont il ne faut accepter les assertions que sous les plus expresses réserves, prétend qu'ayant été arrêté et enfermé au Temple, le hasard lui donna le marquis pour compagnon de sa première nuit de captivité.

« Je ne remarquai d'abord en lui, écrit-il, qu'une obésité énorme, qui gênait ses mouvements pour l'empêcher de déployer un reste de grâce et assez d'élégance, dont on retrouvait des traces dans l'ensemble de ses manières et de son langage<sup>3</sup>. Ses yeux

<sup>1</sup> Cf. Notice de M. O. Uzanne, en tête de l'opuscule du marquis : *Idée sur les Romans* ; Paris, 1878.

<sup>2</sup> Cf. *le Marquis de Sade et le Sadisme*, dans *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, par LACASSAGNE ; Lyon, Storck et C<sup>ie</sup>, 1899.

<sup>3</sup> Nodier écrit un peu plus bas : « ... Le prisonnier ne fit que passer

fatigués conservaient cependant je ne sais quoi de brillant et de fin... Ce n'était pas un conspirateur, et personne ne pouvait l'accuser d'avoir pris part aux affaires politiques... Ce de Sade est le prototype des victimes extra-judiciaires de la haute police du Consulat et de l'Empire. »

## VI

Ici nous touchons à un épisode de la vie du marquis qui mérite d'être exposé avec quelque développement. Pendant près de quinze années, un homme a pu être enfermé dans un asile destiné aux déments, sans qu'il se soit manifesté chez lui une altération, même partielle, de ses facultés. C'est un des plus beaux exemples de l'arbitraire d'un régime despotique.

Quatre personnages, et combien d'autres sans doute dont le nom est resté obscur, ont été déclarés *fous d'office*, parce qu'ils avaient émis des opinions contraires au gouvernement, représenté alors par le premier Consul. Voici le nom de ces quatre personnages et la cause de leur détention<sup>1</sup>.

sous mes yeux. Je me souviens seulement qu'il était poli jusqu'à l'obséquiosité, affable jusqu'à l'unction et qu'il parlait respectueusement de tout ce qu'on respecte... »

<sup>1</sup> Ce qui suit est extrait des *Notes historiques*, de M.-A. BAUDOT, publiées par Mme Edgar Quinet, p. 62-65.

1° Le poète DÉSORGUES. Il était ardent républicain. A l'époque où Bonaparte se fit empereur, il fut mis à Charenton comme fou pour avoir fait une chanson dont voici la fin :

Oui le grand Napoléon  
Est un grand caméléon.

On a dit que Désorgues était un républicain exagéré ; la preuve que Désorgues savait se contenir dans de justes bornes se trouve dans l'épigramme qu'il lança contre le pindarique Le Brun, qui avait osé faire des vers en l'honneur de Marat. Voici l'épigramme pour la justification de Désorgues :

Oui, le fléau le plus funeste,  
D'une lyre banale obtiendrait des accords.  
Si la peste avait des trésors,  
Le Brun serait soudain le chantre de la peste.

Désorgues était né à Aix en Provence, et il est mort à Charenton en 1808, après une détention de quatre années. Je l'ai vu quelques jours avant son arrestation ; il n'y avait pas chez lui la plus légère apparence d'aliénation mentale, mais il ne se gênait pas pour déclamer contre l'usurpateur des libertés publiques, et il lisait ses vers anticorsiques à qui voulait les entendre. Et il fallait une raison droite pour les faire.

Bonaparte en finit avec lui en le déclarant fou, *ex officiis imperatoris*, et le fit enfermer à Charenton. La déportation aux îles Seychelles était un moyen usé, et puis il ne valait pas la peine d'armer une frégate pour un petit nombre d'individus ; les tyrans d'ailleurs aiment à varier les supplices.

2° M. de LAAGE. Avait été maître des eaux et forêts ; il était né à Morlaix, compatriote de Moreau, et peut-être son parent. Il se donna beaucoup de peine pour distribuer le mémoire justificatif du général. Lors de la mise en jugement, il se fit remarquer à l'audience par un grand zèle pour la défense de l'accusé. Quelques jours après la sentence rendue contre Moreau, M. de Laage fut mis à Bicêtre comme fou ; il y est resté deux ans.

3° M. l'abbé FOURNIER. M. Du Bois, préfet de police, le fit arrêter en 1801 *par ordre* ; il fut enfermé à Bicêtre, tondu et confiné dans un cabanon parmi les fous les plus maniaques. Il y resta jusqu'en 1804. Son crime était d'avoir prêché des maximes qui n'étaient point dans le goût de Bonaparte. Il rentra depuis en grâce par l'intermédiaire du cardinal Fesch, fut nommé chapelain de l'Empereur et enfin évêque de Montpellier en 1806, où il siège encore aujourd'hui (1829). Cette élévation aux honneurs par celui qui l'avait persécuté prouve assez qu'il n'a jamais été fou.

4° M. de SADE. Celui-ci est l'auteur de plusieurs ouvrages d'une monstrueuse obscénité et d'une morale diabolique. C'était, sans contredit, un homme pervers en théorie, mais enfin il n'était pas fou, il fallait le faire juger sur ses œuvres.

Il y avait là germes de dépravation, mais pas de folie ; un pareil travail supposait une cervelle bien ordonnée, mais la composition même de ses ouvrages exigeait beaucoup de recherches dans la littérature ancienne et moderne, et avait pour but de démontrer que les plus grandes dépravations avaient été autorisées par les Grecs et les Romains. Ce genre d'investigations n'était pas moral, sans doute, mais il fal-

lait une raison et du raisonnement pour l'exécuter, il fallait une raison droite pour faire ces recherches qu'il mit en action sous forme de romans et qui établit sur des faits une sorte de doctrine et de système.

Quoi qu'il en soit, on le mit d'abord en prison à Sainte-Pélagie le 5 mars 1801, on trouva ensuite plus simple de le déclarer fou, et il fut transféré le 9 mars 1803 à Charenton; il y est mort le 2 mars 1814, après une détention de quatorze ans, déclaré fou *more imperatoris*...

La véritable cause de l'arrestation du marquis est bien celle qu'on vient de lire : en thermidor de l'an VIII, avait paru, sans nom d'auteur — mais tout le monde l'avait deviné — un pamphlet d'une rare violence, dirigé contre l'épouse du premier Consul, Joséphine de Beauharnais. Dans *Zoloé et ses deux acolytes*, étaient mis en scène, outre Mme Bonaparte (*Zoloé*), Mmes Tallien (*Laureda*)<sup>1</sup> et Visconti

<sup>1</sup> Mme Tallien était du dernier bien avec Joséphine. Un catalogue de Charavay, analysé par la *Petite Revue* (4 novembre 1865), contient ce passage significatif :

344. NAPOLÉON I<sup>er</sup>, Empereur des Français.

L. aut. sign. N. avec paraphe, à l'impératrice Joséphine, lundi à midi, 2 p. pl. in-8.

Lettre fort curieuse relative à Mme Tallien qu'il défend à sa femme de voir sous aucun prétexte. « Si tu tiens à mon estime et si tu veux me plaire, ne transgresse jamais le présent ordre... Un misérable l'a épousée avec huit bâtards. Je la méprise elle-même plus qu'avant. Elle était une fille aimable, elle est devenue une femme d'horreur et infâme. Je serai à Malmaison bientôt, je t'en prévient pour qu'il n'y ait point d'amoureux la nuit : je serais fâché de les déranger... » Cette lettre ne figure pas, est-il besoin de l'ajouter, dans la Correspondance de Napoléon.

(*Volsange*); Bonaparte (*d'Orsec*), Barras (*Sabar*), etc., se livrant en compagnie à d'infâmes débauches.

Dès l'avant-propos, il n'y avait pas à se méprendre sur l'identité de l'héroïne du prétendu roman.

Qu'avez-vous, ma chère Zoloé? votre front sourcilleux n'annonce que la triste mélancolie. La fortune n'a-t-elle pas assez souri à vos vœux? Que manque-t-il à votre gloire, à votre puissance? Votre immortel époux n'est-il pas le soleil de la patrie?

Vient ensuite un portrait dans lequel tous les voiles sont déchirés : l'âge, la patrie, la famille, tout s'accorde, point pour point, avec la personne, alors au comble de la puissance, que le libelliste attaquait si effrontément <sup>1</sup>.

Zoloé a l'Amérique pour origine. Sur les limites de la quarantaine, elle n'en a pas moins la prétention de plaire comme à vingt-cinq. A un ton très insinuant, une dissimulation hypocrite consommée, à tout ce qui peut séduire et captiver, elle joint l'ardeur la plus vive pour les plaisirs, une avidité d'usurier pour l'argent, qu'elle dissipe avec la promptitude d'un joueur, un luxe effréné, qui engloutirait le revenu de dix provinces.

Elle n'a jamais été belle, mais à quinze ans sa coquetterie déjà raffinée avait attaché à son char un essaim d'adorateurs.

<sup>1</sup> Cf. *Journal de l'Amateur de Livres*, t. III, 1849, p. 3-6.

Loin de se disperser par son mariage avec le comte de Barmont<sup>1</sup>, ils jurèrent tous de ne pas être malheureux, et Zoloé, la sensible Zoloé, ne put consentir à leur faire violer leur serment. De cette union sont nés un fils et une fille, aujourd'hui attachés à la fortune de leur illustre beau-père.

Laureda<sup>2</sup> justifie l'opinion que l'on a conçue de la nation espagnole : elle est tout feu et tout amour. Fille d'un comte de nouvelle date, mais extrêmement riche, sa fortune lui permet de satisfaire tous ses goûts.

L'auteur décrit ensuite les orgies auxquelles prennent part les trois dames que nous avons nommées, avec *Fessinot*, époux de Laureda, l'ex-domestique *Parmesan* et le capucin *Pacôme*.

Nous croyons superflu de rechercher quels personnages l'auteur désigne sous ces noms d'emprunt. Évidemment, l'écrivain prend à partie des gens occupant alors de hautes situations et dont l'inconduite était notoire. Les mésaventures du sénateur D..., libertin perdu de vices, l'ardeur de S... pour le jeu, sont l'objet des critiques les plus violentes. L'intempérance d'un représentant du peuple lui fournit le sujet d'un croquis joliment troussé. C'est un des passages les mieux écrits de ce livre au style diffus et tourmenté.

<sup>1</sup> Comte de Beauharnais.

<sup>2</sup> Mme Tallien.

En traversant le Carrousel, je rencontre deux forts qui portaient sur un brancard une espèce d'homme couché et enveloppé de la tête aux pieds dans un manteau bleu. Je m'imagine d'abord que quelque affaire d'honneur avait envoyé le personnage dans l'autre monde et qu'on allait le remettre à sa famille pour en disposer. Je demande à l'un des porteurs, avec un air d'intérêt, de quoi il s'agissait : Suivez-nous, me répondit-il, vous en jugerez. Le brancard s'arrête à la maison du citoyen C..., car c'était lui-même qu'on promenait dans cet équipage. Sa figure couperosée, des yeux qu'il roulait pleins de vin, des paroles sans suite, des gestes d'insensé, des restes impurs qui sortaient de sa bouche, et dont ses habits étaient tout dégoûtants, me firent bientôt connaître la cause de l'état où je trouvais un des représentants de la France.

Comme ce spectacle paraissait m'affecter, l'un des porteurs me dit : Vous êtes bien bon de plaindre le citoyen C... Cinq fois par décade, notre ministère lui est nécessaire. Que diable voulez-vous qu'il fasse ? C'est aujourd'hui un entrepreneur, demain un fournisseur, une autre fois un chef de bureau ou tel autre avec lequel il a quelque intérêt à démêler, qui l'entraîne chez un traiteur. Ce n'est que là, en vérité, qu'on peut parler affaire.

Il n'y a que la première bouteille qui coûte à avaler. Trente et quarante la suivent, et il n'en faut pas moins du tiers pour mettre l'officieux C... en belle humeur.

On comprend, d'après cette brève analyse, qu'aucun libraire n'ait voulu courir le risque d'encourir la colère du premier Consul, si fortement malmené dans



ce libelle. Pour qu'on ne conservât, d'ailleurs, aucun doute sur ses intentions, l'auteur avait eu soin de déclarer que c'était bien une histoire *vécue* qu'il avait voulu écrire.

Qu'on se rappelle, écrit-il, que nous parlons en historien. Ce n'est pas notre faute si nos tableaux sont chargés des couleurs de l'immoralité, de la perfidie et de l'intrigue. Nous avons peint les hommes d'un siècle qui n'est plus. Puisse celui-ci en produire de meilleurs et prêter à nos pinceaux les charmes de la vertu !

Ce mot de vertu, qui revient si souvent sous la plume du marquis de Sade, ce mot qu'il a fait entrer dans le titre d'un de ses livres, *les Malheurs de la vertu*, ce mot seul aurait suffi à dévoiler le nom de l'auteur de *Zoloé*.

On a longtemps cru que c'était pour son livre de *Juliette* que de Sade fut enfermé à Charenton ; un rapport du Conseiller d'État, préfet de police, Dubois<sup>1</sup>, a consacré ce mensonge. Une simple con-

<sup>1</sup> Ce rapport a été reproduit d'abord dans la *Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série (1833), p. 258 et suiv., et réédité dans le travail du docteur MARCIAT, *le Marquis de Sade et le Sadisme* (Thèse de Lyon). Pour cette double raison, nous nous contenterons de l'analyser en quelques lignes.

Le préfet de police Dubois, informé que le marquis allait publier un ouvrage « plus affreux encore que l'infâme roman de *Justine* », en fit arrêter l'auteur, chez son libraire-éditeur, où il savait qu'il devait se trouver muni de son manuscrit. Sade reconnut celui-ci, mais déclara qu'il n'en était que le copiste, moyennant une somme qu'il préten-

frontation de dates suffira pour le faire écrouler. Le marquis ne pouvait se proposer « de publier bientôt (en 1800) un ouvrage sous le titre de *Juliette*, puisque la première édition de cet ouvrage avait paru en 1791, en 2 volumes, en 1796, en 4 volumes in-4°, en 1797 (6 volumes avec 60 gravures), sans qu'on ait un instant songé à en inquiéter l'auteur.

On ne l'avait pas poursuivi davantage pour *Justine*, « ce récit d'atrocités et de folies sanguinaires beaucoup plus qu'érotiques..., qui a fait quelquefois supposer la folie chez son auteur ; » *Justine*, dont il se défendit toujours avec véhémence d'être le père, en dépit de tous les témoignages qui l'accablent <sup>4</sup>. Il est hors de conteste que le marquis de Sade a été une

daît avoir reçue. On ne pouvait douter cependant — ajoute Dubois — qu'il en fût l'auteur, « lui dont le cabinet était tapissé de grands tableaux, représentant les principales obscénités du roman de *Justine* ». Pour éviter le scandale qu'aurait pu causer une poursuite judiciaire, il fut décidé que le marquis serait enfermé à Sainte-Pélagie, où on devait « l'oublier pour longtemps », selon la formule administrative. Sade employa « tous les moyens que lui suggérait son imagination dépravée, pour séduire et corrompre les jeunes gens que de malheureuses circonstances faisaient enfermer à Sainte-Pélagie, et que le hasard faisait placer dans le même corridor que lui ». C'est alors qu'il fut transféré à Bicêtre, enfin à Charenton.

<sup>4</sup> Dans un opuscule intitulé, *L'Auteur des crimes de l'Amour à Villeterque folliculaire*, il écrit à ce dernier, qui lui avait reproché d'avoir écrit *Justine* :

« ... Je le somme de prouver que je suis l'auteur de ce livre plus horrible encore. Il n'y a qu'un calomniateur qui jette ainsi, sans preuve aucune des soupçons sur la probité d'un individu... Quoi qu'il en soit,

victime *politique*, et c'est pour un motif *politique* qu'il a été retenu pendant de longues années dans un asile de fous.

Convaincu que les peines qui pouvaient lui être appliquées par un tribunal « seraient insuffisantes et nullement proportionnées à son délit », le ministre de la justice avait donné ordre « d'oublier pour longtemps » le prisonnier dans la maison de Sainte-Pé-

j'ai dit et affirmé que je n'avais point fait de livres immoraux et que je n'en ferais jamais... »

Dans une lettre, passée en vente en 1861, le marquis dit : « Il circule dans Paris un ouvrage *infâme* ayant pour titre *Justine, ou les malheurs de la vertu...* Malheureusement pour moi, il a plu à l'exécrable auteur de *Justine* de me voler une situation, mais qu'il a obscénisée, luxuriosée de la plus dégoûtante manière... » Dans une autre lettre, datée du 5 nivôse an X (vente Charron, février 1839), de Sade écrit au ministre : « Détenu depuis neuf mois à Pélagie comme prévenu d'avoir fait le livre de *Justine*, qui pourtant n'émana jamais de moi, je souffre et ne dis mot, comptant chaque jour sur la justice du gouvernement ; mais lorsque les méchants, désespérés de mon silence et de ma résignation, cherchent à me nuire par tous les moyens possibles, je les démasque. »

« On m'accuse d'être l'auteur du livre infâme de *Justine*, écrit le marquis, le 30 floréal an X, au ministre de la justice ; l'accusation est fautive, je vous le jure au nom de tout ce que j'ai de plus sacré !... Je suis ou non l'auteur du livre qu'on m'impute. Si l'on peut me convaincre, je veux subir mon jugement ; dans le cas contraire, je veux être libre. Quelle est donc cette arbitraire partialité qui brise les fers du coupable et qui en écrase l'innocent ? Est-ce pour en arriver là que nous venons de sacrifier pendant douze ans nos vies et nos fortunes ?... Je veux être libre ou jugé, j'ai le droit de parler ainsi, mes malheurs et les lois me le donnent... »

En toute bonne foi, est-ce là le langage d'un fou ?

lagie<sup>1</sup>. Peu après on le transférait à Bicêtre, puis à Charenton<sup>2</sup> : il entra dans cet hospice le 26 avril 1803<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> 14 mars 1803.

23 Ventôse an II.

M. Boucheseche donne à M. Parizot récépissé des papiers sortis de la chambre de Desade, au moment de sa translation à Sainte-Pélagie.

Ce qui prouve que M. Boucheseche a une liasse des papiers de cette affaire.

(Archives de la Maison nationale de Charenton.)

<sup>2</sup>

Paris, le 30 floréal an II.

Sur la demande de la famille de Sade, le conseiller d'État préfet de police a consenti à ce que de Sade fut transféré à Charenton, et il a écrit en marge d'une pièce déposée à la cinquième division :

« La famille se concertera avec le citoyen Coulmier et le citoyen Boucheseche dira au citoyen Coulmier qu'il ne faut pas qu'il s'évade et qu'il puisse communiquer avec personne. »

La famille est d'accord sur le prix de la pension avec le citoyen Coulmier, et celui-ci qui a eu une longue conférence avec le chef de la cinquième division lui a assuré qu'il avait une chambre tellement disposée qu'il n'y avait rien à craindre pour l'évasion de son pensionnaire, il a d'ailleurs demandé un prix proportionné aux soins que l'on doit donner et à la vigilance (*sic*) qu'il faut exercer.

D'après cela le chef de la cinquième division invite son collègue Parizot à proposer au conseiller d'État Préfet l'ordre de transfèrement.

Signé : J.-B. BOUCHESECHE.

Pour copie conforme

Le Secrétaire général de la Préfecture de police,

F. MALLEVAL.

(Archives de la Maison nationale de Charenton.)

<sup>3</sup> Préfecture de Police,

Paris, le 6 floréal an II.

Le citoyen Directeur de l'hospice et Maison de santé établie à Charen-

## VII

Pendant les premiers temps de son séjour à la maison de fous, il ne donna pas lieu à des plaintes trop vives<sup>1</sup> ; mais cela ne pouvait durer. En 1808, le mé-

ton recevra du citoyen Bouchon officier de Paix, et gardera jusqu'à nouvel ordre, à titre de pensionnaire, le ci-après nommé venant de Bicêtre  
SADE, Donatien-Alphonse-François.

Sa pension sera acquittée par sa famille.

*Le Conseiller d'État, préfet de police.*

*Signé : DUBOIS.*

*(Archives de la Maison nationale de Charenton.)*

<sup>1</sup> 17 mai 1805.

*Le conseiller d'Etat préfet de police, chargé du 4<sup>e</sup> arrondissement de la police générale de l'Empire.*

*A M. de Coulmier, directeur de l'hospice de Charenton.*

Paris, le 27 floréal an XIII.

Je suis informé, Monsieur, que vous avez permis au sieur Desade, détenu par ordre du Gouvernement dans votre Maison, de rendre le pain béni et de faire la quête dans l'Eglise paroissiale de Charenton le jour de Pâques dernier.

Cet individu n'a été transféré de Bicêtre où il devait rester toute sa vie, que pour donner à sa famille la facilité de régler ses affaires. Il est prisonnier chez vous et vous ne devez ni ne pouvez, en aucun cas, ni sous quelque prétexte que ce soit, lui permettre de sortir, sans une autorisation expresse et formelle de ma part, et, comment encore, n'avez-vous pas pensé que la présence d'un pareil homme ne pouvait inspirer que de l'horreur et exciter des troubles en public ?

Votre extrême complaisance pour le sieur Desade a d'autant plus

decin en chef de l'hospice adressait à l'autorité supérieure, c'est-à-dire au ministre de la police, un rapport très circonstancié, où la conduite du marquis était sévèrement jugée. Le document est de trop d'importance pour que nous nous contentions de l'analyser<sup>1</sup>.

Paris, 2 août 1808.

*Le Médecin en chef de l'hospice de Charenton à Son Excellence Monseigneur le sénateur, Ministre de la police générale de l'Empire.*

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de recourir à l'autorité de votre Excellence pour un objet qui intéresse essentiellement mes fonctions, ainsi que le bon ordre de la maison dont le service médical m'est confié.

Il existe à Charenton un homme que son audacieuse immoralité a malheureusement rendu trop célèbre, et dont la présence dans cet hospice entraîne les inconvénients les plus graves : je veux parler de l'auteur de l'infâme roman de *Jus-*

droit de me surprendre que, plus d'une fois, vous vous êtes plaint vivement de sa conduite et surtout de son insubordination.

Je vous rappelle, Monsieur, les ordres donnés à son égard et je vous invite à les exécuter désormais à la lettre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : DUBOIS.

( Archives de la Maison nationale de Charenton. )

<sup>1</sup> Bien qu'il ait été publié par la *Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, 1833, p. 255 et suivantes.

*tine. Cet homme n'est pas aliéné.* Son seul délire est celui du vice, et ce n'est point dans une maison consacrée au traitement médical de l'aliénation que cette espèce de délire peut être réprimé. Il faut que l'individu qui en est atteint soit soumis à la séquestration la plus sévère, soit pour mettre les autres à l'abri de ses fureurs, soit pour l'isoler lui-même de tous les objets qui pourraient exalter ou entretenir sa hideuse passion. Or, la maison de Charenton, dans le cas dont il s'agit, ne remplit ni l'une ni l'autre de ces deux conditions. M. de Sade y jouit d'une liberté trop grande. Il peut communiquer avec un assez grand nombre de personnes des deux sexes encore malades ou à peine convalescentes, les recevoir chez lui, ou aller les visiter dans leurs chambres respectives. Il a la faculté de se promener dans le parc, et il y rencontre souvent des malades auxquels on accorde la même faveur. Il prêche son horrible doctrine à quelques-uns : il prête des livres à d'autres. Enfin, le bruit général dans la maison est qu'il vit avec une femme qui passe pour sa fille.

Ce n'est pas tout encore. On a eu l'imprudence de former un théâtre dans cette maison, sous prétexte de faire jouer la comédie <sup>1</sup> par les aliénés, et sans réfléchir aux funestes effets qu'un appareil aussi tumultueux devait nécessairement produire sur leur imagination. M. de Sade est le directeur de ce théâtre. C'est lui qui indique les pièces, distribue les rôles et préside aux répétitions. Il est le maître de

<sup>1</sup> Dans le dossier Valtemare, dont un certain nombre de pièces ont été publiées par M. Charavay dans *l'Amateur d'autographes*, se trouvait une lettre d'un certain Thierry, employé ou peut-être pensionnaire de Charenton, et qui renferme certains détails assez piquants sur le marquis et sur le théâtre qu'il avait organisé.

déclamation des acteurs et des actrices, et les forme au grand art de la scène. Le jour des représentations publiques, il a toujours un certain nombre de billets d'entrée à sa disposition, et, placé au milieu des assistans, il fait en partie les honneurs de la salle. Il est même auteur dans les grandes occasions : à la fête de M. le directeur, par exemple, il a toujours soin de composer ou une pièce allégorique en son honneur, ou au moins quelques couplets à sa louange<sup>1</sup>.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de faire sentir à Votre Excellence le scandale d'une pareille existence et de lui représenter les dangers de toute espèce qui y sont attachés. Si ces détails étaient connus du public, quelle idée se formerait-on d'un établissement où l'on tolère d'aussi étranges abus ? Comment veut-on d'ailleurs que la partie morale du traitement de l'aliénation puisse se concilier avec eux ? Les malades qui sont en communication journalière avec cet homme abominable ne reçoivent-ils pas sans cesse l'impression de sa profonde corruption ; et la seule idée de sa présence dans la maison n'est-elle pas suffisante pour ébranler l'imagination de ceux même qui ne le voient pas ?

J'espère que Votre Excellence trouvera ces motifs assez puissants pour ordonner qu'il soit assigné à M. de Sade un autre lieu de réclusion que l'hospice de Charenton. En vain renouvellerait-elle la défense de le laisser communiquer en aucune manière avec les personnes de la maison ; cette défense ne serait pas mieux exécutée que par le passé et les

<sup>1</sup> L'auteur de *Justine* obéissait à sa vocation pour le théâtre en donnant ces représentations, qui étaient d'ailleurs fort suivies et auxquelles les dames du meilleur monde ne rougissaient pas d'assister. (Cf. *Revue anecdotique*, nouvelle série, t. I, 1<sup>er</sup> semestre 1860, p. 103-106.)



mêmes abus auraient toujours lieu. Je ne demande point qu'on le renvoie à Bicêtre, où il avait été précédemment placé, mais je ne puis m'empêcher de représenter à Votre Excellence qu'une maison de sûreté ou un château fort lui conviendrait beaucoup mieux qu'un établissement consacré au traitement des malades, qui exige la surveillance la plus assidue et les précautions morales les plus délicates<sup>1</sup>.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

ROYER-COLLARD.

On a pu s'étonner que la police pût ainsi pénétrer dans un établissement destiné au traitement des affections mentales, et, à ce propos, il ne sera pas inutile de rechercher quelle était, au moment où le marquis y subit sa détention, la destination réelle de la maison de Charenton.

Nous ne saurions mieux faire, pour nous renseigner, que de nous adresser à l'homme qui fait autorité en ces matières, l'aliéniste Esquirol. Dans un ouvrage, resté classique, Esquirol a donné l'historique très complet de l'établissement où avait été enfermé, par

<sup>1</sup> C'est probablement à la suite de la plainte adressée par le docteur Royer-Collard au Ministre de la Police, que celui-ci décida de transférer le marquis au château de Ham; mais, grâce à l'intervention du directeur de Charenton, le marquis ne quitta pas cet établissement, ainsi que l'attestent les pièces extraites des Archives de Charenton, publiées en appendice de ce chapitre.

mesure d'ordre public, le marquis de Sade. Nous allons lui emprunter les éléments principaux de son lumineux travail<sup>4</sup>.

Deux ans après la suppression de l'établissement, le 15 juin 1797, le Directoire exécutif avait ordonné que l'hôpital de la Charité de Charenton serait rendu à sa première destination; qu'il serait pris, dans l'ancien local des frères de la Charité, toutes les dispositions nécessaires pour établir des moyens de traitement complet pour la guérison de la folie; que les aliénés des deux sexes y seraient admis; enfin, que l'établissement serait sous la surveillance immédiate du ministère de l'intérieur, autorisé à faire le règlement qu'il jugerait convenable, pour l'organisation du nouvel établissement de Charenton.

La gestion de l'établissement fut confiée, sous le titre de régisseur général, à M. de Coulmier, ancien religieux prémontré, membre des Assemblées Constituante et Législative. M. Gastaldi, ancien médecin de la maison des insensés d'Avignon, dite de la Providence, fut nommé médecin de Charenton, M. Dumoutier eut la place d'économe-surveillant et feu M. Deguise remplit les fonctions de chirurgien. Ces nominations sont du 21 septembre 1798.

. . . . .

L'article 4 de l'arrêté du 5 juin 1797 disait bien que le régisseur de Charenton rendrait immédiatement, au ministre de l'intérieur, compte de l'administration économique de cet établissement. Ce compte ne fut jamais rendu et ne put

<sup>4</sup> ESQUIROL, *Des maladies mentales*, t. II, p. 561 et suivantes.

jamais l'être. L'article 5 du même arrêté porte que l'école de médecine de Paris rédigera un règlement propre à régulariser les divers services de Charenton; ce règlement ne fut point fait, et M. de Coulmier resta indépendant, maître absolu, surveillant suprême de l'administration et du service médical.

Aussi, lorsque M. Gastaldi fut mort, au commencement de 1805, M. de Coulmier ne voulait point qu'on donnât un successeur à ce médecin; il fallut que l'école de médecine intervint pour faire nommer M. Royer-Collard médecin en chef de la maison de Charenton.

Dans l'absence de tout règlement, le médecin en chef fut sans autorité réelle, à cause de la suprématie que le directeur s'était arrogée. Regardant l'application des moyens moraux comme l'une de ses attributions les plus importantes, le directeur crut avoir trouvé, dans les représentations théâtrales et dans la danse, un remède souverain contre la folie. Il établit, dans la maison, les bals et le spectacle. On disposa, au-dessus de l'ancienne salle de l'hôpital du canton devenue une salle pour les femmes aliénées, un théâtre, un orchestre, un parterre, et en face de la scène une loge réservée pour le directeur et ses amis. En face du théâtre et de chaque côté de cette loge, qui faisait saillie sur le parterre, s'élevaient des gradins destinés pour recevoir à droite quinze à vingt femmes, et à gauche autant d'hommes, privés plus ou moins de la raison, presque tous dans la démence et habituellement tranquilles. Le reste de la salle ou parterre était rempli d'étrangers et d'un très petit nombre de convalescents. *Le trop fameux de Sade était l'ordonnateur de ces fêtes*, de ces représentations, de ces danses auxquelles

on ne rougissait pas d'appeler des danseuses et des actrices des petits théâtres de Paris.

Protégé par le directeur, le marquis put, quelque temps encore, se livrer à ses goûts de metteur en scène. Mais le terrible Royer-Collard veillait : il se plaignit de nouveau, et les spectacles furent supprimés, par un arrêté ministériel du 6 mai 1813.

## VIII

Si l'on s'en rapporte aux biographes, le marquis de Sade mourut à Charenton le 2 décembre 1814, âgé de soixante-quinze ans, à la suite d'une courte maladie <sup>1</sup>. D'après une note, qui nous a été communiquée par M. Bégis, note écrite par le docteur Ramon,

<sup>1</sup> Charenton, le 3 décembre 1814.

A. S. E. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE DU ROYAUME.  
Monseigneur,

Hier soir sur les 10 heures, est décédé dans la maison Royale de Charenton, M. le marquis de Sade que le ministre de la Police générale y avait fait transférer de Bicêtre en floréal an II.

Sa santé déperissoit sensiblement depuis quelque temps ; mais il n'a cessé de marcher que deux jours avant sa fin qui a été prompte et au commencement d'une fièvre adynamique et gangréneuse.

M. Armand de Sade son fils étant présent, je pense qu'il n'y a point de nécessité, d'après la loi civile, de faire apposer les scellés. Quant aux mesures et à l'ordre public, V. E. jugera si elle a des précautions à prendre, et elle diagnera me donner ses ordres, je présume assez de

le marquis aurait succombé à un engouement pulmonaire, à forme d'asthme<sup>1</sup>. Le docteur Ramon est le médecin qui aurait été appelé à donner les derniers soins au marquis ; le même médecin fut chargé de faire son autopsie.

S'il faut en croire Jules Janin<sup>2</sup>, qui a écrit sur le l'honnêteté de M. de Sade fils pour croire que de lui-même il supprimerait des papiers dangereux s'il en existe chez son père.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Mgr., de V. E. le très humble et obéissant serviteur.

(Archives de la Maison nationale de Charenton.)

<sup>1</sup> Cela s'accorde assez avec l'état de santé qui nous est révélé par la pièce suivante, inédite, que nous devons à l'obligeance de M. Noël Charavay ; c'est une lettre adressée par le marquis « A Sa Majesté l'Empereur et roi, Protecteur de la confédération du Rhin en sa commission des pétitions au Conseil d'Etat ».

« Sire,

« Le sieur de Sade père de famille dans le sein de laquelle il voit pour sa consolation un fils qui se distingue aux armées, traîne depuis près de vingt ans dans trois différentes prisons consécutives, la vie du monde la plus malheureuse ; il est septuagénaire, presque aveugle, accablé de gouttes et de rhumatismes dans la poitrine et dans l'estomac qui lui font souffrir d'horribles douleurs ; des certificats de médecins de la maison de Charenton où il est maintenant attestent la vérité de ces faits et l'autorisent à réclamer enfin sa liberté, en protestant qu'on n'aura jamais lieu de se repentir de la lui avoir donnée. Il ose se dire de sa majesté,

« Sire,

« Avec le plus profond respect, le très humble, très obéissant serviteur et sujet.

« DE SADE ».

Charenton ce 17 juin 1808.

<sup>2</sup> *Le marquis de Sade*, par J. JANIN. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1834.

marquis le plus extraordinaire des romans, les disciples de Gall se seraient emparés de son crâne, le cadavre étant à peine refroidi <sup>1</sup>. La vérité est autre : ce n'est qu'au moment de l'exhumation <sup>2</sup>, un certain temps après la mort, que les phrénologistes se livrè-

<sup>1</sup> Nous avons trouvé, dans le dossier conservé à Charenton, la note des *frais funéraires*, s'élevant à la somme de 65 livres, qui se décompose ainsi : Cercueil 10 livres, Fosse 6 livres, Porteurs 8 livres, Aumônier 6 livres, Cierges 9 livres, pour la chapelle 6 livres, pour la croix de pierre posée sur sa tombe 20 livres. Le marquis fit, comme on voit, une fin des plus édifiantes.

<sup>2</sup> Cette exhumation, nous écrivait naguère M. V. Sardou, eut lieu « la nuit, clandestinement, par trois personnes, dont une était (elle me l'a du moins assuré) mon vieil ami le docteur LONDE, disciple de Gall ; il resta détenteur du crâne, "qui lui fut dérobé, en sorte que je n'ai pas eu la satisfaction d'interpeller le marquis à la façon d'Hamlet, pour lui dire à quel point j'approuvais la monarchie et l'empire de l'avoir coffré comme malfaiteur et comme fou ; et trouvé plaisant que la Révolution eût récompensé ses vertus civiques, en le faisant secrétaire de la Société populaire de la section des Piques !... »

« Je veux aussi vous citer un trait de son caractère qui est bien dans la psychologie du personnage.

« En 1855, j'allais quelquefois à l'hôpital de Bicêtre, où deux de mes amis étaient internes, et je me promenais avec eux dans l'établissement. Un vieux jardinier, qui avait connu le marquis lors de sa détention, nous contait que l'une de ses distractions était de se faire apporter de pleines corbeilles de roses, les plus belles et les plus chères que l'on pût découvrir dans les environs. — Assis sur un tabouret, près d'un ruisseau fangeux qui traversait la cour, il prenait chaque rose l'une après l'autre, la contemplait, la flairait voluptueusement., puis la trempait dans la bourbe du ruisseau et la jetait au loin, souillée et puante, en éclatant de rire ! Ne voilà-t-il pas tout le marquis ? » *Chronique médicale*, 15 décembre 1902, p. 807-8.

rent à leurs expériences. Ils ne se jetèrent donc pas sur son crâne « comme sur une admirable proie, qui devait à coup sûr leur donner le secret de la plus étrange organisation humaine ».

Ce crâne ressemblait à tous les crânes de vieillards. Janin, qui prétend l'avoir eu sous les yeux, assure que cette tête était « petite, bien conformée »; qu'on l'eût prise pour une tête de femme au premier abord, d'autant plus que *les organes de la tendresse maternelle et que l'amour des enfants y étaient aussi saillants que sur la tête d'Héloïse, ce modèle de tendresse et d'amour !*

Janin, qui en sentait tout le ridicule, a soin d'ajouter bien vite que ces réflexions émanent d'un phrénologue, bien étonné quand on lui eût appris à quel personnage appartenait ce crâne. On l'eût été à moins.

---

## APPENDICE

---

Dans le dossier de pièces réunies sur le marquis de Sade par les soins de M. le Directeur de la maison de Charenton <sup>1</sup>, nous avons trouvé un mémoire d'une certaine étendue, rédigé par M. Maurice Palluy, Directeur de la maison royale de Charenton, etc., contre le sieur Donatien-Claude-Armand de Sade, propriétaire <sup>2</sup>, etc., fils du marquis, mémoire dont nous allons seulement faire connaître les grandes lignes.

Il y est dit, tout d'abord, que la maison avait traité avec la famille et plus particulièrement avec le sieur de Sade fils et non avec le marquis pour le service de sa pension.

Le mémoire contient, entre autres détails intéressants, les suivants : le marquis avait été d'abord enfermé à Sainte-

<sup>1</sup> Nous tenons à profiter de l'occasion qui s'offre à nous de remercier MM. Strauss, Directeur de la Maison nationale de Charenton, et le docteur Ligier, sous-directeur, du gracieux empressement qu'ils ont mis à nous communiquer les pièces concernant le marquis de Sade, et du très courtois accueil que nous avons rencontré auprès de tout le personnel de l'établissement placé sous les ordres de ces aimables administrateurs.

<sup>2</sup> Dans une pièce, il est désigné sous le nom de Armand de Sade-Mazau, propriétaire, habitant à Valery, commune dépendant du canton de Cheroy, arrondissement de Sens.



Pélagie, puis dans les prisons de Bicêtre. « Sa famille, afin d'atténuer, s'il était possible, la honte de ses écrits, chercha à faire passer pour de la folie la perversité du marquis ; dès lors, elle fit tous ses efforts pour obtenir la translation du détenu dans la maison de santé de Charenton. » La pension du marquis fut fixée, de concert avec la famille, à la somme annuelle de 3.000 francs, « en considération des dispositions toutes spéciales que la police avait exigées dans le but de prévenir l'évasion de ce détenu ».

C'est alors que fut donné l'ordre de transport du marquis de Bicêtre à Charenton. Cet ordre fut obtenu le 6 floréal an II (29 août 1803) de M. Dubois, préfet de police ; il énonce formellement la condition que la pension sera acquittée par la famille. L'ordre fut exécuté le lendemain 7 floréal.

D'après l'auteur du mémoire que nous analysons, la conduite du marquis à Charenton fut si scandaleuse (*sic*) que l'inspecteur général du 4<sup>e</sup> arrondissement de la Police de l'Empire crut devoir ordonner, par arrêté du 17 août 1809, la translation du marquis au château de Ham<sup>1</sup>, conformément à une décision prise par le ministre de la police générale (le 11 novembre 1808).

Aussitôt cet ordre connu, la famille fit les démarches les

Paris, 17 avril 1809.

<sup>1</sup> M. l'Inspecteur Général à M. Parisot.

L'Inspecteur général du 4<sup>e</sup> arrondissement de la police générale de l'Empire prévient M. Parisot que M. le Préfet de police vient de donner l'ordre pour que le sieur de Sade, présentement détenu à Charenton, soit transféré le plus promptement possible au château de Ham, conformément à la décision de son Excellence le Ministre de la police générale en date du 11 novembre 1808.

L'inspecteur, etc. *Signé* : NEYRET.

plus actives pour en arrêter l'exécution. Elle parvint à obtenir du directeur, M. de Coulmier, qu'il adresserait une requête au ministre, pour qu'il ne donnât pas suite à sa décision. L'ordre fut, en effet, suspendu, et le marquis resta dans l'établissement de Charenton<sup>1</sup>.

ORDRE DE SUSPENDRE LE TRANSFÈREMENT.

21 avril.

Ordre ajourné, le détenu continuera de rester jusqu'à nouvel ordre à Charenton.

Voir lettre de M. de Coulmier du 12 septembre 1809, il demande que l'on ne donne pas lieu à l'ordre du 17 avril 1809 afin d'être payé de l'énorme arriéré dû à la maison de Charenton.

NOTE DE M. DUBOIS SUR LA LETTRE DE M. DE COULMIER.

Lui dire de s'adresser directement au Ministre, mais certes ce n'est pas en restant qu'il s'acquittera, la dette ne fera qu'augmenter.

LETTRE DE M. DE COULMIER, DIRECTEUR, A M. LE MINISTRE DE LA POLICE.

Charenton, le 12 septembre 1809.

A Son Excellence le Ministre de la Police.

Monseigneur,

Je suis prévenu que votre Excellence avait décidé, dans sa sagesse, de faire transférer M. de Sade, envoyé par le gouvernement à Charenton le 7 floréal an II, au château de Ham. Je vous prie, Monseigneur, d'accorder, avant la translation de ce prisonnier dans sa nouvelle destination, le temps de recevoir des nouvelles d'Arles où sont situés ses biens, et de faire des arrangements avec sa famille pour que les arrérages dus à la maison, qui montent à environ 5.470 francs, soient payés ou assurés, autrement la Maison, qui a besoin de toutes ses ressources, serait exposée à perdre cette créance sacrée, puisqu'elle est pour pension, bois et lumière.

Désirant faire de la maison de Charenton un établissement qui annonce les bontés paternelles du Gouvernement pour les infortunés en démençe et ménager en même temps les charges du trésor public, j'ai consacré,

C'est seulement après la mort de M. de Sade que l'établissement de Charenton réclama des héritiers le paiement d'un reliquat de dettes contractées par le marquis.

L'auteur du mémoire en faveur de l'administration faisait valoir surtout, pour obtenir le paiement de la somme réclamée au fils du marquis, que le marquis était frappé de mort civile par suite des lois sur l'émigration et que dans cette qualité il était incapable de contracter aucune obligation. Si la famille lui avait persuadé qu'il avait la libre gestion de ses biens, si on lui laissait acquitter lui-même sa pension, si le Directeur de l'établissement de Charenton réglait directement avec le marquis les comptes de cette pension, c'était « pour ne point blesser l'amour-propre » du marquis.

Au résumé, la pension du marquis ayant été payée régulièrement pendant sa vie, on exigeait du fils qu'il acquittât la dette contractée par son père.

En conséquence, le fils de Sade fut assigné, le 14 mai

pour des constructions indispensables pour le traitement des malades, les arrrages des pensions dues dont je connaissais à peu près le montant, pour faire ces dépenses extraordinaires. Les bâtiments sont faits et parfaits. Si l'arriéré de M. de Sade restait en souffrance, la perte pourrait retomber sur les entrepreneurs, gens parfaitement honnêtes, dont les bénéfices sont très minces, pour la sévérité de la surveillance qu'on y a mise. Je ne m'appesantirai pas davantage, Monseigneur, sur cet objet qui ne peut échapper à la sagacité de Votre Excellence. J'ajouterai seulement que je serais bien malheureux d'avoir compromis mon crédit pour des objets dont l'avantage est au profit des infortunés, et pour honorer le gouvernement par un établissement utile.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

*Signé* DE COULMIER.

*(Archives de la Maison nationale de Charenton.)*

1834, devant le tribunal de la Seine, en paiement d'une somme de 7.534 livres.

Un jugement du 24 juillet 1832 débouta de sa demande la maison royale de Charenton. La maison de Charenton interjeta appel, perdit de nouveau son procès et fut condamnée aux dépens. Le fils du marquis triomphait en droit.

---

## LE MAL SECRET DE SOPHIE ARNOULD

Ah ! les amusantes trouvailles que l'on fait dans les catalogues d'autographes, quand le hasard ou la chance s'en mêle ! C'est de l'histoire en raccourci que ces catalogues, et de l'histoire sincère, puisque les personnages s'y présentent dans le déshabillé de leur existence, et sans le moindre soupçon de fard.

Sans doute, les documents sont parfois bien secs dans leur laconisme ; mais pour peu qu'on sache lire entre les lignes, on les anime et on en tire les conséquences les plus inattendues.

Jadis nous tombait sous les yeux un de ces catalogues ; on y annonçait, en deux lignes, une lettre de Sophie Arnould, l'adorable et tant adorée chanteuse, à l'architecte Belanger, son « Bel-Ange », comme elle le nommait dans l'intimité <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Comme on reprochait à Sophie d'avoir fait choix d'un architecte pour amant, après avoir eu les plus grands seigneurs à ses pieds, elle répliqua finement : « Je n'avais rien de mieux à faire pour employer les pierres qu'on jette de tous côtés dans mon jardin. » *Arnoldiana* ; Paris, 1813, p. 72.

Belanger était, d'ailleurs, autre chose qu'un architecte, c'était un homme d'esprit, et pour tenir tête, sur ce terrain, à Sophie Arnould, il fallait en avoir, et du meilleur<sup>1</sup>.

Mais elle n'était pas toujours d'humeur à plaisanter, la pauvre Sophie, et, malgré son insouciance folle, elle versa souvent des larmes amères. Quand la maladie la visitait et la clouait dans son lit, elle songeait à son ami, au confident de ses peines, et le réclamait à son chevet. « Comment, il est Dieu possible, mon bel ange, vous le meilleur, comme le plus ancien de mes amis, que je sois malade comme je l'ai été, aussi gravement, aussi dangereusement, depuis quatre mois et plus, sans avoir entendu parler de vous, sans en recevoir la plus petite marque d'intérêt, d'amitié ! Je ne l'eusse jamais cru, si je ne venais de l'éprouver. »

Son fils aîné lui avait amené un médecin de Paris, mais elle préférait « le médecin de son village, un

<sup>1</sup> Les mots d'esprit de Sophie Arnould ne se comptent plus. En voici un ou deux échantillons. Un jour qu'une danseuse, fort maigre, mais maigre à tel point qu'on l'appelait le « squelette des grâces », dansait avec son soupirant, Gardel, et Dauberval, son favori, Sophie s'écria : *Je crois voir deux chiens qui se disputent un os !*

— « Ton amant te mine, comment peux-tu rester avec lui ? », disait l'intraitable chanteuse à une de ses amies, laquelle lui fit cette réponse naïve : « Cela est vrai, mais c'est un si bon diable ! » — « *Je ne m'étonne plus, lui répliqua Sophie, si cela t'amuse de tirer le diable par la queue.* »

Rappelons encore le mot cruel qu'elle fit sur La Harpe, qui était atteint d'une lèpre (?) honteuse (syphilis ou eczéma) : « C'est tout ce qu'il a des anciens », dit assez méchamment Sophie.

vrai Sganarelle, chantant toujours *bouteille ma mie*, et ne la quittant que rarement... »

Un peu plus tard, Sophie écrit à son Bel-Ange qu'elle vient d'être de nouveau malade. Oui, pendant cinquante-trois jours, elle a été *très mal...*, « mais surtout pendant *trente-cinq* à l'agonie... enfin *petit bonhomme* vit encore ».

Ce sera le châtement de cette pécheresse de souffrir mille morts, avant que la hideuse Parque ne tranche le fil de ses beaux jours.

De trente-trois ans à quarante ans elle a dû avoir recours aux eaux de Barèges, de Bagnères, qu'il lui a fallu aller chercher par delà les monts, et excepté les eaux de Barèges, les bains, mais bien modérément encore, cela ne fait que relâcher la fibre et gonfler les vaisseaux de *certaine partie*, qui ne doit être tourmentée par aucun excès. Eviter les ragoûts, les choses fortes et beaucoup d'exercice à pied. Jamais de saignée que par les sangsues, quand elle est indispensable.

Malgré cette hygiène sévère, qu'elle conseillait mais se gardait bien d'observer, Sophie est sans cesse tourmentée par la douleur. Comme elle le dit si joliment, sa santé est toujours bien *dolorée*. « Les savants Esculapes Pelletan de l'Hôtel-Dieu et Boyer de la Charité » l'ont visitée et ne sont que médiocrement rassurés.

Sophie était, en réalité, atteinte d'un *cancer du*

*rectum*, qui lui était survenu à la suite d'une chute, et depuis, les symptômes n'avaient fait que s'aggraver.

Un jour, une consultation de docteurs avait été provoquée ; chacun fut naturellement appelé à examiner le siège secret du mal. C'est alors, dit-on, que l'actrice aurait tristement murmuré : « Faut-il que je paye maintenant pour faire voir cette chose-là, tandis qu'autrefois !... »

Autrefois elle se souciait si peu de *le* montrer, qu'elle ne trouvait rien de mieux (pour dissiper les soupçons injurieux de son amant, qui l'accusait de l'avoir contaminé), que de se faire délivrer par le chirurgien Morand ce certificat, si indiscretement explicite :

Je certifie avoir visité Mlle Arnould avec la plus grande exactitude, et ne lui avoir trouvé nulle marque, ni symptôme de maladie vénérienne d'aucune espèce.

A Paris, ce dix décembre mil sept cent soixante-deux.

MORAND.

Où est le temps où elle n'avait d'autre souci que de répondre à la calomnie ? Aujourd'hui, sa santé la préoccupe bien autrement ; elle est si fortement ébranlée, que c'est à peine si elle trouve le temps de plaisanter sur son sort. Qu'une éclaircie paraisse, que son « squirrhe se dégage de l'humeur dont il était



enveloppé », et elle redevient la Sophie riieuse dont tout Paris applaudit les mots.

Mais le sourire se fige bientôt sur ses lèvres, et les souffrances la torturent de nouveau. Elle a confiance néanmoins dans un avenir meilleur. « Ce brave Esculape Boyer, qui visite cela du doigt et de l'œil, est assez content, ainsi que le docteur Michel. » Quand elle dit à ce dernier qu'elle a encore des douleurs assez cuisantes, il répond « qu'il faut que cela soit comme ça... » *Bene sit* donc...

Cependant une amélioration passagère survient. « La tumeur diminue sensiblement ; quoiqu'il s'en faut encore qu'elle soit à la fin. » Elle était si considérable, qu'elle regardait comme un miracle « l'opération avantageuse qu'auraient produite les remèdes ». Présentement elle était à 72 grains (ou 2 gros) d'extrait de ciguë, sans compter « les lotions, fumigations, injections, trois et quatre fois par jour », selon que les douleurs l'exigeaient. Ajoutez à cela « les médecines de traverse qu'il faut prendre pour servir de balais aux ordures que l'on veut chasser du corps ».

Comme elle devait être attristée, quand elle remontait par la pensée à l'époque où elle était choyée, adulée par tous, au moment où les beaux esprits et les plus savants se la disputaient à l'envi !

Son petit chien tombait-il malade, c'était un événement. Et elle se gardait bien de confier la santé du toutou à Lionnois, le vétérinaire à la mode, mais

bien à l'illustre magnétiseur Mesmer qui, en deux ou trois passes, l'expédiait *ad patres*. Aussitôt ce couplet de courir la capitale :

Le magnétisme est aux abois,  
La Faculté, l'Académie  
L'ont condamné tout d'une voix,  
Et même couvert d'infamie.  
Après ce jugement bien sage et bien légal,  
Si quelque esprit original  
Persiste encore dans son délire,  
Il sera permis de lui dire :  
Crois au magnétisme... animal!

Malgré ses accointances avec le charlatan Mesmer, cela n'empêchait point Sophie d'être au mieux avec la Faculté, voire même avec l'Académie royale de chirurgie. « On se la dispute, on se l'arrache, lisons-nous dans la curieuse monographie des Goncourt. » Et dans ce dîner, connu sous le nom de la *Dominicale*, dans ce dîner, où se réunissent tous les dimanches, chez le célèbre chirurgien Louis, les membres de la seconde Société du Caveau dispersé, en ce cénacle de la chanson, au milieu de Vadé, de Crébillon fils, de Barré, de Coqueley de Chaussepierre, il n'y a qu'une femme d'admise, il n'y a que Sophie Arnould. »

Maintenant les mauvais jours sont venus, la malade est condamnée à s'immobiliser une partie de la

journée sur une chaise, encore quand ce n'est pas la chaise percée !

Il faut rester là sur son cul comme un vieux singe, ou cheminer avec l'élégance et la vitesse d'une tortue ; de sorte qu'on en est réduit à regarder les passants et à s'en-nuyer de son oisiveté... Qu'y faire ? souffrir et puis mourir. La belle chute!...

Si elle est « trop vieille pour l'amour », n'est-elle pas « trop jeune pour la mort » ? Si encore elle pouvait se sauver à la campagne ! Mais les Esculapes en ont autrement ordonné. Ils disent qu'elle n'est pas encore en état de supporter la voiture, et surtout la voiture publique, sans grand inconvénient.

Et puis son fils Constant, « notre hussard », a annoncé son arrivée à Paris ; force est de lui faire bonne mine. Mais où va-t-elle le loger ? Elle ne sait vraiment où le coucher, car il n'est pas assez petit pour qu'elle puisse le mettre dans son lit, « non pas qu'il en adviendrait ni pis, ni mieux, *mais le monde, chère Agnès, est une si étrange chose!...* »

Le mal poursuit, malgré tout, son œuvre. Sophie souffre comme une damnée, quoique ses Esculapes soient enchantés des résultats du traitement. Mais « ils chantent leur victoire, alors qu'elle crie ses maux ». La malheureuse est mourante et n'a plus que deux mois à vivre. Cette femme meurt privée

des secours que son état de détresse ne lui permet pas de se procurer... Cette femme meurt faute de pouvoir se procurer des remèdes contre les maux qu'elle souffre !

Le 22 octobre 1802, le talent, les charmes, l'esprit, la séduction, tout cela n'était plus!... En quelques lignes sèches, les gazettes mentionnaient le décès de cette Madeleine, à qui le représentant de Dieu sur cette terre avait pardonné, sans doute parce qu'elle avait trop aimé.

---

## LE CŒUR DE TALMA

### I

Sophie Arnould!... Talma! Après l'étoile de l'Opéra, le tragédien incomparable du Théâtre-Français. La maladie les rapproche plus encore que le talent. La spirituelle cantatrice a succombé à une tumeur maligne du rectum ; il y a toute apparence que le Roscius des temps modernes — comme on se plut à le nommer — fut la victime d'un mal analogue.

Il faut se reporter aux journaux du temps, c'est-à-dire aux feuilles scientifiques de 1826, pour être renseigné, jour par jour, heure par heure, sur la maladie qui allait emporter prématurément l'artiste dont le jeu avait transporté toute une génération.

C'est pendant une représentation, un jour qu'il jouait *Oreste*, un des rôles les plus écrasants du répertoire, que Talma ressentit les premières atteintes de la maladie dont il devait mourir. Dès le matin, il avait éprouvé une sorte de malaise, comme un sentiment de plénitude et d'embarras intestinal ; grâce à

quelques remèdes émollients, il avait pu rester en scène jusqu'au bout.

En 1802, les mêmes phénomènes ayant reparu, Talma avait pris avis de Corvisart, qui avait conseillé une médication anodine. Une accalmie survint, jusqu'au moment où l'acteur, fatigué par un travail au-dessus de ses forces, présenta tous les symptômes d'une dépression nerveuse, compliquée d'un état obsessif et hypocondriaque. Tantôt c'étaient des terreurs dont il ne savait se défendre. Un autre jour, il redoutait la mort subite; ou encore il se croyait au bord d'un fossé, se gardant, avec une appréhension malade, d'approcher de ce trou imaginaire. En jouant *Cinna*, racontait-il à son ami Audibert, il lui avait semblé voir autour de lui des abîmes sans fond.

Ayant lu dans un journal l'affreux récit d'un crime, il croit avoir devant les yeux la tête coupée de la victime, il marche droit devant lui, à l'aventure; il entre dans une église, en ressort, va sans savoir où et se rappelle enfin qu'il doit jouer *Hamlet*. « Ce soir-là, s'écriait-il, quand je levai le poignard sur ma mère, *je me fis peur à moi-même*<sup>1</sup>! » Cet état nerveux n'était pas sans dérouter la science, pourtant perspicace, de Corvisart et Alibert, qui donnaient leurs soins à l'artiste. « Ils observaient la nature et les

<sup>1</sup> ALF. COPIN, *Talma et l'Empire* Paris, 1887.

progrès de son mal comme un phénomène. Les effets de cette maladie étaient tellement extraordinaires que, lorsque Talma était en scène, les émotions qui s'emparaient de lui devenaient si violentes que, pour ne pas être entraîné par elles, il avait besoin de rappeler à soi sa raison, de s'examiner lui-même et de se convaincre qu'il n'y avait rien de réel dans tout ce qui se passait autour de lui.<sup>1</sup> »

Sa constitution robuste avait repris peu à peu le dessus, et jusqu'en 1825, son médecin ne trouve rien à signaler<sup>2</sup>.

Tout l'hiver qui suivit, le malade vécut dans un continuel malaise. A la suite d'une imprudence, une aggravation subite se produisit, qui dura peu.

Dans les premiers jours de la semaine sainte, Talma se rend au Havre, où le surprend un deuil aussi cruel qu'imprévu : la mort d'une fille qu'il adorait. Il rentre à Paris, où il est repris de son mal d'entrailles.

Le 40 mai, il consulte Biett. Du repos, un régime sévère lui redonnent un peu de calme. Deux fois dans le même mois, il demande conseil à Biett, mais ne suit qu'en partie ses prescriptions.

Le 2 juin, il joue *Charles VI*. Un médecin étranger, qui était venu le féliciter dans sa loge, lui con-

<sup>1</sup> *Mémoires sur Le Kain*.

<sup>2</sup> Nous nous sommes guidé, en grande partie, pour le récit de la maladie de Talma, sur le remarquable article de Biett, son médecin traitant, article qui figure dans le *Répertoire d'anatomie*, 1827, t. III, p. 99-117.

seille une application de sangsues ; alors que les piqûres donnaient encore, il absorbe de la nourriture, ce qui provoque une indigestion. Biett, qui le voit le même soir, constate tous les symptômes d'une gastrite aiguë. Un médecin ami de la famille laisse au domicile de Talma une note écrite où il formule le diagnostic : *duodénite*, et conseille l'usage des sangsues. Pour rassurer l'imagination alarmée de Talma, on les applique à l'épigastre, tout en faisant une révulsion aux pieds, le malade ayant eu, quelques jours auparavant, un léger accès de goutte, tout à coup interrompu.

Le 10 juin, Talma quitte Paris pour la campagne de Brunoy, d'où il revient au bout d'une semaine, sensiblement amélioré. Après une promenade à Montmorency, et à la suite d'un écart de régime, les accidents reparaissent. On essaie les douches ascendantes ; ces douches n'ayant pas produit l'effet attendu, Biett, pour la première fois découragé, demande qu'on lui adjoigne trois de ses collègues : Marc, Breschet et Lebreton.

Le 5 juillet, a lieu la première consultation des deux derniers praticiens, Marc n'ayant pu se rendre à l'appel de ses collègues. Lebreton penchait pour un obstacle mécanique et proposait d'explorer l'intestin. Breschet partageait l'opinion de Lebreton.

La médication prescrite n'ayant pas amené de notable modification, les consultants se réunissent à



nouveau. Ils prononcent le mot de *péritonite* et prescrivent des bains.

Nous passons sur la consultation des docteurs Marc et Husson, qui conseillent une saignée générale.

Enfin, on décide de faire appel à Dupuytren. L'éminent chirurgien reconnaît l'existence « d'une tumeur molle, simulant assez bien une anse intestinale distendue par des matières, remplissant en grande partie la cavité du petit bassin ».

Biect continue seul à voir Talma. Celui-ci se lève maintenant et reprend ses occupations. Tout danger paraît conjuré. Il est soumis à une alimentation modérée, composée de lait coupé, de fécule au maigre, de fruits cuits, etc. On l'autorise, le premier jour du mois, à quitter Paris pour la campagne.

Durant les premiers temps de son séjour à Brunoy, l'amélioration était manifeste. Les forces revenaient, le convalescent faisait un exercice modéré. Plusieurs fois par jour, il avait plaisir à faire le tour de son parc, d'une étendue assez considérable. On l'avait mis au lait d'ânesse, qu'il supportait mal, mais qu'il prenait régulièrement. A la suite d'une imprudence, les accidents reparurent. Les évacuations devinrent plus difficiles, les membres inférieurs s'infiltrèrent.

Le 26 août, Talma faisait un voyage à Paris. Il était, à ce moment, très amaigri. L'infiltration avait gagné l'abdomen, les mains et une partie de la face.

La respiration était très gênée. Le lendemain, après un déjeuner copieux, il éprouva dans la journée quelques pesanteurs d'estomac. Le soir, il dînait chez un ami et, oubliant toutes les prescriptions de son médecin traitant, il se laissa aller à goûter de plusieurs mets, plus ou moins indigestes, dont le fumet savoureux avait excité son appétit. Deux heures après, il accusait une violente douleur à l'épigastre ; des vomissements survenaient, une angoisse des plus pénibles l'étreignait : en un mot, il présentait tous les symptômes d'une indigestion.

Le 28, le mal s'était aggravé. Le pouls était à peine perceptible ; la voix était tellement faible qu'il fallait s'approcher très près du malade pour l'entendre. Les nausées étaient bientôt suivies de vomissements de matières, d'un noir violacé, qui teignaient fortement les vases dans lesquels on les recevait. Des boissons acidulées et l'usage de la glace à l'intérieur enrayèrent les accidents. Trois jours plus tard, le malade était debout et demandait avec insistance qu'on le laissât repartir pour Brunoy. « Brunoy ! s'écriait-il avec force, c'est ma vie ! »

Le 2 septembre, on consent à céder à ses instances. Il repart pour la campagne, où il passe une quinzaine de jours. Il avait été trop puni de ses imprudences, pour ne pas observer un régime sévère. Il se contentait de quelques tasses d'eau de poulet ou de lait coupé, rejetant tout aliment solide, et même

les fécules, pour lesquelles il avait un dégoût marqué.

Le 20 septembre, deux jours après son retour à Paris, on provoquait une consultation, rendue nécessaire par une aggravation dans l'état de santé de Talma. Dupuytren, d'accord avec Breschet, Lebreton et Biett, se prononça pour un *rétrécissement organique de l'intestin*. Il dessina même la lésion organique. Il proposa, comme traitement, des bains sulfureux, des douches en arrosoir sur l'abdomen et quelques douches ascendantes simples dans le rectum.

On décida que Talma se rendrait à Enghien, pour se soumettre à un traitement hydrothérapique.

A la fin de septembre, l'état restait stationnaire. La saison d'Enghien n'avait produit aucune amélioration. Dupuytren, appelé le 3 octobre à Enghien par les amis et la famille, qui ne dissimulaient plus leur inquiétude, ne fit que conseiller la continuation des bains et des douches.

L'espoir renaissait. Talma fut autorisé à retourner à Paris. Le 12, sur l'avis exprimé par le neveu de Talma, le docteur Amédée Talma, arrivé la veille de Bruxelles, on appelait en consultation, outre les consultants habituels, MM. Bourdois, Chaussier, Ferrus et Bégin. Il fut décidé que les bains seraient continués et qu'on essaierait du galvanisme, proposé par Biett. Le galvanisme n'était pas un procédé thérapeutique nouveau. Depuis dix à douze ans, on l'avait

fréquemment mis en usage à l'hôpital Saint-Louis, où il avait donné des résultats inespérés dans le traitement des obstructions de l'intestin.

Le 13 octobre, on commença l'application du galvanisme. Un mieux sembla se produire. Le malade reprenait espoir ; mais cette accalmie ne persista pas.

Les derniers jours, comme les médecins essayaient de le rassurer sur son état : — « Je ferai tout ce que vous voudrez, leur disait-il avec résignation, je m'en rapporte à vous ; me voilà, du reste, j'ai pris mon parti ; je doute que vous puissiez jamais me sortir de là ; mes yeux me chagrinent, j'ai peur de perdre la vue. »

Le 16, nouvelle réunion des médecins. Le docteur Talma, rentrant dans la chambre de son oncle, aperçoit Dupuytren, Biett et Bégin, qui causent à voix basse près de la cheminée. Le malade leur demande ce qu'ils disaient. « M. Dupuytren, sans répondre, s'avance vers moi, dit le docteur Talma, et me dit à voix basse qu'il demandait à ces messieurs si mon oncle était instruit des visites de l'archevêque. Comme mon oncle était mieux ce jour-là, je crus l'instant favorable ; je pris la parole et dis avec intention au malade : M. Dupuytren disait à ces Messieurs que M. l'Archevêque leur demandait tous les jours de tes nouvelles.

— Qui ? répondit-il ; M. l'Archevêque de Paris ? Oh ! que je suis touché de son souvenir, je l'ai connu au-

trefois chez la princesse de Wagram, c'est un bien digne homme. »

M. de Quélen était venu le voir, mais Talma n'avait pas consenti à le recevoir.

— Le bon archevêque ! je suis bien fâché de ne pouvoir l'accueillir ; dès que je me porterai mieux, ma première visite sera pour lui <sup>1</sup>.

Il n'était pas douteux que Talma se dissimulait la gravité de son état. Le 17, la situation du malade était désespérée, les forces diminuaient visiblement. Le dénouement était proche.

Le 19, à neuf heures du matin, Talma cessait de parler ; à onze heures et demie, il cessait de vivre. Il mourut en prononçant ces paroles, qu'on parvint à distinguer au milieu de phrases incohérentes : « Voltaire ! comme Voltaire !... <sup>2</sup> »

L'autopsie avait fait découvrir « un rétrécissement cellulo-fibreux, avec oblitération complète du calibre de l'intestin, à la partie supérieure du rectum <sup>3</sup> ».

La lésion organique avait dû commencer à se former longtemps avant la maladie (de quelques mois de durée) qui avait amené la mort, car, depuis un assez

<sup>1</sup> MOREAU, *Mémoires historiques et littéraires sur Talma*, p. 77.

<sup>2</sup> P.-F. TISSOT, *Souvenirs historiques sur la vie et la mort de Talma* ; Paris, Baudouin frères, 1826, in-8.

<sup>3</sup> On peut voir, pour plus de détails techniques, le *Répertoire d'anatomie*, loc. cit., p. 115-117.

grand nombre d'années, Talma, bien que paraissant jouir d'une assez bonne santé, avait beaucoup de peine à satisfaire aux nécessités naturelles.

## II

L'ouverture du corps fit reconnaître l'existence d'une *tumeur anévrysmale à la pointe du cœur*. Cette tumeur avait environ le volume d'un œuf de pigeon.

Elle ne s'était révélée, pendant la vie, par aucun symptôme qui pût la laisser soupçonner. Tout ce qu'on apprit, par une enquête menée avec soin, c'est qu'un soir, après avoir joué dans *Andromaque* le rôle d'Oreste, Talma s'était senti oppressé, pris d'anxiété précordiale, mais que cette anxiété s'était peu à peu dissipée.

On a dit<sup>1</sup> que Talma était mort de la rupture de ce kyste anévrysmal du cœur ; on peut affirmer aujourd'hui, après lecture de l'observation que nous avons résumée, que c'est bien à une oblitération ou un rétrécissement, probablement de nature cancéreuse (?), de l'intestin rectum, que le grand tragédien a succombé<sup>2</sup>.

Le cœur de Talma a eu une destinée assez singu-

<sup>1</sup> BROUARDEL, *la Mort et la Mort subite*, p. 121.

<sup>2</sup> *Chronique médicale*, 15 octobre 1904, p. 665, et 15 novembre, p. 764.

lière. Après avoir été conservé un certain temps dans un bocal d'alcool<sup>1</sup>, il fut entouré de plantes aromatiques, puis enfermé dans une boîte en acajou, recouverte d'une planche de même essence, et surmonté d'une pyramide quadrangulaire tronquée, également en acajou.

Sur la face supérieure, on incrusta une plaque de cuivre cordiforme, avec ces mots gravés : *Cette boîte contient le cœur de Talma*<sup>2</sup>.

Comment un fragment de ce cœur, conservé dans son intégrité grâce aux procédés que nous venons d'indiquer, a-t-il pu échouer au musée du Théâtre-Français<sup>3</sup>, c'est un de ces petits mystères que nous ne nous chargerons pas d'éclaircir; des recherches plus passionnantes nous sollicitent.

<sup>1</sup> *Chronique médicale*, 15 février 1900, p. 108.

*Chronique*, 15 mars 1900, p. 190.

*Chronique*, 15 février 1900, p. 108, note.

---

## LE MYSTÈRE DE MADAME RÉCAMIER

### I

C'est un étonnement pour tous les écrivains qui se sont occupés de Mme Récamier, que le spectacle de cette reine de beauté, gouvernant les cœurs et les intelligences par le seul empire de son charme.

Ce don si rare, Mme Récamier le posséda à un degré éminent ; d'autres furent plus belles, nulle ne fut plus séduisante, et cette puissance de séduction ne servit pas seulement à lui conquérir nombre d'adorateurs, mais aussi à les retenir, comme autant de dévots, agenouillés aux pieds de leur divinité.

Auprès d'elle, l'amour se muait en amitié, sans laisser dans les âmes déçues place à l'aigreur, place à la plainte ; il semblait qu'on eût souhaité un prix trop haut, et que le peu qu'elle voulait bien donner fût encore un bien préférable à l'amour des autres femmes<sup>1</sup>.

Serait-il vrai que « son cœur ne fut accessible

<sup>1</sup> *Correspondance littéraire*, 25 décembre 1859 (article de M. Vattier).





GERARD FINX

GEORGE SC.

M<sup>lle</sup> RÉCAMIER





GERARD ENVA

M<sup>me</sup> RÉCAMIER



qu'aux sentiments tempérés » et que, telle une salamandre, elle avait le privilège de traverser les flammes sans se brûler ? Doit-on lui faire un mérite de cette vertu que ses historiens se sont plu à lui reconnaître ? Serait-on trop osé de l'attribuer à un vice d'organisation physique, qui suffirait à expliquer ce qu'on aurait pu prendre, bien à tort, pour des réticences plus ou moins calculées ?

Quand on suppose le nombre de ceux qui subirent la fascination de cette incomparable coquette, sans qu'aucun pût se flatter de l'avoir subjuguée ; quand on voit l'art avec lequel elle sut ménager tant de susceptibilités, « prêtes à s'insurger pour un sourire, un mot, une prévenance de moins ou de trop », faut-il croire à une délicatesse, à un tact exquis, plutôt qu'à une absence complète de sensations physiques ?

C'est dans les *Souvenirs* qui nous retracent la vie de Mme Récamier, qu'on est tenté d'aller chercher l'explication de cet étrange mystère ; cette tentation, d'autres l'ont eue avant nous, et leur espoir n'a pas été complètement déçu : à peine ouvre-t-on ce mémorial, que l'énigme devient presque déchiffrable.

« Lorsque M. Récamier demanda, en 1793, la main de Juliette, il avait lui-même quarante-deux ans, et elle n'en avait que quinze. Ce fut pourtant très volontairement, sans effroi, ni répugnance, qu'elle agréa sa recherche... M. Récamier n'eut jamais que des

rapports paternels avec sa femme ; il ne traita jamais la jeune et innocente enfant que comme une fille, dont la beauté charma ses yeux et dont la célébrité flattait sa vanité. »

On est un amant un peu mûr à quarante-deux ans ; on n'en est pas encore néanmoins réduit aux emplois de père<sup>1</sup> noble.

Mais, a-t-on fait remarquer<sup>2</sup>, entre l'amant et le père restait une place : celle du mari ; pourquoi ne fut-elle pas occupée ? De quel côté vint la résistance ? De l'époux ? mais il était très épris<sup>3</sup> ; et puis, d'autre part, il n'était pas arrivé à l'âge des abdications<sup>4</sup> volontaires.

<sup>1</sup> On a prétendu que Mme Récamier était la propre fille de son mari. M. Récamier en était, dit-on, si persuadé que, s'il épousa cette enfant de quinze ans, c'est qu'il était bien décidé à n'être pour elle qu'un père et jamais autre chose. A lire l'ouvrage de M. Turquan (*Mme Récamier, avec des documents nouveaux et inédits* ; Paris, Mongrédien, s. d. vers 1902), on serait tenté de le croire, mais, comme l'auteur ne base ses affirmations que sur des bruits contemporains du ménage Récamier, on est en droit de garder quelque méfiance.

Nous retrouvons un écho de ces bruits dans les *Mémoires d'une inconnue*, attribués à Mme Cavaignac (Paris, 1894), et dans les *Souvenirs de Mme Mohl (O'MEARA, Un Salon à Paris*, p. 145 et suiv.).

<sup>2</sup> *Correspondance littéraire*, loc. cit.

<sup>3</sup> On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la lettre qu'il adressait à son parent Delphin, et où il lui détaillait toutes les qualités de sa future femme (*Mme Récamier et ses amis*, thèse de doctorat ès-lettres, par ÉDOUARD HERRIOT ; Paris, 1904, p. 12 et suiv.).

<sup>4</sup> La preuve qu'il s'attendait bien à trouver une femme et non un enfant en épousant Mlle Bernard, c'est le passage même de la lettre à

C'est donc que les torts seraient imputables à l'épouse ? Là encore on ne saurait formuler une opinion bien précise, si l'on ne s'en rapportait, tout au moins, qu'aux confidences de l'intéressée, ou plutôt à celles des plus proches témoins de sa vie.

Si nous interrogeons ces derniers, c'est-à-dire Mme Lenormand, l'auteur de l'ouvrage le mieux renseigné sur Mme Récamier, dont elle était la propre nièce, ils nous renvoient cette réponse, qui ne fait qu'augmenter notre embarras :

« Mme Récamier ne reçut de son mari que son nom... M. Récamier n'eut jamais que des rapports *paternels* avec sa femme. » Et parlant de Juliette, Mme Lenormand dit encore : « Elles pourvut aux besoins de M. Récamier avec une prévoyante et *filiale* affection. »

Cet autre passage trahit la pensée intime de celle dont nous invoquons le témoignage :

« Les affections qui sont la véritable félicité et la vraie dignité de la femme lui manquaient : *elle n'était ni épouse ni mère*, et son cœur désert, avide de tendresse et de dévouement, cherchait un aliment à ce besoin d'aimer, dans les hommages d'une admiration passionnée, dont le langage plaisait à ses oreilles. »

Ce « *besoin d'aimer* », il semble qu'elle ait eu,

Delphin, précitée : « Il est question à présent de déterminer l'époque à laquelle se fera le mariage ; pour la demoiselle comme pour moi, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard ; nous voyant journellement, ce *demi-bonheur ne nous suffira pas.* »

dans une circonstance, au moins, l'occasion de le satisfaire : ce fut à Coppet, en écoutant les déclarations sentimentales du prince Auguste de Prusse. La créature angélique consentit à prendre, pour une fois, l'enveloppe terrestre. Mme Récamier avait été positivement « émue, ébranlée » par les protestations affectueuses du prince de Prusse.

Elle accueillit un moment la proposition d'un mariage, preuve insigne non seulement de la passion, mais de l'estime d'un prince de maison royale, fortement pénétré des prérogatives et de l'élévation de son rang. Une promesse fut échangée. La sorte de lien qui avait uni la belle Juliette à M. Récamier était de ceux que la religion catholique elle-même proclame nuls. Cédant à l'émotion du sentiment qu'elle inspirait au prince Auguste, Juliette écrivit à M. Récamier, pour lui demander la rupture de leur union. Il lui répondit qu'il consentirait à l'annulation de leur mariage, si telle était sa volonté, mais faisant appel à tous les sentiments du noble cœur auquel il s'adressait, il rappelait l'affection qu'il lui avait portée dès son enfance, *il exprimait même le regret d'avoir respecté des susceptibilités et des répugnances sans lesquelles un lien plus étroit n'eût pas permis cette pensée de séparation* ; enfin il demandait que cette rupture de leur lien, si Mme Récamier persistait dans un tel projet, n'eût pas lieu à Paris, mais hors de France, où il se rendrait pour se concerter avec elle.

L'appel fait à d'aussi nobles sentiments fut entendu



et M. Récamier resta le mari « honoraire » de la belle Juliette.

Le prince Auguste ne remplit pas à lui seul les *Souvenirs* de Mme Récamier. On voit encore figurer dans ce long martyrologe Ballanche, « âme innocente et tendre, pour qui l'abnégation ne fut jamais un sacrifice<sup>1</sup> » ; le duc Mathieu de Montmorency, « cœur ardent, tempéré par la foi ; » et enfin, Chateaubriand.

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

En est-il un, malgré tout, qui ait pu se vanter d'une

<sup>1</sup> Alphonse Karr a rapporté, sur Ballanche, une bien jolie anecdote, peut-être forgée de toutes pièces, mais si amusante, que nous ne résistons pas au plaisir de la reproduire.

« Mme Récamier était de passage à Lyon. Mme Récamier, c'était la merveille du temps. Ballanche séchait sur pied de ne l'avoir pas encore vue. Enfin il est invité à une de ses soirées. Le moment venu, il court, il vole... Le voilà dans le salon, caché dans la foule des visiteurs. Un de ses amis l'aborde, et, après quelques instants :

« — Mais, qu'avez-vous donc, Ballanche, vous exhalez une odeur détestable !

« Ballanche rougit, s'interroge, pense à ses souliers, incline la tête, et reconnaît... que le petit décrotteur par qui il s'est fait cirer sur le quai du Rhône a mis des œufs pourris dans son cirage. Qu'auriez-vous fait ? Rester était impossible, il y aurait eu une émeute. Vous seriez sans doute allé vous coucher. Tout au plus, avant de vous dérober par la fuite, auriez-vous essayé de jeter un coup d'œil sur la divinité du lieu. Ballanche fut plus malin que vous. Il alla, sans rien dire, déposer ses souliers sur l'escalier, et il revint bien vite contempler nu-pieds, tant que dura la soirée, celle... qui abaissa pour lui les gloires célestes (Voyez la *Dédicace de sa Palingénésie*)... » *Notes de voyage d'un casanier*, par Alph. KARR, p. 374.

prise de possession ? Pas un seul<sup>1</sup>, pas même Chateaubriand, si disposé à commettre le péché d'orgueil.

On conte, à ce propos, qu'un jour Mme Hortense Allard, le bas-bleu qui a écrit ses impressions vécues sous ce titre bizarre : *les Enchantements de Prudence*, avait reproché à l'auteur des *Mémoires d'outre-Tombe*, son chevalier servant du quart d'heure, ses infidélités avec la déesse de l'Abbaye-aux-Bois :

« — Ma chère Hortense, lui répondit, pour la rassurer, Chateaubriand, vous me faites rire avec vos jalousies ; Mme Récamier n'est pour moi ni un amour ni une amitié : *ce n'est qu'une habitude.* »

En y réfléchissant bien, ces mots en disent plus long qu'ils n'en ont l'air ; en tout cas, l'habitude devait être un peu perdue. Chateaubriand<sup>2</sup> eût été mal venu, à son âge, de s'essayer au rôle de Chérubin.

<sup>1</sup> Dans une lettre de Mme de Staël à Mme Récamier, communiquée à M. Herriot, par M. Ch. de Loménie, l'auteur de *Corinne* parle à son amie de la « couronne blanche » qu'elle peut encore porter. Mais cette lettre est de 1812.

<sup>2</sup> Selon M. Rémy de Gourmont, la célèbre coquette aurait fini par trouver son vainqueur, et ce vainqueur aurait été Chateaubriand ! M. de Gourmont arrive à cette conclusion après lecture de l'ouvrage de M. Herriot sur *Madame Récamier et ses amis*. M. Herriot produit des documents, des lettres intimes, mais sans presque jamais les accompagner d'un commentaire personnel ; il laisse au lecteur le soin de se prononcer. Or, malgré sa réserve, M. Herriot ne peut s'empêcher de citer, en l'approuvant, ce passage de Schérer : « René, en vrai conquérant qu'il était,

## II

Le mystère s'éclaircit singulièrement, et nous sommes bien près de l'avoir pénétré. Les artifices de langage ont beau dissimuler la vérité, elle ne s'en fait pas moins jour. Guizot<sup>1</sup> a eu l'habileté de dire la chose, sans prononcer le mot; mais sa périphrase laisse voir si clairement les sous-entendus, qu'on se demande s'il est impossible d'y rien ajouter.

« Il a manqué à Mme Récamier, écrit ce subtil diplomate, deux choses qui, seules, peuvent remplir

n'eut qu'à se montrer pour vaincre. La pauvre Juliette avait enfin rencontré l'arbitre de sa destinée... Sa froideur, ou son orgueil, fondait au feu d'une passion dont elle s'était crue elle-même incapable. » M. de Gourmont, qui cite à son tour le passage, ajoute : « Ils s'aimèrent pendant trente ans, c'est-à-dire jusqu'à leur mort, qui arriva en 1848 pour Chateaubriand et l'année suivante pour Juliette. En 1847, Chateaubriand, étant devenu veuf, offrit son nom à Mme Récamier. Il était bien tard. L'un était presque éteint, sourd, impotent; l'autre était aveugle, toute tremblante. Cette idée, cependant, leur agréait. On ne sait trop ce qui les en détourna; Louis de Loménie rapporte plusieurs motifs qui ne semblent pas péremptoires. Les véritables furent assurément leur extrême vieillesse et leurs infirmités. » *Mercur de France*, I, — IV, — (1<sup>er</sup> mai) 1905, p. 436.

Cette opinion est, en somme, très vraisemblable, comme on le verra par la suite. On prétend, d'ailleurs, que M. Herriot possède les preuves des relations intimes de Juliette et de René, mais qu'il a des motifs pour en différer la production; c'est l'ajournement, peut-être indéfini, de la solution de l'énigme.

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> décembre 1859.

le cœur et la joie d'une femme : les joies de la famille et les transports de la passion. En faut-il chercher la cause dans les accidents de sa destinée ou *dans le fond même de sa nature* ? » Mérimée, d'ordinaire peu tendre pour les femmes, et en particulier pour Mme Récamier<sup>1</sup>, disait un jour à un de ses interlocuteurs, qui paraissait mettre en doute la vertu bruyamment célébrée de Mme Récamier : « Ne la jugez pas défavorablement... Elle est plus à plaindre qu'à blâmer ; c'était un *cas de force majeure*<sup>2</sup>. »

Un écrivain qui y mettait moins de forme, bien qu'il fût l'élève d'un maître en l'art de tout dire sans violer les règles de la bienséance, un ancien secrétaire de Sainte-Beuve<sup>3</sup>, a dit, plus explicitement que Mérimée et Guizot : « La nature lui avait refusé de se donner tout entière, et aucun de ses adorateurs ne put franchir la *barre* qui défendait sa vertu. »

Un poètereau badin, encore plus osé, a écrit que la belle Juliette ne pouvait pas aller au bonheur, pas plus qu'elle n'y pouvait mener, parce que, dit notre quidam,

*Le ruisseau des amours se trouvait endigué.*

<sup>1</sup> Cf. ce qu'il en dit à Mme de la Rochejacquelin (*Une Correspondance inédite*, p. 93) et à Mme de Beaulaincourt (Cte d'HAUSSONVILLE, *Prosper Mérimée*, *Hugh Ellio*, p. 120).

<sup>2</sup> *Souvenirs littéraires*, de M. DU CAMP, t. I, p. 458-459.

<sup>3</sup> A.-J. PONS, *Sainte-Beuve et ses inconnues*, 1879.

Pour un homme qui, vraisemblablement, n'y était pas allé voir, c'était une bien téméraire affirmation.

Nous ne voudrions pas franchir le champ des hypothèses permises. Il en est une toutefois que nous hasarderons, en rapprochant le *cas* de Mme Récamier du *cas* de la reine Élisabeth d'Angleterre<sup>1</sup>, et aussi de celui qu'un de nos confrères<sup>2</sup> a tout au long décrit, dans un roman qui eut son heure de vogue : ce qui a fait nommer, depuis lors, toutes les femmes affligées de l'infirmité de Mme Récamier, des *éternelles blessées*.

Que si l'on nous pressait de formuler un diagnostic plus scientifique, n'ayant pas le sujet sous les yeux, nous ne pourrions que renvoyer au savant

<sup>1</sup> La reine Elisabeth d'Angleterre avait présenté une anomalie à peu près analogue. Voici ce que nous lisons à son sujet dans les *Curiosités de la littérature* (t. II, p. 502) :

« Personne ne doute que la reine Elisabeth d'Angleterre n'ait éprouvé la passion de l'amour au plus haut degré, surtout pour son favori le comte d'Essex ; mais tous les lecteurs ne savent pas que cette passion ne put jamais être satisfaite : des raisons physiques s'y opposaient ; *ses amours lui eussent coûté la vie* (c'est peut-être un peu exagéré). Elle était si fortement persuadée de cette vérité, qu'un jour, lorsqu'elle fut vivement pressée par le duc d'Alençon de l'épouser, elle répondit qu'elle ne se croyait pas assez peu aimée de ses sujets, pour qu'ils voulussent la voir périr d'une mort prématurée. »

La curiosité du lecteur trouvera des anecdotes fort étranges sur la reine vierge, dans *Marie, reine d'Ecosse, vengée*, de M. Witake. « Elle ne pouvait, dit-il, d'un ton beaucoup trop emphatique, ni remplir les devoirs d'une épouse, ni goûter les plaisirs d'une prostituée : elle s'efforçait perpétuellement d'éteindre un feu qui la dévorait. »

<sup>2</sup> Le docteur Vigné d'Octon.

*Traité de gynécologie* de notre maître, le professeur Pozzi<sup>1</sup>, qui a fait, sur des « cas » analogues à celui de Mme Récamier, de remarquables leçons.

Au résumé, de toutes les hypothèses, discutées par l'éminent clinicien, nous accepterions de préférence celle du *vaginisme*, qui explique le *mariage blanc* de Juliette avec son époux de par la loi, mais qui n'en fait pas, du moins, une irrémédiable « asexuée<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> Nous engageons ceux de nos lecteurs que la question intéresse, à consulter le savant *Traité de gynécologie* (3<sup>e</sup> édition) du professeur S. Pozzi, aux chapitres : *Sténoses et atrésies de la vulve et du vagin*, p. 1165 ; *Vaginisme*, p. 1072-1077 ; *Malformations du vagin*, p. 1217 ; *Absence de la vulve*, p. 1182 ; et *Malformations de la vulve*, p. 1178.

M. le docteur RICARD, le sympathique professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, a fait connaître de curieux détails sur quelques malformations des organes génitaux, dans son cours de pathologie chirurgicale de 1896. Cf. également, sur le même sujet, les observations rapportées dans la *Chronique médicale* (1<sup>er</sup> décembre 1895, p. 727, et 1<sup>er</sup> juillet 1897, p. 445).

<sup>2</sup> M. Herriot ne tient pas pour bonne l'explication que nous avons donnée du cas de Mme Récamier, pour les raisons suivantes : « Mme Récamier vivra jusqu'en 1849 ; nous la verrons plus d'une fois malade ou simplement souffrante ; mais, aux périodes les plus critiques de cette longue existence, nous ne relèverons jamais un de ces troubles profonds qui sont la conséquence, pour une femme, d'une fâcheuse disposition physiologique. Ce sont des médecins aussi qui en ont fait la remarque. » Et M. Herriot ajoute qu'il doit cette remarque à M. le professeur Poncet, de Lyon. Si Mme Récamier fut atteinte d'une malformation, les observations du chirurgien lyonnais auraient, certes, leur valeur ; mais s'il s'agissait d'une contracture purement spasmodique, comme l'est le *vaginisme*, il n'en pouvait résulter aucun de ces « troubles profonds », dont fait ar-

gument le dernier biographe de Mme Récamier. Le vaginisme est un état purement nerveux (on l'a appelé *névralgie, névrose* de la vulve, *hyperesthésie vulvaire*), susceptible, par conséquent, de disparaître sous l'influence ou d'un traitement approprié, ou même d'une modification générale du tempérament, sous l'influence de l'âge, etc. Certaines appréhensions peuvent le faire naître ; celles-ci disparaissant, l'obstacle tombe de lui-même. Ainsi se justifierait, en fin de compte, l'hypothèse émise par M. Rémy de Gourmont, et que M. Herriot a laissé lui-même deviner entre les lignes.

Celui-ci, du reste, convient que Mme Récamier n'avait pas un obstacle définitif, puisqu'il cite, en s'y ralliant, cette opinion de Cuvillier-Fleury : « Si Mme Récamier avait été aussi impuissante pour la maternité que la chronique l'a rapporté, aurait-elle jamais songé au divorce en vue d'un nouveau mariage ? Comment aurait-elle songé à une telle alliance si elle se fût défiée d'elle-même ? » Rien de plus juste. « L'irritation des organes génitaux, comme l'a écrit le professeur Pozzi, a le plus souvent son point de départ au *début de la vie conjugale*, dans les tentatives de défloration. »

De cette première expérience — n'est-ce pas Balzac qui l'a [dit] ? — tout l'avenir dépend souvent du mariage.

FIN DE LA TROISIÈME SÉRIE





## TABLE DES GRAVURES ET PORTRAITS

---

J.-J. Rousseau . . . . .	41
Fac-simile d'autographe de J.-J. Rousseau. . . . .	89
La femme de Rousseau . . . . .	113
L'assassinat de Marat. . . . .	189
Couthon . . . . .	233
Robespierre . . . . .	281
Mme Récamier, par Gérard. . . . .	393

---

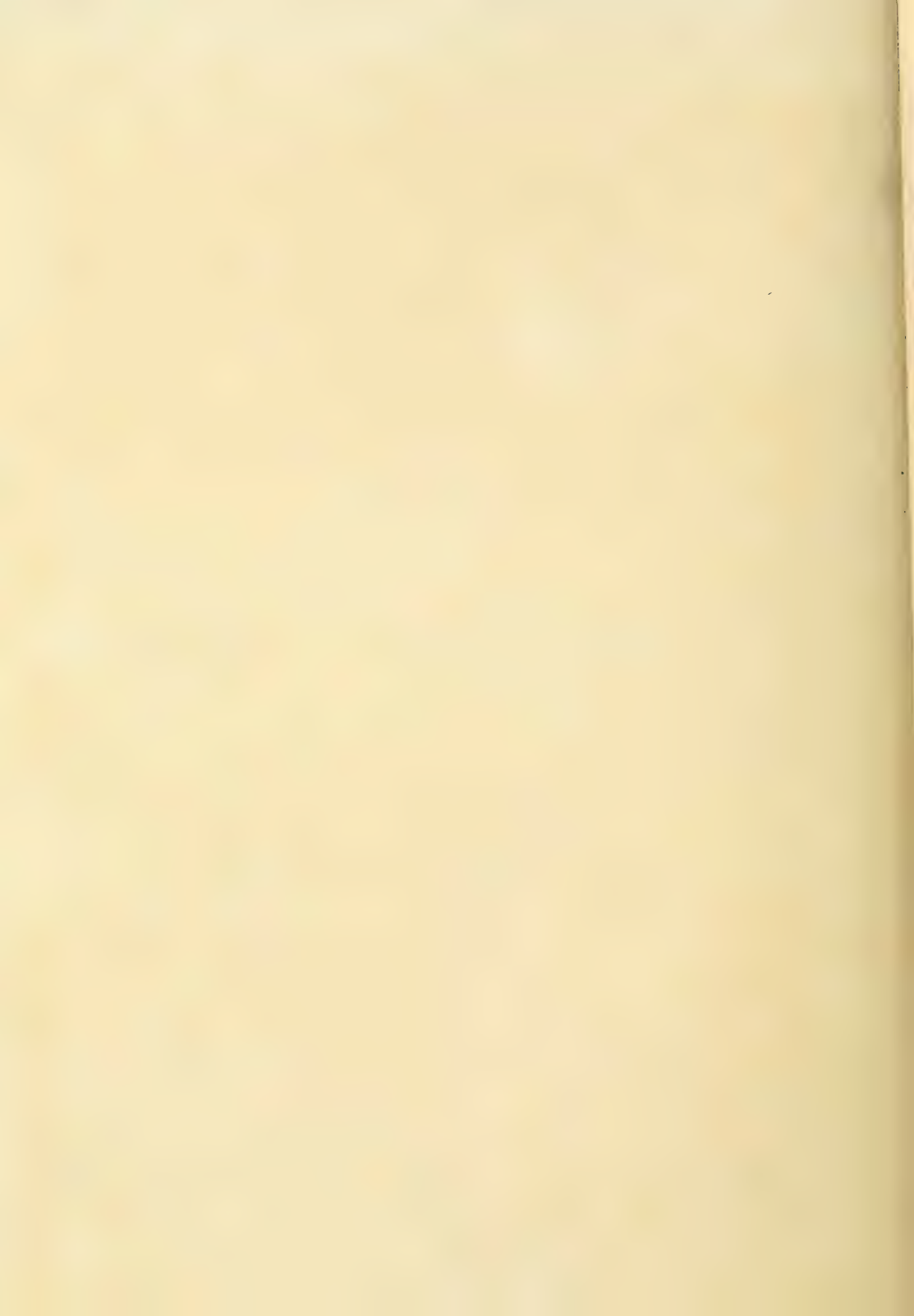


## TABLE DES MATIÈRES

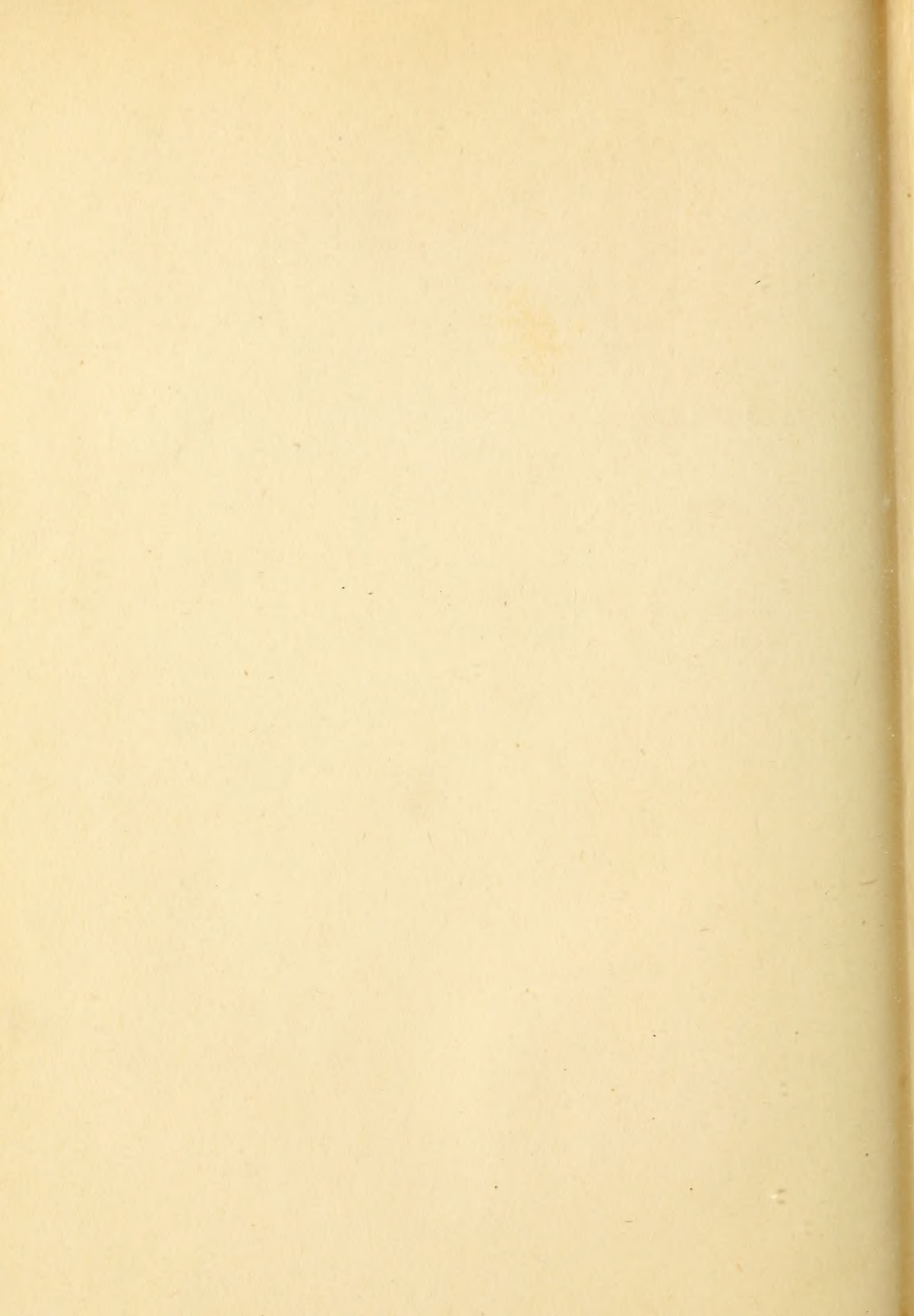
---

Le cul-de-jatte Scarron . . . . .	1
Le cas pathologique de J.-J. Rousseau . . . . .	41
La « Lèpre » de Marat . . . . .	159
La vraie Charlotte Corday : I. — Les amoureux de Charlotte . . . . .	166
II. — Charlotte Corday était-elle jolie ? . . . . .	175
III. — Le prologue du drame: l'état d'âme de Charlotte Corday. . . . .	191
IV. — L'épilogue du drame: le soufflet de Charlotte Corday . . . . .	197
V. — L'autopsie de Charlotte Corday. . . . .	208
VI. — Le crâne de Charlotte Corday. . . . .	212
L'infirmité de Couthon. . . . .	225
Robespierre intime . . . . .	281
La folie du « divin marquis » . . . . .	305
Le mal secret de Sophie Arnould. . . . .	373
Le cœur de Talma . . . . .	381
Le mystère de Mme Récamier . . . . .	392
Table des gravures . . . . .	405

---







DC  
3  
C3  
1905  
t.3

Cabanès, Augustin  
Le cabinet secret de  
l'histoire Nouv. éd.,  
rev. et très augm.

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

